

Décrire en situation / Décrire des situations

Compte-rendu d'expérimentations avec les outils
de l'architecture, au Bénin et ailleurs

Édité par
Victor Brunfaut
Quentin Nicolai
Sara Tassi

4	Introduction	Victor Brunfaut, Quentin Nicolai et Sara Tassi
18	Les territoires des mort.e.s	Graziella Vella
44	Bruxelles et le Rif : habiter en migration	Lisa Raport
64	La Baraque, un paysage habité	Gaspard Geerts
94	Le Samaritain, le bidonville qui voulait devenir un village	Saskia Cousin
118	Radioxokon — Compte rendu des journées d'études à Porto-Novo (18–21.09.2017)	Victor Brunfaut, Quentin Nicolai et Sara Tassi
128	Contributions	Auteur.e.s varié.e.s

Victor Brunfaut est architecte (ISACF La Cambre, 1991) et docteur en urbanisme (Universités de Pescara et Roma-La Sapienza, Italie, 2003). Il est enseignant et chercheur à la Faculté d'architecture La Cambre-Horta de l'Université libre de Bruxelles, où il coordonne, avec Bertrand Terlinden, l'atelier de projet *Terrains d'architecture*. Il est affilié au Centre de recherche HABITER.

Quentin Nicolai est architecte (ISACF La Cambre, 2010) et doctorant au sein du Centre de recherche HABITER de la Faculté d'architecture La Cambre-Horta de l'Université libre de Bruxelles. Depuis 2014, il mène des recherches sur la question du paysage dans le Bénin méridional, dans le cadre d'une thèse de doctorat sous la direction de Victor Brunfaut.

Sara Tassi est architecte (ULB, 2013) et doctorante F.R.S-FNRS au sein du Centre de recherche HABITER à la Faculté d'architecture de l'ULB. Depuis 2014, elles mène des recherches à Porto-Novo, dans le Sud-Bénin, dans le cadre d'une thèse de doctorat sous la direction de Victor Brunfaut.

Résumé

Les 7 et 8 mai 2018 se tenait à la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'ULB le colloque de clôture d'un projet de recherche interrogeant la notion d'espace public au Sud-Bénin. Ce colloque prolongeait un travail réflexif sur les outils de l'architecture développé lors de journées d'études organisées en septembre 2017 à Porto-Novo, au Bénin. Ces deux événements constituent le corps de la présente publication. Lors de ces événements, s'est imposée la notion de *situation*. Cette notion attire l'attention sur les manières toujours situées dont les réalités sont instaurées par les perspectives qu'elles rassemblent : elles n'existent que par elles. Elle nous aide à considérer les réalités au delà des oppositions binaires telles qu'objet/sujet, figure/fond, dedans/dehors, esprit/matière, etc. et nous amène à penser et agir en termes de connexions, d'interdépendances.

doi.org/10.3917/clara.006.0004

Introduction

Victor Brunfaut, Quentin Nicolai, Sara Tassi

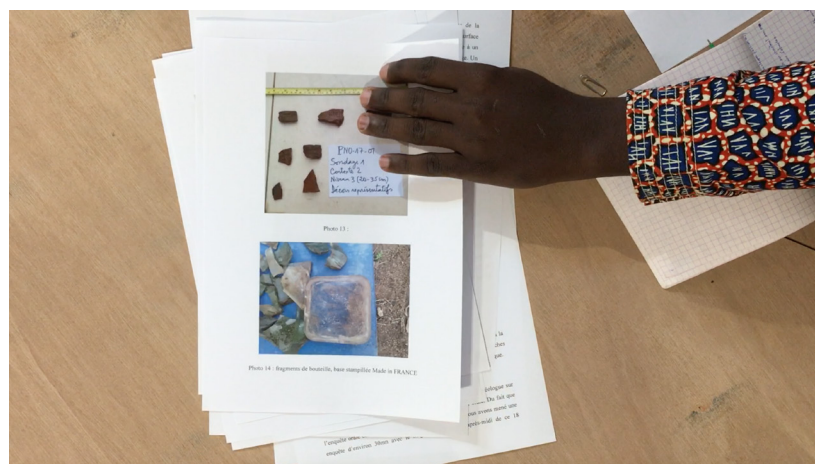
Les 7 et 8 mai 2018 se tenait à la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'ULB le colloque de clôture¹ d'un projet de recherche interrogeant la notion d'espace public au Sud-Bénin². Ce colloque poursuivait un travail réflexif sur les outils de l'architecture développé lors de journées d'études organisées en septembre 2017 à Porto-Novo, au Bénin. Ces deux événements se complètent et constituent le corps de la présente publication.

Les journées d'études de Porto-Novo ont été décisives dans l'organisation du colloque de Bruxelles. Elles nous ont permis de questionner ce à quoi la notion d'espace public se réfère concrètement, ainsi que la pluralité des manières de s'y rapporter, de la mobiliser. L'idée d'un colloque dans un format conventionnel cadrait mal avec les questions soulevées par les journées d'études et, de manière plus générale, par le projet de recherche. Au centre de ces questions s'imposait la notion de « situation »³ : cette notion serait donc le sujet et l'objet de cet événement conclusif. La notion de situation attire l'attention sur les manières particulières dont les réalités sont instaurées. Elle ne tient pas dans des oppositions binaires, telles qu'objet/sujet, figure/fond, dedans/dehors, esprit/matière, etc. et nous amène à réfléchir en termes de connexions, d'interdépendances.

1—« Des situations qui forcent à penser : les outils de l'architecture face à la pluralité des modes d'habiter », Faculté d'architecture de l'ULB, Bruxelles, 7–8 mai 2018.

2—PDR/F.R.S. - FNRS, 2014–2018 : « Espaces publics dans les villes d'origine précoloniale dans le Sud-Bénin » - référence : T.1097.14. Ce projet est incarné par deux thèses en cours de finalisation, sous la direction de Victor Brunfaut, qui visent à complexifier ce qu'on désigne par « espace public » à partir de l'analyse des maisons familiales à Porto-Novo (Sara Tassi) et des forêts sacrées sur le plateau d'Abomey (Quentin Nicolai).

3—Nous devons l'usage que nous ferons ici de la notion de situation en particulier à Stengers (2013, 2017) et Doucet *et al.* (2018).



1a



1b



1c

1a–c
Images de la table filmée lors
de la présentation collective de
Radioxɔkɔn :

1a. Mardjoua Barpougouni,
1b. Amandine Yehouetome,
1c. Constant Legonou.

Photos : Victor Brunfaut,
Quentin Nicolai, Sara Tassi,
2018.

On trouvera dans le présent numéro hors-série de la revue *Clara* un compte rendu du colloque de Bruxelles, reprenant les quatre « situations » qui y furent présentées. Ces « situations » questionnent, par leurs spécificités, le rôle des outils de l'architecte. Ce compte rendu sera complété, à la fin du numéro, par celui des journées d'études de Porto-Novo, qui permettra de situer l'origine de nos questionnements. La structure de ce numéro est donc volontairement antichronologique.

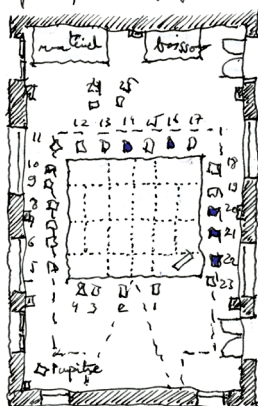
Avant de rentrer ici dans le compte rendu de la situation du colloque à proprement parler, nous voudrions revenir sur la trajectoire de construction de notre proposition. Au départ, il y avait donc un projet de recherche construit à partir d'outils disciplinaires et scientifiques, autour de notions apparemment partagées par tous, mais que le projet dans ses développements a été amené à questionner, que ce soient celles d'« espace public » ou de « ville précoloniale ». Cette recherche a été portée par deux doctorants européens, architectes de formation, à Porto-Novo et sur le plateau d'Abomey. Une condition préalable d'altérité entre le/la « chercheur.e » et son « terrain » qui a fortement influé sur la suite du travail, à deux niveaux :

- au niveau de la position du chercheur : celui-ci est mu par un projet, qui est le mobile pour et par lequel il est là, qui, d'une certaine manière, induit un processus de recherche en soi. Mais aussi un projet qui est questionné, agencé, organisé sur des nouveaux plans par les rencontres du « terrain », des rencontres qui affectent la position du/de la chercheur.e et son « terrain ». Cela implique une posture située, certes, mais aussi attentive du/de la chercheur.e. Chaque situation n'est jamais donnée, elle est potentiellement ouverte à de multiples connexions : être attentif implique ainsi un ralentissement qui permet de mettre en suspens nos automatismes, de ne pas se limiter à emprunter les « chemins connus ». En somme, être attentif pour être capable d'hésiter, d'expérimenter de nouvelles connexions, de s'ouvrir à de nouvelles rencontres. Aussi, se laisser affecter par ces « rencontres » ne veut pas dire parler, ou faire, « à la place de », mais plutôt faire « avec » ;
- au niveau des outils de l'architecture : le terrain recèle, de manière générale, une pluralité de modes d'habiter, certains reconnus, d'autres moins, voire pas. Les outils de l'architecture, indispensables dans les stratégies de planification, d'aménagement du territoire, etc., ont un rôle dans la persistance des rapports de domination, rôle qui ne peut être ignoré ou minimisé. Fondant leur légitimité sur une prétendue neutralité, ce sont « de redoutables outils de nivellement et de lissage » (Vella, 2019 : 41).

Dès lors, doit-on renoncer aux outils de l'architecture pour lutter contre l'imposition, pour donner la parole, faire exister ces modes d'habiter souvent qualifiés, par le pouvoir en place, par les autorités, de faibles, d'hors norme, d'invisibles ? Ou bien d'autres manières d'y faire recours, de les manipuler peuvent-elles nous aider à les habiller ? Comment les faire importer, les instaurer, en reconnaître les valeurs propres ?

Vue en plan de la disposition des intervenants et participants lors de la séance de restitution des journées d'études de Porto-Novo, École du Patrimoine Africain.
Croquis : Victor Brunfaut,
21 septembre 2017.

Disposition durant la présentation
du groupe 3 (gizelle, Nardjane, ...).



- | | |
|-------------|------------------------------------|
| 1. Nardjane | 14. Roi Nigou |
| 2. Kéllé | 15. Constant |
| 3. Prince | 16. Richard-Nardjane du Patrimoine |
| 4. Elie | 17. Camator |
| 5. Victoire | 18. Donald |
| 6. Nostopha | 19. Amadé |
| 7. Elou N | 20. Antiopeuse (Amelle) |
| 8. Jérémy | 21. Amelle Choplin |
| 9. Quentin | 22. Docteur Amelle |
| 10. Quentin | 23. Florent |
| 11. Roi | 24. Ségi |
| 12. Jean | 25. Kéna |
| 13. - | |

Comment les journées d'études deviennent une situation

Les journées d'études organisées à Porto-Novo avaient comme point de départ un questionnaire sur le caractère importé de la notion d'espace public, et sur la partialité des outils et méthodes de description et leur propension à *faire agir*, à induire certains modes d'action et en ignorer d'autres. Elles ont regroupé pendant quatre jours une vingtaine de participant.e.s aux parcours et pratiques très variés, et ont porté sur un lieu concret, la « place de la radio », plus communément appelée *Radioxokpon* en langue *gun*⁴ ou officiellement « place Te Hlin Aho », dans le quartier Ouenlinda.

L'expérimentation consistait en un travail de description de ce lieu, choisi pour sa complexité et son statut plurivoque, avec les outils et méthodes de travail propres à chacun.e. En proposant cet exercice, nous en assumions le caractère artificiel : *Radioxokpon* est devenu, durant ces quatre jours, une sorte de laboratoire en plein air. L'exercice impliquait l'acceptation de chacun.e des participant.e.s de se rendre disponible à l'expérience.

Le premier jour, nous avons accueilli tou.te.s les participant.e.s autour d'une

⁴—le *gun*, ou *gungbe*, désigne la langue parlée dans la région de Porto-Novo. Elle fait partie des langues *gbe* parlées dans le Golfe du Bénin (entre l'est du Ghana et l'ouest du Nigéria).

grande table, où chacun.e s'est installé avec ses propres « outils » pour les présenter aux autres. C'est ainsi que cette grande table a permis la rencontre d'un théodolite, d'une truelle, de gommes, crayons, double-mètre, cahiers, ordinateurs portables, appareil photo, enregistreur, GPS, caméra, ficelles, pioche, pinceaux, bouteille de gin, Smartphone...

À la fin de ces journées d'études, lors de la séance de restitution, cette même table a été le témoin de tropismes variés liés à la présence autour d'elle de différentes personnalités : au-delà des participant.e.s et des organisateurs, on trouvait ainsi le *Migan*, autorité « traditionnelle » et figure politique importante du quartier et plus largement de Porto-Novo, le directeur de la Maison du patrimoine et du tourisme de la mairie, un anthropologue et une urbaniste français... Autant de destinataires potentiels vers lesquels diriger son propos pour rendre compte du travail développé durant ces journées (fig. 1). La table était bien un terrain, un lieu de rencontre qui renvoyait, par analogie, à *Radioxokhon* où s'était déroulé l'exercice commun de description.

À l'issue de ces journées, un constat nous était apparu : confronter des outils, des méthodes « en situation » fait aviver l'importance de *prises* qui peuvent être omises par ces outils, et révèle des enchevêtrements qui seraient sinon ignorés. Chaque outil est en effet toujours situé, il est induit par et à son tour induit des *modes d'abstraction*⁵, selon les usages qu'on en fait, les manières dont on le mobilise : il accorde de l'importance à des choses plutôt qu'à d'autres, il fait opérer des choix, des discriminations, il cadre, il détermine des rapports... En somme, il *instaure*⁶ une réalité, qui est partielle et partielle. Confronter des outils, et donc, des réalités, en révèle d'autres.

Cet exercice nous a aidés à réaliser que *le lieu* ou *le terrain* sur lequel il s'agirait d'appliquer nos outils est toujours pris dans une, voire plusieurs situations, il y participe. Toute situation résulte, en effet, d'un processus d'instauration par les perspectives qu'elle rassemble : elle n'existe que par elles. En ce sens, nous nous sommes rendu compte lors des journées d'études, que la confrontation des descriptions établissait progressivement *Radioxokhon* non plus seulement comme un « terrain », mais bien comme une « situation » en train de se faire autour de/par les participant.e.s. Les différentes descriptions *du* terrain (à la fois sujet et objet) contribuent donc chacune à leur manière à rendre plus tangible, plus concrète cette situation, sans pour autant en épuiser la complexité.

5—Nous devons cette expression au philosophe Alfred North Whitehead, dans la reprise qu'en propose Isabelle Stengers. Pour Whitehead, il n'y a pas de pensée sans abstraction. En d'autres termes, la pensée présuppose la possibilité de l'abstraction, mais pas la pensée seulement : la perception déjà [...] constitue « un triomphe de l'abstraction », et celle-ci n'est pas le moins du monde liée exclusivement à la conscience. En revanche, ce qui pourrait être foncièrement lié à la conscience, est la question de nos *modes d'abstractions*. [...] À chaque époque, écrit Whitehead, une tâche cruciale de la philosophie est de cultiver la vigilance envers les modes d'abstraction qui équipent la pensée de cette époque. (Stengers, 2017 : 28)

6—Nous reprenons ce terme du philosophe Étienne Souriau (2015).

La table comme dispositif : le colloque de Bruxelles

Au retour de Porto-Novo, quand nous avons commencé à réfléchir au colloque, s'est rapidement imposée la volonté d'expérimenter avec le dispositif de la table. Une table qui deviendrait un terrain, un lieu autour duquel, et sur lequel, on déposerait, déplacerait, agencerait documents, photographies, dessins, objets... L'idée de cette table était directement inspirée de celle autour de laquelle s'étaient réunis les participant.e.s aux journées d'études de Porto-Novo. La table devenait donc le plan rassembleur sur/par lequel seraient instaurées les « situations ».

On utilisera ici le terme « situations » autant pour désigner les rencontres qu'on a choisi de restituer lors du colloque que les rencontres organisées et en cours autour de la table lors du même colloque. Toutes les deux mettent en relation différentes personnes, différents outils, modes d'abstraction, mais dans des lieux, des circonstances et à des moments différents. On peut, pour simplifier, parler d'une forme d'analogie entre une situation « originelle », qui a eu lieu dans un passé ou un espace plus ou moins proche, et une situation de *re-présentation* qui est, quant à elle, lors du colloque, *en train de se faire*. L'important est de comprendre que, si ces deux sortes de situations sont reliées (par les éléments qui les composent, les relations qu'elles entretiennent, les histoires qu'elles racontent, etc.), elles sont aussi distinctes et dépendent chacune d'une intentionnalité pour laquelle *cette* situation compte, à *ce* moment, en *ce* lieu.

En « important » le dispositif, on procédait à un changement d'échelle : si, à Porto-Novo, il s'agissait d'une confrontation entre « dispositifs individuels » (outils et méthodes de description propres à chaque participant.e), à Bruxelles, il s'est agi d'une confrontation entre situations qui, en tant que telles, deviennent des dispositifs. En effet, le dispositif de la table, se donnant à voir et à entendre par un « public », implique une réification des situations, leur re-présentation. Chacune des situations a été présentée au public par la médiation de l'image filmée de la table, projetée en direct sur l'écran de l'auditoire. Une caméra fixée au dessus de la table capturerait les mouvements des documents sur la table ainsi que les gestes des intervenants.

La table est donc aussi devenue le terrain de confrontation entre des situations que l'on pourrait considérer comme éloignées, distinctes, comme n'ayant *a priori* rien à voir les unes avec les autres : *Radioxphon* à Porto-Novo, la domesticité marocaine et les territoires des mort.e.s à Bruxelles, le quartier de la Baraque à Louvain-la-Neuve et Le Samaritain, « le bidonville qui voulait devenir un village » dans le nord de Paris.

Pourquoi vouloir élargir la réflexion soulevée par l'expérience des journées d'études à des situations autres que celles rencontrées au Bénin ? Il s'agissait, pour nous, d'apprendre de regards croisés, d'expériences complexes, en portant l'attention sur des situations, dans des contextes qui nous sont proches et qu'à partir de nos expériences au Bénin, nous sommes amenés à préhender à partir d'autres perspectives. Dans chacune de ces situations ont été reconnus des traits ou des rapports qui ressortaient de nos rencontres avec nos « terrains » au Bénin, et qu'il nous semblait important de souligner dans d'autres situations, qui nous étaient plus proches, pour en montrer la persistance, par-delà un « ici » et un « là-bas ». Les situations rassemblées ici se caractérisent par une pluralité de

II a-c

*Présentation collective de
Radioxokhon :*

II a. Mardjoui Barpougouni

II b. Amandine Yehouetome

II c. Constant Legonou.

Photos : Victor Brunfaut, 2018.



II a



II b



II c

modes d'existence, dont certains restent évincés, ignorés par d'autres, que ce soit par des rapports de force, de mépris ou d'ignorance. Nous avons voulu explorer dans le cadre de ce colloque d'autres manières d'expérimenter avec les outils de l'architecture, de composer *avec*, de faire la différence ensemble. En outre, le choix des situations s'est fait sur la base de leur résistance à l'application de modèles « tout-terrain ». Cela ne veut absolument pas dire que ces situations seraient pour nous les seules « dignes » d'être prises en compte.

Cinq « situations qui forcent à penser »

Au départ, donc, une situation paradigmatique de nos questionnements, celle de *Radioxḗkḗn* ; et une constante : la table.

Le colloque a été structuré en deux journées. Les questionnements ont été présentés par le biais d'un compte rendu initial du travail autour de *Radioxḗkḗn*, avec une partie des participant.e.s, présents ou invités pour l'occasion : Amandine Yehouetome et Constant Fortuné Legonou (assistant.e.s de recherche) ; Lamatou Daouda (géographe), Barpougouni Mardjoua (archéologue) et Kem Noudeviwa (architecte), tous trois doctorant.e.s engagé.e.s dans un projet ARES⁷ ; Judith Le Maire, Graziella Vella et Victor Brunfaut, enseignant.e.s à la Faculté d'architecture et participant.e.s ; Sara Tassi et Quentin Nicolai, doctorant.e.s organisateurs. Les matériaux produits lors de ce travail réalisé à Porto-Novo étaient exposés en marge du colloque.

Ensuite, quatre autres situations « convoquées » autour de la table, par affinités électives et organisées en deux sessions successives, chacune faisant l'objet d'un exercice de mise en dialogue par deux témoins, avant l'exercice de haute voltige de la conclusion.

Ces quatre situations ont toutes quelque chose à voir avec nous, plus ou moins directement : elles ont en quelque sorte « agi » sur nos recherches communes. Toutes quatre impliquent plus ou moins directement des architectes et/ou des étudiant.e.s en architecture. Chacune est confiée à un.e porteur ou porteuse.

La première demi-journée a rassemblé deux situations centrées sur les questions de migration/circulation, portées par Lisa Raport et Graziella Vella. Une mise en dialogue a été proposée par un archéologue-anthropologue, enseignant-chercheur à l'ULB (Olivier Gosselain), et une architecte, enseignante à l'Université de Liège (Sophie Dawance). La seconde, aux accents plus juridico-politiques, portait sur des situations de territoires « en lutte », orchestrées par Gaspard Geerts et Saskia Cousin. L'exercice de mise en dialogue était ici confié à un sociologue, enseignant-chercheur à l'U-Mons (David Jamar), et à un architecte enseignant-chercheur à la Faculté d'architecture de l'ULB (Michaël Ghyoot).

Les recherches dans des familles originaires du Rif à Bruxelles menées par Lisa Raport, doctorante avec laquelle nous partageons un même espace de

7—Projet de recherche pour le développement (PRD/ARES), « Création d'un centre de compétences en gestion urbaine des villes patrimoniales du Bénin » (ULB/Université d'Abomey-Calavi et Université polytechnique d'Abomey, Bénin), 2016–2020.

travail⁸, se sont imposées naturellement. Elles cristallisent bien les questionnements autour des outils de l'architecture évoqués plus tôt. Comment rendre compte des circulations des imaginaires de l'habiter, en l'occurrence ici du Rif, et leur actualisation dans des formes bâties héritées de la ville européenne, sans les réduire à de simples conformations ou adaptations ? Il nous est donc apparu évident de proposer à Lisa de prendre part au colloque pour explorer ces questions.

Nos échanges réguliers avec Graziella Vella autour de nos recherches en cours⁹, et plus récemment des siennes sur les territoires des « mort.e.s en migration » à partir de plusieurs cimetières à Bruxelles, ont vite révélé l'intérêt de mettre ces recherches en dialogue avec celles de Lisa. La notion de « circulation »¹⁰ est centrale dans l'une comme dans l'autre.

Ces deux travaux de recherche révèlent la nécessité de prendre en considération des modes d'habiter qui sont en général ignorés, comme ceux de ces entités qui peuplent les cimetières (communément appelés « les morts »), et tous ces « autres », apparemment absents. Comment rendre compte de ces modes d'habiter qui « débordent » de la norme ? Ces modes prennent leur cohérence par un ensemble de dimensions qui dépassent celle de la seule norme. Appréhender ces modes par la norme en réduit, d'une part, la richesse, mais aussi (et surtout) ne permet pas d'en saisir la cohérence, qui échappe par sa nature plurielle à cette norme. D'où le recours fréquent au terme d'« informel » pour les caractériser, comme si elle (la norme) était la seule dimension habilitée à prendre une « forme ».

C'est pour répondre à cette préoccupation que nous nous sommes intéressés aux territoires alternatifs, en lutte, où une expertise (en matière d'organisation par des moyens alternatifs qui débordent de la norme) s'est consolidée au fil des années, depuis plus ou moins longtemps selon les expériences¹¹. Pour notre part, nous avons fait la rencontre de Gaspard Geerts, qui menait alors une réflexion dans le cadre d'un travail de fin d'études en architecture (Geerts, 2018) sur le quartier alternatif de la Baraque à Louvain-la-Neuve où il avait vécu jusqu'à son adolescence. Sa position d'habitant/étudiant permettait d'explorer la Baraque de l'intérieur : ses habitants, ses archives, ses devenirs...

Mais la question des territoires en lutte, de l'habitat temporaire ou alternatif, souvent réduits aux seules expériences évoquées (par exemple la Baraque ou Notre-Dame des Landes), ne peut pas être abordée sans prendre en compte la

8—Lisa mène ses recherches dans le cadre d'une thèse de doctorat sous la direction de Victor Brunfaut.

9—Graziella a coordonné l'atelier « Terrains d'architecture » à la Faculté d'architecture de l'ULB avec Victor Brunfaut et Bertrand Terlinden. Ensemble, ils ont mené un travail sur les mosquées bruxelloises qui a fait l'objet d'un dossier thématique dans le numéro 2 de Clara (2014), qui a joué un rôle important en termes méthodologiques dans nos recherches.

10—En particulier à travers la notion de « territoire circulaire » proposée par Alain Tarrius (1993).

11—Notre volonté de présenter la Baraque vient de l'émulation importante autour des « territoires en lutte » dont la ZAD de Notre-Dame des Landes est sans doute une des figures les plus emblématiques ces dernières années. Le choix de ne pas convoquer la situation propre à la ZAD était lié à la surexposition médiatique de cette dernière, qui aurait introduit une forme de dissymétrie entre les cas étudiés



IIIa



IIIb

IIIa-b
L'auditoire Victor Bourgeois.
Photos : Victor Brunfaut, 2018.

question des migrations, et celle de l'hospitalité/hostilité (Derrida, 1997) qui en découle, pour des gens pour qui cette situation ne relève pas d'un choix, mais d'une nécessité.

C'est pourquoi nous avons décidé de nous tourner vers Saskia Cousin¹² et Fiona Meadows, engagées depuis plusieurs années dans différentes mobilisations autour d'un projet de réaménagement et de reconnaissance juridique d'un bidonville installé dans la commune de La Courneuve en Île-de-France. Cela nous a conduits à envisager l'habitat temporaire non plus seulement comme forme d'expérimentation, comme c'est le cas à la Baraque, mais aussi comme solution imposée là où on n'a pas le choix de faire autrement. Les questions soulevées par la situation du bidonville du Samaritain nous permettent de prolonger les trois autres situations en attirant l'attention sur les (im)possibilités pour certains modes d'existence de devenir visibles, de s'inscrire, de trouver une place reconnue par tous.

Questions de temporalités

Les quatre situations ont été travaillées en amont du colloque avec leurs porteurs. Pour certain.e.s (Graziella, Lisa, Gaspard), un récit ou une trame avait été écrit sur la base de documents choisis, les rôles avaient été plus ou moins distribués, entre les personnes invitées autour de la table.

Ces trois situations, portées en partie par des étudiant.e.s/chercheur.e.s en architecture, ont pris corps autour des questions liées directement aux outils de l'architecture et de l'urbanisme ; celle du Samaritain « sortait de ce cadre » : une place restreinte a été accordée à ces outils, tandis que d'autres outils, plus médiatiques, comme la vidéo, des coupures de presse, les banderoles, etc., ont été mobilisés.

Cette singularité a fait émerger une question qui s'est révélée centrale : celle des modes d'engagement. Il ne s'agit pas seulement de questionner les modes de représentation, d'écriture, leur partialité¹³, mais aussi les modes d'engagement dans le monde, les modes d'abstraction qu'ils y propagent, reproduisent. Le Samaritain, en particulier, appelait à un mode d'engagement différent, on pourrait dire plus réactif, par rapport aux situations présentées par les étudiant.e.s et chercheur.e.s.

La question du mode d'engagement est non seulement liée à celle de la spatialité, mais aussi à celles de la temporalité et de l'urgence : chaque situation est caractérisée par une temporalité qui lui est propre. Le choix des dispositifs de description est directement en lien avec l'urgence propre à chaque situation. D'où, par exemple, dans le cas du Samaritain, la nécessité de faire appel à d'autres types d'outils (vidéos, photos...) que ceux propres à l'architecture et à l'urbanisme. Cette situation révèle également la portée instrumentale de ces derniers. À cet égard, le travail autour de *Radioxokõn* avait déjà mis en évidence

12—Nous avons rencontré Saskia Cousin dans le cadre de nos recherches au Bénin où elle travaille depuis quelques années.

13—Voir les débats en anthropologie dans les années 1980, notamment Clifford et Marcus, 1986.



IV
Photo : Anne-Laure Iger, 2018.

le statut particulier du médium film comme outil de médiatisation¹⁴, plus que de description. L'outil ici est *actif*, il permet de faire passer des intentions : il affecte, agit sur et avec nous.

Rendre compte, ou la question de la reprise

Pour conclure se posait la question du « compte rendu » : comment, ici, rendre compte de (re-présenter, encore une fois...) la richesse des discussions, des échanges qui ont constitué la situation du colloque ?

Des transcriptions de ces échanges ont été réalisées¹⁵ et envoyées aux porteuses et porteurs. En cohérence avec ce qui avait été fait pour *Radioxophon*, nous avons opté pour une démarche à la fois descriptive (retracer l'histoire du « montage » de la situation, comment cette demande a été reçue ; parler autant des présences que des absences, parfois plus significatives...) et réflexive, cette dimension étant notamment générée par la mise en résonance des situations entre elles, et par le travail de problématisation effectué par les « témoins ».

Cette question du « rendre compte » renvoie à une notion fondamentale dans le travail présenté : celle de *reprise*. La trajectoire de nos réflexions est constituée par une multitude de « gestes de reprise ». Des reprises qui *importent*, dans tous les sens du terme, chaque reprise étant, comme l'évoque Didier Debaise reprenant lui-même Whitehead, un ajout, une nouveauté dans l'univers (Debaise, 2015).

14—Voir, à cet égard, les contributions de Donald Fanou et de Serge Hounzime au dernier chapitre, consacré à *Radioxophon*, p. 162–165 et p. 166–169.

15—Nos remerciements sincères vont ici à Anne Laure Iger, qui s'est coltiné cette lourde besogne...

Références Bibliographiques

- BRUNFAUT, V. ; VELLA, GR. ; TERLINDEN, B.** (dir.). 2014. *La Mosquée bruxelloise comme projet*, CLARA Architecture/Recherche, n° 2.
DOI : <https://dx.doi.org/10.3917/clara.002.0009>
- CLIFFORD, J. ; MARCUS, G.E.** 1986. *Writing Culture: The Poetics and Politics of Ethnography*, University of California Press.
- DEBAISE, D.** 2015. *L'appât des possibles. Reprise de Whitehead*, Dijon, Les Presses du réel.
- DERRIDA, J. ; DUFOURMANTELLE, A.** 1997. *De l'hospitalité*, Paris, Calmann-Lévy.
- DOUCET, I. ; DEBAISE, D. ; ZITOUNI, B.** 2018. « Narrate, speculate, fabulate: Didier Debaise and Benedikte Zitouni in conversation with Isabelle Doucet », *Architectural Theory Review*, n° 22, p. 9–23,
DOI : <https://dx.doi.org/10.1080/13264826.2018.1418130>.
- GEERTS, G.** 2018. *Ce qui devait être une page blanche : la Baraque, une autre manière de faire la ville*, mémoire de fin d'études, sous la direction de Michaël Ghyoot, Bruxelles, Faculté d'architecture La Cambre Horta, ULB.
- SOURIAU, É., (1943)** 2015. *Les différents modes d'existence*, Paris, Presses Universitaires de France.
- STENGERS, I. ; DRUMM, T.** 2013. *Une autre science est possible ! Manifeste pour un ralentissement des sciences*, Paris, La Découverte.
- STENGERS, I.,** 2017. *Civiliser la modernité? Whitehead et les ruminations du sens commun*, Dijon, Les presses du réel.
- TARRIUS, A.** 1993. « Territoires circulatoires et espaces urbains : différenciation des groupes migrants », *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. I, n° 59, p. 51–60.
DOI : <https://dx.doi.org/10.3406/aru.1993.1727>.
- VELLA, G.** 2019. « Les territoires des mort.e.s », CLARA Architecture/Recherche, n° 6 (hors-série), p. 18–43.
DOI : <https://dx.doi.org/10.3917/clara.006.0018>

Graziella Vella développe une anthropologie du proche portant notamment sur la question des modèles – de territoires, de villes, d’espace public, de rapport à la mort des animaux et des humains – et la manière dont ils se constituent, circulent et définissent ce qui s’en écarte. Actuellement chercheuse et enseignante à l’université de Mons (ESHS), elle réalise une thèse sur les modalités de circulation et de présence des « mort.e.s en migration » en Belgique. Enseignante à la Faculté d’architecture La Cambre Horta, ULB, de 2004 à 2018, elle y a expérimenté de nouvelles formes d’associations et de partage d’expertises entre les sciences sociales, l’architecture et la société civile. Elle est membre du GECO (Groupe d’études constructivistes, ULB).

Résumé

Ce texte s’appuie sur une généalogie des cimetières initiée au sein de l’atelier « Terrains d’architecture », d’octobre 2016 à juin 2018, afin de venir en appui à une recherche portant sur les modalités de circulation et de présence des « morts en migration » en Belgique. Il vise à mettre les outils de l’architecture à l’épreuve d’un terrain qui entend problématiser la question des territoires des mort.e.s. Pour ce faire, il pose quelques bases afin d’appréhender les formes de territorialité des mort.e.s relatives aux pratiques funéraires en usage en Belgique et la manière dont elles s’articulent. Il questionne le caractère « ouvert » des cimetières à partir de la négociation de parcelles confessionnelles et plus spécifiquement du cimetière multiconfessionnel de Bruxelles. Plutôt que d’explorer d’autres manières d’avoir recours aux outils de l’architecture, l’article propose une critique des notions de *neutralité*, ou d’*intérêt général*, qui sont de redoutables outils de nivellement et de lissage des territoires.

doi.org/10.3917/clara.006.0018

Les territoires des mort.e.s

Graziella Vella

Lorsque Sara et Quentin me proposent d'être porteuse d'une « situation » dans le cadre du colloque « Des situations qui forcent à penser : les outils de l'architecture face à la pluralité des modes d'habiter », je ne suis pas très à l'aise. Les outils de l'architecture, au sens classique du terme, sont peu présents dans mon travail de recherche, je ne vois pas ce que je pourrais en dire. Aussi, le dispositif de table collective imaginé pour l'occasion et inspiré par les journées d'études à Porto-Novo prévoit de convoquer des intervenants connectés à la situation présentée. À ce stade de ma recherche, les liens que j'ai tissés sont encore trop fragiles pour ce type d'agencement, j'hésite. En revanche, dans l'atelier de projet « Terrains d'architecture »¹, j'apprends de ces outils — ce qu'ils permettent, ce qu'ils occultent. Dès lors, la généalogie des cimetières menée dans ce cadre peut être mise à l'honneur et les étudiant.e.s peuvent jouer le rôle d'intervenant.e.s. Le dispositif prévoit également que soient déposés sur la table, déplacés, agencés des objets, des documents que nous aimerions partager avec le public. Il s'agit pour moi d'une

1—Cet atelier de la Faculté d'architecture de l'Université libre de Bruxelles (ULB) articule les pratiques de l'architecture et de l'anthropologie. Le travail qui y est développé s'appuie habituellement sur des commandes. Je remercie Victor Brunfaut, collègue de longue date avec qui j'ai coordonné l'atelier jusqu'en 2018 en compagnie de Bertrand Terlinden, d'avoir accepté, avec enthousiasme et confiance, de mettre ce travail d'exploration des cimetières bruxellois et wallons au programme de l'atelier d'octobre 2016 à juin 2018. J'en profite également pour remercier tou.te.s les étudiant.e.s qui ont partagé cette expérience, en particulier celles et ceux qui ont accepté, à quelques semaines des jurys, de participer à cet événement « improvisé ». Je salue enfin l'apport de Hubert Lionnez qui nous a joint afin d'encadrer une partie de ce travail. Un remerciement spécial à Madeline Rompen pour sa disponibilité et sa participation.

occasion de faire parler les archives des cimetières que j'ai récemment consultées² pour compléter ce premier terrain.

Selon Alain Tarrius (1993), le territoire des migrant.e.s se construit dans la mobilité, dans les allées et venues entre ici et là-bas. Il s'agit de « territoires circulatoires »³. Pourtant, une fois mort, il faut choisir. Et voilà que la circulation est rompue. Et si les territoires circulatoires concernaient aussi les mort.e.s ? La recherche⁴ à l'origine du travail d'atelier vise à étudier les modalités de circulation et de présence des « morts en migration » (Lestage, 2012) en Belgique. Elle implique de problématiser l'évidence du « retour *post mortem* » des migrant.e.s vers leur pays d'origine et leur faible présence dans les cimetières du pays d'accueil. En effet, si le rapatriement peut être appréhendé comme partie intégrante du projet migratoire, comme ce qui vient « boucler le cycle de vie par le retour au lieu de naissance » (Lestage, 2012 : 1), cette manière d'enraciner unilatéralement le/la migrant.e. à son « pays d'origine » pose une série de problèmes : elle fait moins sens pour les migrant.e.s de seconde génération ; elle s'appuie sur une conception du territoire comme nation et du migrant comme éternel étranger et évacue de la sorte ce qui fait la spécificité de celui-ci, ses multiples attaches ; elle sous-estime l'importance que peuvent revêtir les lieux de recueillement comme trace, pour celles et ceux qui sont restés sur place.

Très vite, la nécessité de situer ces « mobilités » par rapport aux lieux de sédentarité et d'ancrage des mort.e.s que sont les cimetières s'est fait sentir. En effet, étudier les modalités de circulation et de présence des « mort.e.s en migration » implique d'identifier ce qui fait la spécificité de ce rapport au lieu des mort.e.s ; de comprendre l'origine de ce système de temporalité et d'organisation spatiale ; de définir les forces qui le travaillent et qui, peu à peu, le transforment. Cela implique également de comprendre ce que signifie un cimetière « ouvert à tous » ? Tou.te.s les défunt.e.s y jouissent-ils/elles d'une même possibilité de présence ? Ceci renvoie notamment aux initiatives visant à faire une place aux migrant.e.s dans les cimetières par la délimitation de parcelles permettant le respect de prescriptions funéraires spécifiques.

La généalogie des cimetières initiée au sein de l'atelier « Terrains d'architecture » s'est étalée sur deux années académiques consécutives et a pris différentes formes : une enquête exploratoire des cimetières bruxellois suivie d'un travail en immersion sur huit d'entre eux⁵ ; une initiation au travail sur archives portant

2—Ces archives ont en partie servi à la préparation d'un séminaire de recherche, dans le cadre de l'option « Architecture, Développement, Patrimoine », visant à approfondir les dispositions législatives relatives aux funérailles et sépultures en Belgique. Je m'appuierai essentiellement sur certaines d'entre elles pour construire mon propos.

3—Alain Tarrius a élaboré cette notion afin de rendre compte des territoires que les migrant.e.s construisent, parcourent, traversent, s'approprient parfois à partir de leurs allées et venues entre des lieux ici et là-bas (Tarrius, 1993)

4—Elle se poursuit actuellement au sein l'École des Sciences Humaines et Sociales (ESHS) de l'Université de Mons (UMONS) sous la forme d'une thèse dirigée par David Jamar.

5—Bruxelles, Dieweg, Evere, Ixelles, Laeken, Molenbeek, Saint-Gilles, Schaerbeek.

principalement sur des questions législatives ; et, *in fine*, le développement de projets d'architecture dans des contextes variés. Parmi les plus importants : la conception d'un lieu de cérémonie au sein du cimetière multiconfessionnel⁶ de Bruxelles et dans le cimetière de Kraainem ainsi que plusieurs interventions dans des cimetières wallons (Fleurus, Marcinelle, Robermont, Marche-en-Famenne, Tournai), à la suite de l'appel à projets *Funérailles et sépultures 2017*⁷.

L'objet de ce texte n'est pas de déployer chacune de ces expériences, mais de mettre les outils de l'architecture à l'épreuve d'un terrain qui entend problématiser la question des territoires des mort.e.s. Pour ce faire, je tenterai d'abord de poser quelques bases afin d'appréhender les formes de territorialité des mort.e.s relatives aux pratiques funéraires en usage en Belgique et la manière dont elles s'articulent. Je questionnerai ensuite le caractère « ouvert » des cimetières en me focalisant sur la situation de celles et ceux qui n'ont pas fait le choix du rapatriement, à partir de la négociation de parcelles confessionnelles et plus spécifiquement du cimetière multiconfessionnel de Bruxelles.

Les territoires des mort.e.s : comment les appréhender ?

Si j'avais quelques réticences à parler des outils de l'architecture, l'invitation à penser la pluralité des modes d'habiter des mort.e.s m'a plus que parlé. Dans *L'espace de la mort*, Michel Ragon (1981) développe amplement l'analogie entre la tombe et la maison, consacrant la première partie de son livre à cette « dernière résidence ». Pour ma part, la pluralité des modes d'habiter le cimetière m'évoque les divers éléments qui participent à la fabrication de ces lieux comme territoires. Localisation des cimetières, tracé, nature de la terre, système de concessions, parcelles spécifiques (parcelles militaires, parcelles des étoiles, etc.), pratiques funéraires, réglementation, etc., sont autant d'éléments qui engagent différents types de rassemblement des corps, des cendres et de manières de s'y rapporter.

Afin d'explicitier les formes de territorialité des cimetières, je vais m'appuyer sur trois documents produits dans le cadre de l'atelier « Terrains d'architecture » et qui posent chacun des questions spécifiques. La première carte (fig. 1) vise à représenter de manière schématique l'organisation du cimetière de Laeken,

6—Je parlerai tout au long du texte du *Cimetière multiconfessionnel*, même si, comme nous allons le voir, il ne s'agit pas d'un cimetière au sens habituel du terme, mais de parcelles multiconfessionnelles situées au sein du cimetière de Schaerbeek et gérées par l'intercommunale d'inhumation depuis 2002. Cette intercommunale est le fruit de l'association de plusieurs communes bruxelloises – Berchem-Ste-Agathe, la Ville de Bruxelles, Evere, Ganshoren, Ixelles, Koekelberg, Molenbeek-St-Jean, St-Gilles, St-Josse, Schaerbeek, Uccle – désirant permettre à toute personne, dont le culte ou la conception philosophique sont reconnus, d'être inhumée dans un cimetière public. L'Intercommunale a aménagé les parcelles afin de regrouper les tombes qui présentent une même spécificité.

7—Cet appel à projets intitulé « Aménagement, mise en conformité et embellissement des cimetières wallons et création d'espaces de condoléances et de cérémonies non confessionnels » a été lancé par la ministre des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue. Il nous a été proposé comme cadre de travail pour l'atelier par Xavier Deflorenne, coordinateur de la Cellule de gestion du patrimoine funéraire de la Région wallonne.

selon son système de concessions temporelles (50 ans, 15 ans, 5 ans). On y trouve également d'autres éléments, tels que la crypte royale et l'association *Epitaaf*, ainsi que des systèmes spécifiques de regroupement des mort.e.s (columbarium, galeries souterraines, carré militaire). Cette carte interroge le critère choisi pour cartographier une situation, le contexte dans lequel se fait ce choix et la finalité de celui-ci. Pour ce qui nous concerne, les documents présentés ici ont été conçus pour appréhender une situation afin de la modifier. Une autre question se pose dès lors : que requiert notre intervention et de quoi peut-elle se passer ? Au moment où nous initions ce travail d'atelier, nous ne le savons pas encore.

La seconde carte (fig. 2) met en évidence la relation entre le cimetière de Saint-Gilles et le crématorium de Bruxelles, situés côte à côte à Uccle. On y voit la manière dont une pratique funéraire – la crémation – vient « s'articuler » spatialement à une autre pratique funéraire contextuellement plus ancienne – l'inhumation. La présence de pelouses de dispersion au sein du cimetière de Saint-Gilles⁸ suggère une superposition de territoires entre ces deux pratiques. Aussi, les passages créés entre les deux espaces contribuent à en troubler la limite. Ce que montrent également les deux systèmes d'entrée isolés sur la droite du document. Cette limite a d'ailleurs été modifiée à plusieurs reprises selon l'évolution des rapports entre les deux entités. La photo du cimetière de Robermont à Liège (fig. 3) montre, quant à elle, en avant-plan, la parcelle musulmane située au fond du cimetière et, en arrière-plan, la parcelle cinéraire appartenant au « cimetière paysager » prolongeant le crématorium de Robermont. Le talus planté d'arbres matérialise la limite entre les deux espaces.

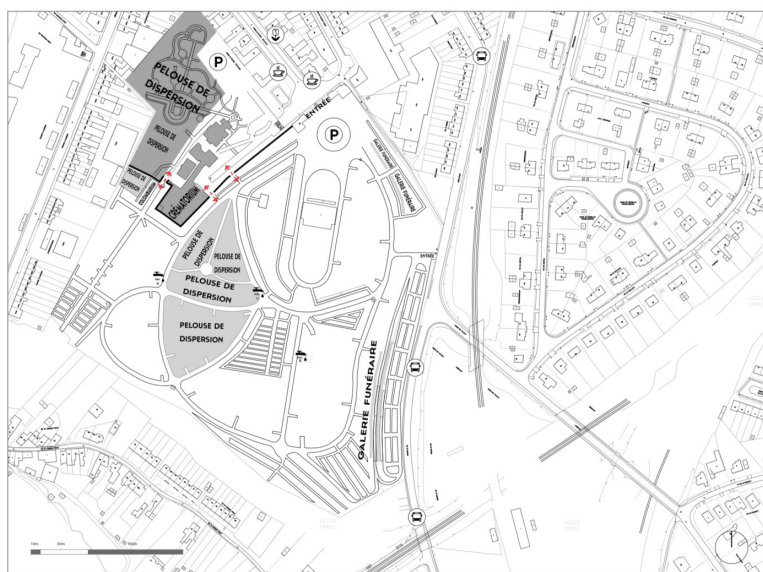
Ces deux documents mettent l'accent sur la cohabitation de pratiques funéraires au sein de lieux dédiés aux mort.e.s (à leurs corps et à leurs cendres). Les deux « modes de sépulture » légaux en Belgique sont l'inhumation et, depuis 1932, la crémation. Chacune de ces pratiques se décline de différentes manières. Les corps inhumés peuvent faire l'objet d'un traitement différent selon les prescriptions rituelles auxquelles ils sont soumis – la dimension la plus visible étant l'orientation, la matérialité de la tombe et les éventuels « signes indicatifs de sépulture » –, certains d'entre eux vont jusqu'à quitter le territoire en vue de leur rapatriement. De même, les cendres issues de la crémation peuvent, selon la législation en vigueur en Belgique, suivre différentes dispositions : le placement dans un columbarium ; l'inhumation ou la dispersion sur une parcelle cinéraire dans l'enceinte d'un cimetière ou d'un crématorium ; la dispersion sur un espace privé ou sur la mer littorale contiguë au territoire de la Belgique ; ou encore le placement dans le domicile familial. Notons que les mort.e.s concerné.e.s par la dispersion en dehors de l'enceinte d'un cimetière/crématorium ou le retour dans l'espace domestique ne figurent pas sur nos documents puisqu'ils/elles sont absent.e.s de l'espace public. C'est également le cas des migrant.e.s dont le corps a été rapatrié, même si les raisons de cette absence divergent, leurs trajectoires étant différentes.

8—Disposition prise, dans la circulaire du 20 octobre 1977, par le ministre de l'Intérieur qui prévoit l'obligation pour les communes d'avoir une pelouse de dispersion et un columbarium, <http://www.unioncrematiste.be/legislation/>.



1

QUELLE EST LE LIEN ENTRE LE CRÉMATORIUM ET LE CIMETIÈRE?



ENTRÉE CIMETIÈRE



ENTRÉE CRÉMATORIUM

LÉGENDE

- (P)** EQUIPEMENTS
- ÉLÉMENTS DU CIMETIÈRE
- ÉLÉMENTS DU CRÉMATORIUM
- PASSAGES CRÉMATORIUM/CIMETIÈRE

2

1
Cimetière de Laeken. Source :
Atelier « Terrains d'architecture »,
Madeline Rompen et Joffrey
Rozzonelli, 2018.

2
Cimetière de Saint-Gilles et
crématorium de Bruxelles.
Source : Atelier « Terrains
d'architecture », Audrey
Bechemin, Bérangère Jadot,
Thomas Revouy, 2018.



3

3
Le cimetière de Robermont à Liège. En avant-plan, la parcelle musulmane; en arrière-plan, la parcelle cinéraire appartenant au « cimetière paysager » du crématorium. Photo : Graziella Vella, 2018.

Doit-on, dès lors, considérer que ces personnes n'appartiennent pas aux territoires des mort.e.s ? Uniquement si l'on s'en tient à une définition du territoire comme espace de fixité, de sédentarité délimité par des frontières politiques rigides. Partant du fait qu'un même espace peut être utilisé comme territoire par différents collectifs humains ; qu'un collectif peut utiliser différents espaces constituant un territoire discontinu ; que l'usage d'un territoire est dépendant d'une foule de non-humains de diverses sortes⁹, j'avancerais plutôt l'hypothèse que ces « mort.e.s mobiles » prolongent les territoires des mort.e.s aux espaces domestiques – par la présence d'autels domestiques et/ou d'urnes cinéraires – ou à d'autres espaces quand leurs cendres sont dispersées en dehors des cimetières. Quant aux « mort.e.s en migration », on peut émettre l'hypothèse qu'ils/elles construisent des territoires circulatoires. J'opère une distinction, car le rapatriement *post mortem* diffère sur plusieurs points d'autres types de mobilité des mort.e.s¹⁰ : il implique une dimension internationale, diplomatique (nécessité d'un laissez-passer mortuaire) ; il a lieu immédiatement après le décès, en vue d'une inhumation sur un autre territoire ; il est avant tout la conséquence de la mobilité des vivants. Dès lors, ce n'est pas tant que ces mort.e.s circulent qui nous importe ici, mais ce que fait aux migrant.e.s, pris.es dans des trajectoires de mobilité, la fixation de leurs mort.e.s en un endroit. Ou plutôt qu'est-ce que ça leur fait faire¹¹ ? Car c'est précisément dans ce qui s'invente entre des lieux *ici* et des lieux *là-bas* que l'hypothèse des territoires circulatoires prend tout son sens. Grégory Delaplace (2015) propose d'appréhender la place des mort.e.s, moins en termes de lieu qu'en termes de trajectoire. J'ajouterai, pour les mort.e.s qui nous concernent, qu'il s'agit d'appréhender leur trajectoire dans ce qui la lie à celle des vivants.

À ce stade, j'aimerais souligner la tendance des outils de l'architecture à représenter des espaces continus, directement lisibles, ce qui s'avère peu adapté à l'analyse des processus de construction de ces espaces et empêche de comprendre la teneur des territoires circulatoires.

9—Ce sont les trois caractéristiques que P. Descola rajoute pour complexifier la notion de territoire, dans sa série de cours « Les usages de la Terre. Cosmopolitiques de la territorialité » au Collège de France (Descola, 2016).

10—Même si, dans la littérature en sciences sociales, ils peuvent être repris sous le même vocable de « mobilité des morts », le *déplacement* des os à l'intérieur du cimetière quand la tombe n'est plus entretenue, la *circulation* des cendres en dehors du cimetière, la *restitution* des ossements issus de la colonisation et le *rapatriement post mortem* ne sont pas réductibles l'un à l'autre.

11—La littérature en sciences sociales relate divers dispositifs visant à prendre en charge, dans les « pays d'origine », la mort au loin : la « valise du défunt » ramenée en Guinée-Bissau, alors que le corps reste au Portugal ; le rituel du « retournement » chez les Merina de Madagascar (Bloch, 1971) ; ou, encore, l'envoi des cercueils vides en Calabre pour les Italiens ayant immigré en Amérique du Nord (Chaïb, 2000). La recherche pose la question de l'existence éventuelle de dispositifs du même type dans le « pays d'accueil » des migrant.e.s lors de leur rapatriement ou après celui-ci. Merci à Quentin Nicolai de m'avoir signalé qu'au Bénin, lorsque des familles font le choix d'enterrer leur mort.e.s au cimetière, il arrive que les ongles et les cheveux du ou de la défunt.e soient également enterrés à la maison (généralement la maison familiale). De cette manière, ils/elles restent présent.e.s à la maison. Cela indique d'importantes variations dans la multiple présence ou évocation des mort.e.s, selon les contextes migratoires.



4
Vue aérienne des cimetières de la Ville de Bruxelles, d'Evere et de Schaerbeek. Le trait jaune représente le grillage dressé, sur décision du collège de Schaerbeek, autour des parcelles multiconfessionnelles gérées par l'Intercommunale d'inhumation. Source : Ludo Beckers, 2018.

4

Un cimetière ouvert à tou.te.s

Venons-en à celles et ceux qui ont opté pour l'enterrement dans le « pays d'accueil ». Le dernier document (fig. 4) est une vue aérienne d'une situation tout à fait inédite – la juxtaposition de trois cimetières communaux et d'un cimetière intercommunal. Celle-ci nous montre de gauche à droite : un morceau du cimetière de la Ville de Bruxelles et le cimetière d'Evere, tous deux situés à Evere, suivis du cimetière de Schaerbeek et, dans son enceinte, du cimetière multiconfessionnel intercommunal de Bruxelles, localisés dans les communes de Schaerbeek et de Zaventem. Le document porte également la trace – et c'est ce qui nous intéresse ici – d'un événement d'actualité assez récent. En effet, contrairement au trait rouge qui met en évidence les limites du cimetière d'Evere, le trait jaune fait état du grillage qui vient d'être dressé de manière unilatérale, sur décision du collège de Schaerbeek, autour du cimetière multiconfessionnel, précisément au moment où nous contactons Ludo Beckers, directeur de l'Intercommunale d'inhumation, pour lui faire part de notre désir de travailler avec l'atelier sur son projet de salle de cérémonie. Pour qui s'est déjà rendu dans le cimetière de Schaerbeek, il est clair qu'avant cet événement, les deux espaces s'accordaient, du moins en apparence, plutôt bien, faisant du cimetière multiconfessionnel un espace à la pluralité des modes d'habiter, au sein d'un autre espace tout aussi pluriel et habité. Or le geste de distinction des autorités communales de Schaerbeek a isolé le cimetière multiconfessionnel, a constitué cet espace comme un espace à part, avec lequel il convient de ne pas être confondu¹².

Cette vue aérienne, même annotée, ne peut rendre compte à elle seule de ce qui a conduit à cet état de fait. À l'inverse, l'examen des archives lui donne plus

12—L'argument invoqué par la commune de Schaerbeek au moment des faits est une plus grande autonomie revendiquée par le cimetière multiconfessionnel, nécessitant une séparation entre les deux entités. Cet événement a suscité la circulation d'une pétition recueillant 5 000 signataires suivie de plusieurs actions (courrier, interpellation, carte blanche) menées par le collectif « Un cimetière pour tous », constitué à cette occasion et réclamant le retrait de la grille. Celle-ci finira par être enlevée par les autorités communales de Schaerbeek, en septembre 2018.

d'épaisseur. Un passage par l'histoire des cimetières bruxellois (Vandervelde 1997, 2001) suggère de s'arrêter sur un événement marquant du XIX^e siècle et d'explorer les débats et controverses qu'il a suscités : la sécularisation des cimetières. Les enjeux de ce conflit de territoire entre catholiques et libéraux sont nombreux : marquage de l'espace public, droit de police et de propriété des cimetières, traitement des modes de sépulture funéraires minoritaires, etc. Ces enjeux ont largement motivé l'exploration des archives des cimetières bruxellois. Mais ce n'est pas tout. L'immersion dans les archives visait également à éviter une lecture évolutionniste de cette histoire, mise sous le signe du progrès ; chaque nouvelle pratique funéraire venant se substituer à une ancienne en raison de l'inéluctable « évolution des mentalités ». En effet, s'en tenir à cette formule toute faite empêche de saisir les moments forts signalant des changements importants dans la conception et la gestion de ceux-ci et dans la transformation des pratiques. La place réservée aux pratiques funéraires minoritaires attirera particulièrement notre attention, car elle est la plus à même de nourrir notre recherche et de mettre en perspective des fragments d'histoires éloignés dans le temps.

Flou juridique et ambivalence de la notion de neutralité

La sécularisation des cimetières a été un long processus marqué, en 1784, par le décret de Joseph II interdisant d'enterrer dans les églises et dans les cimetières des villes ou des villages et, en 1804, par celui de Napoléon (décret 23 prairial an XII), attribuant aux communes l'autorité sur les cimetières. C'est en 1831, au moment de son Indépendance, que la Belgique devient un État neutre et met fin à l'emprise de la religion catholique en attribuant la liberté à tous les cultes. À l'issue de la « guerre des cimetières » (Celis, 2004) entre catholiques et libéraux, la Cour de cassation octroie en 1864 la gestion des cimetières paroissiaux aux autorités civiles¹³. Le cimetière de la Ville de Bruxelles, situé à Evere, sera le premier cimetière communal à voir le jour en 1877. L'année 1932 signe la tant attendue légalisation de la crémation suivie, en 1933, par la création de l'Intercommunale de crémation et, dans la foulée, du crématorium de Bruxelles. En 1967, le Vatican autorise la crémation. Il faudra attendre 1971 pour que la loi sur les funérailles et sépultures abroge et remplace le décret prairial qui continuait à faire autorité en matière de cimetière. Cette loi visera notamment à mettre fin au système de concessions à perpétuité¹⁴ développé au moment du décret prairial et à offrir plus de facilités à la crémation¹⁵. Qu'est devenu l'article

13—J'emprunte cette expression à Celis, 2004.

14—Une vue aérienne des cimetières bruxellois en 1970 montre clairement la saturation de ceux-ci. La durée maximale de la concession sera dorénavant de cinquante ans.

15—La loi supprime la déclaration préalable du choix de la crémation exigée jusque-là (ce désir peut être attesté par un proche du défunt). Alors qu'en 1932 (légalisation de la crémation), les cendres devaient obligatoirement être inhumées, la loi de 1971 prévoit trois modes de disposition des cendres qui peuvent être : soit inhumées ; soit placées dans un columbarium ; soit dispersées sur une parcelle d'un cimetière, réservée à cet effet ou par d'autres moyens fixés par arrêté royal, <http://www.unioncrematiste.be/legislation/>.

CULTES-INHUMATIONS
EREDIEN ... CHATELNISSSEN
INH 394/80/DR/RH

Ville de BRUXELLES

MINUTE

3 JUL 80 20 1 13z

Stad BRUSSEL

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 31 mai dernier, réf. "Comité du cimetière musulman", j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous, les textes qui réglementent la matière des cimetières en Belgique :

1) Constitution Belge - articles 6 et 14 :

Le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi et celui de la liberté des cultes interdisent implicitement l'établissement de champs de repos spécialement réservés à une catégorie de personnes en fonction de leur religion.

2) Loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures :

- article 4 :

"Les cimetières communaux sont soumis à l'autorité, à la police et à la surveillance des autorités communales, ...".

- article 16 § 1er :

"Les inhumations ne peuvent avoir lieu que dans les cimetières communaux ou intercommunaux".

Il résulte de ces deux articles que l'inhumation des cadavres est un service civil, qui rentre dans les attributions exclusives de l'autorité communale. Seules les communes ont donc le droit d'établir des cimetières.

- article 16 § 3 :

"Des dérogations à la disposition du § 1er peuvent être accordées par le Ministre qui a la santé publique dans ses attributions, sur la proposition du bourgmestre de la commune où doit avoir lieu l'inhumation.

Le Ministre ne peut accorder la dérogation que sur une demande fondée sur des considérations religieuses ou philosophiques, sauf si des raisons de salubrité publique s'y opposent".

Ces dispositions s'appliquent aux inhumations et non à la création de cimetières.

.../...

Monsieur AHARIZ, Jilali,
Membre du Conseil Consultatif
des Bruxellois n'ayant pas la
nationalité belge,
Palais du Midi,
boulevard Maurice Lemonnier, 144,
1000 BRUXELLES

Cl. culte islamique

3) Loi du 10 janvier 1980 :

"Une même concession ne peut servir de sépulture qu'au demandeur, à son conjoint, à ses parents ou alliés et aux membres d'une ou de plusieurs communautés religieuses ainsi qu'aux personnes qui en expriment chacune leur volonté auprès de l'autorité communale".

La deuxième de ces dispositions n'est applicable qu'aux personnes qui vivent en communauté.

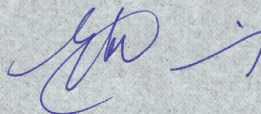
Je me permets de vous signaler, par ailleurs, qu'il n'a pas été possible à la Ville de Bruxelles de trouver, sur son territoire, un terrain de dimension suffisante, en vue de la création d'un cimetière pour le 2ème district.

D'autre part, les différentes demandes introduites par la Ville auprès des communes de la région, en vue de l'acquisition d'un terrain pour la création d'un cimetière, ont toutes fait l'objet d'une fin de non recevoir. Enfin, le Conseil de l'Agglomération Bruxelloise a pris, le 12 juin 1975, un règlement interdisant l'établissement de tout nouveau cimetière dans l'agglomération.

Je me tiens à votre entière disposition pour vous fournir éventuellement toute information complémentaire. Je vous saurais cependant gré de prendre contact, préalablement, avec mon secrétaire au n° 219.47.53, afin de fixer une entrevue.

Veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

 L. Echevin,



INH. 394/80/DR/LP.

1 annexe

22 XII 80 20 6 52

Monsieur,

MINUTE

Comme suite à votre lettre du 7 octobre dernier, relative à la réservation d'une parcelle du cimetière communal à l'inhumation de personnes de religion musulmane, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les résultats de l'enquête que la Ville a fait auprès des administrations communales auxquelles votre Conseil fait référence:

1) Ville de Liège:

Cette commune "ne possède aucune parcelle particulière pour quelque religion que ce soit ni pour quelque ethnie que ce soit";

2) Commune de Farciennes:

Une partie du cimetière communal est mise à la disposition des musulmans.

Cependant, la décision de l'autorité communale en la matière n'a pas été portée à la connaissance des autorités de tutelle et a été prise en contradiction ~~xx~~ avec les articles 6 et 14 de la Constitution belge, l'article 16 § 3 de la loi du 20.7.1971 n'étant pas applicable par ailleurs à la création, dans les cimetières communaux, de parcelles réservées à l'inhumation de personnes d'une religion déterminée.

3) Ville de Charleroi - commune fusionnée de Marcinelle:

Se basant à tort sur l'article 15 du décret du 28 p^hairial an XII, la commune de Marcinelle a, également en contradiction avec les articles 6 et 14 de la Constitution, réservé une partie de son cimetière aux Israélites.

Je vous prie de trouver, en annexe, une copie de ma lettre du 3 juillet 1980, par laquelle je répondais déjà à une demande dans le même sens de M. AHARIZ, JOLALI,

.../...

Monsieur BOUKANTAR, Mohamed,
Vice-président du Conseil consultatif
des Bruxellois n'ayant pas la Nationalité
Belge?
Palais du Midi,
Bd. Maurice Lemonnier, 144,
1000 BRUXELLES.

cl.

6a

5a-b
Courrier adressé par M. Demaret,
échevin des Cultes, inhumations
et transport funèbre de la
Ville de Bruxelles, à M. Ahariz,
membre du Conseil consultatif
des Bruxellois n'ayant pas la
nationalité belge (CCB), 1980.
Source: Archives de la Ville
de Bruxelles, Fonds Cultes,
inhumations et transport funèbre,
2904 - 3VII 80 20 11 3 z.

6a-b
Courrier adressé par M. Demaret,
échevin des Cultes, inhumations
et transport funèbre de la Ville de
Bruxelles, à M. Boukantar, vice-
président du Conseil consultatif
des Bruxellois n'ayant pas la
nationalité belge (CCB), 1980.
Source: AVB, Fonds Cultes,
inhumations et transport funèbre,
2904 - 22 XII 80 20 6 52.

membre de votre Conseil consultatif.

Malgré mon vif désir de vous être agréable, je ne puis donc que reprendre les termes de cette lettre en regrettant de ne pouvoir réserver une suite favorable à votre demande.

Je me tiens à votre entière disposition pour exposer éventuellement la situation au sein de votre Conseil consultatif. Je vous saurais cependant gré de prendre contact, préalablement, avec mon secrétaire au n° 219.47.53, afin de convenir d'une date.

Veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Echevin,

M. DEMARET.

6b

du décret qui préconisait la création d'espaces spécifiques pour les divers cultes ? Il a été remplacé, comme nous allons le voir, par l'article 16 qui se démarque par son opacité¹⁶. De même, la législation en vigueur au niveau régional ne se prononce pas sur cette question. Au vu de ce flou législatif, il revient à l'autorité communale, qui exerce le pouvoir de police sur les cimetières, d'accéder ou non aux demandes de parcelles confessionnelles dans son ou ses cimetières.

C'est en consultant les archives de la Ville de Bruxelles, plus spécifiquement un dossier relatif à la « création de parcelles selon le culte » que j'ai pris conscience du « défaut » législatif qui encadre cette question. Au centre de ce dossier, une enquête menée en 1980 par M. Demaret — échevin des *Cultes, inhumations et transports funèbres* de la Ville de Bruxelles — auprès de diverses communes belges qui vraisemblablement affectent une partie de leur cimetière à certaines communautés (israélite et musulmane). Cette enquête fait suite à une énième « demande de la communauté musulmane de Bruxelles d'obtenir une parcelle dans un cimetière de la ville » introduite par le *Conseil consultatif des Bruxellois n'ayant pas la nationalité belge* (CCB). La première demande adressée par M. Ahariz fait l'objet d'un refus motivé par « les textes qui réglementent la matière des cimetières en Belgique ». Y sont mobilisés (fig. 5) deux articles de la Constitution : « le principe d'égalité des citoyens devant la loi (art. 6) et celui de la liberté des cultes (art. 14) [qui] interdisent implicitement l'établissement de champs de repos spécialement réservés à une catégorie de personnes en fonction de leur religion »¹⁷. Première source d'étonnement : comment une égalité et une liberté peuvent-elles conduire à une interdiction ? Cela a de quoi laisser perplexe. Suit la loi de 1971 qui vise à rappeler (art. 4) que les cimetières sont soumis à l'autorité communale et (art. 16, § 1er) que toute inhumation doit avoir lieu dans des cimetières communaux ou intercommunaux. Il résulte de ces deux articles que « seules les communes ont le droit d'établir des cimetières » — ce qui signifie qu'il n'est pas possible de créer un cimetière privé. Sauf dérogation accordée, par le ministre qui a la Santé publique dans ses attributions, à une demande fondée sur des considérations religieuses ou philosophiques (art. 16, § 3). Mais « ces dispositions s'appliquent aux inhumations et non à la création de cimetières ». Bref, ça pinaille¹⁸.

16—Art. 16. — « § 1er. Les inhumations ne peuvent avoir lieu que dans les cimetières communaux ou intercommunaux. § 2. Toutefois, les inhumations peuvent continuer dans les cimetières privés existant au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi. Sont applicables aux cimetières privés, les articles 4, 17, alinéa 1er, et 18 de la présente loi. § 3. Des dérogations à la disposition du § 1er peuvent être accordées par le ministre qui a la Santé publique dans ses attributions, sur la proposition du bourgmestre de la commune où doit avoir lieu l'inhumation. Le ministre ne peut accorder la dérogation que sur une demande fondée sur des considérations religieuses ou philosophiques, sauf si des raisons de salubrité publique s'y opposent. »

17—Il s'agit d'articles anciens. Aujourd'hui, le principe d'égalité des citoyens est défini dans l'article 10 de la Constitution alors que la liberté des cultes est garantie par l'article 19.

18—Quand on examine les documents de plus près, on serait presque tenté d'y voir de la mauvaise foi. Même si M. Ahariz parle au nom du « Comité du cimetière musulman », qui s'est formé sous l'égide du CCB, sa demande vise à examiner le problème relatif à la sépulture des musulmans, en raison des coûts engendrés par le rapatriement, et non à édifier un cimetière privé.

Un an plus tard, une autre demande émanant du CCB est refusée. Cette fois, M. Boukantar (vice-président du CCB) fait valoir l'existence dans plusieurs cimetières belges de parcelles confessionnelles. Pourquoi pas, dès lors, dans un cimetière de la Ville de Bruxelles ? C'est à ce moment que M. Demaret lance l'enquête auprès des communes concernées afin de vérifier la présence effective de ce type de parcelle et, « en vue de prendre des mesures dans le même sens à Bruxelles », d'obtenir « une copie de la décision qui aurait été prise à ce sujet ». Quelles sont les conclusions de cette enquête ? (fig. 6) Soit les communes ne disposent pas de parcelles confessionnelles (Namur), soit elles en disposent, mais celles-ci ne sont pas « réservées »¹⁹ (Liège) et, si elles le sont, c'est parce que la commune aurait mal interprété les articles de loi (Marcinelle) ou n'aurait pas prévenu les autorités de tutelle (Farciennes). À ce courrier, M. Demaret joint la lettre envoyée un an plus tôt à M. Ahariz reprenant les textes qui réglementent les cimetières. Affaire classée.

Le cimetière multiconfessionnel de Bruxelles : controverse

À l'heure actuelle, plusieurs cimetières belges abritent des parcelles confessionnelles (le plus souvent juives et musulmanes). Chacun d'entre eux a son histoire spécifique. Revenons sur la plus médiatisée, celle du cimetière de Schaerbeek qui a débuté, en 1997, suite à la découverte du corps de la petite Loubna Benaïssa²⁰ et à son rapatriement brutal au Maroc. L'émoi suscité par cet événement a conduit à un débat controversé au sein du conseil communal de Schaerbeek, lequel s'est soldé, après cinq longues années, par la création de l'Intercommunale d'inhumation.

Au cœur de cette controverse : la législation ou, plus spécifiquement, l'ambivalence du principe de *neutralité* des cimetières. Lors de l'une de ces discussions²¹ (fig. 7), Mme Nyssens, conseiller communal, rappelle l'origine du projet (le rapatriement de Loubna Benaïssa). Elle insiste sur la clarté de la loi relative à la gestion communale des cimetières et sur la neutralité de celui-ci, entendue comme le respect des « différentes opinions, sensibilités philosophiques, religieuses ou autres ». Mais elle n'en reste pas là, puisqu'elle pointe, d'une part la tension entre la réglementation communale qui prévoit d'« enterrer les morts sans faire de discrimination »²² entre les habitants de Schaerbeek » et le principe

19—Voici ce que dit précisément Mme Evrard, échevine de l'État-civil de la Ville de Liège : « En ce qui concerne la ville de Liège, il existe au cimetière de Robermont une parcelle particulièrement rocailleuse qui est souvent choisie par les musulmans pour l'inhumation de leurs proches. Cependant, il ne s'agit pas d'une réservation de terrain (...) ». Archives de la Ville de Bruxelles (Fonds cultes, inhumations et transports funèbres, n°2904). Je n'ai pas retrouvé l'extrait repris par M. Demaret.

20—Pour rappel, Loubna Benaïssa était âgée de 9 ans lorsqu'elle fut portée disparue en 1992. Ce n'est que 5 ans plus tard, lorsque son corps sera retrouvé, que son enlèvement et son assassinat tragique éclateront au grand jour.

21—« Création à Schaerbeek d'une parcelle réservée aux défunts musulmans » par M. Zeguendi, Archives de la Commune de Schaerbeek, Bulletin communal de Schaerbeek, séance du 5 novembre 1997.

22—On notera que le terme de discrimination est tout aussi ambivalent que celui de neutralité, puisqu'il peut signifier : distinguer en traitant de manière égale, ou traiter de manière inégale.

Mais si ce sont les musulmans qui l'exigent, c'est une autre chose. Cela n'est plus du racisme c'est de la liberté du culte.

Et nos Ministres songent à faire une exception sur base de considérations philosophiques ou religieuses. Ils songent à créer des carrés islamiques réservés aux seuls musulmans.

Quand les belges se réveilleront-ils?

Les morts musulmans sont enfouis à même la terre. En Belgique, les morts sont déposés dans un cercueil, pour des raisons d'hygiène. Les musulmans veulent être enfouis, à même la terre.

Les Ministres n'en sont plus à une dérogation près.

Il reste un détail : le mort doit être couché sur le flanc, la tête tournée vers la Mecque et la tombe est nue.

Déjà quatre parcelles islamiques griffent le sol belge : à Liège, Farciennes, Houthalen et Anvers. Une terre d'Islam le reste à tout jamais.

Avons-nous des oreilles pour l'entendre ?

Refusons la création de carrés réservés aux seuls musulmans. Les cimetières belges doivent rester ouverts à tous. Ce sont les cimetières où reposent nos parents et nos grands-parents, à l'ombre des croix et des saules, car la Belgique n'est pas une terre d'Islam, mais une terre belge. La terre que nous aimons, cette terre qui nous appartenait.

- **M. Guillaume** : Cette question s'est déjà posée au mois de mars et, à l'époque, le groupe libéral avait marqué son accord sur le principe même de la concession de parties du cimetière à des communautés confessionnelles ou philosophique.

Cependant, nous estimions que, contrairement à ce que Monsieur DE HERDE avançait, la législation actuelle ne le permettait pas.

En résumé, les arrêts du Conseil d'Etat cités par le juriste de l'Echevin reconnaissent bien une liberté de sépulture individuelle et non collective. Quant à l'arrêt de la Cour de Cassation de 1907, mais il est vrai que c'était avant la loi actuelle, il énonce bien que « le fait qu'un défunt a été inhumé et classé dans un compartiment particulier d'un cimetière commun est contraire au principe de l'égalité devant la loi ».

Quoiqu'il en soit de cette controverse juridique, il me revient que la loi de 1971 sur les sépultures, ferait l'objet prochainement d'une actualisation par la Chambre.

Lorsque cette législation aura été modifiée, le conseil communal de Schaerbeek pourra concrétiser ce principe, notamment en modifiant certaines dispositions du règlement communal sur l'inhumation.

Pour conclure, je tiens à dire qu'hormis l'aspect juridique, nous sommes d'accord avec l'esprit de la lettre de Monsieur DE HERDE du 03 novembre 1997 adressée aux conseillers communaux.

Le texte de la motion de Monsieur ZEGUENDI et le texte déposé par le Collège amendant la motion sont quasi identiques. La différence vient du fait que dans le texte de Monsieur ZEGUENDI, c'est la commission mise en place par le Conseil communal qui a six mois pour formuler des propositions, tandis que dans l'amendement, c'est le Collège qui a six mois pour formuler des propositions.

Personnellement, je crois qu'on pourrait voter la proposition de Monsieur ZEGUENDI mais en amendant cette proposition en insistant sur le fait que, dans cette commission communale, qui serait l'émanation du conseil communal, le collège devrait être représenté en tant que tel.

En effet, il importe quand même que le collège, qui chapeaute une administration compétente et spécialisée qui est celle de l'Etat civil, soit effectivement partie prenante à cette commission et que les fonctionnaires puissent donner un éclairage technique indispensable.

Moi, je propose d'amender la proposition de Monsieur ZEGUENDI au point deux, en ajoutant après « Conseil communal », les mots « et dans lequel le collège en tant que tel serait représenté, » puis le reste de la phrase « de formuler des propositions concrètes sur les modalités d'application... »

- **M. Verzin** : Je ne vais pas revenir sur tous les considérants de l'interpellation que j'avais développée conjointement à celle qui avait été initiée par le Conseiller EL ARNOUKI au mois de mars. Je vais simplement saisir l'occasion pour d'abord féliciter Madame PHILIPPART d'avoir fait un louable effort d'information en ce qui concerne les pratiques historiques d'un certain nombre de personnes qui ne partagent pas notre croix. L'information est déjà le début d'une meilleure compréhension, même si ses conclusions me paraissent un peu particulières.

Pour le reste, je crois que, ce qui nous est proposé aujourd'hui est en fait l'officialisation des conclusions qui s'étaient dégagées dans l'ensemble des groupes démocratiques au mois de mars.

En effet, en conclusion de notre interpellation, nous avions demandé l'approbation du principe de la création d'une parcelle réservée à nos concitoyens de confession musulmane conformément

de liberté des opinions inscrit dans la Constitution « que l'autorité communale, comme autorité neutre, doit respecter » et, d'autre part, la marge d'interprétation de ces lois et règlements. Il est vrai que l'appel à projets wallon²³, sur lequel nous avons également travaillé, invoque, lui aussi, « le caractère communal et neutre du cimetière », mais, cette fois, pour justifier la « création d'espaces de condoléances et de cérémonies *non confessionnels* dans les cimetières ». Ainsi, le principe de neutralité peut être interprété de manière restrictive (le religieux n'a pas sa place dans l'espace public) ou permissive (la liberté des cultes suppose certaines formes de visibilité et de présence de ceux-ci dans l'espace public du cimetière), selon que la commune est favorable ou non à ce type d'initiative.

Passons au deuxième enjeu du débat. Si le principe de liberté des cultes est bien inscrit dans la Constitution, encore faut-il en expliciter le sens et surtout en délimiter l'échelle. C'est ce qu'entend mettre sur la table M. Guillaume²⁴ (fig. 8) quand il précise que « les arrêts du Conseil d'État reconnaissent bien une liberté de sépulture individuelle et non collective ». Pour appuyer son propos, il se réfère à un arrêt de la Cour de cassation datant de 1907, qui « énonce bien que “le fait qu'un défunt a été inhumé et classé dans un compartiment particulier d'un cimetière commun est contraire au principe de l'égalité devant la loi” ». Il signale néanmoins : « mais il est vrai que c'était avant la loi actuelle ».

Cela pose plusieurs questions : qui est à l'initiative du « compartimentage » et quelles en sont les raisons d'être ? S'agit-il de déclasser les « hérétiques », comme le faisaient les autorités religieuses par le passé, ou de rendre possibles des pratiques funéraires spécifiques ? Sur quoi porte l'égalité en fait ? L'égalité devant la loi n'agit-elle pas ici comme un opérateur de nivellement des pratiques ? Aussi, que doit-on comprendre par liberté de sépulture individuelle et non collective ? Que les concerné.e.s ont le droit d'apposer un symbole religieux²⁵ sur leur tombe, mais qu'ils/elles n'ont pas le droit d'exercer une pratique funéraire qui implique, entre autres choses, certaines formes de regroupement. Cela est d'autant plus interpellant que le cimetière est, de par son système de concession et ses parcelles spécifiques, un lieu de compartimentage par excellence. Dans sa réponse à une question écrite datant de 1997²⁶, le ministre de l'Intérieur de l'époque avance d'ailleurs cet argument : « [...] il n'est pas incompatible avec les principes fondamentaux pré-rappelés que la commune réserve dans le cimetière des parcelles distinctes aux personnes appartenant à un groupement déterminé telles que celles qui, de leur vivant, pratiquaient une religion ou professaient une

23—Voir axe 2 « Création d'espaces de condoléances et de cérémonies non confessionnelles dans les cimetières », appel à projets *Funérailles et sépulture*, 2017.

24—Conseiller communal en 1997, B. Guillaume est l'actuel échevin à l'État civil de la commune de Schaerbeek. « Création à Schaerbeek d'une parcelle réservée aux défunts musulmans » par M. Zeguendi, Archives de la Commune de Schaerbeek, *Bulletin communal de Schaerbeek*, séance du 5 novembre 1997, préc.

25—Art. 25 de la loi de 1971 sur les funérailles et sépultures.

26—Archives de la Chambre des représentants de Belgique. Bulletin n° 112, Question écrite n° 0755, Législature 49. Auteur : Francis Van den Eynde, Vlaams Belang ; Titre : Schaerbeek. - Cimetière. - Partie réservée aux musulmans.

Je ne suis pas méchant, mais je ne voterai jamais une pelouse spéciale pour les musulmans. Si toutes les religions demandent la même chose, nous ne sommes pas prêts de sortir de la bergerie.

- **Mme Nyssens** : Le PSC n'avait pas l'intention de prendre la parole sur ce point étant donné que nous avons apprécié la décision du collège. Toutefois, nous sommes obligés de déplorer le débat et la tournure qu'il prend.

Je voudrais tout de même rappeler qu'il y a un an d'ici, la Belgique a vécu un certain drame et nous avons tous été pris au cœur par le problème de la famille BENAÏSSA.

A cette occasion, les musulmans, comme d'autres, nous ont donné l'occasion de reprendre en main des problèmes de société.

Je rappelle ici la position du PSC qui est claire.

Le PSC revendique l'application de la loi.

La loi est claire, c'est la commune qui gère les cimetières communaux et le pouvoir de surveillance, d'autorité, de maintien de l'ordre dans ces cimetières appartient à la commune.

Le cimetière est un lieu neutre qui doit respecter les différentes opinions, sensibilités philosophiques, religieuses ou autres. C'est tout ce que l'on demande.

Le PSC, tient à rappeler que le cimetière est un lieu aux mains des autorités communales

Il n'appartient, en aucun cas, à une intervention religieuse d'aller s'immiscer dans ce genre de problèmes, mais il est évident que nous demandons que la neutralité, qui est le caractère propre d'une autorité communale, fasse en sorte que les différents rites soient respectés. Il faut distinguer la loi communale qui impose au service public communal d'enterrer les morts, sans faire de discrimination entre les habitants de Schaerbeek, mais d'autre part, il y a le principe du respect des opinions et des libertés qui se trouve dans notre Constitution et que l'autorité communale, comme autorité neutre, doit respecter.

- **M. Toussaint** : Je ne sais pas si le collège souhaite qu'il y ait un vote sur cette motion.

Toutefois, s'il y a un vote, je voudrais qu'il soit secret, étant donné le caractère assez spécial de cette motion.

Il faut que les sensibilités de chacun soient respectées et je suis persuadé que ceux qui sont contre ces motions, seront gênés de voter publiquement devant le risque de se faire traiter de raciste.

- **M. Denys** : Je voudrais faire un appel à la sérénité. Je voudrais rappeler que le débat a été entamé ici par Monsieur EL ARNOUKI, il y a plusieurs mois déjà et que lors de cette séance le débat s'est déroulé d'une manière très sereine.

Aujourd'hui, notamment à l'initiative de Monsieur DE HERDE, qui fait un peu cavalier seul, tout le monde estime devoir se positionner avec le risque de créer inutilement des oppositions.

Je voudrais qu'on ne prenne pas de position simplement par intérêt ou par goût mais qu'on respecte l'opinion de tout le monde.

Monsieur ZEGUENDI a le droit de présenter une motion et le collège a le droit de faire une contre-proposition.

Etant membre de la majorité, je voterai la motion de la majorité qui a l'avantage et l'inconvénient d'être assez vague - je me demande même s'il faut un vote, pour moi, ce n'est pas évident.

Par contre, je demande aussi qu'on ait rapidement une solution.

A Anvers, les musulmans ont mis de l'eau dans leur vin et il y a une parcelle séparée mais adjacente au cimetière communal. Les deux partis verts vous proposent donc que les musulmans puissent avoir un terrain distinct mais au sein même du cimetière communal.

Mais que le collège prenne position rapidement ! Ce débat ne peut pas durer éternellement.

Il faut un jour savoir ce qu'on veut et le dire communément d'une manière sereine.

- **M. Saerens** : Je crois que, comme l'a dit Monsieur DENYS, il faut peut-être ramener un peu de sérénité dans ce débat.

- **M. Duriau** : Je crois que c'est assez serein jusqu'ici.

- **M. Saerens** : C'est vous qui le dites. J'ai quand même deux remarques à formuler.

D'abord, le début du courrier de Monsieur DE HERDE dont je peux parler puisqu'il est public, nous disait que : « Tenant compte de l'aspect particulier de cette problématique, agissez en votre âme et conscience ».

Moi, j'estime, Monsieur TOUSSAINT, que si on doit agir en son âme et conscience, on n'a pas à savoir si on va se faire taper sur les doigts ou non par une majorité ou par son chef de groupe. J'estime qu'il n'y a pas lieu d'un vote secret et je n'ai aucune honte à voter comme je vais faire tout à l'heure.

Ensuite, je pense, et là je rejoins aussi Monsieur DENYS, que la motion proposée Par le collège, est relativement neutre, pour envoyer un peu la balle au centre. On se donne six mois de plus.

conviction religieuse déterminée comme la religion islamique. Les communes ont d'ailleurs déjà procédé de la sorte à l'égard de certaines catégories de défunts. C'est ainsi, par exemple, que, dans certains cimetières, une pelouse d'honneur a été aménagée pour les anciens bourgmestres, tandis que, dans d'autres, une parcelle distincte a été réservée à l'inhumation des anciens combattants ou encore des enfants décédés en bas âge... ». Nous pourrions ajouter que, depuis la circulaire de 1977, tous les cimetières sont tenus de réserver des espaces spécifiques (columbarium, parcelle de dispersion) à la pratique de la crémation. Quoi qu'il en soit, une pratique funéraire ne peut être réduite à un symbole. Posé comme tel, le cimetière est accessible à tou.te.s, mais il n'offre qu'une présence restreinte à ceux et celles dont les pratiques divergent du ou des modèles implicites.

Dernier enjeu du débat : si, à l'instar d'autres regroupements, les regroupements confessionnels au sein du cimetière sont autorisés, quelle en sera la forme juridique ? Une parcelle dans un cimetière communal, un cimetière intercommunal, un cimetière privé ? Et voilà que l'article 16 de la loi de 1971 refait surface. Tout au long des discussions, le statut de cet espace étant en suspens, car à définir, le cimetière multiconfessionnel se voit tour à tour qualifié de *parcelle multiconfessionnelle*, de *carré musulman*, de *cimetière multiethnique*, etc. Et, même après sa création définitive, le doute subsiste ; selon les interlocuteurs, sa dénomination change. Un élément apparaît très clairement : la commune de Schaerbeek a confié l'aménagement et la gestion des parcelles multiconfessionnelles à l'intercommunale qu'elle a créée à cette fin. À terme, il s'agit pour elle de créer « un nouveau cimetière ouvert à tous ». Pour M. Beckers, directeur de l'intercommunale, ces parcelles sont une annexe des cimetières communaux des communes associées. « Ces communes peuvent ainsi dire que leur cimetière (leur cimetière communal [et] le cimetière commun [compris]) est ouvert à tous »²⁷. Il s'agit de deux versions sensiblement différentes du cimetière « ouvert à tous », l'une qui vise à lui donner les contours d'un cimetière privé ; l'autre qui le conçoit comme une entité composite.

Réglementation vs pratiques funéraires

L'ambiguïté du statut du cimetière multiconfessionnel se reflète dans les relations plutôt tendues qu'entretiennent l'intercommunale d'inhumation et le Service de l'État civil de la commune de Schaerbeek. En effet, dès 2002, un échange de courriers entre B. Guillaume (actuel échevin de l'État civil) et M. Beckers montre les problèmes de cohabitation entre les deux « entités », lesquels se cristallisent autour de ce que préconise la réglementation en vigueur au cimetière de Schaerbeek et ce que requièrent les pratiques funéraires au sein du « cimetière intercommunal ». La lettre du service de l'État civil (fig. 9) s'apparente à une liste de restrictions : restriction des horaires des inhumations, restriction des pratiques (refus que la famille du défunt pose elle-même le cercueil dans la fosse et le recouvre d'une pelletée de terre), restriction de

27—Propos extrait d'un échange électronique avec M. Beckers, 18.09.2018.

COMMUNE DE SCHAEERBEEK



Schaerbeek, le 29 avril 2002

DIRECTION - ETAT CIVIL - POPULATION

Place Colignon - Bureau 0.18
1030 Schaerbeek

Dossier traité par : A. Fagnart
☎ (02) 244.70.18
☎ (02) 244.70.64

Société Intercommunale d'Inhumation
A l'attention de Monsieur BECKERS,
Directeur
Rue D'Evere, 4
1140 Bruxelles

CONCERNE

Organisation des funérailles

Monsieur,

Suite à votre courrier du 26 avril 2002, nous nous permettons d'insister sur les points suivants:

- Notre Règlement général sur la police des transports funèbres, inhumations, cimetière et caveaux d'attente prévoit expressément que les portes du cimetière ferment à 16 h 30 précises (avec un premier avertissement à 16 h 15). Nous avons maintenant pu constater que les funérailles organisées dans le cadre du cimetière multiconfessionnel pouvaient être très longues et il nous semble donc plus sage de ne plus accepter d'inhumations après 12 heures, comme nous l'avions d'ailleurs convenu.

- Nous nous permettons également de vous rappeler que lorsque le personnel communal se charge des inhumations, conformément à notre convention, la responsabilité civile de la Commune est engagée en cas d'accident. Nous sommes, en outre, tenus de respecter et faire respecter les dispositions prescrites par le Règlement général sur la protection au travail.

Pour ces raisons, nous ne pouvons permettre aux membres de la famille du défunt de poser eux-mêmes le cercueil dans la fosse.

Si vous souhaitez cependant leur laisser cette faculté, les cérémonies devront avoir lieu sans la présence de nos fossoyeurs et il vous appartiendra de faire le nécessaire pour terminer le travail et refermer complètement les tombes (sans notre intervention et sous votre responsabilité).

Nous insistons sur le fait que si nous ne parvenons pas à un accord sur ce point, il faudra d'urgence revoir la convention.

- Enfin, bien que nous soyons réservés, pour les mêmes raisons, sur le fait que les proches jettent une pelletée de terre sur le cercueil, il nous semble que cela pourrait néanmoins être toléré si leurs coutumes l'exigent mais nous souhaiterions alors que l'Intercommunale acquière une pelle réservée à cet effet.

Nous tenons à ce que les enterrements dans votre cimetière se déroulent dans le plus grand respect des coutumes de chaque culte mais également sans perdre de vue les législations et règlements auxquels nous sommes soumis.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire communal,

Par délégation :

J.P. BRUYLANDT
Directeur



Le Bourgmestre,

Par délégation,

L'Echevin, Officier de l'état civil,

B. GUILLAUME

9

9
Courrier adressé par
M. Guillaume, échevin de
l'Etat civil de la commune de
Schaerbeek, à M. Beckers,
directeur de la Société intercom-
munale d'inhumation. Source :
Archives de la commune de
Schaerbeek, 2002.

10
Courrier adressé par M. Beckers,
directeur de la Société
intercommunale d'inhumation,
à M. Guillaume, échevin de
l'Etat civil de la commune de
Schaerbeek. Source : Archives
de la commune de Schaerbeek,
2002.

Le 16 mai 02

Monsieur l'Echevin Guillaume
Officier de l'état civil
A.C. de Schaerbeek
1030 Schaerbeek

Monsieur l'Echevin,

J'ai bien reçu votre courrier daté du 29 avril 02 concernant l'organisation des funérailles et ne manquerai pas de le soumettre au Conseil d'administration de l'intercommunale.

Comme je l'ai dit dans ma lettre du 26 avril 02, les administrateurs sont soucieux de ne pas prendre de décisions qui pourraient préjudicier l'organisation du cimetière de Schaerbeek. Mais ils ont également pris l'engagement de respecter les rites des cultes officiels dans les limites de la loi.

Pour permettre aux administrateurs de prendre des décisions en connaissance de cause, je vous demanderais de les informer davantage, de les renseigner quant aux textes qui étayent vos affirmations. x

Si je ne me trompe, la responsabilité civile de la Commune est engagée en cas d'accident si, et seulement si, l'accident est la conséquence d'une faute qui peut être imputée à la Commune.

Notre règlement précise bien que l'intercommunale décline toute responsabilité en cas d'accident. L'accident éventuel doit être attribué à la personne qui souhaite, elle-même, poser le cercueil dans la fosse.

Vous savez que certains cultes officiels considèrent que la pose du cercueil dans la fosse est un droit et un devoir des proches du défunt.

Dans notre culture, les proches du défunt sont aliénés : les « autres », les personnes étrangères à la famille, se chargent du mourant, puis du défunt (l'hôpital, les pompes funèbres ...). Dans les cultures qui nous concernent, les proches ne veulent être dessaisis de leurs obligations envers le défunt.

Je vous prie d'accepter, Monsieur l'Echevin, mes sentiments conciliants.

Ludo Beckers.
Directeur.

personnel (sans la présence de *nos* fossoyeurs) — « Si nous ne parvenons pas à un accord sur ce point, il faudra d'urgence revoir la convention » —, restriction de matériel (que l'intercommunale acquière une pelle réservée à cet effet). Dans sa réponse, M. Beckers (fig. 10) mobilise comme premier argument l'engagement de l'intercommunale à respecter les prescriptions rituelles des cultes reconnus par la loi. Il précise que, pour certains d'entre eux, la pose du cercueil dans la fosse est un droit et un devoir des proches du défunt. Il met alors en contraste « notre culture », qui aurait délégué la prise en charge du mourant à l'hôpital et aux pompes funèbres, et les cultures concernées par l'intercommunale dans lesquelles « les proches ne veulent pas être dessaisis de leurs obligations envers le défunt ». Sans partager totalement cette distinction — « notre culture » ne relève pas de quelque chose d'homogène —, l'argument de M. Beckers rappelle que, derrière les réglementations, l'hygiène et la sécurité, se logent des pratiques contextuelles, situées, qui ont été négociées, mais qui acceptent difficilement de voir leur territoire se transformer par la présence d'autres pratiques qui ont pourtant droit de cité.

Cet échange de courriers arrive très tôt dans l'histoire de l'intercommunale, ce qui signale le caractère conflictuel de cette entreprise dès son origine et affaiblit l'argument selon lequel la « démarcation » entre les deux sites découlerait de l'autonomie revendiquée par le cimetière multiconfessionnel. Les archives récentes (2016–2017) confirment la nature de la relation puisqu'elles concernent principalement la révision de la convention de partenariat entre les deux parties ; la scission des deux cimetières et la désignation de la parcelle qui accueillera les nouveaux bureaux et la salle de cérémonie de l'intercommunale. Cette situation pose plusieurs questions : une autonomie de gestion nécessite-t-elle une séparation physique entre les deux espaces ? D'autres solutions ne sont-elles pas envisageables²⁸ ? Le devenir de ce cimetière peut-il être décidé dans le dos des mort.e.s qui y ont été plac.e.s et de leurs familles ?

Comment hériter autrement de la « guerre des cimetières » ?

L'invitation au colloque définit les situations convoquées pour l'occasion de la manière suivante : « Ces situations se caractérisent par une pluralité de modes d'existence, dont certains restent évincés, ignorés, par d'autres, que ce soit par des rapports de force, de mépris, ou d'ignorance. » Elle questionne le rôle des outils de l'architecture dans la persistance des rapports de domination et propose d'explorer d'autres manières d'y avoir recours, de les manipuler.

La généalogie des cimetières bruxellois a été initiée au sein de l'atelier « Terrains d'architecture » en partie avec ces outils qui, je le répète, visent à comprendre des situations afin de pouvoir les transformer. Intervenir dans l'architecture des cimetières implique de maîtriser une série de paramètres (localisation et distribution des cimetières, nature de la terre, dispositions des

28—Le projet d'ordonnance présenté au gouvernement par le ministre-président bruxellois Rudi Vervoort en mars 2018 permet de douter du bien-fondé de cette solution, puisqu'il prévoit la généralisation, endéans les dix ans, dans tous les cimetières, d'une parcelle multiconfessionnelle.

corps et des cendres, réglementation, profondeur des fosses, dispositif d'entrée, place de la végétation, etc.) dont une anthropologue ou un sociologue travaillant sur le rapatriement *post mortem* pourraient, *a priori*, se passer. Pourtant ceux-ci donnent de l'épaisseur à notre problème de départ et nous permettent d'en complexifier les enjeux. En effet, le cimetière se projette depuis le XIX^e siècle à partir d'une séparation entre ce qui relèverait, d'un côté, du technique, de l'hygiène, du sanitaire et, de l'autre, du rituel, du cérémoniel, du religieux. Comme l'exprime bien M. Molinié, « Le corps mort, désormais régi par des dispositions législatives, n'est plus le monopole de l'Église catholique. Il est neutralisé tant du point de vue infectieux que religieux [...]. Après l'Église, c'est le mouvement hygiéniste qui s'empare des morts » (Molinié, 2006 : 35). Un siècle plus tard, c'est également en tant que *réforme sanitaire* que la pratique de la crémation se présente : « C'est pour des raisons de tradition, par respect pour les mœurs des ancêtres, que les catholiques préfèrent l'enterrement à la crémation. Voilà donc le motif de la résistance catholique : le respect des errements des ancêtres. L'argument est faible. Il l'est surtout quand on considère que les partisans de l'incinération la réclament au nom de la science et dans l'intérêt de la société humaine tout entière » (« La Crémation ... », 1906). Aujourd'hui encore, l'humusation – nouvelle pratique funéraire faisant appel au procédé de compostage du corps – est considérée comme une « technique de traitement du corps ». Or, si l'on s'attarde un instant sur ce qui entre en ligne de compte lors de la négociation de nouvelles parcelles confessionnelles – localisation, forme juridique, modalité de participation des familles, orientation des tombes, temporalités des sépultures, devenir des corps, nature de la terre, enveloppe funéraire... –, on voit que cette coupure ne tient pas.

À l'inverse, concevoir un projet d'architecture dans un cimetière ne requiert pas, *a priori*, de problématiser les modalités de présence (et d'absence) au sein du cimetière civil, par définition, « ouvert à tous » ; ni de questionner l'origine et l'usage de la législation, des réglementations. Dans l'atelier, cela s'est principalement traduit par un geste : inciter les étudiant.e.s à ne pas tomber dans le piège et la facilité d'un lieu de cérémonie multiconfessionnel appropriable par tou.te.s, c'est-à-dire sans aucune accroche susceptible de donner des prises territoriales permettant des appropriations singulières. Il s'agit d'un véritable risque en architecture²⁹. En définitive, je n'explore pas ici d'autres manières d'avoir recours aux outils de l'architecture. Je propose plutôt d'y faire rentrer des notions comme la *neutralité*, ou l'*intérêt général*, qui sont de redoutables outils de nivellement et de lissage dont l'impact sur la constitution/le contrôle des territoires est tout aussi important, voire davantage, que ne peut l'être une carte.

Aussi, à l'issue de ce texte, j'aimerais faire quelques suggestions afin d'hériter autrement de la « guerre des cimetières ». L'emprise de la religion catholique sur les pratiques funéraires a pendant longtemps exclu toute une série de mort.e.s considéré.e.s comme indignes de la « communauté des croyants » en les plaçant

29—Je pense notamment à la salle omniculte des crématoriums de Bruxelles et de Liège, où il suffit d'interchanger les symboles religieux selon les cérémonies.

dans des zones à part. Le cimetière civil a vu le jour pour mettre fin à ce système. Or, par les conditions qu'il pose à la présence de parcelles confessionnelles, ce cimetière, prétendument ouvert à tou.te.s, exclut à son tour une série de mort.e.s qui n'ont d'autres possibilités que le rapatriement ou le dépouillement de leurs pratiques funéraires (réduction au symbole). En effet, à l'exception des cimetières disposant de parcelles confessionnelles, nous pouvons considérer que le cimetière civil écarte « implicitement » les pratiques funéraires qui requièrent d'autres dispositions que celles prévues par, ou réglées pour, les pratiques majoritaires. Les arguments invoqués ne sont plus, comme par le passé, la communauté des croyants, mais les dispositions législatives ; les réglementations visant à faire respecter les normes d'hygiène, l'ordre public ; le principe de non-discrimination hérité de la « guerre des cimetières » et qui renvoient à d'autres types de collectifs et de communautés d'appartenance.

Dès lors, comment éviter que le cimetière civil ne joue le rôle de l'institution qu'il prétendait combattre ?

Tout d'abord, en étant attentif au contexte d'émergence de certains termes, particulièrement ceux d'égalité et de discrimination. La « non-discrimination » ne devrait-elle pas signifier aujourd'hui permettre à chacun.e d'honorer ses mort.e.s selon ses pratiques funéraires plutôt que niveler les pratiques ? La place des mort.e.s n'est pas donnée, mais négociée et régulièrement réinventée selon les rapports de force en présence. Elle a fait l'objet d'une lutte effrénée entre catholiques et libéraux pendant plus d'un siècle et reste une question d'importance qui ne peut être banalisée, voire disqualifiée, à l'endroit des migrant.e.s qui font une demande de parcelle spécifique, en les accusant de vouloir « se mettre à l'écart ».

Ensuite, en interrogeant les raisons de l'opération qui consiste à faire le partage entre les *techniques* de transformation du corps, d'un côté, et les *rituels* funéraires, de l'autre ; et en étant prudent aux effets de celles-ci. Ce découpage ne conduit-il pas à penser séparément ce qui, en réalité, mériterait d'être articulé ? La distinction entre le profane et le sacré ne nous joue-t-elle pas ici de mauvais tours ?

Références bibliographiques

- « La crémation et les dogmes religieux » (1906).
La Crémation. Bulletin de la Société belge pour la propagation de la crémation, n° 1, p. 3.
- BLOCH, M.** 1971. *Placing the Dead. Tombs, Ancestral Villages and Kinship Organization in Madagascar*, Londres et New York, Seminar Press.
- CELIS, M.** 2004. « Cimetières et nécropoles » in *Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire*, n° 38, Bruxelles, Région de Bruxelles Capitale.
- CHAÏB, Y.** 2000. *L'émigré et la mort*, Aix-en-Provence, CIDIM-Edisud.
- DELAPLACE, G.** 2015. « Introduction : incertitudes morales, régimes de visibilité et vitesse de circulation des morts », *Le funéraire : mémoire, protocoles, monuments*, Paris, De Boccard, p. 11–23.
- DESCOLA, P.** 2016. « Anthropologie de la nature », *L'annuaire du Collège de France* [En ligne], n° 116. DOI : <https://dx.doi.org/10.4000/annuaire-cdf.13058>
- LESTAGE, F.** 2012. « Éditorial : la mort en migration », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. XXVIII, n° 3. DOI : <https://dx.doi.org/10.4000/remi.5986>
- MOLINIÉ, M.** 2006. *Soigner les morts pour guérir les vivants*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond.
- RAGON, M.** 1981. *L'espace de la mort. Essai sur l'architecture, la décoration et l'urbanisme funéraire*, Paris, Albin Michel.
- TARRIUS, A.** 1993. « Territoires circulatoires et espaces urbains : différenciation des groupes migrants », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 59, p. 51–60. DOI : <https://dx.doi.org/10.3406/aru.1993.1727>
- VANDERVELDE, C.** 1991. *La Nécropole de Bruxelles*, Bruxelles, Commission d'histoire de l'Europe (édition de l'auteur).
- VANDERVELDE, C.** 1997. *Les champs de repos de la Région bruxelloise*, Bruxelles (édition de l'auteur).

Lisa Raport est chercheuse au centre d'études HABITER de l'Université libre de Bruxelles depuis janvier 2017. Son projet de recherche consacré à l'espace domestique des familles originaires du Rif (Maroc) installées à Bruxelles est dirigé par Victor Brunfaut et bénéficie d'une bourse FRESH du FNRS.

Résumé

Ce texte rend compte d'une présentation collective concernant une recherche doctorale au sujet des maisons des familles d'origine rifaine (Maroc) installées à Bruxelles. À table ont été réunies sept personnes rencontrées sur ce parcours de recherche ; Meryem et Najette, deux habitantes d'une maison à Bruxelles ; Tamimount Essaïdi et Agnès Sikivie, deux expertes des réseaux associatifs bruxellois ; Mohamed Amin Benamraoui et Nedjma Hadj Benchelabi, deux artistes en lien avec le Maghreb ; et une étudiante en architecture, Najoua Saadi. Chaque intervenant.e a décrit ses attachements à un lieu, un objet, ou une situation à travers des outils complémentaires : des dessins et photographies d'architecture, des extraits d'œuvres cinématographiques, des images de performances dans l'espace public. Avant d'entamer les récits des intervenant.e.s, le texte esquisse le cadre politique et social de l'immigration ouvrière du

Rif à Bruxelles dans les années 1960-1970. La présentation part de la description d'une maison à Bruxelles, celle-ci ayant fait l'objet d'un dessin d'architecture nommé *portrait habité* qui rend compte des relations entre le bâti et les pratiques habitantes. La maison est ensuite déployée dans les relations qu'elle entretient avec l'espace urbain bruxellois, à travers la notion des *réseaux de l'intime* ; et avec le pays des origines, à travers la notion du *triptyque des maisons*. Cette dernière notion implique d'étudier la maison à Bruxelles en corrélation avec deux maisons rifaines : celle construite par les ancien.ne.s émigré.e.s, nommée *la maison de retour*, et celle du souvenir d'enfance, *la maison des origines*.

doi.org/10.3917/clara.006.0044

Bruxelles et le Rif : habiter en migration

Lisa Raport

Dans ce texte, je chercherai à rendre compte de la présentation collective qu'il m'a été proposé d'organiser à partir de mes recherches portant sur l'habitat de familles rifaines bruxelloises, développées dans le cadre d'une thèse de doctorat en cours¹.

À travers la description fine d'une série de maisons, cette recherche s'attache à analyser le dialogue entre les « pratiques des habitantes »², d'une part, et l'architecture, les types de constructions, d'aménagements et d'objets, d'autre part. Afin de pouvoir penser autrement la relation objet-sujet, la recherche emploie la notion d'« attachement » (Latour, 2000), incorporant à la fois « les corps et les collectifs, les choses et les dispositifs [qui sont tous] des médiateurs [...] à la fois déterminants et déterminés » (Hennion, 2004 : 22). Pour les maisons étudiées, j'ai cherché à rendre, avec mes outils d'architecte, ces relations entre bâti et pratiques et leurs transformations réciproques, par le recours au *portrait habité*³.

Le dessin s'est révélé un instrument de connaissance permettant de faire exister les situations étudiées. En traçant les espaces habités, je me rends compte des aménagements inaperçus, des objets négligés et de leurs dispositions

1—Cette thèse de doctorat est dirigée par Victor Brunfaut et bénéficie d'une bourse FRESH du FNRS depuis janvier 2017.

2—La formule est reprise du travail de Françoise Navez Bouchanine sur l'habitat marocain (1997) dans lequel elle propose de trouver et favoriser la prise en compte des « pratiques habitantes » afin de comprendre les formulations/reformulations des « modèles d'habiter » qu'elles produisent.

3—Cette expression est inspirée du travail dirigé par Agnès Deboulet et Rainer Hoddé en Tunisie (2003) : les auteurs proposent pour chaque étude de cas des « portraits » constituant une superposition du « relevé à plat » au « relevé habité ».

particulières. Lors de l'enquête, mes relevés d'architecture – mes croquis en construction –, mais aussi les *portraits habités* témoignant des enquêtes précédentes, sont présents et servent de support de communication. Malgré ces avantages, les outils de l'architecture ne suffisent pas à eux seuls pour comprendre l'« habiter » ; j'ai donc fait appel à des méthodes ethnographiques (entretiens, observations...) pour recueillir et traiter les données empiriques. Mes outils habituels – le carnet, le porte-mine, le mètre, l'appareil photo – sont, dès lors, conjugués à deux outils supplémentaires : *l'enregistreur sonore*, soulignant l'importance de la parole, et *le carnet de terrain*, pour noter, laisser une trace de mes observations. La thèse se construit autour d'un *corpus* de récits de terrain qui sont exprimés tant par le dessin que par le texte : ils sont la matière première avec laquelle je tente de façonner un savoir sur la question étudiée.

C'est en raison de l'importance que prennent les outils de l'architecture dans mes recherches que Sara, Quentin et Victor m'ont proposé de prendre part au colloque.

Entre Bruxelles et le Rif

Avant de décrire la manière par laquelle j'ai cherché à répondre à « cette commande », il me paraît nécessaire d'esquisser brièvement le cadre politique et social de la question étudiée : celui de la migration du Rif, une région au nord du Maroc dont la plupart des Bruxellois marocains sont originaires⁴.

Le recrutement d'une main-d'œuvre d'origine marocaine s'est développé à la suite des accords bilatéraux signés en 1964 ; dix ans plus tard, la Belgique a mis fin au recrutement, les flux migratoires ont diminué, tout en se perpétuant par le biais du regroupement familial (Martiniello et Rea, 2012). Jusqu'au milieu des années 1970, cette migration ouvrière toucha principalement des communautés rurales du Souss dans le sud-ouest et, ce qui nous intéresse ici, du Rif oriental, composé du « pays Temsamane »⁵ et du « grand Nador » (Troin et Berriane, 2002 : 276). Mes enquêtes exploratoires⁶, que confirment d'autres études scientifiques⁷, montrent que, dans les pays d'installation, les communautés paysannes

4—Il est difficile de connaître le pourcentage des Rifains dans la population marocaine à Bruxelles. Cependant, les expériences sur le terrain au sein des associations montrent qu'ils représentent la grande majorité des Bruxellois marocains.

5—Troin et Berriane (2002 : 289) utilisent le terme « pays » pour une portion de territoire aux dimensions réduites par rapport à celui de la « région » : « en contact avec le pays d'Al Hoceima, le pays Temsamane, du nom de l'une des principales tribus qui l'occupent, est constitué d'un bassin qu'entourent des montagnes peu élevées, mais difficiles d'accès. Anciennement peuplées par des paysans sédentaires, ces montagnes supportent de très fortes densités qui dépassent par endroits les 300 hab./km² comme dans les environs de Boudinar. »

6—Les enquêtes exploratoires se sont déroulées d'abord au printemps 2014, ensuite durant les printemps, été et automne 2017 dans huit associations, installées dans le centre-ville de Bruxelles et Molenbeek-Saint-Jean aux alentours du canal, dans le quartier Cureghem à Anderlecht et dans le quartier Saint-Antoine à Forest.

7—Voir les recherches des deux géographes Christian Kesteloot et Cees Cortie (1998) pour la comparaison d'Amsterdam et Bruxelles, et celles de la sociologue Hakima Mounir (2013) pour la comparaison entre des villes aux Pays-Bas et en région parisienne.

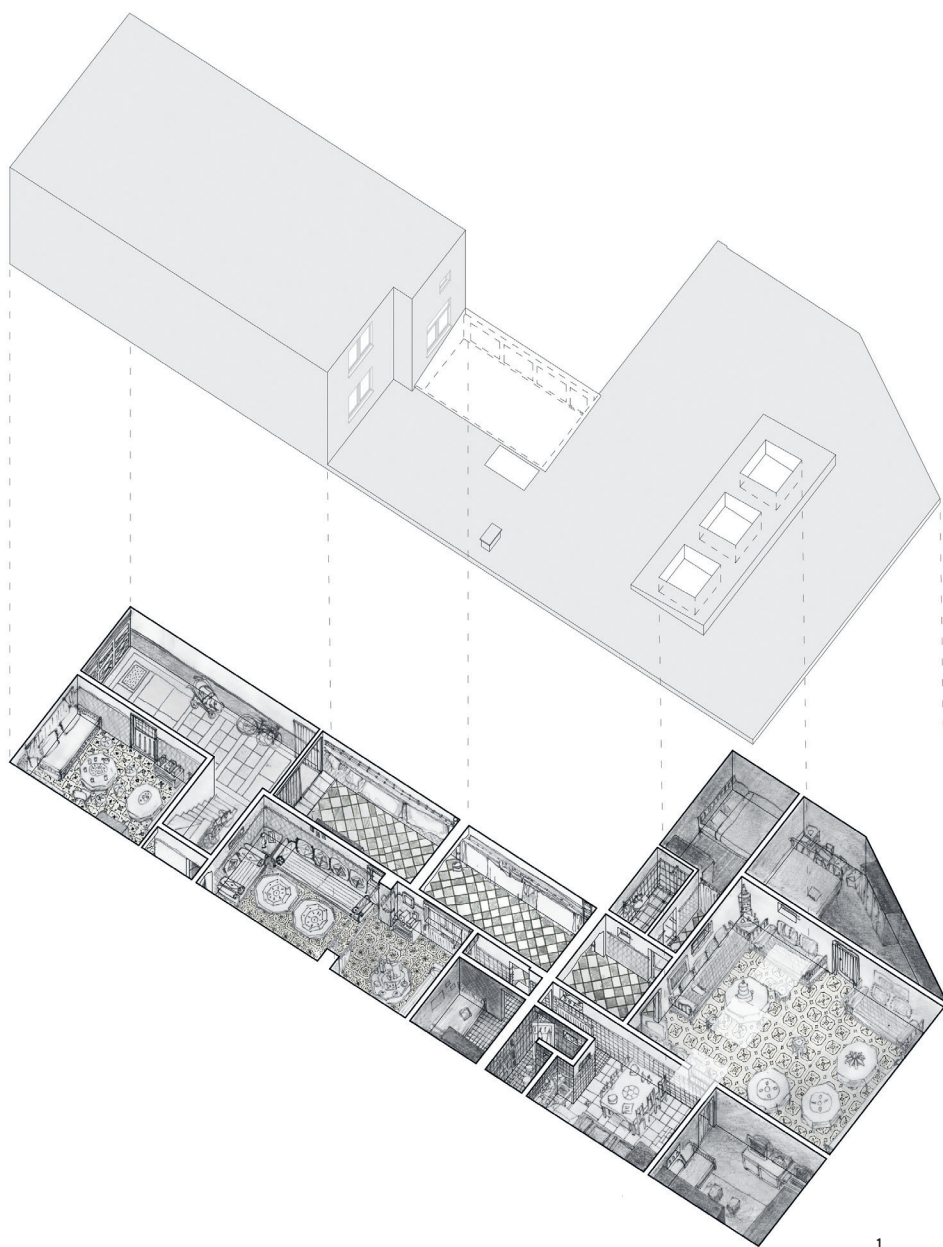
du Rif ont tendance à rester solidaires : les mariages arrangés, organisés par des réseaux matrimoniaux, y jouent un rôle fondamental. À Bruxelles, l'attachement communautaire peut s'expliquer par le rassemblement des communautés rifaines dans certains quartiers. Un détour par des études en anthropologie sociale dans la province de Nador au Rif permet d'éclaircir certaines pratiques : Raymond Jamous et Marie-France Cammaert y proposent des points de vue complémentaires. La valeur de *l'honneur* pour l'homme est acquise par la possession « des domaines de l'interdit » que sont « le territoire, la femme, la maison et la terre » (Jamous, 1981 : 65). Simultanément, les mouvements des femmes se situent dans un « système des limites » ; et, après la migration vers Bruxelles, le monde des hommes et celui des femmes demeurent relativement séparés, tout en opérant un déplacement de leurs frontières réciproques (Cammaert, 1985). Les femmes négocient ces limites par l'organisation collective, comme en témoigne leur présence importante dans le milieu associatif bruxellois (Jacques, 2014).

Les Rifains se sont expatriés dans le cadre de contrats de travail, avec le projet de s'enrichir et de rentrer au pays ; ce retour est ainsi un « élément constitutif de la condition de l'immigré » (Sayad, 2006 : 131), souvent matérialisé par la construction d'une « maison de retour » (Pinson, 1999 : 77). De fait, les ancien.ne.s émigré.e.s investissent intensément dans la construction au Rif, transformant de manière radicale son architecture, son organisation territoriale, en introduisant « une micro-urbanisation par le bas » (Troin et Berriane, 2002 : 290, 334). Les anciennes maisons à cour de plain-pied sont abandonnées au profit de nouvelles constructions, mais elles continuent à exister dans les souvenirs de ceux et celles qui les ont habitées, ce qui m'a amenée à proposer la notion de *maison des origines*. Comme le souligne Abdelmalek Sayad, l'étude de l'immigration ici et de l'émigration là-bas doit se faire simultanément, car elles sont les « deux faces indissociables d'une même réalité » (1999). Pour le cas marocain, la géographie sociale a montré un réseau migratoire important (Arab, 2009), proposant de ne plus penser une culture de manière sédentaire et localisée, mais de manière démultipliée, par des « territoires circulatoires, productions de mémoires collectives et de pratiques d'échanges sans cesse plus amples » (Tarrus, 1993 : 52). Je propose de décrire la maison à Bruxelles en corrélation avec la maison de retour, et avec les attachements à celle des origines, dessinant un *triptyque de maisons*.

Partir des maisons bruxelloises

Comment rendre compte de la complexité de cette question lors du colloque ? Après plusieurs échanges avec Victor, Quentin et Sara, j'ai choisi d'inviter au colloque sept personnes rencontrées durant mes recherches : Meryem et Najette, deux habitantes d'une maison à Bruxelles ; Tamimount Essaidi et Agnès Sikivie, deux expertes des réseaux associatifs bruxellois ; Mohamed Amin Benamraoui et Nedjma Hadj Benchelabi, deux artistes en lien avec le Maghreb, et une étudiante en architecture, Najoua Saadi.

La présentation partira de la description d'une maison à Bruxelles, pour ensuite se déployer dans les relations qu'elle entretient avec l'espace urbain bruxellois et avec le pays des origines.



¹
*Portrait habité de la maison de
 Fatima et Ahmed.* Élaboration :
 Lisa Raport, 2018.

2a-b

Images de la table filmée lors du colloque.

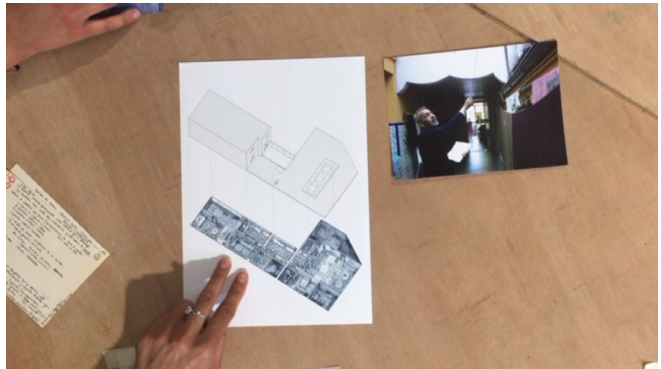
Source : Lisa Raport, 2018.

2a. En maniant mes photos prises à l'intérieur de la maison de ses parents, Najette décrit différents matériaux qui témoignent encore aujourd'hui des aménagements précédents ; elle montre du doigt la cuisine.

2b. Najette montre du doigt les deux pièces « qui étaient des salons » sur le *portrait habité*.



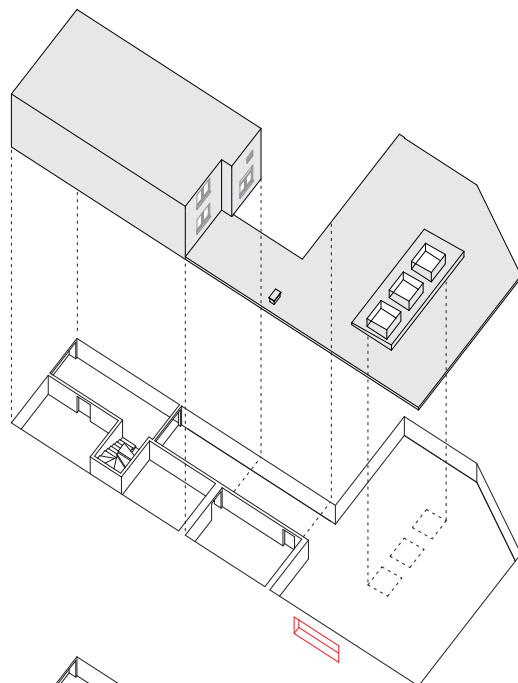
2a



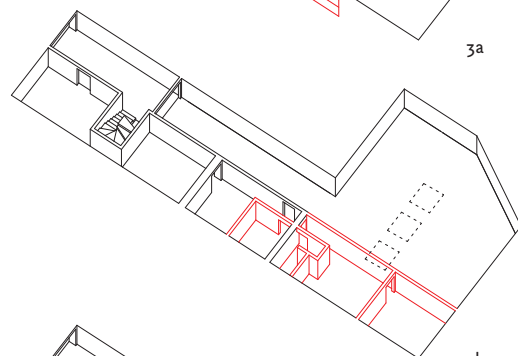
2b

Le *portrait habité* de la maison de Fatima et Ahmed (fig. 1) a été présenté par leurs filles Meryem et Najette. Le dessin ne porte que sur le rez-de-chaussée de l'immeuble dont la famille est propriétaire, les deux appartements aux étages supérieurs étant prêtés ou loués. Le rez-de-chaussée se développe en profondeur, vers l'intérieur de la parcelle. Le corps principal à front de rue se compose de deux pièces en enfilade, flanquées d'un passage cochier qui amenait, jadis, à un grand atelier de couture à l'intérieur de l'îlot. L'atelier a, depuis, été réaffecté en cour intérieure qui distribue toutes les pièces du foyer et qui est sa source principale de lumière naturelle. À travers les aménagements faits au cours des trente dernières années, le foyer s'est étendu sur toute la surface du terrain. Il n'y a qu'une fenêtre en façade ; les autres ouvertures se trouvent dans la surface de la toiture et dans les murs intérieurs ; les pièces sont baignées d'une lumière diffuse. Le caractère introverti de la maison est rendu explicite par le nom de la pièce donnant sur la rue, en façade, combinant un mot arabe à un mot français, la *bit el fond*, que l'on peut traduire par « pièce du fond » : tournée vers l'intérieur, la maison tourne le dos à la rue.

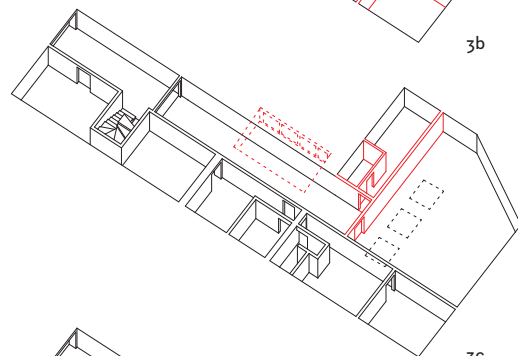
Le *portrait habité* a nourri l'échange avec les habitant.e.s comme en témoigne la manière dont Najette a, lors du colloque, décrit la maison parentale en manipulant ce dessin, et aussi en indiquant des éléments sur mes photos prises de l'intérieur (fig. 2a-b). Elle a retracé chronologiquement les différents aménagements qui ont été effectués, qui seront restitués dans les paragraphes suivants (fig. 4).



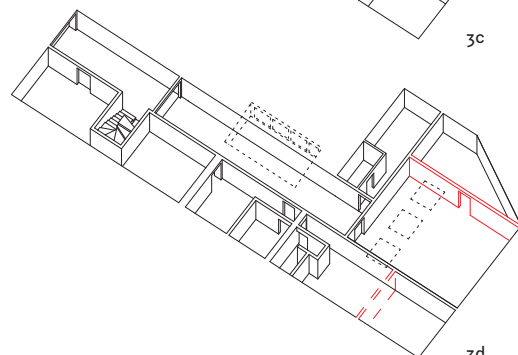
3a



3b



3c



3d

3a–d
Schémas accompagnant le
récit de Najette. Élaboration :
Lisa Raport, 2019.

Najette : « Lisa est venue ici, on l'a rencontrée, elle a vraiment apprécié la maison, alors que nous, on y habite, on y a habité, donc on a l'habitude, il y a certaines choses qu'on ne remarquait plus, qu'elle nous a fait redécouvrir, et ça a éveillé beaucoup de souvenirs. »

Après avoir vécu dans plusieurs appartements, la famille a accédé à la propriété en 1989 : « pour nous, c'était une découverte d'avoir une si belle maison, si grande, même si, au départ, on ne vivait [que] dans cette partie-là : la *bit el fond*, le corridor, et les deux petites pièces, c'étaient des salons » (fig. 2b). Les parents et leurs sept enfants à l'époque étaient donc repliés dans seulement trois pièces en enfilade ; l'ancien passage cocher, appelé à ce moment le *corridor*, était utilisé par le voisin, comme servitude d'accès à une salle de cinéma. Najette a restitué le caractère précaire de cette situation en soulignant le lien immédiat entre *aménager* et *se retrouver* : parce que le cinéma « voulait monopoliser cet accès », expliqua-t-elle, « on ne pouvait pas *aménager*, on ne pouvait pas *se retrouver* ». (fig. 3a)

Dès que le chemin de servitude ne fut plus en usage, le père de famille a fermé l'ouverture dans le mur mitoyen et il a construit une cuisine et une salle de bains à cet endroit. Ainsi, la famille pouvait pleinement s'approprier le rez-de-chaussée, et l'ancien *corridor* devint alors *mrah*, le nom donné en berbère rifain à la cour dans la *maison des origines*. La ressemblance avec la cour rifaine est grande : sa disposition au centre, son ouverture sur le ciel, son rôle distributeur des pièces. Mais ses occupations et son caractère polyvalent rappellent aussi la *mrah* de la maison des origines : les activités de cuisine grasse et odorante, les jeux d'enfants, un salon d'été. (fig. 3b)

Assez tardivement, la *mrah*, dans la maison à Bruxelles, a été couverte par une verrière protégeant de la pluie et de la neige. Ensuite, l'*atelier* à l'intérieur de l'îlot s'est transformé en grande salle nommée *rbijout* : le pluriel de « pièce » en arabe rifanisé. En effet, cette pièce est tellement grande qu'elle abrite plusieurs salons, un dans chaque coin. L'inauguration des *rbijout* a été faite en 2000 à l'occasion du mariage de Najette. (fig. 3c)

Najette : « [Pour] mon mariage, mon papa a accéléré un peu les travaux. Du coup, on a accueilli tous nos invités, et c'était chouette, parce que, vraiment, on avait donc la *mrah*, mon père avait déjà mis les verrières, mais bon, on pouvait les soulever, donc, c'était à ciel ouvert, il avait mis un tapis rouge, donc, c'était vraiment *le cinq étoiles*. »

Les dernières transformations furent d'abattre un mur et d'en construire un autre ; d'une part, la *bit internet* a été supprimée afin d'agrandir la cuisine avec un salon ouvert ; de l'autre, les *rbijout* ont été subdivisés afin de faire une chambre à part pour que la cadette puisse étudier au calme. On voit que les pièces changent d'affectation, s'agrandissent ou se fractionnent selon les besoins de ses occupant.e.s. (fig. 3d)

Najette a souligné que « la maison est très évolutive » ; elle s'adapte « en fonction du temps et des enfants »⁸. Il y a quelques années, une chambre a été construite pour le grand-père paternel, entre la salle de bains et la chambre de Fatima. Étant malade, il fallait le soigner et répondre à ses besoins en cas d'urgence. Le grand-père est décédé, mais la pièce porte toujours son nom, *bit jddi* : le patriarche a marqué le foyer. En Belgique, Fatima et Ahmed se sont ancrés dans leurs lieux intimes à travers la dénomination des espaces et de leurs potentiels : la *mrah* pour les retrouvailles familiales, la *bit jddi* pour la commémoration du patriarche, les *rbijout* pour les célébrations communautaires.

Les après-midis, le foyer accueille des membres proches et lointains de la famille, des voisines et des amies. À l'occasion des fêtes religieuses, la cuisine de Fatima devient une *usine à gâteaux*, tout espace disponible se retrouve occupé par des plateaux de *chebakias* à cuire au four. Durant le ramadan du printemps dernier, c'est grâce aux revenus de cette activité de vente que Fatima a pu installer une nouvelle cuisine dans leur maison de retour au Rif. Le rôle de ce réseau social et économique a été illustré par Tamimount. La maison de quartier Saint-Antoine (MQSA)⁹ dont elle est directrice est située à deux pas de la maison de Fatima et Ahmed.

Les réseaux de l'intime

Tamimount Essaïdi a entamé son intervention avec une introduction du quartier Saint-Antoine à Forest où est située la MQSA ; elle a expliqué que sa grande densité est due au fait que c'est un lieu d'installation pour trois catégories de familles : celles immigrées dans les années 1960 et 1970 du nord du Maroc, celles « primo-arrivantes » venant de l'intérieur de l'Europe (Espagne, Italie) depuis une dizaine d'années, et celles sans papiers. Dans ce contexte, la maison de quartier propose, entre autres, des cours de français et d'alphabétisation à une centaine de femmes. Le contact quotidien avec ces femmes a amené Tamimount à formuler une hypothèse sur ce qu'elle nomme les « constructions de stratégies », nuanciant « le postulat de la femme maghrébine qui ne sort pas beaucoup, a peu d'occupations et qui est soumise à son mari, le chef de famille ». Tamimount affirme qu'à l'intérieur des espaces de vie, les femmes « vaquent comme elles le désirent », les hommes en étant souvent exclus. Ensuite, elle identifie deux « profils de femmes » développant des stratégies différentes pour « participer à la société commune » : le premier s'organise en groupe pour des revendications collectives et publiques, par exemple, une grande cuisine communautaire au sein d'une mosquée ; le second est plus discret, connaissant plus de précarité : en réponse aux difficultés de leurs maris de subvenir aux besoins financiers du foyer, ces femmes utilisent des moyens plus concertés. À travers des réseaux de

8—Aujourd'hui, Fatima et Ahmed ont dix enfants (dont huit sont mariés) et vingt-cinq petits-enfants.

9—Les activités de la MQSA sont diverses : cours d'alphabétisation et de français, école de devoirs pour les enfants et adolescents, des permanences « juridique » et « logement ».

solidarité, elles offrent leurs talents de cuisine et de couture ; elles établissent une économie relative aux fêtes religieuses et communautaires¹⁰.

Tamimount Essaïdi : « Elles se créent un réseau de vente et d'achat de produits, et ça marche très très bien. Parfois, elles ramènent plus de moyens que l'homme. J'ai eu des témoignages de certaines femmes qui disaient : au Maroc, je ne pouvais pas bouger, en tout cas, j'étais fort contrôlée ; ici, du fait que je suis devenue pourvoyeuse de moyens financiers pour faire vivre la famille, j'ai acquis une place importante au sein de ma cellule familiale. Ce qui n'est pas toujours facile avec le chef de famille, qui perd, lui, sa légitimité et sa place. Et ça crée quand même énormément, je dirais, de tensions, mais surtout aussi de déprime, chez l'homme, parce qu'il se sent incapable de pouvoir assumer cette charge familiale. »

Les différents profils proposés par Tamimount sont probablement liés à la génération d'immigration. Des parents aux enfants, un déplacement s'opère : pour les migrants de première génération, les réseaux sont exclusivement domestiques, invisibles depuis la rue ; la deuxième génération a, elle, tendance à rendre publiques ses activités, certaines façades affichent dès lors l'existence d'une association. Cependant, leurs vitres sont occultées, soulignant leur caractère intime, et, souvent, l'accès est uniquement réservé aux femmes. Ce constat mène à proposer des nuances à la dichotomie entre l'espace privé et l'espace public, à « épaissir les lieux » pour reprendre l'expression de David Jamar (2014)¹¹. Comme Nedjma Hadj Benchelabi¹² l'a souligné dans un article écrit il y a vingt ans déjà, les notions de public et de privé ne sont pas universelles, mais sont toujours situées. L'association entre féminité et espace privé propre à la culture arabo-islamique devrait, à son sens, être perçue non de manière négative, mais plutôt comme une occasion pour trouver des définitions non restrictives (Benchelabi, 1998). À l'encontre de certaines idées reçues associant l'espace domestique à l'oppression, les réseaux intimes peuvent aider les différentes générations de femmes à accéder à une indépendance économique et sociale par rapport à leurs maris, et favorisent donc leur émancipation.

10—Les observations bruxelloises rejoignent celles de Mokhtar Mohatar Marzok et d'Alain Cottureau (2012 : 51) dans une ville andalouse, portant aussi sur une communauté rifaine, où les chercheurs ont relevé l'existence d'une coopérative nommée « Les Femmes du parc ».

11—« Une expression, c'est d'abord un signe, une façade indiquant que ce qui se passe peut se mettre à regarder les autres. Cela peut ensuite devenir un ensemble de dispositions fines indiquant des passages possibles rythmés selon les temps, à négocier en termes de postures, recelant des micro-lieux intermédiaires, des zones floues "ni dedans ni dehors", mais certainement pas empêchés comme l'empêcherait une barricade » (Jamar, 2014 : 158).

12—C'est après la lecture de cet article que j'ai pris contact avec Nedjma Hadj Benchelabi. Quand elle a écrit cet article en 1998, elle était en formation d'architecte-urbaniste ; depuis lors, ses réflexions ont évolué et se sont déplacées vers l'appropriation de l'espace public. Aujourd'hui, elle est artiste, et à l'occasion du colloque, elle nous a raconté à travers un diaporama, montrant des images de quelques performances artistiques dans l'espace public à Marrakech au Caire et à Tunis, l'existence d'« un ancrage territorial d'une nouvelle génération qui pose le regard sur la ville, sur les frontières ».



4a



4b



4c

4a-c
Maisons de retour. Photos :
 Najoua Saadi, 2015.

Durant mes enquêtes exploratoires, j'ai découvert une quantité considérable d'associations bruxelloises destinées aux femmes d'origine marocaine, fondées et gérées par celles issues de la deuxième génération d'immigration ; l'orientation de la plupart des activités associatives dénote une ambition de cultiver et de soigner la communauté : cours d'alphabétisation et de français, cours d'arabe et du Coran, activités familiales et domestiques. Dans la continuité de cet engagement associatif, Nedjma a soulevé, lors du colloque, l'existence d'une jeune génération bruxelloise qui s'engage non seulement envers la communauté, mais aussi envers la société. Aujourd'hui, les gens de cette génération prennent conscience, dit-elle, d'être des opérateurs actifs « qui ne sont plus des acteurs passifs qui attendent d'être bien joliment intégrés et gentiment acceptés ». Certains projets, comme le Space¹³ fondé par Rachida Aziz ou le Brass'art¹⁴ par Mohamed Ouachen et Sanae Jamaï, témoignent d'une adhésion à des luttes qui dépassent largement les limites du Maghreb ou du monde arabe.

Le triptyque des maisons

En particulier pour les personnes issues de la première génération d'immigration – nées au Rif et ayant des souvenirs précis –, il est pertinent d'étudier la maison à Bruxelles en lien avec celle *des origines* et celle *de retour*. Les relations avec ces deux maisons rifaines ont été développées par Najoua Saadi et Mohamed Amin Benamraoui lors du colloque. Najoua¹⁵ nous a raconté son expérience en tant que stagiaire durant les mois d'été dans le bureau d'architecture de son père à Nador, une ville située à l'est de Tamsamani :

« [Durant la période estivale,] le bureau d'architecture reçoit plusieurs demandes de régularisation de la part des Rifains.e.s qui travaillent en Europe. La plupart d'entre eux/elles construisent illégalement, sans permis de construire, ou bien ils/elles ne respectent pas le plan autorisé. Du coup, après la fin des travaux, ils/elles sont obligé.e.s de consulter un architecte pour obtenir un permis d'habiter, qui leur permettra d'avoir accès à l'eau potable et à l'électricité. »

À la suite des demandes de régularisation comme décrites ci-dessus, elle a fait le relevé et le plan de *maisons de retour* existantes. Najoua a été interpellée par ce nouveau type de constructions qui se propage dans son pays. Animée par la curiosité, elle a entrepris des explorations traversant le Rif d'est en ouest, constituant un catalogue de photographies de ces *maisons de retour* (fig. 4).

13—Le Space est un café et centre culturel au croisement de la rue Dansaert et de la rue de la Clé au centre-ville de Bruxelles, proposant des activités artistiques, culturelles, didactiques, militantes, etc.

14—Brass'Art est un lieu de rencontre artistique d'occupation temporaire sur la place communale de Molenbeek.

15—J'ai rencontré Najoua Saadi à la Faculté d'architecture de l'ULB, où elle a étudié, autour d'un intérêt commun pour les maisons du Rif marocain. Son mémoire de fin d'études, défendu en 2018 sous la direction de Bertrand Terlinden, s'intitule : « La maison à cour du Rif marocain, entre transformation et abandon ».

Najoua les a décrites lors du colloque comme des « blocs de béton isolés sur de grands terrains ceints d'un mur ». Elle a relevé quelques éléments récurrents : par exemple, les coursives inoccupées en façade (car la distribution se fait par l'intérieur), les décorations bordant les ouvertures et les toitures en tuiles rouges. Si certains symboles utilisés lui rappellent des architectures européennes, d'autres demeurent assez énigmatiques : « des styles parfois difficiles à décrire, comme les toitures en pagode » (fig. 4c).

Les études scientifiques¹⁶ montrent que l'architecture, l'urbanisme et le caractère rural de la région rifaine ont été radicalement transformés par les transferts d'argent et l'importation de matériaux de construction, en liaison directe avec l'émigration internationale. Le long des routes et en grappes autour des carrefours, les résidences foisonnent : le Rif connaît une prolifération de « petits centres urbains » avec un secteur de construction dynamique (Troin et Berriane, 2002). Si, à la fin des années 1990, il était encore possible de faire la différence entre « la maison paysanne » à cour centrale et celle de l'émigré (Ben El Khadir et Lahbabi, 1989), aujourd'hui, la première est abandonnée et la deuxième exerce un impact important sur l'architecture rifaine.

Une architecture nouvelle en poteaux-poutres, souvent sur plusieurs étages et sans cour intérieure, est préférée à la maison à cour de plain-pied. Cette dernière est abandonnée, mais elle est encore habitée à travers les souvenirs de ses anciens occupants. Le cinéaste et réalisateur bruxellois Mohamed Amin Benamraoui, né à Temsamane nous a fait part de son expérience de cette *maison des origines*. Alors qu'il était âgé d'une quarantaine d'années, il est revenu dans sa région natale pour visiter ses tantes. Il y a découvert de vieux villages en ruine : « la culture berbère, la culture amazighe, commence à s'éroder, à disparaître », dit-il.

Mohamed Amin Benamraoui : « Je suis toujours attaché, j'en parle souvent de ces maisons. Pour moi, c'est quelque chose qui est en moi, je ne peux pas imaginer une scène [dans mes films] où il n'y a pas un espace avec une *mrah*, avec une cour, avec des éléments où je dois faire référence à tout ça, à cette culture [...]. »

16—Les premières conséquences du phénomène migratoire au Rif ont été étudiées dans le cadre de deux thèses de doctorat en géographie : Bossard (1978) pour la province de Nador, et Lazaar (1987) pour celle d'Al-Hoceïma. À voir aussi les chapitres 13 et 15 dans Troin et Berriane (2002).



Même s'il a peu de souvenirs de quand il y a vécu, il se sent lié à ces maisons avec lesquelles il entretient « un rapport émotionnel fort ». Dans ses œuvres cinématographiques, Mohamed pense la scénographie avec les espaces et les objets propres à la *maison des origines*, comme il nous l'a raconté lors du colloque à travers quelques extraits de deux courts-métrages¹⁷ (fig. 5). Il a mis l'accent sur le caractère intime de ces maisons basses, « souvent assez loin du chemin, avec des petits cailloux pour montrer qu'on rentre dans un domaine privé » et il nous a invités à prêter attention aux seuils surélevés des portes « qui indiquent aux visiteurs qu'ils rentrent dans une maison privée ». Avec beaucoup de précision et d'affection, Mohamed a décrit quelques objets domestiques à travers une série d'images tirées de son long-métrage *Adios Carmen*, réalisé en 2013 : une couverture en couleurs *afarrach*, une assiette en céramique *rabdiâ* et un ustensile pour préparer le pain *thadjout* (fig. 6a–c). Il semblait particulièrement tenir à l'étagère *tachaqt* (fig. 6d) ; « cet élément, précisa-t-il, m'a vraiment impressionné lorsque j'étais tout petit » ; il en a trouvé au Rif et il a demandé à des décorateurs d'en repeindre les motifs, ensuite il les a ramenés pour les installer dans sa cuisine et son salon à Bruxelles.

Des images et imaginaires en circulation

Lors de la discussion avec le public à la fin de la première journée du colloque, une question¹⁸ a été soulevée à propos de la maison où Najette habite aujourd'hui. Celle-ci est située à Buizingen¹⁹ et a été achetée avec son mari il y a une dizaine d'années ; elle a fait l'objet d'une enquête à la suite du colloque, en

17—Il s'agit d'extraits tirés de ses courts-métrages *Kif Kif* et *Sellam et Démétan*, réalisés en 2008.

18—« Est-ce que l'aménagement de la maison de [Najette] qui hérite de l'environnement de rénover, de transformer, de casser des murs [...] fait appel aux mêmes référents que ceux de ses parents, ou est-ce qu'on commence à arriver à autre chose ? »

19—Buizingen est un village de la commune de Hal située dans le Brabant flamand.



6a



6b



6c



6d

6a–d
Photogrammes tirés du long-
métrage *Adios Carmen*.
Images : Mohamed Amin
Benamraoui, 2019.
6a. Les couvertures en
couleurs *affarach*.
6b. L'assiette en céramique
rabdiâ accrochée au mur.
6c. L'ustensile rond pour
préparer le pain *thadjount*
accroché au mur.
6d. L'étagère *tachaqt* peinte
en couleurs et motifs floraux
accrochée au mur.

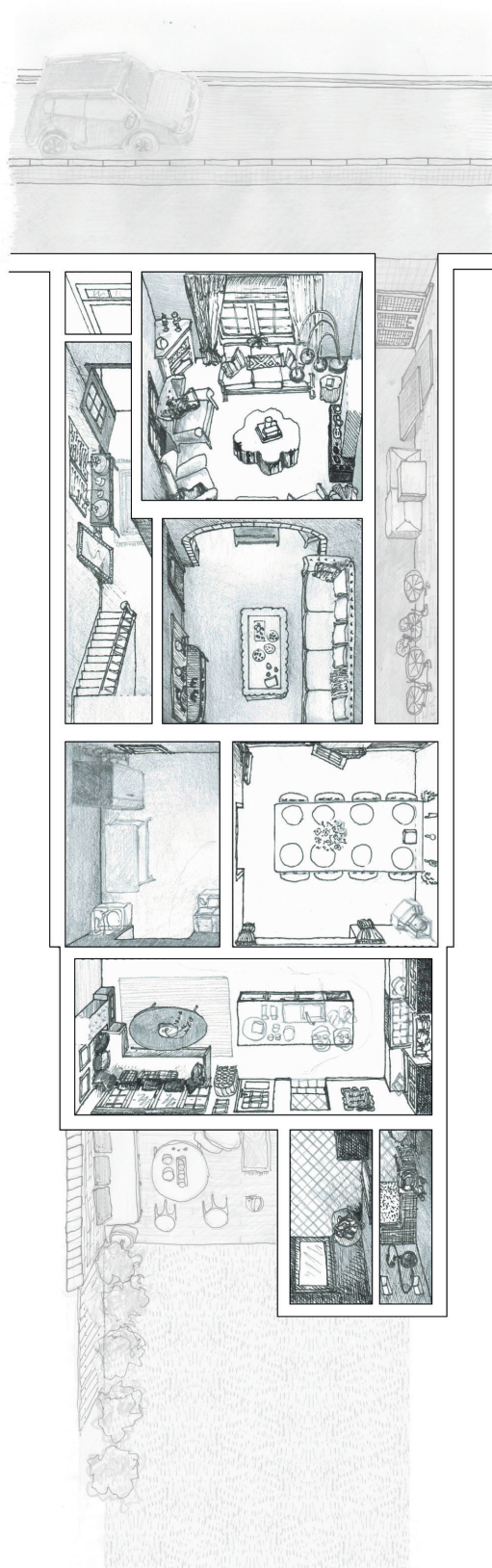
juin 2018. Dans cette dernière partie, je propose un prolongement à propos de la maison de Najette, et une comparaison de son *portrait habité* avec celui de la maison de ses parents.

En faisant cette comparaison, la première chose qui frappe, c'est le caractère extraverti de la maison de Najette : les rideaux côté rue sont écartés, rendant ainsi les deux salons et la cuisine visibles depuis la rue. Dès lors, le *portrait habité* (fig. 7) fait intervenir la rue et le jardin, à l'inverse de celui de la maison de ses parents qui tourne le dos à la rue.

Un deuxième trait marquant est le choix des moyens de représentation utilisés pour la description. Tandis que, pour la maison de Fatima et Ahmed, j'ai opté pour un dessin en axonométrie, une projection orthogonale qui conserve les proportions dans les trois dimensions, dans le cas de la maison de Najette, le choix de la perspective linéaire à un point de fuite, favorisant une perception en profondeur, mais aussi plus subjective, s'est imposé à moi. Ce second dessin, centré sur la salle à manger autour de laquelle s'articulent les pièces de la maison, traduit la description qu'en fait Najette : la salle à manger fonctionne comme « le cœur familial ».

De manière similaire au récit de Mohamed concernant l'étagère *tachaqt*, Najette a parlé de son attachement à certains objets évoquant son expérience (plus ou moins directe) du Maroc ; ils sont positionnés dans deux coins opposés au rez-de-chaussée : l'entrée et la salle de bains. Dans le hall d'entrée, deux grands tableaux en bois présentent une calligraphie. Ces tableaux lui rappellent l'école coranique à Bruxelles où, petite, elle apprenait les versets en s'exerçant sur des tablettes, avec une plume et une gomme. Les tableaux exposés sont fabriqués à Tamsamani : son cousin a découpé les planches sur mesure et un imam a fait la calligraphie. Il s'agit d'une sourate du Coran, nommée *La Vache* : « c'est comme un genre de résumé de la vie, comment tu dois te comporter, et en même temps, ça protège, donc je me suis dit, ici, à l'entrée... ». De ce fait, l'endroit où on franchit le seuil de sa maison est marqué par l'attachement aux origines rifaines à travers le religieux. Le deuxième lieu où l'on retrouve une trace des souvenirs de Najette liés au Maroc est celui réservé à l'intimité du corps : la salle de bains. Cette pièce rectangulaire comporte une toilette et une douche de plain-pied, courantes au Maroc, mais, surtout, les murs sont couverts de *tadelakt*²⁰. Pour Najette, l'argile, ou plutôt l'odeur de la terre humide, mouillée, évoque des souvenirs rifains. En me montrant une poterie en terre crue, posée dans un coin de la salle de bains, elle m'a glissé : « quand tu bois dedans, c'est magique ». Cet ustensile rappelle celui décrit par Jean-Marc Besse, cet objet dont il ne sait plus retracer qui est premier, de l'objet ou de l'intention. Selon cet auteur, le mot « pratique » est réducteur pour comprendre comment un « intérieur » se fabrique ; « Car nos manières de nous ajuster aux choses qui nous entourent et à l'inverse de les ajuster à nous ne relèvent pas seulement d'une adresse, d'une technique, d'une série d'habitudes incorporées. Il s'y trouve aussi de l'émotion, du souvenir, de l'imagination. » (2013 : 159).

20—Le *tadelakt* est un enduit utilisé dans l'artisanat marocain pour étanchéifier les salles d'eau.



7
Portrait habité de la maison
de Najette. Élaboration :
Lisa Raport, 2019.

En revanche, le salon donnant sur la rue a fait l'objet de moins de récits faisant référence au Maroc. Cette pièce aux rideaux écartés semble être aménagée et vécue comme une vitrine : un grand feu ouvert et de somptueux fauteuils donnent à voir aux passants une manière d'aménager ou plutôt un « style » qu'elle qualifie de « rustique avec un côté chic et contemporain » (fig. 8). En expliquant ses choix d'aménagement, elle fait allusion à une « très belle maison » d'un avocat où elle a travaillé comme fille au pair. Elle s'est aussi laissée inspirer par des catalogues et des émissions télévisées autour de la décoration. Il ressort de ce qui précède qu'au-delà des attachements puisés dans les souvenirs personnels et des expériences de vie (l'odeur de la terre, l'écriture de la calligraphie, le temps passé dans une *très belle maison*), d'autres attachements entrent en jeu, liés à un monde interconnecté et diffusé par les médias.

Si l'enquête concernant la maison de Fatima et Ahmed avait révélé des attachements faisant exister ce que j'ai proposé d'appeler *le triptyque des maisons*, qui sont situées dans des territoires spécifiques en Belgique et au Maroc, les choix d'aménagements faits par Najette témoignent d'une appropriation de références aux origines diverses ; le dialogue entre pratiques habitantes et architecture doit alors être appréhendé en prenant en compte un troisième facteur, celui des images véhiculées par les mouvements migratoires autant physiques que cognitifs, à travers la circulation des gens et de leurs imaginaires.

Pour conclure, notre présentation a touché à de multiples savoirs et objets de connaissances. Autour de la table, nous avons manipulé différents outils complémentaires : des dessins, des photographies, des extraits de films, des images de performances. Chaque intervenant.e a décrit à sa manière ses attachements à un lieu, un objet ou une situation. Leur rencontre a permis de faire résonner ces attachements les uns avec les autres.

Il me semble que ce qui fait la force de cette situation particulière lors du colloque, et c'est ce qui la rend si difficile à décrire, est qu'elle constitue, comme les maisons que je me suis attachée à décrire, un lieu ouvert (et non clos sur lui-même) où sont à la fois importés et appropriés des images et imaginaires en circulation.



8

8
*Une vue sur le salon situé côté
rue de la maison de Najette.*
Photo : Lisa Raport, 2019.

Références bibliographiques

- ARAB, CH.** 2009. *Les Aït Ayad. La circulation migratoire des Marocains entre la France, l'Espagne et l'Italie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BENCHELABI, H.** 1998. « Cultural displacement in Brussels with Maghrebi women », *Journal of Architectural Education*, vol. LII, n° 1, p. 3–10. DOI : <https://dx.doi.org/10.1111/j.1531-314X.1998.tb00250.x>
- BESSE, J.-M.** 2013. *Habiter. Un monde à mon image*. Paris, Flammarion.
- CAMMAERT, M.-FR.** 1985. *Migranten en thuisblijvers: een confrontatie. De leefwereld van marokkaanse berber vrouwen*, Leuven, Universitaire Pers Leuven.
- COTTEREAU, A. ; MARZOK, M. M.** 2012. *Une famille andalouse. Ethnocomptabilité d'une économie invisible*, Bouchène.
- DEBOULET, A. ; HODDÉ, R.** 2003. *Une médina en transformation : travaux d'étudiants à Mahdia*, Paris, UNESCO. Consultable : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001324/132441f.pdf> [disponible le 6 juin 2019].
- HENNION, A.** 2004. « Une sociologie des attachements. D'une sociologie de la culture à une pragmatique de l'amateur », *Sociétés*, vol. LXXXV, n° 3, p. 9–24. DOI : <https://dx.doi.org/10.3917/soc.085.0009>
- JAMOUS, R.** 1981. *Honneur et Baraka, les structures sociales traditionnelles dans le Rif*, Cambridge University Press, Maison des sciences de l'homme.
- JACQUES, C.** 2014. « Le rôle des femmes issues de l'immigration maghrébine dans le milieu associatif bruxellois (1970–2001) », *Les Cahiers du Fil Rouge* (numéro spécial « L'immigration marocaine. 50 ans d'histoire associative à Bruxelles »), n° 20, p. 61–65. Consultable : http://ep.cfsasbl.be/IMG/pdf/fil_rouge_20_web.pdf [disponible le 9 juin 2019].
- KESTELOOT, CHR. ; CORTIE, C.** 1998. « Housing Turks and Moroccans in Brussels and Amsterdam: The difference between private and public markets », *Urban Studies*, vol. XXXV, n° 10, p. 1835–1853. DOI : <https://dx.doi.org/10.1080/0042098984178>
- LATOUR, BR.** 2000. « Factures/fractures : de la notion de réseau à celle d'attachement », dans A. Micoud et M. Peroni (éd.), *Ce qui nous relie*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, p. 189–208.
- MARTINIELLO, M. ; REA, A.** 2012. *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles. DOI : <http://hdl.handle.net/2268/152442>.
- MOUNIR, H.** 2013. « Des ajustements différenciés. Comparaison des femmes marocaines immigrées aux Pays-Bas et en France », *Hommes et migrations*, n° 1303, p. 17–25. DOI : <https://dx.doi.org/10.4000/hommesmigrations.2544>
- NAVEZ BOUCHANINE, F.** 1997. *Habiter la ville marocaine*. Paris, L'Harmattan.
- PINSON, D.** 1999. « Les maisons du Marocain », dans Ph. Bonnin, R. de Villanova (sous la dir. de), *D'une maison l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Grâne, Créaphis, p. 68–87.
- SAYAD, A.** 1999. *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil.
- SAYAD, A.** 2006. *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. Tome 1. L'illusion du provisoire*, Paris, Raisons d'agir.
- TARRIUS, A.** 1993. « Territoires circulatoires et espaces urbains. Différenciation des groupes migrants », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 59–60, p. 51–60. DOI : <https://dx.doi.org/10.3406/ar.1993.1727>
- TROIN, J.-FR. ; BERRIANE, M.** (sous la dir. de) 2002. *Maroc. Régions, pays, territoires*, Paris, Maisonneuve et Larose.

Diplômé en 2018 de la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'Université libre de Bruxelles, **Gaspard Geerts** a consacré son projet et mémoire de fin d'études au quartier de la Baraque à Louvain-la-Neuve où il est né et a vécu jusqu'en 2013. Depuis septembre 2018, il travaille au sein de l'association Rotor où il participe à plusieurs projets de conception et de recherche.

Résumé

Depuis plus de quarante ans, les habitants du quartier de la Baraque négocient avec les autorités de la ville de Louvain-la-Neuve pour défendre des modes d'habitat alternatif. Les outils de l'architecte et de l'urbaniste ont occupé et occupent toujours un rôle central dans ces négociations. Les habitants du quartier ont ainsi développé une grande familiarité avec les réglementations urbanistiques en vigueur, mais aussi une défiance vis-à-vis de celles-ci. Face aux tentatives successives de « régularisation » du quartier par les autorités, les habitants tentent de conserver une certaine autonomie quant aux manières de vivre et d'aménager ce territoire. Ce texte retrace la présentation collective lors du colloque, un moment singulier où se sont croisés différents points de vue sur l'histoire et le devenir du quartier de la Baraque. Au départ d'une

sélection de documents et de représentations du quartier (anciennes cartes, plans d'urbanisme, photographies, dessins, plans réalisés par les habitants, relevé de la végétation, etc.), les différents intervenants invités ont commenté, exploré et raconté ce dont ces documents sont les traces et les questions qu'ils soulèvent. Cette présentation a, entre autres, été l'occasion de faire le lien entre la Baraque et d'autres situations aspirant à des modes différents d'habiter. À l'heure où l'habitat alternatif ou « l'habitat léger » attire de plus en plus de gens et a récemment obtenu une reconnaissance juridique, il reste encore de nombreux freins empêchant son développement. Ce texte esquisse des pistes de mobilisation des outils de l'architecture qui parviennent à tenir et à rendre compte des spécificités et des caractéristiques du « paysage habité » que constitue le quartier de la Baraque.

doi.org/10.3917/clara.006.0064

La Baraque, un paysage habité

Gaspard Geerts

Dans l'auditoire de la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'ULB, six personnes sont réunies autour d'une table sur laquelle sont déposés des plans d'urbanisme, des photographies, des relevés de végétation, des textes, des chartes, des dessins, etc. Ce qui relie entre elles ces six personnes est un lieu de vie : le quartier d'habitat alternatif de la Baraque à Louvain-la-Neuve.

Élie Pauporté est architecte et enseignant, il a été habitant du quartier et y a consacré son travail de fin d'études en architecture en 2002 (Pauporté, 2002).

Philippe De Clerck est doctorant à la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'ULB et s'intéresse au quartier au travers de sa recherche qui aborde l'habitat communautaire alternatif autogéré à Bruxelles et ses alentours.

Vincent Pourcelle habite à la Baraque et s'intéresse notamment à la biodiversité du quartier dans le cadre d'une formation de guide nature.

Vincent Wattiez est habitant de longue date du quartier, coordinateur du Réseau brabançon du droit au logement, et membre du collectif HaLé !

Olivia Molnar est réalisatrice de films d'animation et documentaires et coréalise actuellement un film sur le quartier.

Tous sont réunis à mon invitation. Étudiant en dernière année de master en architecture, j'ai réalisé un projet d'architecture sur le quartier de la Baraque dans le cadre de mes études, y ai consacré mon travail de fin d'études et coréalise un film documentaire sur le quartier avec Olivia Molnar. Je suis par ailleurs né dans le quartier de la Baraque et y ai vécu jusqu'en 2013.

Les outils du projet d'architecture à l'épreuve d'un lieu de vie alternatif

Afin de comprendre comment et pourquoi ces six personnes se sont retrouvées autour de cette table, il est utile de retracer brièvement l'origine de la « commande » et l'historique du montage de cette présentation. Au départ, il y a un projet d'un étudiant, mené dans le cadre de l'atelier « Terrains d'architecture » à la Faculté La Cambre Horta de l'ULB¹, et les nombreuses questions que celui-ci a soulevées. Ce projet est né d'une interrogation et d'une inquiétude quant au devenir de ce lieu de vie, dont la situation fragile, toujours à la frontière de la légalité depuis maintenant plus de quarante ans, semble aujourd'hui plus que jamais menacée par des projets d'aménagement et d'extension de la ville universitaire². Les autorités de cette ville très particulière, l'Université catholique de Louvain (UCL) qui est propriétaire de la quasi-totalité des terrains et la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve³, considèrent en effet la Baraque comme, « à ce jour, un des derniers quartiers qui présentent encore de nombreuses possibilités d'aménagement » (CEIU, 2013 : 2). De plus, ces autorités souhaitent « régulariser » la situation d'une partie des habitations du quartier, qui occupent depuis le début des années 1970 des terrains appartenant à l'UCL.

L'exercice de projet consistait en un travail de description du quartier de la Baraque et de ses environs, depuis sa « naissance » jusqu'à aujourd'hui, suivi d'un travail « projectuel » qui tentait d'imaginer un scénario d'aménagement futur pour cette partie de la ville. Loin de constituer une forme de conclusion ou de projet fini, ce travail a surtout permis de faire émerger de nombreuses questions. La description du quartier dans son épaisseur historique a permis de mettre en avant le rôle central qu'ont joué les documents urbanistiques, plans et réglementations, dans les négociations entre les habitants du quartier de la Baraque et les autorités de la ville. À la fin de cette recherche par le projet, une question demeurait en suspens : est-il possible d'imaginer un projet d'urbanisme avec la volonté de reproduire ou, du moins, de s'inspirer des qualités qu'on trouve au quartier de la Baraque ? Est-il possible de planifier des développements en s'inspirant d'aménagements « non planifiés », dont les qualités découlent justement d'un processus bien différent de ceux de la planification ?

La commande pour le colloque a été l'occasion de porter un regard autre sur ces questions et d'orienter la réflexion sur la capacité, ou l'incapacité, des outils de l'architecture à rendre compte de la situation de la Baraque. L'analyse

1 — L'atelier « Terrains d'architecture » est mené par Victor Brunfaut, Bertrand Terlinden et Graziella Vella ; le projet a, en outre, bénéficié des apports méthodologiques de Hubert Lionnez et Quentin Nicolai.

2 — L'un des projets récents est la construction, au nord de la Baraque, d'un parking-relais pour les navetteurs utilisant le RER allant vers Bruxelles.

Au-dessus de ce parking souterrain de cinq étages, la construction d'un nouveau quartier, principalement de logement, est actuellement en cours. La proximité avec ce dernier modifiera fortement la situation du quartier de la Baraque, resté jusqu'ici quelque peu à l'écart du centre urbain.

3 — Située dans la province du Brabant wallon, Louvain-la-Neuve est une ville-nouvelle dont les premiers bâtiments sont sortis de terre au début des années 1970. Elle a été érigée pour accueillir la section francophone de l'Université catholique de Louvain, scindée à la suite des querelles linguistiques qui ont animé la Belgique à la fin des années 1960.

Extrait de la carte dite de Ferraris montrant le « Hameau de la Baraque », 1770–1778. Source : Géoportail de la Wallonie, Service public de Wallonie <http://geoportail.wallonie.be>



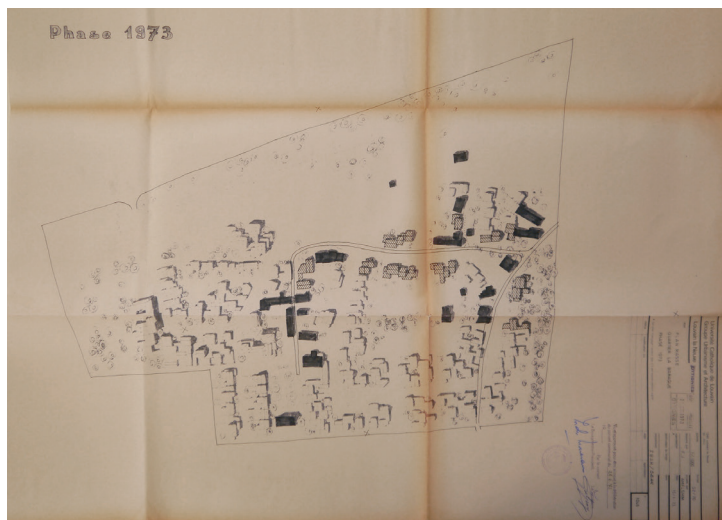
1

des divers documents urbanistiques et mes tentatives de produire de nouveaux plans ont révélé que les outils traditionnels de l'architecture (ou, en tout cas, la manière dont je les mobilisais alors) montraient certaines limites, éprouvaient certaines difficultés pour décrire le quartier de la Baraque. De nombreux aspects et qualités évidents lors d'une simple visite du lieu sont bien souvent absents de ces représentations (ou dessins) en plan. Il est par ailleurs apparu lors de ce travail que d'autres types de documents, notamment écrits – comptes rendus de réunions, chartes, dossiers de présentation – et photographiques permettaient de rendre compte de certains aspects et caractéristiques du quartier, absents des documents urbanistiques.

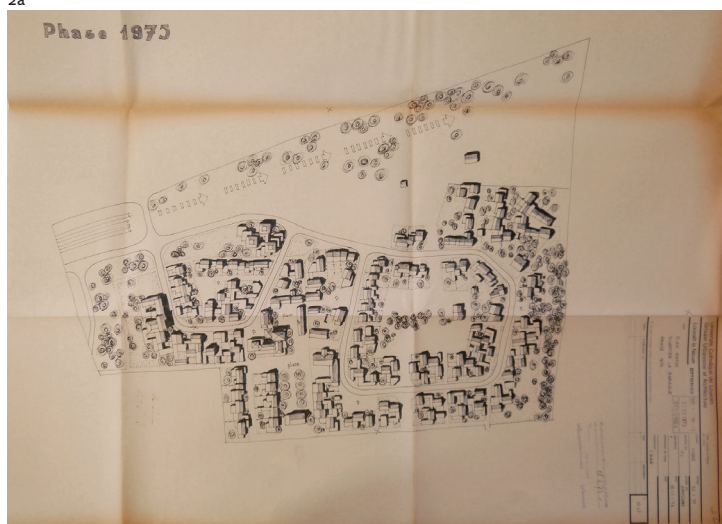
« Faire parler » les documents

La présentation s'est articulée autour d'une sélection de documents permettant d'illustrer les grands jalons de l'histoire du quartier, que nous avons tenté de « faire parler », pour commenter et raconter ce dont ils sont la trace, mettre en avant les questions (et les réponses) qu'ils suscitent. Ceci dans la perspective de nourrir les interrogations liées au devenir du quartier.

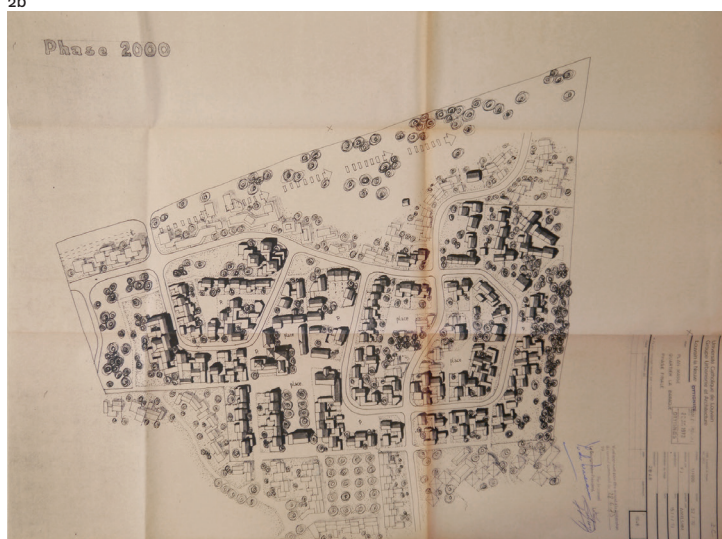
Sur un premier document, une portion de la carte des Pays-Bas autrichiens établie entre 1770 et 1778 par le comte Joseph de Ferraris (1726–1814), l'inscription « Hameau de la Baraque » apparaît à côté de quelques bâtisses entourées de champs et de vergers (fig. 1). Si, à l'époque, le hameau n'était composé que de trois ou quatre habitations ou fermes, la carte nous donne une quantité d'informations sur le territoire qui entourait ces quelques bâtisses. Cette carte militaire en couleur, entièrement dressée à la main, représente en effet avec minutie certains éléments du paysage de la Baraque : chaussées, chemins, sentiers, haies, champs, vergers, bois, cours d'eau ou encore relief. Le plateau de Lauzelle, sur lequel est situé le hameau, est alors très peu peuplé et composé principalement de champs. Il le restera jusqu'au début des années 1970.



2a



2b



2c

2a-c
 Études préalables du PPA10.
 Université Catholique de
 Louvain, Groupe Urbanisme
 et Architecture (UA), 1973.
 Source : Archives de la Ville
 d'Ottignies-Louvain-la-Neuve,
 Service Urbanisme, Plan Parti-
 culier d'Aménagement, Quartier
 de la Baraque (PPA n°10), 1973.
 2a. phase 1973.
 2b. phase 1975.
 2c. phase 2000.

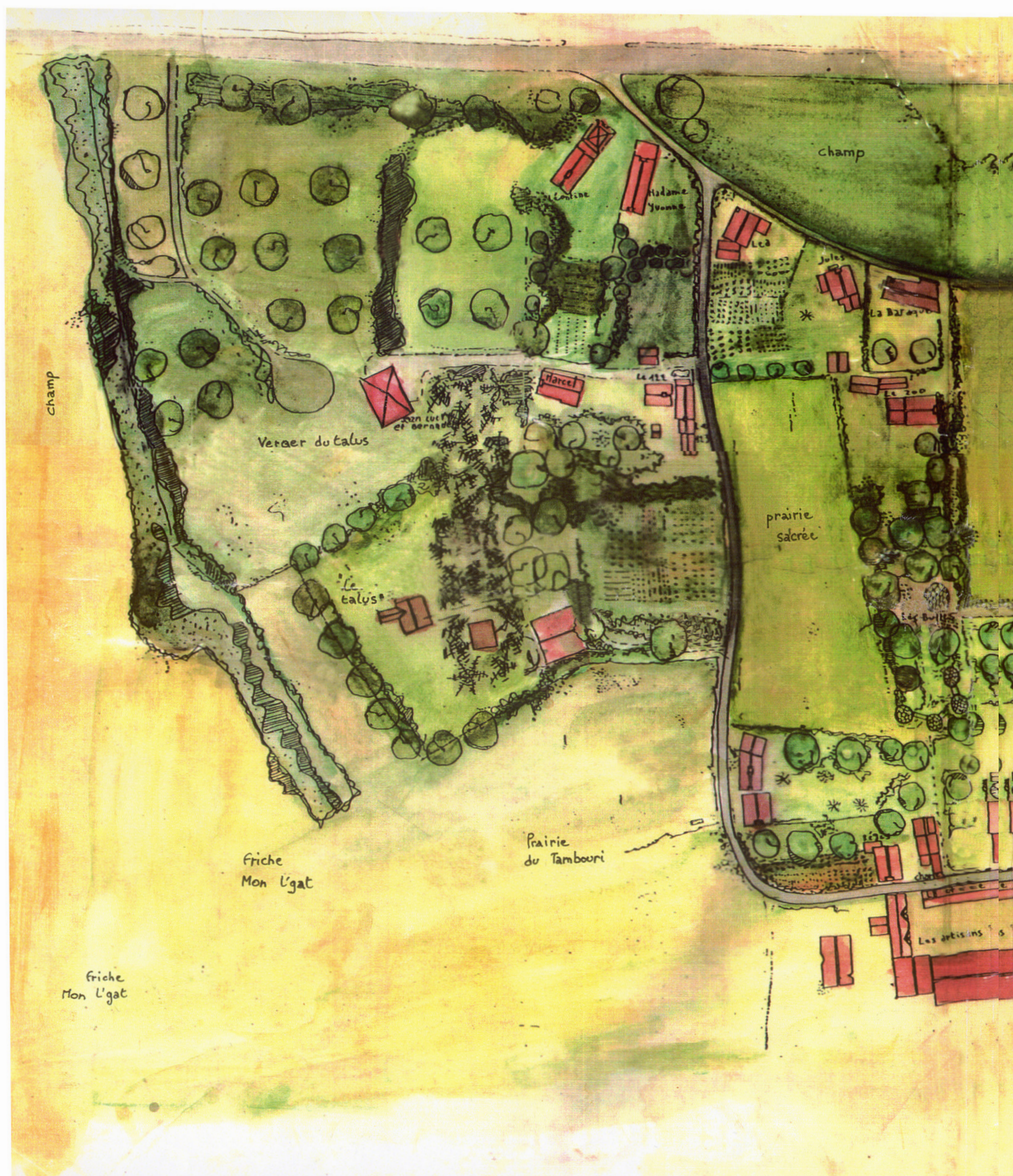
Une série de trois plans, établis près de deux siècles plus tard, permet de raconter le bouleversement dont le hameau est alors l'objet (fig. 2a-c). Ces plans représentent trois phases successives d'un projet d'aménagement du « quartier de la Baraque ». Ils ont été réalisés en 1973 par les urbanistes du groupe UA⁴, engagés par la section francophone de l'Université catholique de Louvain. Cette dernière est devenue propriétaire de 900 ha de terrains, anciennement liés aux activités agricoles et à exproprier pour y construire une ville-université.

Dans le texte qui accompagne les plans, les urbanistes du groupe UA expriment leur souhait de préserver et d'« intégrer » le hameau à la ville. Pourtant, ce souhait ne transparaîtra pas clairement dans les plans d'aménagement. Les trois plans représentent une portion très limitée du territoire, se focalisant sur le hameau, tout en faisant abstraction de son environnement. Le premier plan met en évidence les habitations et voiries existantes et esquisse les aménagements futurs, représentés dans les deux autres plans. Ceux-ci prévoient en quelque sorte de « fondre » les habitations existantes dans le moule d'un quartier résidentiel projeté, un lotissement organisé autour de deux boucles de desserte automobile. Sur ces deux plans, rien ne permet de discerner la présence d'un ancien hameau. Un Plan d'aménagement particulier (PPA) synthétisant la série de trois plans décrite ici est adopté en 1973.

Un autre plan, datant de 1977 et réalisé par Marielle Veckmans, une habitante du quartier, donne une tout autre image de ce territoire (fig. 3). Il témoigne du fait que des événements inattendus sont venus perturber les projets des urbanistes. Ce plan représente en couleur et en détail les arbres, massifs et haies qui peuplent le hameau ainsi que les vieilles voiries et bâtisses qui le composent, évoquant la situation dépeinte par la carte Ferraris. Mais à ces éléments s'ajoutent des regroupements de petites constructions, dispersées entre les arbres des vergers ou des sous-bois. Il s'agit d'habitations alors peu habituelles : des roulottes foraines, des serres viticoles, des dômes géodésiques, des cabanes en bois, etc. Elles ont été installées et/ou construites par des groupes d'étudiants, venus se joindre à d'anciens habitants de la Baraque qui refusaient l'expropriation de l'UCL⁵. Le plan permet de situer les différents regroupements d'habitats établis par les étudiants, auxquels ceux-ci donnent rapidement des noms. Au centre du plan se situe la zone nommée « Les Bulles », composée alors de cinq dômes géodésiques implantés dans un sous-bois. Au sud, le plan fait apparaître une dizaine de roulottes disposées en cercle dans un verger rectangulaire entouré par une haie. Ces roulottes seront par la suite déplacées un peu plus loin au nord, dans une zone aujourd'hui appelée « le Talus ». Plus à l'est, on peut voir le troisième regroupement d'habitations, le plus dense, dénommée « le Jardin ».

4—Le groupe Urbanisme et Architecture (UA) était coordonné par Raymond Lemaire, professeur à l'UCL et historien de l'art, Pierre Laconte, économiste, et Jean-Pierre Blondel, urbaniste et architecte. Ce dernier avait un rôle décisif sur le plan des conceptions urbanistiques et architecturales et était également chargé de choisir ses collaborateurs, sélectionnés en grande partie parmi ses anciens élèves de La Cambre. Ils formaient une équipe d'une petite quinzaine de personnes, particulièrement jeunes (entre 22 et 30 ans).

5—Pour une description plus détaillée de l'histoire du quartier de la Baraque, voir Geerts (2018).



3
 Dessin du quartier de la
 Baraque, réalisé par Marielle
 Veckmans, vers 1977. Source :
 Archives du quartier de la
 Baraque.



le plan d'aménagement.

Le comité de quartier et le dialogue avec les autorités.

Parties en présence.

- Les autorités communales disposant des pouvoirs de décision en matière d'aménagement du territoire sous contrôle de l'Etat.

- L'université, propriétaire du terrain, qui élabore les plans, timing et méthodes d'aménagement concernant celui-ci, par l'intermédiaire de son architecte-urbaniste: le groupe U.A.

- Les habitants, déjà présentés dans ce dossier, qui désirent intervenir dans les décisions concernant leur environnement, de manière à ce que le cadre de vie qu'on leur prépare corresponde mieux à leur identité.

L'aboutissement à la concertation.

- En mai 1977 l'UCL invite les habitants à donner leur avis sur le plan particulier d'aménagement n°10 concernant l'aménagement futur du quartier.

- Les habitants décident de répondre à l'invitation. Même plus, ils se constituent en comité de quartier, afin de devenir un interlocuteur valable et représentatif vis-à-vis des pouvoirs universitaires et communaux.

- Il exprime dans un premier document écrit les lignes directrices de l'aménagement du quartier tel qu'il le voit (voir annexe)

Ce document est lu le 1 juin 1977 aux représentants de l'UCL et à monsieur Cattelain, échevin des travaux publics d'Ottignies, en présence de plus de cinquante habitants du quartier représentant tous les groupements.

15



4

4
Extrait de la publication « Le quartier de la Baraque... Un hameau face à la ville... Un quartier de la ville », Comité de Quartier de la Baraque, Louvain-la-Neuve, autoédition, 1978.
Source : Archives du quartier de la Baraque.

Le plan de Marielle rend compte de l'expérience d'habitants, attachés à leur « coin de terre » et sensibles aux éléments qui le composent : habitations, végétation, voiries et chemins. Au contraire des plans des urbanistes, qui restent très extérieurs, ce plan fait apparaître la vie foisonnante, humaine et non humaine, qui habite ce territoire en constante transformation.

Un autre document, un dossier de présentation du quartier datant de 1978 (Comité de quartier de la Baraque, 1978), permet de raconter l'histoire de ces nouveaux arrivants qui sont accueillis chaleureusement par les anciens habitants du hameau dès 1975 (fig. 4.5). Ensemble, anciens et nouveaux habitants s'organisent sous la forme d'un Comité de quartier et s'opposent au plan prévu par l'Université. En 1977, à la suite d'une invitation de l'UCL à donner son avis sur le plan d'aménagement du quartier, le Comité de quartier exprime ses intentions, ses désirs ainsi que ses critiques et propositions vis-à-vis de ces plans. Les grandes lignes de l'avis du Comité sont les suivantes :

- « – le maintien du cadre de vie des habitants ;
 - le maintien et le développement des caractéristiques du quartier : d'un village rural, faire un village urbain intégré à Louvain-la-Neuve ;
 - infrastructures routières sobres et comprenant les routes actuelles non modifiées ;
 - liberté plus grande d'implantation et de matériaux que dans l'actuelle Louvain-la-Neuve ;
 - rythme modéré et individuel d'installation, indispensable pour garantir un développement équilibré du village ;
 - respect de l'aspect physique du terrain, notamment le chemin de Gilly, existant depuis plusieurs centaines d'années ;
 - des espaces réservés aux expériences d'habitat tels que ceux existant actuellement dans le quartier ;
 - la constatation que le PPA10 est incompatible avec les volontés citées ;
 - une demande de réponse rapide de l'UCL et de la commune concernant la révision de ce PPA et l'élaboration d'une commission de concertation »
- (Comité de quartier de la Baraque, 1978 : 9).

Dans le dossier de présentation, les habitants résument ainsi la situation :

« Les quelques habitants qui ont réussi à rester sont très attachés à leur quartier. Quant aux différents groupes arrivés depuis l'existence de L-L-N, le hasard (peut-être) les a dotés d'un certain dynamisme, d'une bonne dose d'originalité et très vite d'un grand attachement à leur quartier. Face au plan proposé par l'UCL pour intégrer le quartier à la future ville, tout ce petit monde s'est organisé ; refusant l'application d'un plan qui détruisait le caractère de leur quartier et exigeant un nouveau plan élaboré en concertation avec eux. Ce goût des habitants pour la prise en charge de leur environnement est renforcé par plusieurs expériences d'autoconstruction par des groupes d'étudiants essayant d'autres formes de logement »

(Comité de quartier de la Baraque, 1978).

Le texte est accompagné de photographies de l'ancien hameau et des nouvelles constructions ou roulottes récemment installées. Ces prises de vue précisent les manières dont les habitants envisagent les relations entre l'ancien hameau, ses vieilles bâtisses, ses routes étroites, ses champs et ses jardins, et les nouvelles habitations expérimentales. Elles témoignent également de l'insertion discrète des roulottes et des habitats expérimentaux dans le paysage du hameau, ses vergers et ses parties boisées.

À la suite de l'opposition des habitants au plan d'aménagement, des négociations entre le Comité de quartier et l'UCL débutent. Celles-ci aboutiront, au début des années 1990, à un nouveau plan, intégrant en grande partie les souhaits des habitants : le maintien du cadre du hameau, de ses routes, une densité moins forte, et, surtout, une reconnaissance urbanistique inédite en Belgique de « zones d'habitat alternatif » où les expérimentations des étudiants pourront continuer.

En s'attardant sur ces documents, il apparaît que chacun restitue une image différente du quartier. Chaque document traduit ou met l'accent sur certains aspects et en dissimule d'autres.

À l'issue de cette première partie de présentation des transformations de la Baraque, une remarque d'Élie Pauporté attire notre attention sur une caractéristique des plans et des documents présentés :

« Le récit vu comme ça du développement du quartier semble assez paisible. Il faut cependant se remettre dans le contexte : Louvain-la-Neuve est arrivée au début des années 1970, il n'y avait que des champs et l'UCL avait beaucoup à faire pour construire la ville et donc laissait un petit peu aller certaines zones périphériques, ce qui a permis le développement du quartier. Mais ça a été un combat. On a vu que le plan qui acte les zones qu'on appelle "pyjama" (plan qui officialise des zones d'habitat alternatif) est un plan qui date de 1990. C'est donc à peu près vingt ans de négociations, voire de conflits, avec des tentatives d'expulser les étudiants. Tout cela n'a pas été un déroulement paisible. »

Les documents présentés, et en particulier les plans, affichent, en effet, une forme de calme, de fixité, ne laissant pas percevoir les conflits et tensions présents en arrière-fond. Ces plans ont cristallisé un moment, une décision, un récit et ne racontent pas les événements qui ont mené à leur production. Il apparaît également que le caractère « paisible » des documents s'accroît avec l'ancienneté de ceux-ci, autrement dit « le caractère conflictuel de la production de la documentation s'efface avec les années », comme le soulignait Grégoire Cousin lors des discussions qui suivirent la présentation. Ainsi, les documents présentés, qui datent parfois de plus de quarante-cinq ans, nécessitent la parole et les récits de ceux qui les ont portés pour en rappeler les circonstances, souvent tendues, de production.



1a



1b

1a-b

a. *Le Jardin dans les années 1980*. Photo : Archives du quartier de la Baraque.

b. *Le Jardin*. Photo : Bibiana Vescovi, 2002.

L'urbanisme « entre nous »

Depuis l'arrivée des étudiants et de leurs expérimentations architecturales, les aménagements et habitations au sein des trois regroupements – le Talus, les Bulles et le Jardin (délimités depuis le début des années 1990 comme « zones d'habitat alternatif ») – ne suivent pas un processus de planification classique. Il existe cependant des formes de conventions collectives cadrant les pratiques constructives et les manières d'habiter ce territoire. Ces règles, la plupart du temps tacites ou seulement orales, sont apparues au fur à mesure de l'organisation du quartier et en fonction des habitants qui y résident alors.

Un document intitulé *La Charte du Jardin, consignes pour une vie collective* (Habitants du Jardin, s. d.) est posé sur la table de l'auditoire. Il s'agit de la première mise par écrit de principes de vie collective, elle date du début des années 1990. Elle fait suite à des conflits internes, dus entre autres à la densification et à la diversification des habitants. Face à ces difficultés, les habitants de la zone du Jardin ont décidé de faire appel à un médiateur externe afin d'apaiser les relations entre ses habitants. Les premières discussions avec le médiateur ont fait apparaître que les tensions, loin d'être le résultat de divergences entre groupes opposés, pourraient venir de l'existence concomitante de conceptions différentes et non explicitées quant à la vie au quartier. Un long travail s'ensuit qui consiste à définir ensemble des dénominateurs communs. Ce travail aboutit à la rédaction de la Charte du Jardin. Celle-ci n'est pas définie comme un règlement, mais plutôt comme « [...] la trace d'autant d'années de vie au quartier. Elle est l'écho de consignes de vie qui sont apparues au fil des saisons, imaginées par les habitants qui se sont installés ici pour un an ou pour la vie. Si ces quelques règles nous servent de piste pour vivre ensemble, elles s'inscrivent dans un espace de liberté où beaucoup de choses deviennent possibles » (Habitants du Jardin, s. d.).

Les habitants n'inventent donc pas de nouvelles règles ou consignes, mais mettent par écrit, formalisent des pratiques jusqu'ici adoptées et respectées communément. On peut dire que ces pratiques sont assez proches des coutumes⁶, la coutume étant définie comme un « usage juridique oral, consacré par le temps et accepté par la population d'un territoire déterminé » (Entrée « Coutume », 1994).

Une partie de la Charte contient des prescriptions par rapport à l'implantation des habitats et la construction ou l'extension d'habitations. L'habitat alternatif y est tout d'abord défini comme un « habitat autoconstruit et auto-entretenu. Ceci amène à une maîtrise des techniques par l'occupant, un volume modeste, une construction légère. Par ses caractéristiques de construction et d'esthétique, l'habitat est intégré dans un site naturel qui le prédomine » (Habitants du Jardin, s. d.).

6—Si la coutume, ou droit coutumier, a désormais une place très limitée dans la législation, elle y tenait un rôle central pendant tout le Moyen Âge. Ce type de droit est aujourd'hui redécouvert et mis en avant par les auteurs et chercheurs étudiant la notion de « biens communs ». Voir, p. ex., Dardot et Laval, 2014, ou encore Cornu, Orsi, Rochfeld, 2017.

La Charte prévoit que les constructions ou modifications importantes d'une habitation doivent être présentées et soumises à concertation à l'ensemble des habitants du Jardin présents lors des réunions⁷. Cette présentation se fait généralement à l'aide d'esquisses, de dessins, de plans qui permettent aux autres habitants de se figurer la future construction. Tout en encadrant des pratiques constructives, la Charte diffère des réglementations urbanistiques par le mode prescriptif qu'elle utilise. Là où les réglementations urbanistiques usuelles se basent sur des prescriptions précises et définies de manière fixe, le principe utilisé à la Baraque est basé sur l'avis des autres habitants et n'est donc jamais défini une fois pour toutes. L'acceptation ou le refus ne dépend pas de critères réglementaires abstraits, mais bien de la concertation avec la communauté, qui se base sur des critères situés (« volume modeste », « construction légère », « intégré au site naturel »), toujours mouvants et modifiables.

La question de la valeur

La Charte du Jardin établit également que les habitations ne peuvent faire l'objet de spéculation. Elle souligne que cet aspect doit être surveillé par le quartier, mais qu'il nécessite un débat plus ample. Ce débat aura lieu dans les années qui suivront la rédaction de la Charte (début des années 1990), lorsque l'UCL demande aux différentes « zones d'habitat alternatif » de s'organiser sous forme d'une personnalité juridique afin de pouvoir louer les terrains jusqu'ici occupés. Non sans désaccords et débats internes, les habitants rédigent alors les statuts d'une asbl⁸. Ces statuts sont posés sur la table de l'auditoire et permettent d'aborder la question de la spéculation et de la valeur des habitations du quartier.

La question de la valeur économique des habitations et du mode de passation ou de vente est aujourd'hui encore d'actualité. Dans le cadre de sa recherche doctorale, Philippe De Clerck s'est penché sur cette question. Lors du colloque, il a présenté en quoi ce débat est complexe et lie la situation spécifique du quartier avec le cadre plus large dans lequel il est implanté : Louvain-la-Neuve, le Brabant wallon, la Belgique.

Durant les premières années de vie dans les zones d'habitat alternatif, la passation ou vente des habitats ne posait pas vraiment de problèmes : les logements étaient transmis moyennant des sommes modiques voire symboliques, correspondant souvent à une valeur d'usage (calcul à partir du nombre d'années vécues dans l'habitat par exemple). Vers la fin des années 1990 et le début des années 2000, plusieurs facteurs expliquent l'évolution vers une situation où le prix des habitations devient objet de débats entre les habitants. Tout d'abord, il y a un facteur démographique : le nombre d'habitants augmente, certains agrandissent

7—L'ensemble des décisions collectives concernant la vie dans les zones d'habitat alternatif est pris lors de réunions. Il existe des réunions par zone, qui ont lieu de manière régulière (en moyenne une fois par mois, bien que cela varie en fonction des zones et des besoins), et des réunions de « Grand Quartier » qui rassemblent les trois zones et qui concernent principalement les différentes négociations avec les autorités de la ville.

8—Celle-ci ne verra cependant jamais le jour. Les habitants envisagent actuellement de s'organiser selon une fondation. Pour plus de détails sur ces questions, voir Geerts (2018).

et investissent dans leur habitation de manière plus durable, avec des matériaux plus performants et souvent plus chers. La notion de confort évolue également, comme le fait remarquer Philippe :

« On a parlé de cette graduelle sédentarisation, du fait qu'il y a de plus en plus d'enfants et de familles et donc des exigences de confort qui font que beaucoup de logements vont devenir, si pas proches, beaucoup moins éloignés qu'auparavant de la notion de confort standardisé qu'on trouve aux alentours. »

Ensuite, on observe un rapprochement culturel : l'habitat alternatif fait aujourd'hui l'objet d'une attractivité renouvelée, comme l'évoque bien Philippe :

« L'économie de marché trouve toujours des moyens d'intégrer, au moins partiellement, les idéaux militants. Aujourd'hui on médiatise de toutes parts les éco-villages, les yourtes, le terre-paille, le mouvement "tiny house", etc. Il y a une forme d'acceptation culturelle des modes de vie alternatifs qui, même s'ils restent alternatifs, sont beaucoup moins oppositionnels qu'ils ne voulaient l'être. On trouve un moyen pour en appeler à la classe moyenne avec des formes assez similaires. Ensuite, la Baraque elle-même devient très connue, est souvent publiée, il y a même un article spécifique à propos du quartier sur le site de la commune. [...] Tout ceci génère une forme d'attractivité. »

Ainsi, de nombreuses personnes expriment leur souhait de vivre au quartier, cependant les périmètres d'habitat alternatif étant limités et la densité d'habitat étant déjà fort élevée, il est aujourd'hui quasiment toujours nécessaire d'attendre le départ d'un habitant pour s'y installer. Les demandes pour vivre au quartier dépassent aujourd'hui largement les places disponibles, ce qui n'était pas le cas pendant les années 1970.

Enfin, comme évoqué plus haut, la ville s'étend, se rapproche. Cela génère une forme de pression foncière, comme le fait remarquer Philippe :

« On est quand même dans la commune la plus chère de Wallonie, ce n'est pas rien. Au début des années 2000, on voit des reventes se faire à dix fois le prix de ce qui avait été acheté dix ans auparavant dans le quartier. Il y a un décalage entre la valeur d'usage qu'on veut faire primer dans le quartier et la valeur d'échange qui bon gré mal gré s'impose, notamment au travers de cette notion d'attractivité. »

Cette situation mènera à la création par les habitants d'un dispositif de plafonnement des prix de revente, basé entre autres sur le prix de matériaux, sur l'usure liée au temps, et également sur le fait que l'habitant construit lui-même son habitation ou s'il fait appel à des professionnels (si la majorité des habitations sont autoconstruites par les habitants, quelques-uns font le choix de les faire construire par des professionnels). Cependant, la manière de calculer ces plafonds fait encore

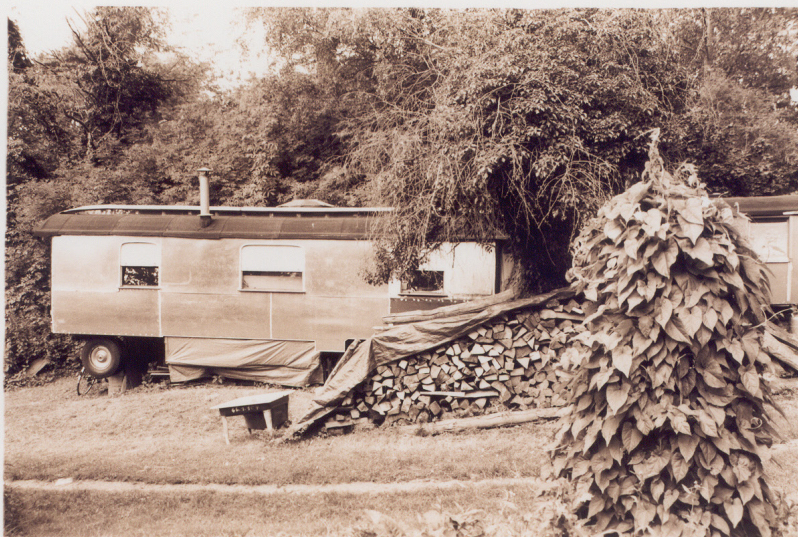


11a



11b

11a-b
Le Talus.
 Photos: Élie Pauporté, 2002.



IIIa



IIIb

IIIa-b
Le Talus.
 Photos : Élie Pauporté, 2002.

débat au sein du quartier et certaines ventes ne respectent pas les plafonds définis. Les marges de manœuvre du quartier face à cette augmentation des prix sont faibles. Ceci s'explique de plusieurs façons : tout d'abord, le quartier n'a que très peu de prise sur cette attractivité ; ensuite, l'imposition d'une règle est compliquée (comme on l'a vu, la Charte est plutôt un guide, et non un texte de loi), ce qui fait que le système de plafonnement est peu opérant si certains s'y soustraient ; enfin, le décalage entre les prix que les habitants souhaiteraient appliquer au quartier et les prix pratiqués dans la région est tellement important qu'il devient difficile à un habitant de partir du quartier pour vivre ailleurs, le prix de la vente de son habitation ne permettant pas d'acquérir un logement ailleurs.

Aux yeux de Philippe, une manière de soulager quelque peu la pression subie par le quartier serait de créer d'autres lieux d'habitat alternatif ou encore de développer des modèles fonciers alternatifs (tels que, par exemple, les Community Land Trust⁹).

La possibilité de création d'autres zones d'habitat alternatif est d'ailleurs envisagée par la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, qui a récemment mis à jour son Schéma de structure communal (SSC) et son Règlement communal d'urbanisme (RCU) dans ce sens. Dans la définition des « périmètres des quartiers d'habitat alternatif », une recommandation explicite la volonté de multiplier ce type d'habitat :

« Ce type de bâti est considéré comme une solution envisageable pour répondre à la crise du logement, au défi énergétique, à l'évolution de la taille des ménages et au souhait de rechercher de nouveaux modes et formes d'habiter. La ville considère que ce type d'expérience ne doit pas se cantonner uniquement au quartier de la Baraque, mais doit pouvoir être pris en considération au sein de périmètres cohérents déterminés sur l'ensemble du territoire de la ville. À cet effet, il est intéressant que, en fonction de leur localisation et de leur accessibilité aux transports en commun, aux services et aux équipements, les futurs grands projets d'urbanisation intègrent un espace dédié à l'implantation "d'habitat léger"¹⁰. »
(Commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, 2016).

Que cette possibilité soit envisagée par la ville est une avancée notable, cependant, comme nous le verrons dans la suite de ce texte, l'encadrement de ce type d'habitat par des plans d'urbanisme, la possibilité de reproduire, de planifier des formes d'habitat similaires à celles de la Baraque posent énormément de questions.

9—Voir, p. ex., la plate-forme Community Land Trust (CLT) de la Région wallonne : <https://www.cltw.be/>. Pour elle, un CLT est « une organisation sans but lucratif qui acquiert, possède et gère des terrains et des bâtiments pour le bien de la collectivité pour les maintenir accessibles à perpétuité à des personnes plus fragilisées et faire de la terre un bien commun, géré par la collectivité ». On assiste actuellement à un intérêt grandissant envers ces derniers, tentant, entre autres, de répondre à la crise du logement, en permettant l'accès à la propriété à des familles à bas revenus.

10—Je reviens sur ce terme dans la suite du texte.



5
Couverture du « Mémo-
randum de l'habitat léger »,
Court-St-Etienne, 2016.
Source : Réseau brabançon
du droit au logement.

Ceci n'est pas un logement

Si la présence du quartier de la Baraque et les longues années de négociations avec les autorités universitaires et communales ont influé sur les règlements locaux d'urbanisme, de nombreux obstacles d'ordre juridique ou urbanistique empêchent actuellement la reproduction du type d'expérience, et de logements qu'on trouve à la Baraque. En effet, sont, jusqu'à une date très récente, restés illégaux et irrecevables, et ce, principalement pour des questions de normes de salubrité et d'aménagement du territoire. Vincent Wattiez, habitant de la Baraque et coordinateur du RBDL (Réseau brabançon du droit au logement), travaille précisément à la reconnaissance culturelle et juridique de ces habitats « hors-normes ».

Lors de la présentation au colloque, Vincent Wattiez a dressé un portrait de la situation actuelle de cette lutte pour légaliser et permettre ces formes d'habitat. Un premier travail a été mené sur une période de trois ans avec divers habitants des zones dites d'habitat permanent dans des « zones de loisirs », des « gens du voyage » et des personnes séjournant dans des « zones d'habitat alternatif ». Le fruit de ce travail est un *Mémoire pour la reconnaissance sociale et réglementaire de « l'habitat léger »* (RBDL, 2016) (fig. 5). Ce terme entend regrouper une grande diversité de situations, de types d'habitat : roulotte, yourte, caravane (résidentielle ou non), chalet, « tiny house », kerterre, maisonnette en terre-paille, dôme, mobil-home, cabane...

« Ce Mémoire détaille ce que nous entendons par habitat léger et ses raisons d'être, ainsi que les aspects transversaux qu'il réunit (environnement, travail, mobilité, droits sociaux ...). Nous revendiquons la nécessité de lier l'art d'habiter (Illich, 1992) au droit au logement. Qu'il soit un choix de vie ou une solution transitoire, l'habitat léger est une solution valable à la crise du logement » (RBDL, 2016 : 3).

Ce texte souligne la nécessité d'un accompagnement juridique de ce type d'habitat, comprenant un cadre réglementaire et la création d'un outil urbanistique adapté. Vincent insiste également sur l'importance de la reconnaissance culturelle, nécessaire avant de faire changer la réglementation.

En 2018, une étude juridique est entamée par un ensemble d'associations et de juristes, avec une subvention des ministres du Logement et de l'Aménagement du territoire¹¹. Cette étude a mené le Code wallon du logement à intégrer une définition de « l'habitation légère » le 30 avril 2019, ce qui constitue une avancée significative dans la reconnaissance de ces habitats. La définition de ces habitations a été pensée de manière à inclure une grande diversité de situations :

« l'habitation qui ne répond pas à la définition de logement [...] mais qui satisfait à au moins trois des caractéristiques suivantes : démontable, déplaçable, d'un volume réduit, d'un faible poids, ayant une emprise au sol limitée, autoconstruite, sans étage, sans fondations, qui n'est pas raccordée aux impétrants »¹².

Malgré cette avancée juridique importante, il reste encore de nombreux freins au développement de l'« habitat léger ». Vincent Wattiez, tout comme Vincent Pourcelle, lui aussi habitant du quartier, insiste sur la lourdeur des procédures de délivrance des permis d'urbanisme, inadaptés à ce type d'habitat, ainsi que sur l'inadéquation des normes de salubrité à ces habitations. « Le Talus », l'une des zones d'habitat alternatif de la Baraque, est actuellement en train d'essayer d'obtenir un permis d'urbanisme afin d'être régularisé.

L'analyse du quartier de la Baraque permet de pointer certaines caractéristiques liées à l'insertion d'« habitations légères » dans le paysage. Le rôle significatif joué par la végétation au quartier y est central. La forte présence de la végétation, que l'on peut faire remonter à la fondation du hameau, tient, entre autres, au statut collectif du sol. Il n'existe en effet pas de jardins privés, pas de séparations physiques très claires telles que des haies, murs ou grillages entre les habitations. La végétation est, comme le sol, un bien commun géré collectivement. Elle a un rôle dans l'organisation spatiale des zones alternatives.

11—Habitat et Participation (H&P), le RBDL, l'UCLouvain, l'Université Saint-Louis, le RWDH (Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat), le CMGVR (Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms) et le collectif HaLé !

12—Définition de l'habitation légère dans le projet de décret modifiant le Code wallon du logement et de l'habitat durable en vue d'y insérer la notion d'habitation légère, voté à l'unanimité au Parlement wallon le 30 avril 2019.

En observant celle-ci, on remarque que les habitations sont bien souvent disposées autour de sortes de « clairières », espaces centraux collectifs dans lesquels on trouve moins de végétation, où l'herbe est tondue et les arbres taillés. Les habitations sont généralement tournées vers cet espace central, sur lequel donnent souvent les portes d'entrée. Derrière les habitations, on trouve une végétation plus dense et moins entretenue qui crée un « rideau végétal ».

La végétation à la Baraque n'est donc pas un fond uniforme sur lequel se posent les habitations, mais bien un élément intimement lié au type d'habitat qui s'y trouve. Habitat et végétation forment et organisent les espaces du quartier. La prise en compte de ces relations étroites entre les habitants, les habitats et leur milieu pourrait contribuer à la complexification d'un cadre urbanistique pour permettre l'implantation d'habitat léger *dans* le paysage. Ensemble, ceux-ci forment ce que l'écrivain américain John Brinckerhoff Jackson nomme un « paysage habité » ou « paysage vernaculaire »¹³.

Maintenir un esprit d'expérimentation

La régularisation du quartier de la Baraque pose de nombreuses questions. Si elle est susceptible de permettre d'obtenir une forme de sécurité, cela signifierait aussi une perte d'autonomie, si centrale dans la vie du quartier de la Baraque, et une coupure de plus en plus grande avec un milieu en évolution. Vincent Pourcelle relate la situation actuelle au cours du colloque :

« Le passage d'un urbanisme "entre nous" à un urbanisme qui passerait par le niveau officiel est une question qui remonte aux origines du quartier. Il y a eu plein de tentatives auparavant. [...] On arrive maintenant, pour une partie du quartier, à un stade très avancé de régularisation passant par un permis d'urbanisme. »

Selon lui, il existe de moins en moins de réticences vis-à-vis de la régularisation au sein du quartier. Vincent Pourcelle reste cependant prudent face à cette régularisation, ou souhaiterait en tout cas utiliser cette procédure pour expérimenter des modifications des outils urbanistiques tels que le permis d'urbanisme :

« J'ai l'impression qu'effectivement avec ce qui nous entoure, la ville de Louvain-la-Neuve, on devra aller vers une forme d'officialisation du quartier. Et par là, je pense que la force qu'il y a toujours eu dans le quartier de la Baraque et qui reste présente, c'est la force de l'expérimentation, de proposer des nouvelles solutions, des nouvelles idées, etc. Donc, en ce qui concerne le permis, ce que j'aurais envie de défendre (et on est plusieurs à aller dans ce sens), c'est d'atteindre quelque chose qui permette de conserver cet "auto-urbanisme" que nous pratiquons et ceci passerait par un point fondamental :

¹³—La notion de « paysage habité » ou « paysage vernaculaire » est utilisée par John Brinckerhoff Jackson dans l'ouvrage *À la découverte du paysage vernaculaire* (Jackson, 2003). L'auteur y établit une distinction entre le « paysage politique » (produit par le pouvoir) et le « paysage vernaculaire » (fabriqué localement par les habitants), qui révèle deux manières d'aménager l'espace.



iv a



iv b

iv a—b

a. *Le Talus*. Photo : Bibiana Vescovi, 2002.

b. *Le Talus*. Photo : Françoise Racquez, 2012.



v a



v b

v a-b

a. *Les Bulles*.

Photo : Archives du quartier
de la Baraque, 1985.

b. *Les serres dans la zone
« le Jardin »*. Photo : Françoise
Racquez, années 1980.

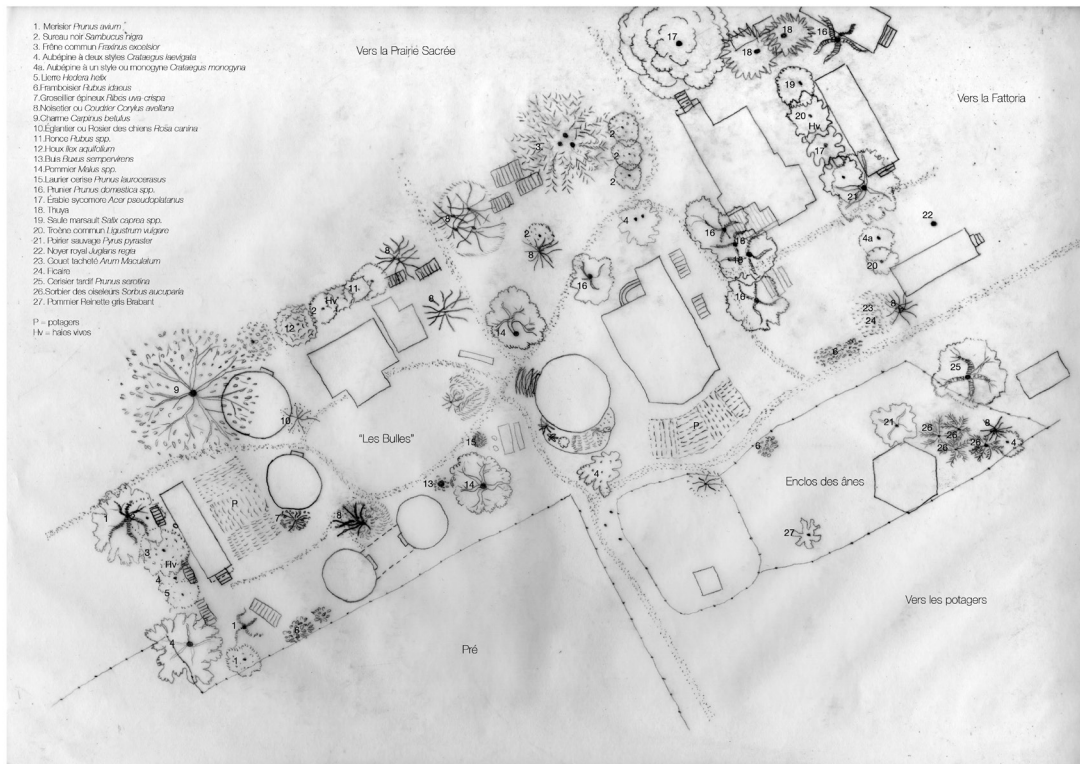
se passer de la signature d'un architecte pour la construction des maisons. Parce que c'est l'un des bras de fer qu'il y a dans ces permis de régularisation. [...] On [La Baraque] a force d'exemple à l'heure actuelle, on est sous le feu des projecteurs, alors autant continuer à avoir ce côté pionnier, et donc à passer par la revendication de revenir à une architecture vernaculaire, sans architecte et en montrant que c'est valable parce que ça fait quarante-trois ans que ça existe, il n'y a encore aucune maison qui s'est écroulée sur qui que ce soit. Cela pourrait passer par, au lieu de rentrer un permis d'urbanisme pour chaque maison, plutôt avoir une franchise où, tous les cinq ans, on fait un renouvellement du permis collectif. »

Représenter un processus

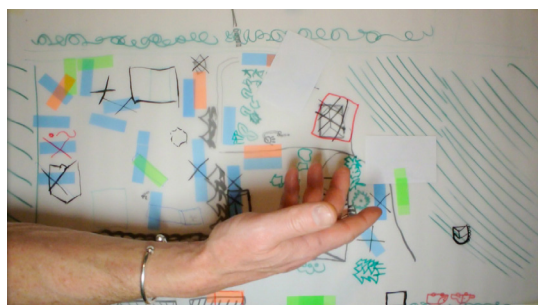
Dans son mémoire de fin d'études, Élie Pauporté (2002) a décrit l'évolution des habitats du quartier de la Baraque qui, à la suite de la reconnaissance urbanistique de « zones d'habitat alternatif » au début des années 1990, s'agrandissent peu à peu et s'ancrent de manière plus franche dans le milieu. Rendre compte avec les outils de l'architecture, qui semblent pourtant *a priori* bien équipés pour cette tâche, des transformations architecturales, des additions et extensions successives, de ces formes de « gonflements » d'habitations, se révèle être un exercice particulièrement difficile. L'expérience d'Élie Pauporté témoigne de cette difficulté, celui-ci ayant finalement préféré la photographie aux plans comme médium de représentation du quartier :

« À l'époque de mon mémoire je ne me suis pas vraiment posé la question de ce qui serait l'outil le plus juste pour représenter le quartier. J'ai essayé de faire des relevés ... c'était impossible, ça m'a pris un temps fou, ne serait-ce que pour faire une habitation, et donc c'est plutôt un abandon qu'un choix réfléchi. *A posteriori* je me dis qu'en fait, cela correspond assez bien à l'ensemble du processus du quartier, qui n'est pas dans un processus de planification, mais qui est dans l'expérience directe, le vécu, la présence. Et donc qui met en place des choses qui sur plan peuvent paraître aberrantes, impossibles, qui ne sont pas le fruit d'une prise de distance et d'une anticipation par la planification, par des dessins préalables, mais qui se réalisent directement. [...] Effectivement, la photographie rend beaucoup mieux compte de ces dimensions que le plan. »

Comme l'exprime bien Élie, une caractéristique essentielle des habitations, et d'ailleurs de l'aménagement du quartier en général, est de ne pas être le résultat d'une planification, mais plutôt d'un lent processus de modifications successives. Ceci ne veut pas dire que ces extensions et adjonctions de bâti n'ont jamais recours à des plans, plutôt que les habitations ne sont pas pensées comme des objets finis. Ce sont des objets amenés à évoluer dans le temps en fonction des circonstances, souvent imprévisibles (l'arrivée d'un nouveau-né, l'installation d'un conjoint, le départ d'un adolescent devenu jeune adulte, etc.). Une pièce sera alors ajoutée, un séjour agrandi, une nouvelle roulotte adossée et connectée à l'existant. Et ce processus est difficilement traduisible dans un relevé en plan.



6



7

6
 Relevé de la végétation du quartier de la Baraque « les Bulles », travail en cours. Élaboration : Vincent Pourcelle et Gaspard Geerts, 2018.

7
 Extrait d'une interview filmée avec des habitants du quartier de la Baraque. Élaboration : Olivia Molnar et Gaspard Geerts, 2018.

Comme nous l'avons vu, ceci est également vrai pour l'aménagement des zones d'habitat alternatif : il n'existe pas de « plan d'urbanisme » ou de planification générale de ces zones, ni d'ailleurs de parcelles ou de délimitations de propriété à l'intérieur de ces zones. L'implantation des habitations se fait au cas par cas, en fonction des nouveaux arrivants, des affinités entre voisins, du relief du terrain, de la végétation, des habitations déjà implantées, etc. À ces contraintes d'implantation s'ajoutent les limites territoriales imposées par l'UCL qui définissent sur plan les zones où l'habitat alternatif est permis.

Ces questionnements sur la représentation du quartier nous ont permis de prendre conscience que la prise en compte dans la représentation des éléments dynamiques du milieu, tels que les arbres, les talus et dépressions du terrain, les niches d'habitat d'une faune et d'une flore spécifiques, les sentiers en terre, les éléments de mobilier ou autre qui délimitent implicitement des zones plus privées, les relations de voisinage, etc., permettrait d'enrichir et de complexifier l'image qu'on se fait de l'organisation du quartier. Un plan des zones alternatives ne représentant que le bâti et les voiries est incompréhensible, donnant à voir un éparpillement sans logique, arbitraire, ponctué de formes étranges et flottantes. Représenter ce type d'habitat et d'organisation dynamique n'est pas impossible avec les outils de l'architecture, mais demande une attention fine à des aspects et éléments bien souvent absents des représentations architecturales « classiques ». En outre, cette représentation appelle à relativiser l'importance de l'architecte dans le devenir de ces lieux de vie et de faire valoir l'expertise de ses habitants.

Vincent Pourcelle et moi-même avons entamé depuis une année une tentative de représenter la complexité et la richesse du quartier à travers un relevé de la végétation. Vincent Pourcelle réalise, dans le cadre de sa formation de guide nature, un mémoire sur le quartier de la Baraque. Plutôt que de relever sous la forme d'une liste les espèces rencontrées, je lui ai proposé de faire un relevé spatial de la végétation. Nous avons donc décidé de partager nos connaissances et nos outils et de réaliser un relevé qui contiendrait à la fois une représentation spatiale en plan et une liste des espèces (fig. 6). Nous tentons également de définir une stylisation par espèce de plantes. Mais, au-delà d'une meilleure compréhension de l'organisation spatiale du quartier, ce travail permet de mettre en avant l'existence d'autres êtres, non humains, sur ce territoire. À ce stade, nous avons relevé plus de soixante espèces d'arbres et arbustes. À terme, nous souhaitons également représenter le territoire de certains oiseaux, les cheminements des animaux, etc. Ce plan donne, déjà à ce stade, une vision du quartier comme un territoire où prolifèrent une multitude d'êtres ancrés et attachés à leur lieu de vie.



8

8
 Photogrammes tirés du film sur
 la Baraque (en cours de réalisa-
 tion). Source : Olivia Molnar et
 Gaspard Geerts, 2019.

Cartes et fabulations

Enfin, depuis plus de deux années, la réalisatrice Olivia Molnar et moi-même avons entamé un projet de film documentaire sur le quartier de la Baraque, ou plutôt sur le quartier dans son rapport avec la ville de Louvain-la-Neuve. Ce qui nous intéresse particulièrement est le fait que ce morceau de territoire fasse partie de la ville et en constitue à la fois une forme de contre-image, comme l'a souligné Olivia Molnar durant la présentation :

« Moi, personnellement, ce qui m'a toujours fascinée au quartier depuis que je le connais, c'est le fait d'être un quartier urbain, inséré dans la ville, mais capable en même temps de questionner les limites de ce qu'est la ville, de pousser plus loin les limites de ce qu'est l'urbain et aussi de la légalité. »

Très tôt dans le projet, nous avons envisagé d'utiliser les méthodes de représentation de l'architecture et de l'urbanisme comme un outil de dialogue avec les habitants autant que comme outil d'investigation (fig. 7) :

« [...] comme on l'a vu, l'histoire du quartier est très fortement liée à ces outils. Il y a une familiarité des habitants avec ces méthodes de représentation qui est extrêmement rare. Lors de nos interviews avec les habitants nous avons commencé à travailler autour de cartes et de plans, en leur demandant de dessiner les espaces de leur quotidien. À travers ces images, il est possible d'observer les points de vue différents qui cohabitent sur ce territoire, les différentes perceptions de l'espace. Un aspect intéressant était d'y observer le rapport à la ville. Comment apparaissent dans les représentations, dans les dessins, les limites entre le quartier et le reste de la ville. On voit qu'il y a une extrême richesse d'éléments physiques et symboliques qui déterminent ce passage entre le quartier et la ville. »

Un outil complémentaire qui est apparu au cours du travail de construction du film documentaire est l'écriture de courts récits. Nous avons imaginé ensemble des récits qui racontent, à la manière des *Villes invisibles* d'Italo Calvino (1972), l'histoire d'une ville. Les villes que nous décrivons ne sont pas des références directes à la Baraque ou à Louvain-la-Neuve. Mais elles contiennent chaque fois un aspect, une caractéristique qu'on observe dans la relation entre le quartier et la ville, que les récits exagèrent, extrapolent, autour desquels ils fabulent. L'une de ces histoires résonne particulièrement avec la question des outils de l'architecture et avec la relation entre un territoire, sa représentation et les projets d'urbanisation qui y sont projetés. Nous avons donc choisi de projeter cette séquence du film lors du colloque.

« Il y a très longtemps cette ville faisait partie d'un archipel de villages éparpillés parmi les champs. Il existait un réseau dense et tentaculaire de rues et de chemins qui les reliaient, un va-et-vient d'empreintes dans la boue vieilles de plusieurs siècles. Ceux qui sont arrivés après ne les virent pas : ils pensaient avoir trouvé une terre vierge, une page blanche sur laquelle

dessiner le profil de leur ville parfaite. Ils pensaient qu'il n'y avait rien ici, mais ils se trompaient. La carte s'opposait aux choix des urbanistes : au milieu d'une ligne droite, la pointe du crayon glissait, faisant une belle courbe, une autre fois elle s'enfonçait dans la page, devenue molle comme de la boue, ou alors le compas se cassait sur une surface dure inattendue. Ce fut une longue bataille, mais finalement ils découvrirent que si avant de commencer à dessiner ils aplatissaient le plan avec un fer à repasser, la carte devenait plus docile. Ainsi ils gagnèrent et ils construisirent une ville comme ils la voulaient (sans rien dire à personne bien entendu). Pourtant, en observant bien le plan de la ville, on y trouve des incohérences : là où il y avait une ligne droite, avec le temps celle-ci s'est tordue, jusqu'à retrouver l'ancien tracé. Les formes anciennes réapparaissent sous la nouvelle surface. Et à bien regarder le plan de la ville, même aujourd'hui après autant de siècles, on peut encore apercevoir la forme du réseau. La ville est toujours là, posée sur ce nid de connexions désormais vide. Des chemins la traversent et se perdent entre les terrains vagues après la nationale, ou sont engloutis par la ville. Nous ne savons plus où ces routes menaient, nous l'avons oublié. »

Et si la Baraque était une tentative constante de donner corps à ces fabulations ?

Références bibliographiques

- Entrée « Coutume » (1994). Le Grand Robert de la langue française, Paris, Le Robert, 1994, p.°5201.
- CALVINO, I.** 1972. *Le città invisibili*, Turin, Einaudi.
- CEIU**, 2013. *Schéma général d'aménagement du quartier de la Baraque*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain.
- COMITÉ DE QUARTIER DE LA BARAQUE**, 1978. *Le quartier de la Baraque... Un hameau face à la ville... Un quartier de la ville*, Louvain-la-Neuve, autoédition.
- COMMUNE D'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE**, 2016. *Schéma de Structure Communal*.
- CORNU, M. ; ORSI, F. ; ROCHFELD, J.** (sous la dir. de). 2017. *Dictionnaire des biens communs*, Paris, Presses universitaires de France.
- DARDOT, P. ; LAVAL, C.** 2014. *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte.
- GEERTS, G.** 2018. *Ce qui devait être une page blanche : la Baraque, une autre manière de faire la ville*, mémoire de fin d'études, sous la direction de Michaël Ghyoot, Bruxelles, Faculté d'architecture La Cambre Horta, ULB.
- HABITANTS DU JARDIN**, s. d. *Charte du Jardin, consignes pour une vie collective*, Louvain-la-Neuve, autoédition.
- ILLICH, I.** (1984) 1992. « L'Art d'habiter », dans *Dans le miroir du passé. Conférences et discours, 1978-1990*, Paris, Descartes.
- JACKSON, J.B.** (1984) 2003. *À la découverte du paysage vernaculaire*, Paris, Actes Sud / ENSP.
- PAUपोर्टÉ É.** 2002. *La Baraque : prière de reproduire*, mémoire de fin d'études, Bruxelles, ISACF La Cambre.
- RÉSEAU BRABANÇON POUR LE DROIT AU LOGEMENT (RBDL)**. 2016. *Mémoire de l'habitat léger*, Court-Saint-Étienne, Edith Grandjean. Disponible: http://www.habiterleger.be/wp-content/uploads/2017/03/RBDL_memorandum.pdf [consulté le 9 juin 2019].

Saskia Cousin est anthropologue, maître de conférences habilitée à diriger des recherches (HDR) au Centre d'anthropologie culturelle (CANTHEL) de l'Université Paris Descartes, responsable du master Anthropologie et Ethnologie. À partir d'enquêtes ethnographiques menées en France, au Bénin, au Sénégal et dans les réseaux numériques, elle travaille sur les économies de l'altérité, c'est-à-dire des situations où l'altérité prend une valeur en tant que telle : tourisme, coopération internationale, hospitalité marchande, art contemporain dit africain, accueil des réfugiés, hébergements précaires (<http://canthel.shs.parisdescartes.fr/sc/>).

Résumé

Organisé autour de l'église de la Samaritaine qui lui donne son nom, ce bidonville de La Courneuve (France) rassemblait, en 2015, environ trois cent trente personnes installées depuis sept ans. Alors que tous les recours juridiques pour empêcher l'expulsion étaient épuisés, un collectif constitué d'habitants et d'intervenants militants (santé, droits, architecture, plaidoyer) a monté un projet de sortie progressive du bidonville. Doté de moyens et de nombreux soutiens, il avait pour ambition de préserver le Samaritain, mais aussi de proposer des innovations sociales, culturelles et urbaines ayant valeur d'exemple. Après plusieurs mois de luttes et une immense mobilisation de soutien, le Samaritain a été expulsé en août 2015 : il fallait faire place nette pour la « COP 21 ».

doi.org/10.3917/clara.006.0094

Le Samaritain, le bidonville qui voulait devenir un village

Saskia Cousin

Est-il possible de restituer l'histoire du bidonville du Samaritain ? Sept ans de vie, quatre-vingts familles, trois cent trente habitants sur un petit bout de terrain sis dans la commune de La Courneuve, le long du RER menant à l'aéroport de Roissy. Trois ruelles séparant des baraques brinquebalantes, mais impeccablement briquées par leurs habitantes (Bennarosh-Orsoni, 2019), et puis, au milieu, l'église qui donne son nom au bidonville. Comment relater des années de combats juridiques et de tentatives de négociations, puis des mois d'intenses mobilisations, avant et après une expulsion violente, sous la pluie, dans la boue et les lacrymogènes, pour cause de « COP 21 » ? Comment raconter, dans une conférence, à Bruxelles, trois ans plus tard, ce combat collectif entrepris avec les habitants du Samaritain, alors que chacun a pris son chemin. La bataille du Samaritain a marqué toutes celles et tous ceux qui y ont participé. Il y a toutefois une immense différence entre les militants qui cherchent à faire perdurer la mémoire de cette mobilisation, exemplaire à de nombreux titres, et les habitants, qui veulent légitimement tourner la page d'une expérience traumatisante. Invitée à venir restituer la situation du Samaritain à l'ULB, il m'était impossible de venir témoigner seule d'une mobilisation justement caractérisée par son caractère collectif. J'ai donc appelé les personnes avec qui j'avais gardé des contacts, devenues des amis : Cristian Damian (2015), chef de chantier et ex-habitant du Samaritain, très investi dans la lutte après l'expulsion ; Pierre Chopinaud et Saimir Mile, respectivement directeur et président de La Voix des Roms ; Mehdi Bouteghmès, élu de La Courneuve à l'origine de la mobilisation ; Livia Otal, ancienne responsable de la mission bidonville de Médecins du Monde qui intervenait fréquemment sur le « platz », nom générique donné aux bidonvilles occupés par des personnes d'origine roumaine. Jeremy Gravayat et Yann Sarris, présents quotidiennement dans le bidonville ; Grégoire Cousin, juriste et



1

¹
Une ruelle du Samaritain. Photo :
Fiona Meadows, 2015.

anthropologue, qui, pendant quelques années, multiplia les recours pour retarder l'expulsion ; Fiona Meadows, architecte qui travailla sur le projet de sécurisation et de réaménagement du bidonville, avant d'inclure l'histoire du Samaritain dans son exposition *Habiter le campement* à la Cité de l'architecture et du patrimoine (Meadows, 2016). Grégoire et Livia ont, de leur côté, sollicité deux autres habitants du Samaritain, Ionel Covaci et Mihela Stanciu. Finalement, à Bruxelles, je vins avec Livia, Grégoire, Mehdi et Fiona, c'est-à-dire sans les principaux concernés. Cette absence involontaire illustre la difficulté à parler non *sur* ou *pour* les habitants d'un bidonville, mais *avec* eux. Or, comme nous allons le voir, cette question est plus complexe qu'il n'y paraît en ce qu'elle illustre, d'une certaine manière, et malgré, je crois, nos efforts collectifs, l'inéluctable dissocation entre la logique de la pratique et la pratique de la logique (Burawoy, 2019). Reprenons cette histoire à partir de trois entrées, trois situations personnelles, temporelles et spatiales intriquées : la situation géographique du Samaritain, l'implication du jeune Jozsef Farkas, et la communication du cas du Samaritain à l'ULB. Pour raconter ces situations, nous sommes donc venus à Bruxelles avec des cartes et des photos, des vidéos, un dossier de presse et, surtout, nos voix.

La place du Samaritain

L'architecte Fiona Meadows, responsable de programme à la Cité de l'architecture et du patrimoine, et moi-même, anthropologue, avons rejoint le Samaritain à l'automne 2014. Dans le cadre du programme européen Migrantour¹, nous avons rencontré un jeune élu de La Courneuve, Mehdi Bouteghmès, avec qui nous souhaitions travailler à la création de balades urbaines sur le thème de la migration. Mehdi venait de découvrir la situation du Samaritain et était outré par le comportement de sa municipalité. J'avais déjà entendu parler de ce bidonville par mon frère Grégoire Cousin qui en parlait comme d'un lieu hospitalier (fig. 1) : depuis des années, il venait y boire un café et discuter pour se remettre de ses tournées juridiques dans les « platz » d'Île-de-France. À Bruxelles, c'est ce temps long des combats juridiques dont il est venu témoigner. Il a également insisté sur la relative distance qu'il entretenait avec les luttes menées pour la sauvegarde des bidonvilles : auprès des gens du Samaritain rentrés en Roumanie, il a pu observer comment le bidonville était un espace temporaire pour certains de ses habitants, qui avaient surtout pour ambition d'économiser afin de pouvoir s'installer dans leurs villages d'origine. Certes, la communauté des habitants du Samaritain allait à l'encontre des idées reçues sur la composition d'un « platz » comme transplantation d'un village roumain : ce bidonville s'était constitué autour d'un projet religieux, pentecôtiste, initié par son pasteur roumain – chef de « platz », et animé par un jeune prophète et chanteur hongrois Jozsef Farkas (Télé Samaritain 2015a ; fig. 2–3). Toutefois, les mobilités pendulaires restaient au cœur de leurs activités familiales, sociales et professionnelles. Enfin, au Samaritain comme dans tous les bidonvilles ou les squats, les habitants

1—Le programme européen Migrantour propose des balades urbaines sur l'histoire et l'actualité des migrations, coconçues et guidées par les personnes concernées : immigrées, réfugiées, exilées. Voir <http://migrantour.org>



2



3



4



5

2
Joszef chante dans l'église du Samaritain. Photo : Ludo Versace, été 2015.

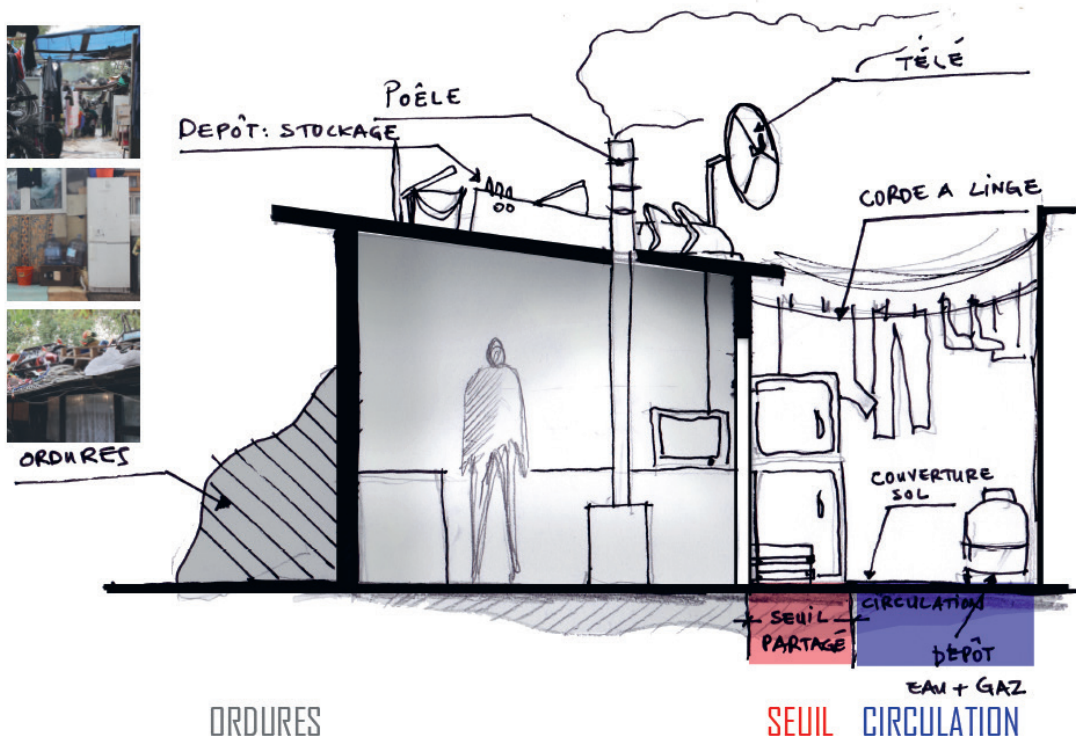
3
L'église du Samaritain juste avant sa destruction. Photo : Saskia Cousin, été 2015.

4
Les enfants dessinent un panneau pour leur maison. Photo : Nao Maltese, automne 2014.

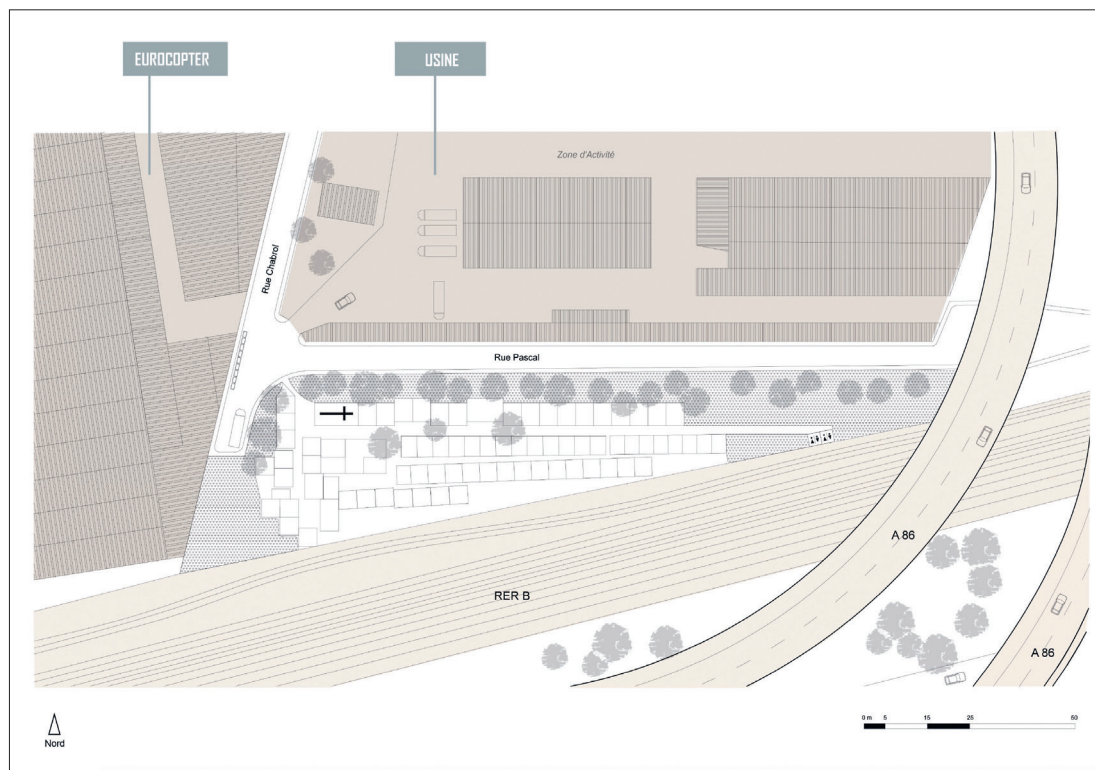
5
A travers la vitre : atelier dessin à la maison des associations. Photo : Nao Maltese, automne 2014.

n'aspirent qu'à une chose : sortir de ces espaces insalubres pour intégrer un logement digne de ce nom (Cousin, 2018). À ce moment des explications de Grégoire, je n'ai pu m'empêcher de justifier ce qui me paraissait injustifiable, de fait : l'absence des Samaritains à cette table de ce colloque de Bruxelles. Mais, après des mois de mobilisation en 2015, après tant de conférences de presse, de réunions et de rencontres, ils ne voyaient pas véritablement l'utilité de venir et revenir sur un épisode traumatisant. Ils étaient, contrairement à nous qui cherchons à documenter cette histoire, passé à autre chose – soit un logement plus pérenne, soit d'autres problèmes, ailleurs.

Responsable de la mission Bidonville de Médecins du Monde au moment de la mobilisation, Livia Otal prend la parole pour expliquer que, pendant des années, les interventions de Médecins du monde au Samaritain étaient médicales et sociales, alors que le maire refusait de domicilier et de scolariser les enfants comme la loi l'y oblige. Toutes les demandes de rendez-vous, tous les courriers adressés à la mairie restèrent sans réponse. En 2014, devant l'impossibilité de communiquer avec la mairie, Médecins du Monde et la fondation Abbé Pierre décident de changer de stratégie en réunissant autour des trois cent trente habitants de nouveaux acteurs – universitaires, artistes, urbanistes, collectifs militants – pour porter un projet plus politique et médiatique. Il s'agit de prendre acte du fait que la municipalité ne se préoccupe ni des besoins des habitants ni de ses obligations légales : il faut que la situation du Samaritain devienne publique et médiatique, à travers notamment un projet d'architecture, porté par Fiona Meadows, responsable de programme à la Cité de l'architecture et du patrimoine de Paris. Cette dernière prend la parole à Bruxelles en racontant la manière dont elle a découvert, choquée, l'existence des bidonvilles lors de son installation à Saint-Denis en 2007. Avec le cirque Parada qui y est installé, elle rencontre les habitants du grand bidonville du Hanul, et va y travailler trois ans avec ses étudiants, dont Julien Beller, jusqu'à la destruction du Hanul durant l'été 2010 (Cousin, 2016). Au Samaritain, Fiona et ses étudiants du master 2 d'architecture de La Villette organisent des ateliers de dessin pour enfants à la maison des citoyennetés (fig. 4-5) et dressent les plans du bidonville qu'elle montre à Bruxelles : trois ruelles sur un terrain dont un tiers est occupé par des ordures, au sein duquel se trouvaient les quatre toilettes (pour 330 personnes) (fig. 6-7). Alors que j'écoute Fiona, me revient en mémoire une interview pour la télé, où elle dissertait au milieu des ordures, avec des rats courant à ses côtés (Télé Samaritain, 2015b). La Fondation Abbé Pierre propose de payer le retrait de la tonne et demie d'ordures, si la mairie s'engage à ne pas expulser dans l'année. Fiona projette les photos et les plans des baraques et détaille les procédés de construction : on part des fenêtres et, autour, s'agencent des matériaux issus de la récupération des déchets. Elle souligne : « la réutilisation des déchets est très à la mode chez les architectes, mais eux (les constructeurs des bidonvilles), ils sont beaucoup plus en avance que nous sur cette question ». Fiona projette une photo de la ruelle principale du Samaritain, et une projection de ses étudiants – l'ex-futur du Samaritain. L'objectif de son projet était de garder le maximum de baraques, tout en aménageant une nouvelle sortie, d'enlever les ordures, d'installer de nouveaux blocs sanitaires dont des blocs de toilettes sèches, et de ménager



6



7

une place publique et des espaces pour l'agriculture urbaine. Fiona appelle Rudy Riciotti qui accepte de dessiner la maison des enfants.

Mehdi prend la parole tandis que je me débats avec les reportages vidéo qui s'affichent à l'écran, et la voix d'une journaliste de BFM TV que je ne parviens pas à stopper. En 2014, lorsque nous faisons connaissance, Mehdi est adjoint au tourisme et au patrimoine, indépendant, mais au sein de la majorité. C'est à ce titre qu'il commence à travailler avec Fiona et moi-même et découvre le bidonville dont il ignorait totalement l'existence. Mehdi insiste sur le fait que cette invisibilité est générale : la plupart des habitants ignorent les bidonvilles qui les entourent, ce sont les gens de l'extérieur qui les remarquent. Choqué par cette découverte et conquis par le projet, Mehdi organise plusieurs réunions de service en mairie : il veut intégrer le terrain – qui s'appelle encore le « platz de la rue Pascal » – à l'histoire des bidonvilles sur le territoire, en le considérant comme un patrimoine. Il s'appuie pour cela sur le travail réalisé par Jeremy Gravayat et Yann Sarris du collectif de L'Abominable : un formidable « atlas » des bidonvilles de La Courneuve où figurent de nombreux portraits des Samaritains, photographiés par Yann Merlin (association APPUI, 2015). Lors d'une soirée de restitution organisée à la Maison de la citoyenneté de La Courneuve, les anciens habitants de La Campa rencontrent les habitants du Samaritain et partagent leurs expériences, expriment leur solidarité. Je me souviens de cette soirée comme d'un moment de grâce inoubliable, un moment où tous les espoirs paraissent possibles. Pendant que Mehdi parle, Livia feuillette l'atlas. Mehdi raconte l'implication politique des Samaritains, et la sienne, alors qu'il prend peu à peu conscience du double jeu de la mairie qui lui cache, par exemple, que l'expulsion est décidée et que le maire refuse absolument de donner son indispensable accord au lancement du projet collectif et financé. Il apprend cela par La Voix des Roms et doit donc choisir. Au nom de principes éthiques et des amitiés qu'il a nouées, Mehdi choisit la lutte contre sa propre majorité, en sachant qu'elle sera sans doute vaine : « Même si, et là, c'est un moment important pour nous, même si on n'arrive pas à empêcher l'expulsion, on ne veut pas qu'elle se passe lâchement. » Mehdi raconte alors ce que nous avions oublié : l'irruption, le 1^{er} juillet 2015, des habitants du Samaritain dans le conseil municipal, aux côtés d'autres personnes expulsées d'un squat. Cette implication des Samaritains a été pour lui décisive dans la grande bataille de l'été 2015.

D'une situation locale à une place publique mondiale

À l'automne 2014, lors du colloque « Un monde de camps » (Agier et Lecadet, 2016) organisé par Michel Agier et Clara Lecadet à la Cité de l'architecture et du patrimoine à l'invitation de Fiona, celle-ci a convié Titel, pasteur de l'église, à venir avec quelques amis présenter la situation du bidonville. Ce jour-là, dans le grand auditorium de la Cité, le « platz de la rue Pascal » est baptisé « place du Samaritain », en raison de son église dédiée au bon Samaritain, parabole de l'hospitalité. Ce baptême permet de nommer le projet collectif que nous mettons en place, rassemblant les initiatives et propositions de différentes ONG, avec les habitants et l'association La Voix des Roms, en particulier Saimir Mile, son président, et Pierre Chopinaud, son directeur. Le projet collectif consiste à sécuriser



8

8

Concert de l'orchestre de chambre de Paris. Photo : Brice Guillaume, 21 novembre 2014.

9

Applaudissement au concert de l'orchestre de chambre de Paris. Photo : Brice Guillaume, 21 novembre 2014.

10

« Ici bidonville historique en péril ». Photo : Denis Allard/REA, aout 2015.



9



10

les habitants des points de vue social (domiciliation, scolarisation), sanitaire (évacuation des déchets), médical (consultations) et urbain. Mais, comme le souligne chacun des intervenants à Bruxelles, son enjeu dépasse largement la question de la sauvegarde du Samaritain. Ainsi, avec le projet utopique et temporaire du Samaritain, Fiona veut montrer qu'il peut exister une alternative entre le bidonville et le logement social, alors que, comme elle l'explique à Bruxelles, « en France, on ne pense la résorption du *mal logement* qu'à travers le logement social », sans penser aux étapes intermédiaires, aux passerelles. Pour Livia, ce projet et cette mobilisation avaient un double objectif, local donc, mais aussi national, en lançant à cette occasion la campagne « 25 ans de bidonvilles »². Elle revient sur le terme de « bidonville » qui, désormais, est couramment utilisé alors qu'en 2014, les médias employaient l'expression préfectorale de campements illicites (Cousin, 2013). Il fallait lutter contre cette expression de campements illicites et utiliser le terme de bidonville, afin de réinscrire ces espaces dans l'histoire de France, et de ce territoire.

Le dossier de presse de ce projet rassemblant une trentaine d'ONG et d'institutions universitaires s'intitulait « Bidonvilles changer de regard », il allait devenir notre support pour la campagne politique et médiatique qui s'annonçait, à travers des articles, des concerts, du plaidoyer (fig. 8-9).

Jusqu'en juillet 2015, nous avons, donc, malgré tout, espéré faire entendre raison au maire de La Courneuve, Gilles Poux, sur l'importance, la légitimité et la faisabilité de ce projet qui pouvait permettre de donner un exemple qu'une autre solution que l'expulsion était possible. Bien sûr, nous aurions dû être alertés par l'attitude de ce maire qui refusait, de manière illégale et depuis sept ans, de domicilier et de scolariser les enfants roms sur sa commune, malgré de fréquents rappels à la loi. Comme il nous le fit savoir à plusieurs reprises, il considérait « ces gens », comme il les appelait, comme « incapables de s'intégrer ». Peu lui importait ses obligations légales ou, par exemple, le fait que la plupart de ses habitants travaillaient, ou encore que la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement), Médecins du Monde, la fondation Abbé Pierre et une dizaine d'autres organismes se penchent sur l'avenir de ses habitants. Surtout, nous avons sous-estimé l'importance de l'emplacement stratégique du Samaritain : installé à l'écart des habitations, invisible et inconnu des Courneuviens, nous le percevions comme exempt de conflits avec les riverains. C'était une erreur de perception : il était aussi situé le long du RER B, on pouvait, depuis le train, apercevoir quelques toits et cheminées fumantes. Le 7 août 2015, nous avons d'ailleurs utilisé cette visibilité pour déployer une banderole de 15 m de long, bien visible du RER, avec ces mots « Ici, bidonville historique en péril » (fig. 10). Toutefois, ce qui s'était passé la veille aurait dû m'alerter : je buvais un café avec Titel et Jozsef devant l'église, lorsque deux policiers entrèrent dans le Samaritain et se dirigèrent vers un petit groupe de personnes situées à quelques mètres de moi. L'un d'eux se présenta comme commissaire et je pus l'entendre dire : « avec la COP 21, il va y avoir du beau monde, donc, on va nettoyer tout cela ». L'une de ses collègues, visiblement gênée par mon arrivée,

2—Voir <http://25ansbidonvilles.org> [en ligne].

renchérit : « Faut pas se leurrer, avec le Grand Paris, c'est comme cela que cela va se passer. » Les policiers inspectèrent ensuite le bidonville à la recherche d'un « risque incendie », en vain, car tout avait été sécurisé — nous fûmes même félicités. Après leur départ, certains habitants se congratulèrent du prochain « nettoyage du bidonville », croyant qu'il s'agissait de retirer les ordures, comme cela était prévu par notre projet. Le nettoyage évoqué par les forces dites de l'ordre n'avait malheureusement rien à voir avec cela, comme on nous le confirma plus tard : il était impossible que des visiteurs venus du monde entier pour la COP 21 puissent découvrir qu'il existait des bidonvilles dans la capitale de la cinquième puissance mondiale. Toutefois, nul ne peut dire que le plus vieux bidonville de France aurait survécu sans la COP 21, car sa situation était également convoitée par un autre acteur francilien : l'entreprise de recyclage PAPREC dont les hangars jouxtaient le bidonville fut un acteur de l'expulsion en accueillant les véhicules des CRS ; elle récupéra le terrain *in fine*.

Quoi qu'il en soit, alors que certains d'entre nous croyaient encore mener une lutte locale, nous étions déjà depuis des mois dans un combat global et allions participer à ériger le Samaritain en espace public mondial, au sens de Habermas. La mobilisation générale fut décidée mi-juillet. Elle regroupait un alliage apparemment hétéroclite de personnes qui ne se connaissaient pas auparavant, mais avaient été appelées par La Voix des Roms pour mener cette ultime bataille. Annoncée comme désespérée, il s'agissait de la mener avec panache. Nous rejoignons donc Titel, le pasteur, Cristian, l'un des habitants, alors salarié d'une entreprise de bâtiment et travaux publics (BTP), et Jozsef, jeune homme de 17 ans, chanteur et prophète de l'église. Mais aussi Jeremy et Yann de L'Abominable, et bien d'autres. Tous et toutes, nous allions apprendre avec Tara Dickman à mener une mobilisation, avec des méthodes issues des luttes pour les droits civiques aux Etats-Unis (fig. 11). Quarante jours intenses passés dans le bidonville, des centaines de litres de café enfilés devant l'église, d'incroyables journées passées dans l'église du Samaritain avec des personnes de tous horizons, le soutien d'un curé et d'un évêque, des voisins d'origine africaine de l'église évangélique et d'une communauté musulmane, le soutien de toutes les associations antiracistes et de nombreux militants communistes outrés par cette situation, des centaines d'articles (fig. 13) dont une double-page dans Libé (Vincendon, 2015) et un éditorial du *New York Times*, d'innombrables reportages, une télé YouTube (Télé Samaritain, 2015) et une pétition portée par Jozsef ayant regroupé plus de 50 000 personnes, une conférence de presse au Sénat (fig. 12). Plus tard, après l'expulsion, de nombreux reportages à nouveau, un formidable long métrage (Gravayat, 2019), deux expositions (Sterle, 2016) (fig. 14 ; fig. 15a–b), un mémoire de master et une thèse en cours, plusieurs articles, une table ronde sur le Samaritain et une émission de « Là-bas si j'y suis » en direct de la fête de l'Huma, et d'innombrables communications dans divers colloques.

Le 27 août, quelques jours avant la rentrée des classes, la police entra dans le Samaritain. Il était 13 heures, il pleuvait. Tout le monde était au travail et, ce jour-là, nous avions exceptionnellement relâché notre vigilance : le défenseur des droits venait de faire un communiqué et l'émissaire de l'ONU pour les droits de l'homme avait confirmé sa venue pour le lendemain : il était impensable

11

Réunion de crise dans l'église.
Photo : Saskia Cousin, 10 août 2015.

12

Revue de presse du Samaritain.
Photo : Ludo Versace, août 2015.

13

Conférence au Sénat : Anina Ciuci, Iulian Mingat, Patrick Braouezec, Aline Archambault, Jozsef Farkas. Photo : Saskia Cousin, septembre 2015.



11



12

AUTRES
regards

À la Courneuve, tous égaux ?

Signez la pétition sur le web !

13

1. What is the purpose of the study?	The purpose of the study is to investigate the effect of the new curriculum on the learning outcomes of the students in the field of English Language Teaching (ELT).	2. What are the research objectives?	The research objectives are to determine the impact of the new curriculum on the students' knowledge, skills, and attitudes in the field of ELT.	3. What are the research questions?	The research questions are: (1) How does the new curriculum affect the students' knowledge in the field of ELT? (2) How does the new curriculum affect the students' skills in the field of ELT? (3) How does the new curriculum affect the students' attitudes in the field of ELT?	4. What is the significance of the study?	The significance of the study is that it provides valuable information on the effectiveness of the new curriculum in the field of ELT, which can be used by the Ministry of National Education to make informed decisions about the future of the curriculum.	5. What are the limitations of the study?	The limitations of the study are that it is a quantitative study and therefore it may not capture the full range of experiences and perspectives of the students. Additionally, the study is limited to the field of ELT and may not be generalizable to other fields.	6. What are the conclusions of the study?	The conclusions of the study are that the new curriculum has a positive effect on the students' knowledge, skills, and attitudes in the field of ELT. However, there are still some areas that need to be improved, such as the quality of the teaching materials and the training of the teachers.
--	--	--	---	---	---	---	--	---	---	---	--

Occupation du parc Jean-Moulin - Ludovic Versace - 2015

C'est un cycle sans fin, que certains d'entre nous vivent depuis des années. Il n'y a rien d'autre pour nous. Nous sommes condamnés à attendre leur décision. Jugement après jugement, notre sort est décidé. Soit une ancien dialogue, ici, jamais le maître n'est venu. Il n'a jamais trouvé le temps. Alors, on ira peut-être à la rue, à l'hôtel, peut-être à l'autre bout de la région.

tent l'expulsion, beaucoup de
 gens se préparent pour accompagner
 le train de cette dernière encore une
 fois. C'est une manifestation
 assez pacifique que je passe en
 revue, où il y a de la mobilisation
 des scolaires, l'expulsion sera
 très calme.

Je ne nous disais jamais rien,
 mais moi, je pense que ça va
 être un soulèvement, autant
 d'insoumission que de l'armée libanaise
 parce que l'impression que l'on
 qu'il y avait une réaction
 nous nous sommes retrouvés d'un
 la rue, sans rien. Je suis tout
 étonné d'observer prendre nos affections
 affaiblissent. C'est ma baraque,
 d'habitude. C'est certain que pendant
 l'occupation, depuis qu'il a eu lieu,
 mes amis ont été pris en compte
 nous ont chassés, et nous nous
 sentons seuls.

Les gens sont rentrés au pays,
 mais certains sont restés au pays,
 la grande partie
 de ceux qui ne sont pas allés
 à Jérusalem, à la maison.
 Je suis à la maison. C'est la maison
 que j'ai achetée, dans la zone
 où il y a une zone qui est libre, dans nos
 zones, dans l'attente d'autres
 événements, nous ne sommes

Saskia Cousin — Le Samaritain

[illegible][illegible]

— Ludovic Verneuil/Clara Driehou —

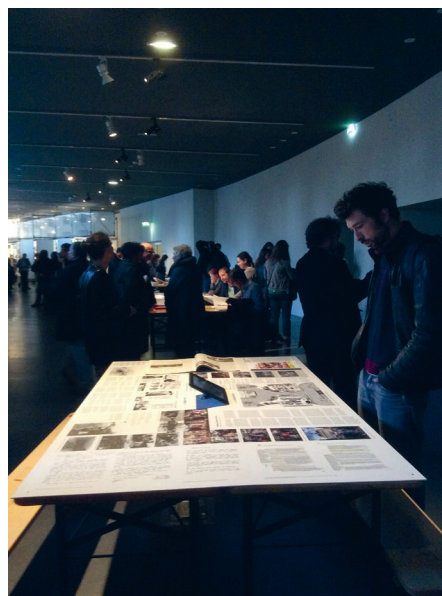
[illegible][illegible]



15a

15a
Ancienne habitante, Simona Boti regarde le journal l'Atlas avec les photos du Samaritain. Derrière elle, une cabane projette des extraits de films sur le Samaritain. Fête de l'insurrection gitane, Saint-Denis. Photo : Saskia cousin, 15 mai 2016.

15b
L'Atlas et le Samaritain à l'exposition « Campements », Cité de l'architecture et du patrimoine, Paris. Photo : Fiona Meadows, 2016.



15b

qu'une expulsion ait lieu la veille d'une telle visite. Je devais arriver à 14 heures avec mon fils pour un atelier de peinture sur les palissades du bidonville. Nous fûmes empêchés : les cars de CRS entouraient le quartier. Les CRS firent sortir les femmes et les enfants restés, gazèrent les récalcitrants, puis les bulldozers se mirent à l'ouvrage, méthodiquement. Toutes les affaires, tous les papiers furent perdus. Le soir à 21 heures, tous les habitants avaient fui et il ne restait qu'une petite baraque vacillante, celle de Mme Francesca Herman, 80 ans, veuve et citoyenne tchèque recueillie par l'une des familles du Samaritain. Elle revint ce soir-là de son travail de vendeuse du journal *l'Itinérant* dans le sud de Paris. Comme chaque matin, elle était partie à l'aube, et, n'ayant pas de batterie, elle ne fut avertie par personne. Elle se trouva face au désastre, implora pour accéder à sa petite mesure pour récupérer son passeport et son chargeur de portable. Le vigile fut moqueur et intraitable. Elle erra trois jours et deux nuits à la recherche des habitants du Samaritain (Perrier, 2016). Quelques chanceux avaient bénéficié de trois nuits d'hôtel, sans plus, le temps de défaire les solidarités, les autres se tassèrent dans les voitures, sous les ponts ou les arrêts de bus. Au bout de trois jours, plus d'une centaine de personnes revinrent à La Courneuve : c'était leur ville après tout. Ils s'installèrent dans des tentes devant la mairie, suscitant un engouement sans précédent, avec des dons venus de toute la France, comme ce collectif qui arriva en camion d'Auvergne avec une tonne de matériel, tentes militaires, et repartit avec une famille qui s'installa dans leur village. Au fil des semaines, les tentatives d'ouverture de « platz » dans des friches, de squats dans divers lieux inhabités se multiplièrent, finissant toujours dans l'expulsion et les gaz policiers. Mi-septembre, une dizaine de Samaritains eurent le temps de s'installer quelques nuits dans une immense friche de l'Île-Saint-Denis, juste occupée par le collectif d'architectes Bellastock. Ayant passé le délai légal d'installation après lequel il était théoriquement nécessaire de requérir à la loi pour les déloger, les Samaritains reconstruisirent leur église. Cela ne plut pas du tout à Bellastock. Coïncidence malheureuse : alors que Jozsef posait fièrement devant l'église terminée, quelques cyclistes de la caravane écolo « Alternatiba » faisaient une halte dans la même friche (fig. 16–17). Visiblement, les architectes recycleurs et les écolos vélocipédistes considéraient que les gitans n'avaient pas leur place avec eux (Cousin, 2016). La police vint donc déloger les Samaritains, sans se préoccuper de légalité, une fois encore : il ne fallait pas d'indésirables, puisque, quelques semaines plus tard, les élus faisaient visiter cette friche qui allait devenir le village d'accueil des J.O.

Les Samaritains revinrent donc devant la mairie de La Courneuve et la vie continua, dans la boue et les tentatives d'installations avortées (fig. 18). Le 18 novembre 2015, alors que les médias du monde entier se trouvaient à quelques kilomètres après les attentats du 13, puis l'assaut de l'immeuble de Saint-Denis, les habitants du Samaritain se trouvaient toujours devant la mairie, avec, parmi eux, deux blessés des attentats. Ce soir-là, les Samaritains se rassemblaient pour un rituel d'hommages aux morts et de réconciliation. Or, le même soir, le Parti communiste de La Courneuve organisait une rencontre sur le thème de la paix.

Cristian Damian, une petite fille lassée de grelotter dans sa tente et moi-même allâmes à cette réunion pour avertir de la présence de blessés à quelques



16



17

16
Jozsef et la nouvelle église du Samaritain, quelques minutes avant l'arrivée de la police. Île-Saint-Denis. Photo : Saskia Cousin, octobre 2015.

17
Expulsion juste après la construction de l'église. Photo : Saskia Cousin, octobre 2015.

18
Campement dans le jardin de la mairie de La Courneuve. Photo : Saskia Cousin, octobre 2015.



18

dizaines de mètres et inviter les membres de la réunion à cet hommage aux morts. Cette invitation suscita diverses moqueries du maire, puis nous dûmes subir un discours sur le fait que le capitalisme était responsable de l'élimination du communisme en Roumanie, période où, comme chacun sait, les Roms vivaient, selon l'orateur, « heureux ». Ce n'était pas à une municipalité communiste d'accueillir les dégâts du capitalisme. Ces gens n'avaient donc rien à faire sur le territoire de la commune. CQFD. Nous repartîmes rejoindre les autres pour l'hommage, faire corps autour d'un feu, près de la grande tente militaire venue d'Auvergne. Autour de ce feu se trouvait un jeune homme juste sorti de l'hôpital, accroché à sa perf, avec une immense cicatrice dans le dos, liée à un éclat de la bombe des terroristes du stade de France : au moment de l'explosion, il ramassait des verres consignés aux abords du stade. Il y avait aussi une femme SDF, Française, encore jeune, sans doute schizophrène, recueillie par les Samaritains – parce que l'on ne laisse pas une femme dehors m'expliqua une bonne dame en tournant dans une énorme marmite de soupe. Il y avait, bien sûr, Mehdi, mais aussi quelques Courneuvien d'origine comorienne, présents à la réunion du Parti communiste et qui nous avaient rejoints, scandalisés par les paroles du maire. Dans les jours qui suivirent, démoralisés par les blessés, les arrosages nocturnes qui détrempaient toutes et tous, des enfants trop crottés pour continuer de fréquenter l'école – pour les rares qui avaient été acceptés après jugement, et, enfin, l'humiliation ultime du maire refusant ce geste de paix, les personnes commencèrent à quitter le parc adjacent à la mairie. La centaine d'habitants du Samaritain qui s'était installée devant la mairie rejoint donc les autres habitants dans les bidonvilles d'Île-de-France, c'est-à-dire que la plupart rentrèrent dans le cycle infernal des expulsions mensuelles et de la survie quotidienne. En écrasant l'immense espoir porté par le Samaritain, Gilles Poux, maire de La Courneuve, avait gagné. Il n'était pas le seul : nous apprendrions plus tard que c'est Manuel Valls qui avait décidé, contre le ministère du Logement de Cécile Duflot, pour sa part, très intéressée par notre expérimentation, qu'il ne fallait pas d'histoire réussie, pas de précédents. Qu'il fallait punir cette petite communauté qui avait osé se dresser et se trouver des alliés. Ce pourquoi le préfet Galli s'exécuta brillamment, avant d'être nommé, dans la foulée, directeur de l'administration pénitentiaire. Pourtant, dans les mois et les années qui suivirent, et parce que la décision d'expulser avait été fixée dans le bureau de Valls, plusieurs responsables d'ONG, dont le directeur de la fondation Abbé Pierre, nous félicitèrent pour cette mobilisation qui était, selon eux, un succès et fut utile pour la campagne « 25 ans de bidonvilles » lancée à l'automne 2015. Pour ma part, plus habituée des luttes joyeuses et relativement consensuelles des parents d'élèves, sans expériences préalables des bidonvilles, des maltraitements policières et du racisme généralisé à propos des personnes roms ; devant le désastre vécu par les habitants, j'ai toujours eu des difficultés à considérer cette lutte comme un succès. En particulier, je traîne, comme d'autres sans doute, une culpabilité vis-à-vis du jeune Jozsef Farkas qui crut, quelques mois durant, que son destin allait changer.

La situation de Jozsef, hérault et héros

Pour ce colloque, nous avons tenté de faire venir plusieurs personnes du Samaritain, sans succès. Cristian refusa poliment mais fermement, arguant qu'il ne savait ni ne voulait parler en public. Il avait vécu de manière traumatisante son expérience de prise de parole à la fête de l'Huma, lors d'une émission en direct de « Là-bas si j'y suis », aux côtés d'Éric Fassin et de Grégoire. Le maire, annoncé, ne vint pourtant pas, justement en raison de la présence d'un habitant du Samaritain. Iulian Minzat déclina également, car il travaillait. Pierre, Anina et Saimir, de La Voix des Roms, étaient occupés par des urgences. Mihela, qui avait initialement accepté, se désista à la dernière minute, pour raisons familiales. Mais le grand absent de la présentation de Bruxelles, que nous n'avions pas même contacté, ignorant sa localisation, sa situation et, surtout, sa réaction, était Jozsef.

Lorsque je rencontre Jozsef à l'automne 2014 (fig. 19), c'est un jeune homme de 16 ans, d'origine hongroise, qui vit dans le bidonville du Samaritain depuis plusieurs années et effectue un service civique à l'association des Enfants du Canal. Je lance alors, avec l'association Baština, le programme européen Migrantour à l'université Paris Descartes et Jozsef rejoint cette formation de médiateurs et de guides exilés ou issus de l'immigration. Pendant des mois, Jozsef va devenir l'infatigable guide du Samaritain, faisant découvrir les ruelles et les baraques et l'église aux participants du Congrès mondial de l'urbanisme, aux musiciens de l'orchestre de chambre de Paris qui viennent y donner un concert, et, pendant l'été 2015, à des centaines de journalistes et de militants. Ce n'est pas tout : en juillet 2015, Jozsef accepte de devenir le visage du Samaritain, et va porter la pétition contre l'expulsion. Elle va réunir près de 50 000 signatures. C'est la première fois qu'une personne Rom parvient à rassembler tant de solidarité, même s'il ne s'agit que d'un petit clic, assorti souvent de gentils messages d'encouragements. L'écho de la lutte du Samaritain est mondial, les télévisions se succèdent, les articles pleuvent. Jozsef, jeune prophète et chanteur, est là, partout, tout le temps. Chaque fois qu'il le peut, il fait entendre ses chants et parle de son rêve : participer à l'émission *The Voice*. Il candidate et est retenu pour le premier tour. Les portraits de Jozsef s'enchaînent dans les médias, Jozsef arpente les ruelles pour sauver le bidonville tout en se rêvant bien loin de ce dernier. Fin août, l'émissaire de l'ONU pour les droits de l'homme a rendez-vous avec lui, Jozsef, dans le bidonville. Mais, la veille, les CRS chargent en pleine journée, sans sommation, et expulsent sous la pluie, au milieu des gaz lacrymogènes. Le bidonville est détruit dans l'heure. L'enchantement qu'avait produit la mise en récit de sa situation rend plus cruel encore le retour dans la boue et le froid. Les médias s'intéressent encore un peu aux habitants qui campent dans un parc – un éditorial du *New York Times* tout de même –, puis c'est l'oubli. Jozsef est toujours là, il aide à organiser et distribuer les dons aux personnes réfugiées sous les tentes de Médecins du Monde (fig. 20). Comme tout le monde, Jozsef a froid. Mais les conséquences sont pour lui dramatiques : Jozsef perd sa voix, il rate l'épreuve de *The Voice*. Son rêve s'effondre, il n'a plus d'église, plus de public, plus de voix. Jozsef croit que nous avons ramassé et gardé de l'argent avec cette mobilisation, il nous en veut. Jozsef a raison de nous en vouloir, non pas en raison d'un pactole caché qui, bien sûr, n'existe pas, mais parce que nous ne nous sommes pas montrés à

19

Jozsef pose pour le site migrantour. Photo : Stefan Buljat, 2014.

20

Jozsef et Darius rangent les dons dans le jardin de la mairie de La Courneuve. Photo : Saskia Cousin, 2015.



19



20

la hauteur des espoirs que nous avons suscités en lui proposant d'incarner le Samaritain. Jozsef, notre guide, qui, par ses récits, avait su « enchanter » le bidonville pour les militants, les chercheurs et la presse mondiale, est retourné vivre entre « platz », « terrains » et « campements illicites », au gré des expulsions.

La restitution à Bruxelles de la situation du Samaritain fut sans doute perçue comme embrouillée par les participants à la conférence : venus avec des dizaines de photos, de plans, de croquis, de vidéos, nous n'avons pas pris le temps de les mobiliser correctement. C'était la première fois que nous nous retrouvions pour raconter cette histoire, et nous avions tant à dire, de tant de points de vue. Tout s'est passé comme si nous étions encore dans l'urgence du témoignage, trois ans plus tard : témoignage d'un engagement qui nous occupa, pour certains, plusieurs années, et d'une manière intense et quotidienne, plusieurs mois.

Du « platz » initial à la restitution des luttes à Bruxelles, la situation du Samaritain peut être lue comme un emboîtement d'espaces publics, aux multiples sens du terme : un bidonville habité par quatre-vingts familles réunies autour d'un projet religieux, investi par un projet d'architecture et d'urbanisme ; la publicisation mondiale de la lutte des Samaritains incarnée par le jeune Jozsef Farkas en lutte contre des institutions maltraitantes : la municipalité, l'État, la COP 21 ; la restitution, dans d'autres contextes, et notamment à Bruxelles, de cette expérience devenue exemplaire à bien des titres. Il y eut bien un avant et un après Samaritain. Pour les luttes peut-être, mais pour les Samaritains ? Expulsée pour cause de COP 21, d'entreprise de recyclage, d'architectes alternatifs, de festival « Alternatiba » et, enfin, de village olympique, la petite communauté a cristallisé un combat politique et gêné par sa présence même non seulement les racistes de tout poil, mais également les collectifs qui faisaient du réemploi et de la friche un idéal. Comme l'écrivaient Marcel Mauss et Émile Durkheim en 1903, « [l]e camp est le centre de l'univers et tout l'univers y est en raccourci » (Durkheim et Mauss, 1903 : 40).

Références bibliographiques

- AGIER, M. ; LECADDET, C.** 2016. *Un monde de camps*, Paris, La Découverte.
- ASSOCIATION APPUII**, 2015. « ATLAS : Histoires de l'habiter – La Courneuve ». [Billet de blog] APPUII, Alternative Pour des Projets Urbains Ici et à l'International, 28 mai. Consultable : <https://appuii.wordpress.com/2015/05/28/atlas-histoires-de-lhabiter-la-courneuve> [disponible le 13 mai 2019].
- BENNAROSH-ORSONI, N.** 2019. *La maison double. Routes, lieux et objets d'une migration rom*, Nanterre, Société d'ethnologie.
- BURAWOY, M.** (2012) 2019. *Conversations avec Bourdieu*, Paris, Éditions Amsterdam.
- COUSIN, G.** 2018. « Life and death of a French shantytown. An anthropology of power », dans Y. Matras, V.D. Leggio (eds.), *Open Borders, Unlocked Cultures. Romanian Roma Migrants in Western Europe*, Oxon/New York, Routledge.
DOI : <https://dx.doi.org/10.4324/9781315295770-6>
- COUSIN, G.** 2013. « L'évacuation de bidonvilles roms », *Métropolitiques*, 18 novembre. Consultable : <https://www.metropolitiques.eu/L-evacuation-de-bidonvilles-roms.html> [disponible le 13 mai 2019].
- COUSIN, S.** 2016. « L'éternel temporaire dure-t-il ? Imaginaires Bobos, Roms et Bohème », dans L. Marion (sous la dir. de), *Actualité de l'habitat temporaire. De l'habitat rêvé à l'habitat contraint*, Marseille, Terra HN éditions.
- DURKHEIM, E. ; MAUSS, M.** 1903. « De quelques formes de classification – Contribution à l'étude des représentations collectives », *Année sociologique*, n° 6, p.1–72.
- GRAVAYAT, J.** 2019. *Projection et débat autour de l'actualité des bidonvilles en France à partir du documentaire « A Lua Platz »*, *La Rotative*, 19 février. Consultable : <https://larotative.info/projection-et-debat-au-tour-de-l-3171.html> [disponible le 13 mai 2019].
- MEADOWS, F.** (sous la dir. de), 2016. *Habiter le campement*, Actes Sud / Cité de l'architecture et du patrimoine.
- PERRIER, N.** 2016. « La Courneuve : Francesca, 17 ans d'errance et de bidonvilles », *Le Parisien*, 7 janvier. Consultable : <http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/la-courneuve-93120/la-courneuve-francesca-17-ans-d-errance-et-de-bidonvilles-07-01-2016-5429347.php> [disponible le 13 mai 2019].
- STERLE, C.** 2016. « La Courneuve : l'histoire de leur bidonville racontée à la Cité de l'architecture », *Le Parisien*, 27 avril. Consultable : <http://www.leparisien.fr/la-courneuve-93120/la-courneuve-l-histoire-de-leur-bidonville-racontee-a-la-cite-de-l-architecture-27-04-2016-5749865.php> [disponible le 13 mai 2019].
- TÉLÉ SAMARITAIN.** 2015a. [Vidéo en ligne] : *Joszeif chante pour le Samaritain*. Consultable : <https://youtu.be/bpJKMS876P8> [disponible le 13 mai 2019].
- TÉLÉ SAMARITAIN.** 2015b. [Vidéo en ligne] : *La première chose à faire serait d'évacuer toutes ces ordures*. Consultable : <https://youtu.be/tLvU5Q54c20> [disponible le 13 mai 2019].
- TÉLÉ SAMARITAIN.** 2015c. [Vidéo en ligne] : *Cristian Damian raconte la destruction du Samaritain et ce que signifie la vie dans la rue*. Consultable : <https://youtu.be/XTv3jXko6oE> [disponible le 13 mai 2019].
- TÉLÉ SAMARITAIN.** 2015d. [Vidéo en ligne] : *Samaritain : une expulsion inhumaine. Poux, c'est Ceaușescu !* Consultable : <https://youtu.be/oostar8KSq8?t=108> [disponible le 13 mai 2019].
- VINCENDON, S.** 2015. « La Courneuve : vie de quartier au bidonville », *Libération*, 13 août. Consultable : https://www.liberation.fr/societe/2015/08/13/la-courneuve-vie-de-quartier-au-bidonville_1363081 [disponible le 13 mai 2019].

Radioxokõn

Victor Brunfaut est architecte (ISACF La Cambre, 1991) et docteur en urbanisme (Universités de Pescara et Roma-La Sapienza, Italie, 2003). Il est enseignant et chercheur à la Faculté d'architecture La Cambre-Horta de l'Université libre de Bruxelles, où il coordonne, avec Bertrand Terlinden, l'atelier de projet *Terrains d'architecture*. Il est affilié au Centre de recherche HABITER.

Quentin Nicolai est architecte (ISACF La Cambre, 2010) et doctorant au sein du Centre de recherche HABITER de la Faculté d'architecture La Cambre-Horta de l'Université libre de Bruxelles. Depuis 2014, il mène des recherches sur la question du paysage dans le Bénin méridional, dans le cadre d'une thèse de doctorat sous la direction de Victor Brunfaut.

Sara Tassi est architecte (ULB, 2013) et doctorante F.R.S-FNRS au sein du Centre de recherche HABITER à la Faculté d'architecture de l'ULB. Depuis 2014, elles mène des recherches à Porto-Novo, dans le Sud-Bénin, dans le cadre d'une thèse de doctorat sous la direction de Victor Brunfaut.

Résumé

Ce texte entend faire état de réflexions amorcées lors des journées d'études organisées du 18 au 21 septembre 2017 à l'École du Patrimoine Africain (EPA) à Porto-Novo, au Bénin. Ces journées ont réuni une petite vingtaine de personnes aux pratiques et aux parcours variés autour d'un travail de description de *Radioxokon*, un « espace public » de la ville de Porto-Novo. Elles nous ont permis de questionner ce à quoi la notion d'espace public se réfère concrètement, ainsi que la pluralité des manières de s'y rapporter, de la mobiliser.

doi.org/10.3917/clara.006.0118

Radioxokɔn

Compte rendu des journées d'études à Porto-Novo (18–21.09.2017)

Victor Brunfaut, Quentin Nicolai et Sara Tassi¹

Les journées d'études dont il sera ici question ont vu le jour dans le cadre d'un projet de recherche portant sur le Sud-Bénin², incarné par deux thèses de doctorat en cours, l'une traitant des transformations du tissu « vernaculaire » de Porto-Novo (Sara Tassi), l'autre sur d'autres manières d'articuler nature et culture sur le plateau d'Abomey (Quentin Nicolai). Ces recherches ont mis en évidence la prégnance, mais surtout la partialité des outils et méthodes visant à rendre compte des expériences de ce qu'on entend communément par « espace public ».

Réunissant une petite vingtaine de personnes aux pratiques et aux parcours très variés (étudiants, académiques, praticiens, ... , bref toute une série de personnes qui par leur travail influencent, décrivent, formalisent des réalités)³, ces journées d'études se sont déroulées en trois temps :

1 — Sara Tassi et Quentin Nicolai mènent des recherches dans le cadre de leurs thèses de doctorat au sein du centre de recherches HABITER de la Faculté d'architecture de l'ULB, sous la direction de Victor Brunfaut.

2 — PDR/F.R.S - FNRS 2014–2018 : « Espaces publics dans les villes d'origine précoloniale dans le Sud-Bénin » - référence : T.1097.14.

3 — Ont participé à ces journées : Victoire Adegbi (gestionnaire du patrimoine), Marjouna Barpougouni (archéologue), Victor Brunfaut (architecte et urbaniste), Lamatou Daouda (géographe), Donald Fanou (réalisateur), Serge Hounzinme (photographe), Prince Kpadenou (urbaniste), Constant Legonou (assistant de recherche), Judith le Maire (architecte), Moustapha Liadi (topographe), Kem Noudeviwa (architecte), Fernand Nouwligbeto (écrivain), Elie Padonou (ingénieur agronome), Elon-m Tossou (artiste), Graziella Vella (anthropologue), Amandine Yehouetome (assistante de recherche) et Achille Zohoun (artiste).



1

1-3
*Radioxokɔn, quartier Ouenlinda,
 Porto-Novo. Photos : Quentin Nicolai,
 le 18 septembre 2017.*



2



3

1. premièrement, chaque participant.e a été invité.e à présenter à l'ensemble du groupe ses instruments de travail (théodolite, appareil photo, micro-phone, enregistreur, gps, ordinateur, crayons, caméra, ficelles, mètre ruban, pioche, pinceaux, bouteille de gin, smartphone, ...) ainsi que les outils de description spatiale qu'elle/il produit (dessin, carte, photographie, vidéo, texte, atlas, rapport, ...); l'idée étant de voir ce que chaque approche, instrument, fait émerger, les connaissances qu'ils produisent, qu'ils mettent en récit;
2. ces instruments et outils ont ensuite été mis « à l'épreuve » de la description d'un « espace public » de la ville de Porto-Novo; chaque participant.e s'est attelé.e à produire un travail de description selon sa méthode, sans échelle ni cadrage pré-établi;
3. enfin, des groupes ont été constitués ; les participant.e.s y ont mis en commun et comparé les productions de chacun.e, mise en commun qui a fait l'objet d'un travail de restitution à tou.te.s. lors d'une séance conclusive.

Dans ce texte, nous reviendrons sur les circonstances particulières de ces journées d'études, dans lesquelles les documents présentés dans ce cahier ont été produits. Nous entendons décrire le dispositif proposé et sa progressive mise en oeuvre/concrétisation avant et pendant les journées d'études : le choix du lieu, de la durée, des consignes, mais aussi notre position de « commanditaires » ont joué un rôle de premier ordre dans la formalisation de chaque production; formalisations qui, par leurs questionnements, leurs choix, leurs contraintes, ont précisé le dispositif, sa visée, ses destinataires.

Le choix de l'« espace public »

Au départ, il y a la décision d'écarter l'idée d'un colloque académique classique, dont le format nous semblait trop limitatif, pour mettre à l'épreuve du terrain les questionnements soulevés par nos recherches. Il s'agissait dès lors de trouver un lieu où mener ce travail.

Nous savions que nous voulions travailler sur un « espace public » à Porto-Novo. Nous avons d'abord pensé à un *hontò*, espace de devanture des maisons familiales qui font l'objet depuis les années 2000 d'un intérêt accru de la part des acteurs urbains concernés (politiciens, élus locaux, institutions patrimoniales, ONG, coopérations, etc.). Mais pourquoi choisir un *hontò* (et donc une famille) plutôt qu'un autre? Comment prendre en compte les intérêts propres à cette famille sans considérer cette dernière comme le seul destinataire de l'exercice de description, sachant par ailleurs que le projet ne déboucherait sur aucune réalisation concrète, ce qui risquait de générer frustrations et incompréhensions?

Nous avons alors pensé travailler sur un lieu qui incarnerait la notion questionnée par notre projet de recherche, celle d'espace public, en choisissant un espace dessiné et aménagé selon les conventions/catégories occidentales. L'objectif aurait alors été de voir comment cet espace pouvait être approprié par une multitude de pratiques différentes que les participant.e.s auraient pu révéler, par leurs descriptions. Le risque d'une telle proposition était d'une part de limiter le travail à un cadre aux contours bien clairs et identifiables et par là

de perdre les possibilités de confrontation des manières, propres aux différents participants, de délimiter, contraster, hiérarchiser, ... En outre, ce choix ne permettait pas de questionner la pertinence de la séparation public/privé, l'espace en question étant reconnu officiellement, et de manière concrète (bordures, alignements d'arbres, mobilier urbain, éclairage, ...), comme un « espace public » de la ville de Porto-Novo.

Nous nous sommes alors rappelés de la « Place de la Radio », place qui avait fait partie d'un inventaire des espaces publics de Porto-Novo réalisé quelques années auparavant⁴. Le cas de la « Place de la Radio », appelée plus communément *Radioxokon* (qui peut être traduit littéralement par « auprès de la chambre de la radio »), ou officiellement « Place de Te Hlin Aho », est un espace ambivalent. Les dichotomies entre moderne et traditionnel, public et privé, sacré et profane ne sont pas opérantes pour le lire : il est à la fois l'ancien lieu de diffusion de la radio d'État, symbole de modernité, et la « terre » de Migan, celle où ce dernier exerce son pouvoir ; il est aussi carrefour d'un quartier datant de la période coloniale et *hontò* (devanture de la concession où ont notamment lieu certaines cérémonies familiales), lieu de passage et espace liminaire avant de franchir le seuil de la concession lignagère.

Le fait que l'existence de cette place, telle que nous en héritons aujourd'hui, soit notamment due à la volonté, à l'époque révolutionnaire, de donner la possibilité à chacun d'écouter et être informé par la radio nous a certainement aidé à trancher en sa faveur. En outre, l'ambivalence de la place, sa taille modeste, son lien avec une maison familiale et son inscription dans un quartier datant de la période coloniale, nous semblaient bien convenir à l'exercice. Ce n'est donc pas un hasard si c'est ce lieu-là en particulier qui a été choisi pour mener l'aventure : situé non loin de l'EPA où se tenaient les journées d'études, il échappe aux catégories classiques ; on ne peut le rattacher à aucun des deux « récits » autour desquels se raconte d'ordinaire la ville de Porto-Novo, la ville « vernaculaire » des pratiques vodun, ou la ville « moderne » liée à la présence coloniale.

À qui demander la permission ?

Le caractère situé de l'exercice a des conséquences tangibles, qui nous emmènent bien loin de l'organisation d'un colloque classique : à qui faut-il s'adresser pour demander la permission ? Comment « préparer le terrain » ?

Toutes les pratiques représentées durant les journées n'ont pas le même poids, n'utilisent pas les mêmes ressorts (mesurer, dessiner, photographier, nommer, imaginer, filmer, creuser) ; elle ne laissent pas les mêmes traces de leur présence sur place. Chaque pratique a requis un travail de préparation différent (prises de contact, demande d'autorisations, etc.).

4 — Inventaire auquel l'un de nous avait pris part : « Espaces publics de Porto-Novo : Inventaire, cartographie, vade-mecum, gestion urbaine et coopération « Sud-sud » entre Porto-Novo (Bénin) et Lubumbashi (RDC) », projet porté par L'École du Patrimoine Africain et l'Institut supérieur d'Architecture de la Communauté française La Cambre, en partenariat avec la Ville de Porto-Novo et l'Université et la Mairie de Lubumbashi, sur base d'un financement de la Coopération belge francophone Wallonie-Bruxelles International, 2008–2012.

Quelques semaines avant les journées d'études, depuis Bruxelles, nous avons entamé les démarches auprès de la Mairie de Porto-Novo afin d'obtenir son accord pour développer le travail de terrain. Cette autorisation nous semblait indispensable pour le bon déroulement de l'exercice. Ce n'est qu'en arrivant à Porto-Novo que nous avons compris que cet accord, s'il était important, était subordonné à l'influence du Migan, figure du pouvoir « traditionnel » dans le quartier. Son importance a émergé lors de nos échanges avec Amandine, « assistante de recherche » et participante aux journées. Ce qui nous a ensuite été confirmé par le premier adjoint du maire : l'accord du Migan était, suivant ses dires, indispensable pour développer le travail. À la différence de ce qu'on aurait pu imaginer, l'autorisation de la mairie s'est ainsi révélée « accessoire », ou du moins non fondamentale, pour pouvoir entamer l'exercice. Cet épisode anecdotique nous montre le rôle central d'Amandine. En effet, on ne peut faire l'économie de certains protocoles à suivre et ce sont celles/ceux que l'on qualifie traditionnellement d'« assistant.e.s de recherche » ou d'« informateurs » qui les connaissent et qui évitent aux chercheur.e.s de commettre des impairs, ou les amènent à s'adresser à la bonne personne au bon moment, de la « bonne manière ».

Le processus de demande d'autorisation pour pouvoir réaliser une fouille archéologique sur la place soulève des questions d'une autre nature. Le responsable à la mairie nous a expliqué que cette autorisation ne peut être accordée que par la Direction du patrimoine culturel du ministère du Tourisme et de la culture. La fouille, et en particulier les artefacts qui peuvent être retrouvés sur le site, constituent des enjeux qui dépassent le domaine d'action et de responsabilité de la mairie et du Migan. Néanmoins, l'autorisation du ministère (reçue la veille du début des journées d'études) renouvelle la recommandation de s'adresser au Migan et aux dignitaires de la famille. En témoigne un extrait du courrier en question : « [...] compte-tenu des spécificités du site qui jouit d'une proximité immédiate avec le palais Migan, il est fortement recommandé à l'équipe de se rapprocher de la collectivité afin d'expliquer aux dignitaires le but de l'opération et de recueillir leur soutien ».

Cette trajectoire spécifique des autorisations confirme la rugosité de ce lieu, *Radioxkpon*, sa manière d'être à l'interface de plusieurs sédiments d'histoire. Un autre lieu nous aurait fort probablement amené à suivre un autre circuit, aurait pris à témoin d'autres éléments de l'histoire.

Chacun.e se présente avec ses outils

18 septembre 2017, École du Patrimoine Africain. Dans la salle, des tables ont été rassemblées pour former une grande table autour de laquelle chaque participant s'installe en plaçant devant lui ses instruments de travail. Après une introduction de Samuel Kidiba, directeur de l'EPA, et une brève présentation de l'organisation des journées d'études, la parole est donnée aux participant.e.s qui, l'un.e après l'autre se présente avec ses instruments et le type de descriptions concrètes qu'elle ou il produit.

Ces présentations ne sont pas qu'une formalité. Elles permettent, et ce dès le démarrage des journées, d'installer sur un même plan des pratiques de terrain



4

4-5
Radioxokɔn, quartier Ouenlinda,
Porto-Novo. Photos : Quentin Nicolai,
le 19 septembre 2017.

6
École du Patrimoine Africain,
Porto-Novo. Photo : Quentin Nicolai,
le 20 septembre 2017.



5



6

très diverses qui ne bénéficient pas de la même reconnaissance, du même poids. La visée de cette matinée, outre l'intérêt non négligeable de faire connaissance les uns avec les autres, a permis d'orienter l'attention non pas seulement sur des productions « finies », sur des pratiques « rodées », mais aussi (surtout) sur les processus et les opérations qui caractérisent chaque approche. C'est à partir de ces présentations qu'a été constitué l'index des productions reproduites dans ce cahier⁵.

Décrire *Radioxokɔn*

En début d'après-midi, nous quittons l'EPA pour traverser le quartier de Ouenlinda où se trouve le lieu choisi. Lors de ce court trajet, les « réactions » des participants sont contrastées : pour certain.e.s, qui viennent de Bruxelles ou Cotonou, il s'agit d'une première rencontre avec les lieux, une véritable découverte ; pour d'autres, qui habitent Porto-Novo, le chemin emprunté relève du quotidien ; pour d'autres encore, ayant vécu une partie de leur vie à Porto-Novo, il s'agit d'un moment de redécouverte : arpenter le quartier éveille des souvenirs. Le travail de description proposé implique des rapports très divers avec *Radioxokɔn*, qui influencent à leur tour les relations spécifiques, complexes, entre les participant.e.s, qu'ils ou elles soient originaires du Bénin ou de Belgique, n'ayant pour la plupart pas connaissance de la place avant les journées.

Encadrée par un muret en parpaings ajouré, la place s'articule autour d'un petit bâtiment : *Radioxɔ* littéralement « la chambre de la radio ». Des bancs en béton armé, disposés le long du mur de clôture, témoignent de l'usage particulier de cette place durant la période révolutionnaire (du début des années 1970 jusqu'en 1990).

Devant la chambre de la radio, le travail de description peut alors démarrer : « C'est d'ici qu'on commence ... ». Rien de plus n'est dit : il s'agissait de ne pas définir au préalable des manières d'identifier des contours, de cadrer, d'organiser les échelles, ... mais plutôt d'identifier un point de départ, un « ici », donnant la possibilité à chaque participant.e de se laisser guider par ses outils respectifs.

Si certain.e.s participant.e.s se sont focalisé.e.s sur la place en accordant de l'importance à ses frontières physiques, ses limites concrètes, un groupe se constitue spontanément pour aller voir Migan qui habite une maison à étage à quelques pas de là ; d'autres s'éloignent, parcourent les voies, contournent l'îlot en question ; enfin, certain.e.s partent à la rencontre d'habitants et se laissent guider par eux. Ce qui est certain, et ce sera soulevé par Fernand, l'écrivain : *Radioxokɔn* est, ce jour là, la proie d'une faune aux comportements étranges.

À la fin de cette première journée de terrain, un constat se dessine : chaque pratique instaure un rapport au temps. Certaines pratiques, comme celle de Constant et Amandine (« assistant.e.s de recherche ») par exemple, demandent un temps long sur place afin de rendre compte des usages qui y ont lieu à différents moments de la journée mais aussi de construire des relations/tisser des

5 — Plutôt que de rendre compte ici des présentations individuelles qui se sont succédées durant cette matinée, nous renvoyons vers les « contributions » (pp. 128–134), dans lesquelles chaque participant présente a posteriori les instruments qu'il ou elle a mobilisés lors du travail autour de *Radioxokɔn*.

liens avec les habitants/usagers; d'autres participants, comme Elon-m, Achille et Fernand (artistes et écrivain), travaillent à partir des traces du lieu (photographies, matériaux collectés, impressions, ...). D'autres, comme celle de Moustapha (géomètre), sont instituées, « rodées » : le protocole est établi et laisse peu de place aux états d'âme, aux hésitations.

La question des destinataires

21 septembre 2017, École du Patrimoine Africain. L'ensemble des participant.e.s, les organisateurs, mais aussi le Migan, le directeur de la Maison du patrimoine et du tourisme de la mairie, un anthropologue et une urbaniste français.e.s sont assis autour de la même table pour la séance de restitution des travaux.

La journée de la veille avait été consacrée à la confrontation des descriptions individuelles de *Radioxokon*, à partir de tentatives d'interprétation de celles-ci par d'autres participant.e.s au sein des groupes. Il avait été demandé aux différents groupes de produire un document commun ou collectif, sous une forme ou une autre, en vue de la présentation finale.

Ce moment a été pour nous révélateur : plutôt que de produire une réflexion autour de la confrontation d'outils, en mettant en avant les questionnements, les divergences, les complémentarités, bref ce qui pour nous aurait pu faire émerger des nouvelles prises sur cette question de l'« espace public », les participant.e.s ont plutôt fait le choix de produire une connaissance commune, cohérente à partir de ce lieu. La forme du « rapport » s'est imposée comme outil de restitution privilégié, atténuant ainsi les contrastes, nivelant les divergences que la confrontation entre outils avait commencé à faire apparaître.

Au fil des discussions, certains travaux capturent véritablement l'attention de l'ensemble de la table, au point de faire passer au second plan d'autres formes de description, ceci entre autres par leur message, qui relève plus du registre de l'interpellation que de celui de la description : « Valorisons et sécurisons nos places et espaces publics pour donner un visage attrayant à nos villes ». Il s'agit moins de décrire que de dénoncer une situation, un état de fait.

Un enjeu central se profile : celui de la nécessité implicite, pour les participant.e.s, d'identifier un destinataire, de savoir à qui s'adresser : au Migan ? Aux habitants du quartier ? Au représentant de la mairie ? Aux organisateurs de ces journées, identifiés comme commanditaires ? Aux autres participant.e.s ? La description est orientée, les outils mobilisés servent des intérêts particuliers, et ont pour visée de convaincre, mais aussi de légitimer leur présence.

La description comme moyen d'action

À l'issue de ces journées, un constat nous apparaît clairement : il ne s'agit plus seulement de se demander « comment décrire, quels outils ou quelles méthodes adopter ? » ; il importe d'intégrer le *pour qui* et le *pour quoi* propres à chaque situation demandant à être décrite.

Finalement, aucun.e des participant.e.s ne s'intéresse uniquement aux outils de description dans cette histoire (sinon, n'importe quel lieu aurait pu faire l'affaire). Cette tension entre une production de savoir que l'on peut définir comme « opératoire », centrée sur le lieu et sur sa capacité à servir d'objet



7

d'expérimentation ou de démonstration (de support à un propos politique ou projectuel), et une production de savoir « réflexif », centrée sur la confrontation d'outils, s'est rapidement imposée comme clivante. En réalité, chaque participant.e entendait plutôt, dans la situation qui nous rassemblait, « faire son travail » et chercher les moyens de le faire valoir, de le faire compter. L'hétérogénéité des pratiques et des participant.e.s rassemblé.e.s pour ces journées d'études est ici intéressante car elle empêche de tracer une frontière trop marquée et trop rapide entre celles et ceux qui sont de passage et celles et ceux qui sont de là-bas.

Le dispositif des journées d'études visait à appréhender les enrichissements à la notion d'« espace public », et ce par la confrontation de différentes expériences d'un même lieu. Cette confrontation a rendu manifeste le caractère toujours situé et littéralement « inépuisable » de l'espace public.

À travers ce texte, s'exprime notre volonté de ne pas clore ces journées, de les considérer dans un processus en cours. C'est pourquoi nous avons décidé de centrer ce cahier autour des productions individuelles, permettant ainsi à d'autres possibilités de confrontation, qui n'ont pas pu être développées dans le temps des journées d'études, d'exister.

Les productions des participant.e.s sont reprises dans la partie « comptes rendus ». Une brève introduction à chacune de ces productions et aux processus qui les ont engendrées peut être trouvée dans la partie « contributions ».

Résumé

La partie « Contributions » reprend les productions des participant.e.s aux journées d'études qui se sont tenues du 18 au 21 septembre 2017 à l'École du Patrimoine Africain (EPA) à Porto-Novo, ainsi qu'une brève introduction par les différent.e.s auteur.e.s à chacune de ces productions et aux processus qui les ont engendrées.

doi.org/10.3917/clara.006.0128

Contributions

Auteur.e.s varié.e.s

136 – 145

Victoire O-L Adegbiḍi (°1970, Porto-Novo, Bénin) est gestionnaire du patrimoine culturel et ex-coordinatrice du pôle territoires et patrimoines à l'École du Patrimoine Africain.

Les outils et méthodes employés pour décrire la place *Radioxokḥon* sont ceux utilisés pour la description d'un site patrimonial dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion. Le plan de gestion est un document de stratégie ou d'orientation « rédigé, approuvé et diffusé qui décrit un site, son fonctionnement, ses valeurs et ses problèmes, et alors définit les objectifs de gestion et organise les ressources requises pour sa mise en œuvre ». Dans le cas des journées d'étude, la première partie d'un plan de gestion a été réalisée. Cette analyse présente le site en considérant sa localisation, sa description spatiale et temporelle et son histoire sur le plan local, national, voire international. L'exposé de son état de conservation concerne d'une part, l'identification des facteurs ayant contribué directement ou indirectement à l'état constaté durant l'enquête de terrain, et d'autre part, une étude du cadre réglementaire, législatif, institutionnel et les expériences de mise en valeur. Ainsi, pour décrire la place *Radioxokḥon* de Ouenlinda, trois étapes ont été essentielles. La première concernait la composition d'une bibliographie susceptible de donner une base de données au sujet du site. Cette production d'informations livresques a été confrontée, durant la

deuxième phase, aux expériences sur le terrain. Les outils utilisés étaient un appareil photo, un bloc-notes et un stylo servant à produire d'une part, des images au sujet de données factuelles d'analyse du site et d'autre part, le recueil des informations de source orale résultant des questionnements suscités par l'observation visuelle et sensorielle. Le relevé topographique réalisé par le géomètre et les coordonnées GPS relevées ont été sollicités pour servir de supports de localisation du site. La dernière étape portait sur la confrontation de l'ensemble des données pour décrire le site, tel qu'évoqué pour ensuite procéder à l'évaluation de la deuxième partie du plan de gestion.

146 – 153

Mardjoua Barpougouni (°1988, Soroko, Banikoara, Bénin) est archéologue, doctorant affilié à l'École doctorale pluridisciplinaire « Espaces, Cultures, Développement » de l'Université d'Abomey-Calavi et au centre de recherche HABITER de la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'ULB.

Deux activités importantes furent menées durant l'étude de terrain : les enquêtes orales et la recherche archéologique. Le but des enquêtes orales est de renseigner le chercheur ou l'archéologue sur l'état des connaissances du site ou du lieu selon la tradition orale. La prospection archéologique et le sondage archéologique sont les deux phases successives importantes liées

à la deuxième activité de l'étude de terrain. Le sondage a permis de jauger le potentiel archéologique de la place étudiée. Le matériel archéologique est faible à la surface du lieu. Cependant, la prospection a permis d'y déceler quelques tessons de poterie. D'où la réalisation de la seconde sous-activité : le sondage à *Radioxokpon*. Plusieurs outils de décapage ont été utilisés : dabas, truelles, pioches. Pour la pose du carroyage, du carré du sondage et la prise des niveaux du sondage, des instruments ont été employés : décimètres, niveaux, fils, piquets et équerres. L'interprétation des résultats préliminaires issus du sondage est corroborée avec certaines versions de la tradition orale collectées sur la place dite *Radioxokpon*. En effet, certaines sources orales ont renseigné que cette place fut un lieu de réjouissance. Et la présence des fragments de jarres et/ou de bouteilles, ayant probablement contenu des boissons, de l'eau, pourrait confirmer cette hypothèse. On a aussi retrouvé des ossements, en stratigraphie, ce qui pourrait laisser penser à des restes alimentaires de la nourriture consommée au cours des festivités.

154 – 159

Victor Brunfaut (°1967, Tunis, Tunisie) est architecte, docteur en urbanisme et professeur, affilié au centre de recherche HABITER de la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'ULB.

Comme architecte, les outils principaux mobilisés pour un travail de description sont ceux liés à la pratique du relevé : instruments de dessin d'une part (papier, crayon, ...), de mesure de l'autre (double mètre, décimètre, disto, ...). Arrivé sur la place *Radioxokpon*, il s'est vite avéré que le maniement de ces derniers était peu aisé ; de plus, la présence d'un topographe dans l'équipe permettait d'envisager les choses différemment.

Je me suis donc consacré à un travail de dessin en plan et de relevé dimensionnel sommaire (prise de mesure au moyen des pas) qui m'a permis de mettre en lumière une série de questions liées à la géométrie de l'espace (notamment, la forme irrégulière de certaines parcelles, qui indiquait la présence d'anciens tracés, et l'inclinaison de la face nord de la parcelle de *Radioxokpon*, qui suggérerait une relation visuelle avec le palais du roi Migan).

Ces relevés ont alors été complétés par un travail de description plus large, visant à comprendre l'insertion de la place dans le quartier

(l'hypothèse à cet égard étant que la place opère comme une porte protégeant l'accès au quartier et à ses éléments sacrés depuis la ville), ainsi qu'un travail sur les cartes historiques (vérification d'hypothèses relatives aux tracés et à la géométrie).

160 – 161

Lamatou Daouda (°1987, Founougo, Banikoara, Bénin) est géographe, spécialisée en géosciences et aménagement de l'espace, doctorante affiliée au laboratoire LaCarto de l'Université d'Abomey-Calavi et au centre de recherche HABITER de la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'ULB.

Plusieurs démarches et outils permettent d'appréhender un espace. Bien entendu avant d'appréhender un espace, sa localisation s'avère indispensable. Pour cela nous nous sommes donnés comme tâche la localisation de la station de *Radioxokpon* en adoptant une démarche cartographique. En plus de ces données, un Global Positioning System (GPS) Garmin 62, un ordinateur HP et le logiciel de cartographie libre QGIS 2.18 ont permis de déterminer la position de la station de la radio. La démarche a consisté à prendre les coordonnées géographiques du site à l'aide du GPS puis à réaliser une carte de localisation de la place *Radioxokpon*. Pour ce faire, ces coordonnées étaient reportées dans un fichier Excel pour être ensuite converties en données recevables par un système d'informations géographiques (SIG). Suite à cela, il faut disposer des données planimétriques de la zone abritant le site et d'un fond de carte topographique. Les données planimétriques ont été traitées dans le logiciel QGIS 2.18. Elles ont servi à montrer la commune, l'arrondissement et le quartier dans lequel se situe le site ainsi que les éléments d'hydrographie et le réseau routier qui s'y trouvent. Les observations ont donc généré une figure qui permet de dire que la commune de Porto-Novo, située au sud du Bénin, appartient au département de l'Ouémé. Elle compte cinq arrondissements et la place de la radio est localisée dans le troisième arrondissement de la ville, précisément dans le quartier Ouenlinda.

162 – 165

Donald Philidi Fanou (°1995, Cotonou, Bénin) est réalisateur audiovisuel.

Ma production sur la place *Radioxokpon* de Ouenlinda s'est focalisée sur l'aspect délabré de

la place. En mettant l'accent sur son insalubrité, j'ai tenté de montrer que cette place au passé glorieux est devenue aujourd'hui un espace délaissé et désert, un emplacement pour les personnes douteuses. Pour ce faire, j'ai d'abord filmé des plans courts montrant la place dans sa situation géographique. Ensuite, par des plans de coupe, j'ai tenté de montrer son insalubrité. Arrivé à l'étape de la post-production, j'ai utilisé le logiciel Adobe Première Pro pour monter les *rushes* pris sur la place. Ainsi, pour attirer l'attention des téléspectateurs et toucher leur sensibilité j'ai utilisé deux musiques qui expriment de la nostalgie (GG Vickey « Je te revois étoile » et Danialou Sagbohan « Séyi »).

166 – 169

Serge Hounzinme (*1979, Cotonou, Bénin) est photographe.

Dans le cadre des journées *Radioxokpon*, j'ai décidé d'utiliser la photographie, mon outil de travail depuis 1996. C'est à cette époque que j'ai débuté avec mon grand frère, qui m'avait demandé de l'aider. Tout de suite, il m'avait remis son appareil. Ce même jour, j'avais pris mes premières quatre photos pour certains clients. Lors de développement des clichés au laboratoire, mon frère a découvert que les quatre photos (que j'avais prises) étaient de très bonne qualité (les cadrages étaient intéressants, les sujets semblaient être encore en mouvement dans l'espace !). C'est comme cela que mon frère a décidé de me faire sortir du village pour que je l'accompagne dans les reportages que ses clients lui commandaient (notamment pour documenter des lieux de cérémonies).

Pour *Radioxokpon*, j'ai donc fait une série de photographies. Dans chaque situation, je porte une attention particulière à l'espace dans lequel les pratiques que je prends en photos, s'inscrivent. Le sujet de la photo est à la fois la « personne en action » et l'environnement de cette action. Avec mes photos, je cherche donc à créer des identifications.

170 – 171

Kokou Prince-Wilfried Kpadenou (*1992, Lomé, Togo) est urbaniste, diplômé depuis 2016 de l'École Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme à Lomé.

Les premiers outils mobilisés furent l'observation et la photographie afin d'appréhender sommairement l'environnement immédiat

du site. Il s'agissait d'observer les usages, les ambiances autour du site, les activités, les formes architecturales, la végétation et la desserte. Tous ces éléments ont été notés ou illustrés si possible dans un bloc-notes. Par la suite, nous avons procédé à un relevé au décimètre permettant de connaître la superficie et les dimensions des éléments du site (un édicule, des bancs publics, la clôture, les arbres). Cette phase a constitué l'enquête de terrain.

Le deuxième jour, nous avons procédé au traitement des données recueillies. L'objectif était de présenter une carte de localisation géographique du site, dresser un tableau du modèle d'habitat dans lequel il s'inscrit et de définir sa desserte. Dans cette phase, les outils mobilisés étaient les images satellitaires (Google Earth) et le plan de la ville de Porto-Novo (Fond RFU Porto-Novo, openstreetmap,...) comme base de données et le logiciel Adobe Illustrator pour la modélisation. Nous avons ainsi élaboré une analyse spatiale de la place *Radioxokpon*.

Il est important de noter que la présence des autres participants a influencé le choix des outils et des méthodes de travail.

172 – 178

Judith le Maire (*1972, Montegnée, Belgique) est architecte, docteure et professeure, affiliée au laboratoire CLARA de la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'ULB.

Je me suis basée sur le principe des « machines à penser » (*Thinking-Machines*) de Patrick Geddes, destinées à envisager simultanément les différents aspects, étudiés jusque-là un par un, et nécessaires à l'étude préalable à l'urbanisme. Comme il le recommande, l'appréhension livresque du site, les cartes disponibles par exemple, a été précédée par un arpentage du terrain. Le collectif de métiers rassemblés autour de l'examen de ce site est donc une disposition opérante pour saisir des aspects multiples et croiser la géographie et la tradition par exemple. Voir avec ses propres yeux, ne pas se contenter du regard des autres, recommande Geddes pour le *Civic survey*. Nous avons eu l'opportunité de poser des regards contrastés, multiscalaires, occidentaux ou locaux, avec des appréhensions tant techniques que guidées par l'expérience. J'ai passé du temps donc dans l'espace public à dessiner pour capter les détails. Je me suis passionnée pour les parcours et j'ai décelé une certaine logique dans les pavages des voies périphériques,

«arrêtant» un autre espace aux limites du sol en terre rouge de *Radioxokpon*. Les arbres m'ont semblé des jalons, puisque le quartier bas ne se découpe sur l'horizon que lorsque leur ramure s'élève ou que les lignes électriques découpent l'espace selon un maillage différent de celui des flux de circulation. Suivre les fromagers a rendu tangible certaines des anciennes traces des Migan dans Porto-Novo, la topographie de leur territoire menant jusqu'au fleuve.

179 – 185

Constant Fortuné Legonou (*1966, Abomey, Bénin) est assistant de recherche avec une expérience de plus de vingt ans et travaille avec des chercheurs de plusieurs origines (belges, français, américains, brésiliens).

Avec les journées d'études à *Radioxokpon*, on peut retenir, après avoir mené des entretiens avec des gens de la famille proche des lieux, que le nom du quartier, Ouenlinda veut dire «les enfants de Ouenlin, la moitié n'est pas venue ici (da)». Avant à *Radioxokpon*, où j'ai passé mon enfance de 1970 à 1978, on pouvait noter la présence des malades qui attendaient leur tour de consultation chez le docteur d'Almeida qui est à proximité. Les patients, comme les taxi-Kanan (vélos-taxi) qui stationnaient ici pour attendre les clients, écoutaient les informations sur cette place publique.

Une fois sur les lieux à *Radioxokpon*, ce jour-là, j'ai vu des gens proches et j'ai posé la question de savoir qui pourrait me parler d'ici. C'est là que certains ont dit qu'il s'agissait du domaine de la famille Migan, que le roi recevait sur rendez-vous et qu'il n'était peut-être pas présent mais que quelqu'un dans la maison en face, un membre de la famille, pourrait me donner des renseignements. Alors, je suis rentré dans la concession des Migans et une femme m'a reçu et m'a dit que quand son mari était encore vivant, c'est lui qui racontait les histoires de la famille. Ensuite, elle m'a orienté vers deux vieux, un tailleur et une autre personne, c'est avec eux que j'ai mené l'entretien. Une fois dans la maison ciblée et, après les entretiens, il faut remercier ces gens en leur offrant des noix de colas (vi-atakun, ahoé) et des boissons alcoolisées.

186 – 191

Moustapha Adéniyi Liadi (*1975, Porto-Novo, Bénin) est topographe et enseignant au Lycée Technique de Porto-Novo.

Avec mon assistant (apprenant ayant réussi au DT 2017), nous avons exécuté le relevé topographique du site et des environs au moyen du théodolite et du GPS. Après avoir réalisé des croquis de terrain, nous avons implanté le canevas polygonal constitué de points bien répartis autour du site, mettant ainsi en place la charpente sur laquelle nous avons bâti le relevé des détails (les éléments remarquables et stables du site). Pour finir, nous avons fait au bureau le report à l'ordinateur.

192 – 193

Kem Martial Nounagnon Noudeviwa (*1982, Cotonou, Bénin) est architecte-ingénieur, spécialisé en mécanique des sols et dimensionnement des fondations, doctorant affilié au Centre de recherche HABITER de la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'ULB

Afin de décrire et de tracer l'histoire de Radio-xokpon en tant qu'architecte, nous avons d'abord posé des questions aux différentes personnes ressources rencontrées sur place. L'histoire de cette place permet de comprendre sa forme actuelle. Après la récolte des informations, nous avons constaté que le concept qui a déterminé *Radioxokpon* est né du rassemblement de la population à l'époque de la révolution sur cette place dans l'optique d'obtenir des informations sur les différentes manifestations et l'avancement du pays.

Une fois cette étape franchie, nous avons décidé de déterminer les éléments architecturaux qui marquent l'existence de cette place. Un examen rapide des lieux nous a permis de les identifier : le bâtiment ayant abrité la radio avec ses éléments architecturaux, les bancs publics avec ses décorations et la clôture avec ses éléments décoratifs. Nous nous sommes servis des papiers format A4, d'un crayon, d'un télémètre, d'une gomme, de mètres rubans, afin de passer aux relevés du bâtiment et des éléments constituant la place. Ces relevés ont été transcrits en différents plans numériques, à l'aide du logiciel Archicad.

194 – 197

Fernand Nouwligbeto (*1971, Cotonou, Bénin) est spécialiste en Littérature et Études théâtrales, affilié au département des Lettres Modernes, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication de l'Université d'Abomey-Calavi. La méthode est à cheval sur trois approches :

réaliste, fictive, symbolique.

Après avoir collecté des informations sur la localisation spatiale et l'histoire du site, j'ai fait une appréciation, plus ou moins subjective, des enjeux qui sous-tendent les perceptions/ représentations de cet espace, aussi bien par les habitants du quartier Ouenlinda, que les participants à la rencontre scientifique (« participants-béninois », « participants-africains », « participants-européens »).

Les approches fictives et symboliques m'ont amené à bâtir une histoire autour de ces enjeux, à imaginer des personnages, humains, fauniques et floraux, puis à identifier une forme de narration plus ou moins adaptée au style du conte traditionnel.

L'intention, c'est d'humaniser cet espace, le doter d'une personnalité et le poser en interlocuteur privilégié de tous ceux qui le visitent. Trois outils, au sens courant du terme, ont donc été mobilisés : mon téléphone-portable (prise de quelques vues), le bloc-notes et le stylo (pour noter les données lors des entretiens avec le Roi et certains participants à la rencontre), mon ordinateur portable (pour rédiger le texte). Mais ces outils n'auraient pas, bien sûr, servi à quelque chose s'il n'y avait la présence d'un esprit (celui de l'écrivain) pour appréhender cet espace et lui donner une âme.

198 – 203

Elie Antoine Padonou (°1984, Cotonou, Bénin) est ingénieur-agronome et enseignant-chercheur à l'École de Foresterie Tropicale de l'Université Nationale d'Agriculture de Kétou et affilié au laboratoire d'Ecologie Appliquée de l'Université d'Abomey-Calavi.

Le matériel utilisé dans le cadre de la description de *Radioxokpon* est constitué d'un carnet de note, d'un crayon, de stylo, de marqueurs de différentes couleurs, de papier kraft et d'un appareil photo. Ce matériel a permis de tracer les limites de *Radioxokpon* sur un support papier (carnet de note et papier kraft), de délimiter les différentes unités d'occupation du sol à l'intérieur de *Radioxokpon* et de situer les éléments caractéristiques des limites nord, sud, est et ouest de *Radioxokpon*. Des photos ont permis d'illustrer ces unités et éléments. Les noms scientifiques des espèces végétales présentes au niveau des unités d'occupation du sol et des limites de *Radioxokpon* ont été présentés. Des commentaires et appréciations de chaque unités d'occupation

de sol ont permis de mettre en exergue l'état de conservation actuel de *Radioxokpon*.

204 – 207

Elon-m Catalina A. Tossou (°1985, Oumako, Bénin) est artiste-plasticien.

Ma méthodologie de travail s'est déroulée suivant trois grandes étapes qui consistent à faire une projection de l'animation de la place Tè Hlin Aho dans le passé, aujourd'hui et enfin, dans les années à venir. Après mon passage dans l'espace Tè Hlin Aho appelé communément « Ouenlindahonto », j'ai recyclé de nombreux objets de récupérations pour créer une œuvres d'art comme : des papiers brûlés du PMU et d'autres papiers tels que des images, des déchets, des boîtes de cigarettes YES international, des feuilles de rônier et d'autre écorces d'arbres retrouvées sur le site, des restes des cigarettes fumées, des sachets plastiques, des bouteilles et des morceaux de plastique, des pigments, des boîtes vides de bière Beaufort, des emballages de biscuits et de Nescafé, des prélèvements du sable du *Radioxokpon* pour la décoration, des chaussures usées, des papiers jetés, des feuilles de différentes plantes retrouvées sur le site de recherche, un sac en cuir, des supports de communication (messages), des plumes de poules et des poils de moutons. Ensuite, les mises en évidence, en relief et en forme se sont fait sur et grâce à des supports plats, profonds et en relief. Chaque objet récupéré sur le site porte son histoire et a connu des transformations. Ils sont rassemblés dans l'objet final, l'œuvre, construit sur le site de recherche grâce à de la colle Top bond, de la colle forte, de la peinture et de l'eau.

208 – 211

Graziella Vella (°1974, Charleroi, Belgique) est anthropologue, enseignante en projet d'architecture et membre du Groupe d'études constructivistes (Geco) et du centre de recherche HABITER, à la Faculté d'architecture La Cambre Horta, de l'ULB.

Lors de la préparation des journées d'études, j'ai décidé de présenter le « produit » de mes recherches, à savoir deux textes qui à partir d'un même terrain ont pris des formes différentes. L'idée était de mettre en exergue les liens entre les conditions de production de chaque texte et la manière de mobiliser et de décrire le terrain. Je me suis alors aperçue que le compte-rendu

était tout autant le produit du travail de terrain qu'un outil de description et de problématisation de celui-ci. C'est pourquoi j'ai décidé de faire connaissance avec *Radioxokpon* à partir de cet outil. Celui-ci aura sur place une triple fonction : nous situer (qu'est-ce qu'on fait là et pour y faire quoi?) et voir comment les autres nous situe (quelles sont leurs attentes?); trouver une prise à partir de laquelle aborder ce lieu et en comprendre les enjeux ; échanger avec les autres participants sur les éléments de description, ce qui permet de préciser certains points, de dissiper des doutes, d'enrichir le compte-rendu etc. Il sera complété par une série de photos que j'utiliserai lors de la deuxième étape du travail (production commune).

212 – 219

Madina Yehouetome (°1988, Za-Kpota, Bénin) est informaticrice et interprète. Elle travaille depuis 2012 avec plusieurs chercheuses françaises et belges.

Les journées d'étude sur la place de la radio, à Ouenlinda (littéralement : « tous les enfants de Ouenlin ne sont pas arrivés ») Aholoukomè m'ont permis de comprendre le fonctionnement de la place de la radio dans le passé et dans son actuelle utilisation. Intéressée particulièrement par l'appréhension qu'en font les femmes, je me suis rapprochée d'elles lorsque celles-ci « prenaient l'air » face à la place. Grâce à mes instruments de travail – stylo, carnet, enregistreur et tablette – j'ai pu consigner les échanges effectués lors de ces rencontres. Ces dernières avaient pour objectif de comprendre le fonctionnement, l'utilisation et l'importance de la place *Radioxokpon* aujourd'hui mais aussi dans le passé. En outre, j'ambitionnais de savoir quelles étaient les attentes de ces femmes quant au futur de la place. Mes enquêtes ont commencé par les femmes qui sont en face et autour de la place et ont fini par la reine, Minon, au palais des Migan.

220 – 221

Gbègnidaho Achille Zohoun (°1981, Cotonou, Bénin) est spécialiste en Arts-Patrimoine-Paysages, affilié à l'Institut National des Métiers d'Art, d'Archéologie et de la Culture (INMAAC) de l'Université Abomey-Calavi.

Notre outil et méthode de description spatiale a consisté en la réalisation du portrait du paysage de l'espace *Radioxokpon*, dans la ville de Porto-Novo. Ce travail a permis la réalisation d'un

portrait multi-perspectif de cette place de la ville en incluant aussi bien des points de vue personnels que de groupes. Cette vitrine d'analyse des espaces de *Radioxokpon* est l'élément d'expression, de témoignage et de captation des émotions du lieu et de son atmosphère. En tant qu'outil de développement participatif, il s'axe sur deux méthodes, celle de l'expression artistique et celle de l'expression scientifique, et a donné naissance à un support de discussion publique.

Notre démarche méthodologique est partie de la métaphore des objets du lieu et des liens personnels qu'entretiennent les personnes, prises individuellement, avec ces objets existant dans ce lieu ciblé. Le travail s'est découpé en cinq étapes. Nous avons d'abord observé l'espace de *Radioxokpon*. Puis, nous avons collecté des objets, débris, déchets, descriptions, couleurs, aspects, photos, dessins, notes de perception, atmosphères ou ambiances, sens, poèmes, symboles, écrits ; tous porteurs de la mémoire du site.

Ensuite, nous avons opéré une analyse artistique des charges émotionnelles et informationnelles des éléments collectés. Nous avons organisé l'ensemble des éléments collectés, dans la vitrine, devenue un espace de monstration encyclopédique et artistique. Les objets choisis tentent de représenter le plus fidèlement possible les lieux comme s'ils avaient disparu. Enfin, nous avons réalisé des dessins et des collages des éléments de la collection, organisés sous la forme de projections-visions de la perception de l'espace. Globalement, cette démarche méthodologique et artistique a permis de questionner le territoire, la place de *Radioxokpon*, à travers les objets collectés afin de raconter l'histoire du devenir de ces lieux en partant d'objets du quotidien.

Esquisse de plan de gestion de la place Radio Xo Con de Ouinlinda

Porto-Novo, Bénin

Résultats de l'exercice pratique



Journées d'étude « Appréhender l'espace public : apports des outils et méthode de description spatiale »

EPA, Porto-Novo, Bénin, du 18 au 21 septembre 2017

Présenté par Victoire ADEGBIDI

Ex-Coordnatrice du pôle Territoires et patrimoines à l'Ecole du Patrimoine Africain - EPA

Introduction

Le présent document, consacré au plan de gestion de la place du site de la radio à Porto-Novo, est rédigé dans le cadre des Journées d'études « Appréhender et qualifier l'espace public dans le sud du Bénin : apports des outils et méthodes de description spatiale » organisées du 18 au 21 septembre 2017 à l'École du Patrimoine Africain.

La durée des journées ne pouvant permettre d'apporter des réponses concertées et partagées entre toutes les parties prenantes du site, ce document expose l'étude diagnostique préalable du site, l'identification de certaines de ses valeurs. Etant à cet effet limité par le manque d'analyse concertée en vue de la formulation de réponses concrètes que l'on décline en plan d'actions, ce document se présente en deux parties avec un liminaire de la 3ème partie :

- 1—Présentation du site
- 2—Etat de conservation
- 3—Évaluation.

1—Présentation du site

1.1—Localisation

Le site de travail est une place de la radio identifiée en tant que place/square¹ lors de l'inventaire des espaces publics de Porto-Novo en décembre 2009. Il est situé au quartier Ouénlinda, Coordonnées GPS : 6°28'38.8 N, 2°36'42.1 E (voir rapport d'inventaire des espaces publics, 2012), dans le 3e arrondissement de Porto-Novo et plus précisément dans le tissu colonial du noyau historique de la ville.

Le site est limité au nord par la rue Bellamy conduisant au palais du Migan avec une série de maisons de type afro-brésilien, au sud par une maison laissant apercevoir une tombe et des appartements mi-achevés, à l'est par la rue 103 et à l'ouest par la rue 101 où on peut observer du Sud vers le Nord, une cafétéria, un kiosque et un ancien site de lavage de motos et à l'ouest par la rue 101 (voir respectivement le levé topographique p.53 et les images ci-contre).

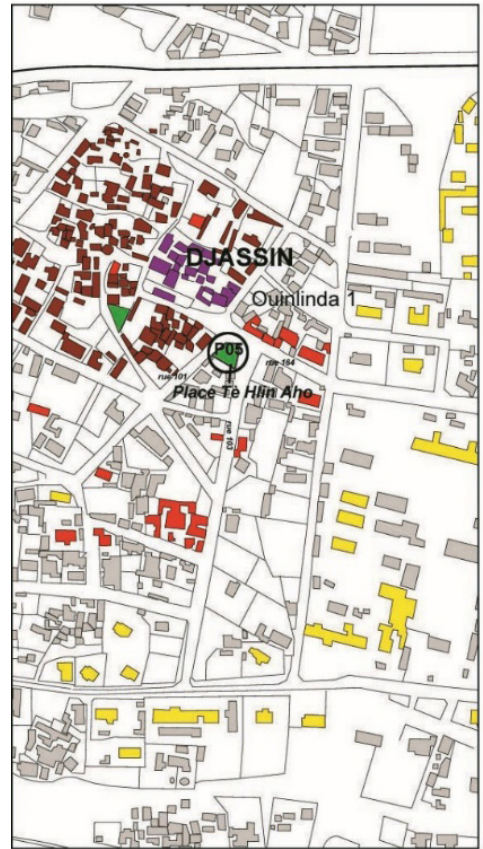
Sommaire

Introduction

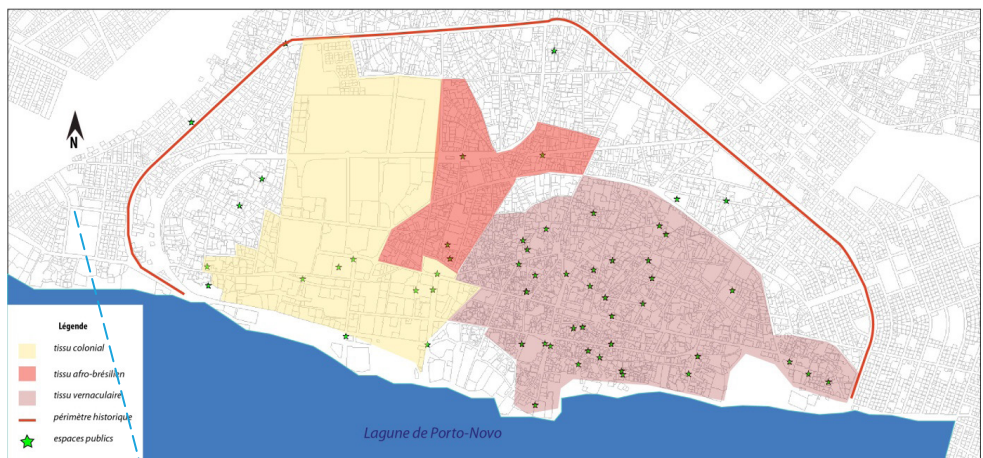
- 1 Présentation du site
 - 2 Etat de conservation
 - 3 Évaluation du site
 - 4 Plan d'actions
- Conclusion



Etat de la place et du bâtiment en 2002



Plan de situation réalisé dans le cadre de l'étude pour la réhabilitation du patrimoine historique de la ville de Porto-Novo



Place de la radio



Rue Bellamy : côté nord conduisant au palais de Migan



Côté sud du site



Cafétaria installée sur la clôture est du site



Rue 101 : côté ouest du site de la radio



Mur de clôture du côté est du site de la radio

1.2—Description

La place de la radio de Ouenlinda est une enceinte d'une superficie totale de 5441ca bâtie sur la place dénommée *Tè Hlin*. On y retrouve une dizaine de bancs montés en béton sur les côtés est et ouest et un bâtiment en retrait au sud de la place de 14 m² environ dans un état de détérioration.

A l'intérieur du bâtiment qui abritait la radio, on ne retrouve que le pose compteur avec des sorties de courant électrique du mur.

La cour de la place couverte d'herbes avec les plus hautes au sud de la place prouve l'abandon du site qui favorise son usage à d'autres fins, comme site de dépôt d'ordures ménagères, de préparation ou de cuisine de cabris pendant certains événements.

1.3—Histoire de la ville, du quartier et du site

La ville de Porto-Novo, située au sud-est de la République du Bénin et bordée par la lagune au sud, est communément appelée la ville aux trois noms, Ajacé par les Yoruba qui l'ont fondée en fin xvi^e, début xvii^e siècle, Hogbonou par le prince Aja Tè Agbanlin qui a fondé le royaume courant du xvii^e siècle et Porto-Novo par le négrier Eucaritius de Campos qui en a fait un nouveau port d'embarquement d'esclaves au xviii^e siècle.

Porto-Novo, riche d'un patrimoine résultant de la succession de peuplements de divers courants migratoires venus de l'est, de l'ouest voire des Amériques, est la capitale de la République du Bénin.

L'étude pour la réhabilitation du patrimoine historique de la ville de Porto-Novo réalisée de 2001–2003 dénombre 597 éléments du patrimoine architectural et urbanistique de la ville dont 45 places. À cette étude a succédé la réalisation d'un projet sur les espaces publics de Porto-Novo qui a permis de réaliser de façon *stricto sensu* l'inventaire, la cartographie, le plan de gestion et la publication d'un vade-mecum de bonnes pratiques pour la gestion des espaces. 60 espaces publics ont été identifiés répartis fondamentalement en : abords d'éléments patrimoniaux, carrefours, parcs/jardins, places/placettes, rues et autres.

Ainsi son appellation en référence à la fonction dont elle a été l'objet dans les années 1970, place de la radio, a remplacé l'appellation traditionnelle place Tè Hlin mise en avant par l'étude pour la réhabilitation du patrimoine historique de la ville de Porto-Novo.

Le quartier Ouenlinda est le quartier traditionnel de la grande famille Migan. Le Migan, comme dans presque tous les royaumes du sud du Bénin (Abomey, Allada et Porto-Novo), étant le premier ministre du roi est aussi considéré comme le ministre de la justice.

Le site de l'actuel radio aurait été cédé au gouvernement dans la période de la révolution au Bénin pour réaliser l'un des projets phares du gouvernement : doter les populations des quartiers de villes et campagnes de centres d'écoute radiophonique collective afin qu'elles soient informées au fur et à mesure des événements et activités de la nation. C'est à ce titre que la place a été construite dans les années 1972.



Vue d'ensemble du site



Pose compteur avec les fils électriques



Vue de la façade nord avec la pierre symbole de l'identité originelle de la place



Intérieur du bâtiment de la radio



Intérieur du bâtiment de la radio



Intérieur du bâtiment de la radio



Place de la radio avec les herbes et les ordures ménagères



Place de la radio avec les herbes et les ordures ménagères



Place avec les briques servant de foyer de fortune



Place avec les déchets



Ouverture due à la détérioration du mur de la clôture, côté est, servant d'accès à la place



Place avec les hautes herbes



Vue d'ensemble de l'intérieur de la place



Vue d'un pan de la clôture, côté Est



Etat de la place en 2009



Etat de la place en 2009



Etat de la place le 19 septembre 2017



Etat de la place le 19 septembre 2017

2—Etat de conservation

2.1—Etat actuel de conservation

La place de la radio a perdu sa fraîcheur comme le montrent les images ci-dessus.

Il est simple et aisé de constater que l'état de la place et du bâtiment de la radio en 2009 était relativement bon. En effet, l'absence de la porte d'entrée au bâtiment de la radio désormais constatée, l'observation d'herbes et de très hautes au sud-ouest démontrent de l'état de maintenance ou d'entretien de ce site.

2.2—Facteurs affectant le site

Les facteurs majeurs affectant le site sont les facteurs anthropiques et les facteurs naturels. Les facteurs anthropiques sont relatifs à la disparition de la porte d'entrée du bâtiment de la radio qui a dû faciliter le vandalisme de tous les équipements ayant servi directement ou indirectement à faire fonctionner la radio voire le poste radio.

Les facteurs naturels se résument essentiellement à la stagnation d'eau de pluie respectivement sur le site et sur la dalle du bâtiment de la radio. Cette stagnation d'eau entraîne les



Vue de l'état d'une partie de la place



Etat du côté latéral ouest de la terrasse du bâtiment



Vue d'un nid d'insectes destructeurs



Pousses d'herbes sur le mur



Etat de l'intérieur du bâtiment



Apparition de mousse à l'intérieur du bâtiment (absorption d'eau, gonflement et dilatation de la ferraille du béton)

remontées capillaires et la pousse de végétaux. Ces deux phénomènes sont observés au niveau du bâtiment de la radio. Les remontées capillaires sont constatées au niveau des murs de la clôture et entraîne la moisissure des murs et bancs construits sur le site. Au niveau du bâtiment de la radio, en plus de la moisissure, il est observé des pousses de végétaux sur la dalle et le mur. Cette stagnation d'eau complétée par la présence d'ordure favorise la poussée d'herbes sur le site.

2.3. Cadre législatif, administratif et financier

L'existence d'arrêté de protection du centre

historique de la ville limité au sud par la lagune, au nord par le boulevard extérieur couvrant une superficie de 600 ha est un atout majeur de protection des places inventoriées dont la place de la radio.

Cependant, il n'existe encore aucun texte de classement *stricto sensu* des places et places inventoriées à Porto-Novo. Cela justifie l'absence de cadre administratif et financier de gestion de ces sites témoins des pans de l'histoire du Bénin en général, de la ville de Porto-Novo, en particulier.

2.4—Mise en valeur

Le site de la place de la radio ne porte aucune signalétique d'information. De même, aucune signalétique d'indication n'est implantée dans la ville ou sur le site pour orienter le visiteur. Ce qui reste est cette pose de pierre qui montre l'identité originelle de la place : *place Tè Hlin*. Cette identité originelle, de fait, demeure donc et constitue ainsi le seul élément visuel de référence du site.

Il y aurait eu des requêtes d'usage du site, selon le roi Migan, qui sont restées lettres mortes au niveau de la mairie. On ne saurait certifier si les activités projetées sur le site l'auraient mis en valeur en particulier sa dimension fonctionnelle de radio publique ou si au contraire, les usages auraient fait disparaître totalement cette histoire politique du pays.

Tenant compte de l'état actuel du site qui invite à une action rapide et urgente, et considérant qu'il y a depuis 2012 une dynamique de réhabilitation de places à Porto-Novo, il est nécessaire que la mairie prenne ses responsabilités pour revitaliser ce site. N'est-ce pas toujours actuel d'observer des gens rassemblés dans les rues devant des magasins et boutiques de privés ayant des postes radio à haut-parleur pour écouter les informations et actualités du pays ?

3—Évaluation du site

L'évaluation du site se limite uniquement à l'identification des valeurs apparentes en fonction des limites de l'information reçue. Ces valeurs pourraient être confirmées voire complétées si le temps des travaux avait permis au mois deux réunions de parties prenantes. En l'absence de ces séances de confrontation, les valeurs identifiées ci-dessous n'engagent que l'auteur de ce document.

Suite donc aux informations lues et recueillies assez rapidement, nous pouvons attribuer trois valeurs principales à la place Radio Xo con de Ouenlinda. Il s'agit des valeurs mémorielle/symbolique, fonctionnelle et éducative.

3.1—Valeurs

Valeur mémorielle/symbolique : la place Radio Xo con est un symbole fort des cahiers de l'histoire de la période révolutionnaire en République du Bénin

Valeur fonctionnelle : cette place témoigne de sa fonction de lieu d'émission d'information et de nouvelles de la république et de rassemblement de la population du quartier de Ouenlinda et des quartiers environnants

Valeur éducative : valeur éducative est intrinsèquement liée à la valeur mémorielle/symbolique de la place ainsi qu'à la valeur fonctionnelle du site en termes de transmission de l'histoire politique du Bénin à la présente et future génération.

3.2—Analyse SWOT

L'analyse SWOT est un exercice qui permet de dégager les forces (*Strengths*), les faiblesses (*Weaknesses*), mais aussi les opportunités (*Opportunities*) qui s'offrent à la place de la Radio de Ouenlinda ainsi que les menaces (*Threats*) qui pèsent éventuellement sur ce site.

C'est un exercice qui se fait en collaboration avec toutes les parties prenantes à la gestion de ce site. De façon pratique, des réunions auxquelles participent ces parties prenantes sont organisées et les débats sont faits publiquement.

En l'absence de l'organisation de telles réunions, ce plan de gestion se limite à sa partie d'identification et ne saurait avancer une vision, des principes directeurs de gestion et le plan d'actions dont le contenu est entièrement partagé par les parties prenantes. En ce sens, les titres suivants ne seront pas renseignés.

3.3—Vision (non établie)

3.4—Principes directeurs (non élaborés)

4—Plan d'actions (non élaboré)

Conclusion

La place de la radio de Ouenlinda est une place identifiée comme patrimoine paysager lors de l'opération d'inventaire de 2002 dans le cadre de l'étude pour la réhabilitation du patrimoine historique de la ville de Porto-Novo et square dans le cadre de l'inventaire réalisé dans le cadre du projet « Espaces publics de Porto-Novo (Bénin) : Inventaire, cartographie, vade-mecum, gestion urbaine et coopération « Sud-Sud » entre Porto-Novo (Bénin) et Lubumbashi (Congo) ».

Cette place qui, est représentative d'un pan de l'histoire du Bénin, est dans un état de conservation qui mérite l'attention des acteurs publics et privés, notamment les garants de l'éducation, de l'histoire, etc.

Les valeurs mémorielle/symbolique, fonctionnelle et éducative résultant de l'état des lieux suscitent bien d'intérêts pour la ville de Porto-Novo voire le Bénin.

Il est donc souhaitable que les travaux d'élaboration du plan de gestion de cette place aboutissent et que ce plan soit exécuté en cas pilote afin de susciter l'aménagement des autres places publiques en général mais particulièrement celles qui ont été les lieux de rassemblement et d'écoute des populations de quartiers en quête d'information et de nouvelles sur la République.

JOURNÉES D'ÉTUDES

APPREHENDER L'ESPACE PUBLIC :
Apports des outils et méthodes de description spatiale
École du Patrimoine Africain, du 18 au 21 septembre 2017

RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE A LA PLACE PUBLIQUE DITE
« Place de la radio » à Porto-Novo

Réalisé par : MARDJOUA Barpougouni
Avec l'aide de : TOVIHOUNDI Bernard,
Apprenti en plomberie, tél : 66292855

Porto-Novo, le 19 septembre 2017

Introduction

La recherche archéologique dont les résultats préliminaires font objet du présent rapport s'inscrit dans le cadre des journées d'études organisées par la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et le Fonds National pour la Recherche Scientifique (FNRS). Les travaux de terrain ne seraient une réalité sans l'autorisation de certaines structures locales et nationales et la bonne volonté de certaines personnes physiques et morales. C'est pourquoi, nous voudrions remercier d'abord les organisateurs desdites journées (notamment Quentin Nicolaï et Sarah Tassi). Ensuite, nous adressons nos reconnaissances à la Mairie de Porto-Novo et la Direction du Patrimoine Culturel Africain pour avoir autorisé l'exécution de la première fouille archéologique à Porto-Novo. Ce rapport s'articule autour de trois grandes idées essentielles : (1) les résultats de l'enquête orale et de la prospection, (2) le déroulement du sondage et les résultats préliminaires et (3) l'interprétation des données.

1 – Enquête orale et Prospection archéologique

Deux activités importantes furent menées à l'entame des travaux de terrain à la place dite « Place de la radio » à Porto-Novo dans le cadre des recherches archéologiques. Il s'agit des enquêtes orales et de la prospection archéologique.

1.1 – Enquête orale

Le but des enquêtes orales est de renseigner le chercheur ou l'archéologue sur l'état des connaissances du site ou du lieu selon la tradition orale. Du fait que l'enquête orale oriente l'archéologue dans ses recherches, nous avons mené une enquête d'environ 30 min. avec le Migan actuel dans l'après-midi de ce 18 septembre 2017. L'entretien a permis notamment de savoir davantage sur les fonctions du lieu. Né le 31 octobre 1945, le Migan actuel de Porto-Novo serait parmi les initiateurs de la création du poste d'écoute à cet endroit dit « Place de la radio » sous l'égide du gouvernement militaire révolutionnaire. L'objectif fondamental de l'ouverture de ce poste d'écoute en 1975 est d'informer le peuple par les ondes de la seule radio nationale d'alors émettant de Cotonou, l'ORTB. Le poste fut aussi un lieu de réjouissance notamment avec l'animation musicale du samedi soir. Aux dires de l'interrogé, ce fut aussi un lieu de

Plan

Introduction

- 1 **Enquête orale et Prospection archéologique**
 - 1.1 Enquête orale
 - 1.2 Prospection archéologique
- 2 **Sondage et résultats préliminaires**
 - 2.1 Déroulement du sondage
 - 2.2 Résultats préliminaires
- 3 **Interprétation**
- Conclusion et perspectives**



Photo 1 : Vue générale de la surface du sondage
Prise de vue : B. Mardjoui, Porto-Novo, 18-09-2017

parade des jeunes. À l'abandon du poste avec l'avènement des appareils radios, le lieu aurait servi de place de vente de bonnes dames qui habitent les alentours de la place étudiée ici, «Place de la radio» à Porto-Novo.

Le choix du lieu pour abriter ce poste d'écoute se justifierait par le statut social des habitants d'alors qui occupaient les alentours de la place. En effet, la zone est occupée par la classe des nobles, la lignée du Migan par exemple, et le lieu serait l'une des places innocuées dans la zone. Dans l'histoire du peuplement de Porto-Novo, le substratum ancien est attribué aux Yoruba venus d'Oyo à une époque encore mal connue. Le recours à une étude archéologique pour combler ce vide sur l'histoire du peuplement de la ville-capitale aux trois noms (Adjajé, Xogbonou et Porto-Novo) constitue l'un des remèdes.

1.2 – Prospection archéologique

Une reconnaissance archéologique de la « Place de la radio » a été menée dans l'après-midi du lundi 18 septembre 2017. Comme d'habitude, le lieu ici étudié assimilé à un site archéologique avéré a été enregistré sous le PNO-17-01. PNO = Porto-Novo qui correspond à la ville dans laquelle est localisé la « Place de la radio » ; 17 = correspond à l'année 2017 où la place a fait objet investigation et 01 correspond au numéro d'enregistrement de cette place. Ses coordonnées géographiques sont 6°43'60"N et 2°34'02".

La prospection menée a permis de jauger le potentiel archéologique de la « Place de la radio ». En effet, le matériel archéologique est faible à la surface du lieu. Cependant, elle a permis de déceler quelques tessons de poterie à un endroit de la place étudiée qui a d'ailleurs été choisi pour abriter le sondage. Un ramassage de surface a été fait dans un cercle d'un rayon de 1,5 m où une dizaine de tessons de poterie a été collectée.

2 – Sondage et résultats préliminaires

Nous développons ici le déroulement du sondage et les résultats préliminaires obtenus.

2.1 – Déroulement du sondage

Nous avons posé le sondage au lieu décapé pour deux raisons essentielles. La première est liée au fait que c'est à cet endroit que nous avons retrouvé quelques tessons de poterie à la surface. Ce sont des indicateurs d'une occupation ancienne de l'homme, généralement mis au jour par les eaux de ruissellement ou tout autre facteur anthropique ou naturel. La seconde raison est due au fait que l'on note une petite élévation du relief par rapport aux autres parties notamment la partie Nord du lieu.

Pour poser le sondage, nous avons adopté le théorème de Pythagore (3 m pour la base, 4 m pour la hauteur et 5 m pour l'hypoténuse), (cf. photo 2).

Nous avons réalisé le sondage de 1 m × 1 m dans le deuxième carré de la première rangée des trois carrés du carroyage, côté Est. Les dimensions au point zéro, coin Nord-ouest est de -3 cm. Le décapage a été fait par niveau artificiel et aucune dimension n'a été définie préalablement. Cependant les deux premiers niveaux ont été réalisés à une épaisseur de décapage de 10 cm.

Le décapage du premier niveau a été exécuté en suivant un niveau artificiel de 10 cm. C'est le premier niveau artificiel du contexte premier du sondage caractérisé par des sédiments mous et noirâtres.

Le contexte 2 du sondage est caractérisé par des sédiments rougeâtres et compacts. Compte-tenu des travaux restants, nous avons exécuté le décapage du niveau 3 (20–35 cm) sur 70 cm × 1 m (cf. photo 5).

Nous avons exécuté un autre niveau artificiel de 10 cm d'épaisseur pour s'assurer de la fin du sondage, c'est-à-dire qu'aucun artefact ne se trouve dans les sédiments. Ce décapage test a permis de confirmer la fin du sondage, caractérisé par des sédiments toujours rougeâtre mais archéologiquement stériles (cf. photo 6). Ledit décapage a été exécuté sur 50 cm × 1 m.



Photo 2 : Pose du carroyage.
Prise de vue : B. Mardjoua, Porto-Novo, 19-09-2017



Photo 3 : Vue générale du sondage après le décapage du niveau 1 : 0–10cm; tessons de poterie, base d'une bouteille, ossement à la surface de l'espace dégagé.
Prise de vue : B. Mardjoua, Porto-Novo, 19-09-2017



Photo 5 : Vue générale du sondage après le décapage du niveau 3 (20–35cm) sur 70 cm x 1 m, contexte 2.
Prise de vue : B. Mardjoua, Porto-Novo, 19-09-2017



Photo 4 : Vue du sondage après le décapage du niveau 2 (10–20cm) du contexte 1: tessons de poterie à la surface. Un sol rougeâtre affleure la surface montrant le fin du contexte 1. Prise de vue : B. Mardjoua, Porto-Novo, 19-09-2017



Photo 6 : Fin du sondage, sol stérile au fond.
Prise de vue : B. Mardjoua, Porto-Novo, 19-09-2017



Photo 7 : Unité pondérale ?



Photo 8 : Perles exhumés.



Photo 9 : Fragment de bracelet.



Photo 10 : Perle ou fragment de pipe ?

2.2 – Résultats préliminaires

Le sondage est formé de deux contextes. Le premier est caractérisé par des sédiments mous et noirâtres et le dernier se distingue par ses sédiments rougeâtres et compacts. Contrairement aux deux premiers niveaux qui forment le contexte 1 où le matériel archéologique est

diversifié et abondant, le niveau 3 a fourni quelques tessons de poterie et une perle. Les autres artefacts sont : le fer, le cuivre ou bronze ?, une unité pondérale ?, les fragments de bouteille et de porcelaine.

Tableau synthétique de l'analyse du matériel céramique

Site: PNO-17-01, Sondage 1		Nombre	Type	Nbre à étudier
Contexte 1	Niveau 1 (0-10cm)	75	Bord=2	20
	Niveau 2 (10-20cm)	63	Bord=3	27
Contexte 2	Niveau 3 (20-35cm)	7	Bord=2	7

3- Interprétation

L'interprétation des résultats préliminaires corroborent avec les artefacts exhumés à la place dite « Place de la radio ». D'abord, les sources orales affirment que l'endroit fut un lieu de réjouissance, d'où les fragments de jarre et/ou de bouteilles qui pourraient contenir des boissons. Il y a eu aussi des ossements et même en stratigraphie, ce qui peut penser aux restes des festivités.

En outre, les objets en porcelaine, une marque de la noblesse particulièrement pendant les débuts du contact entre les Africains et les Européens attesteraient par les retrouvailles des fragments de porcelaine de l'occupation de la zone actuelle de la place de la radio par la classe aristocratique et/ou noble. C'est aussi une preuve tangible du contact entre les deux mondes (Afrique et Europe) depuis des siècles. Cette notoriété pourrait être aussi vue à travers les perles exhumées. Jusqu'à nous, les dignitaires, les têtes couronnées continuent d'en porter pour montrer leur noblesse.

Quant au matériel céramique, son analyse sommaire corrobore aussi avec les données orales collectées. Le matériel céramique du contexte 1 diffère de par ses décors et sa forme (épaisseur) à celui du contexte 2, les plus anciens. Les plus récents sont moins épais avec des décors fins alors que les anciens sont épais et faiblement décorés.

Conclusion et perspectives

Le sondage exécuté les 18 et 19 septembre a livré un abondant matériel archéologique constitué essentiellement de tessons de poterie, de perles, de fer, du cuivre ou bronze ? Une étude approfondie de tous les artefacts permettrait de mieux comprendre le lieu étudié.



Photo 11



Photo 12



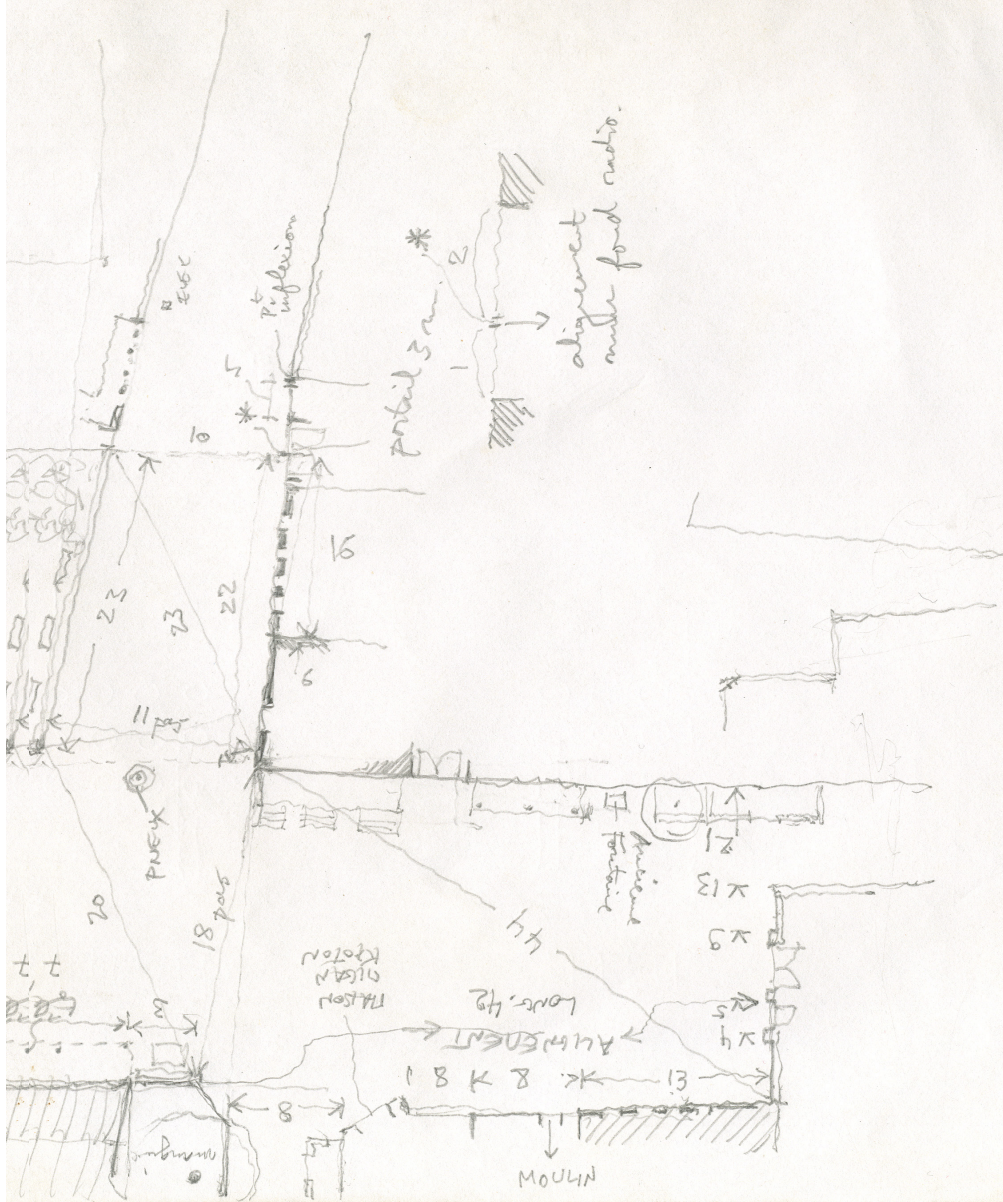
Photo 13

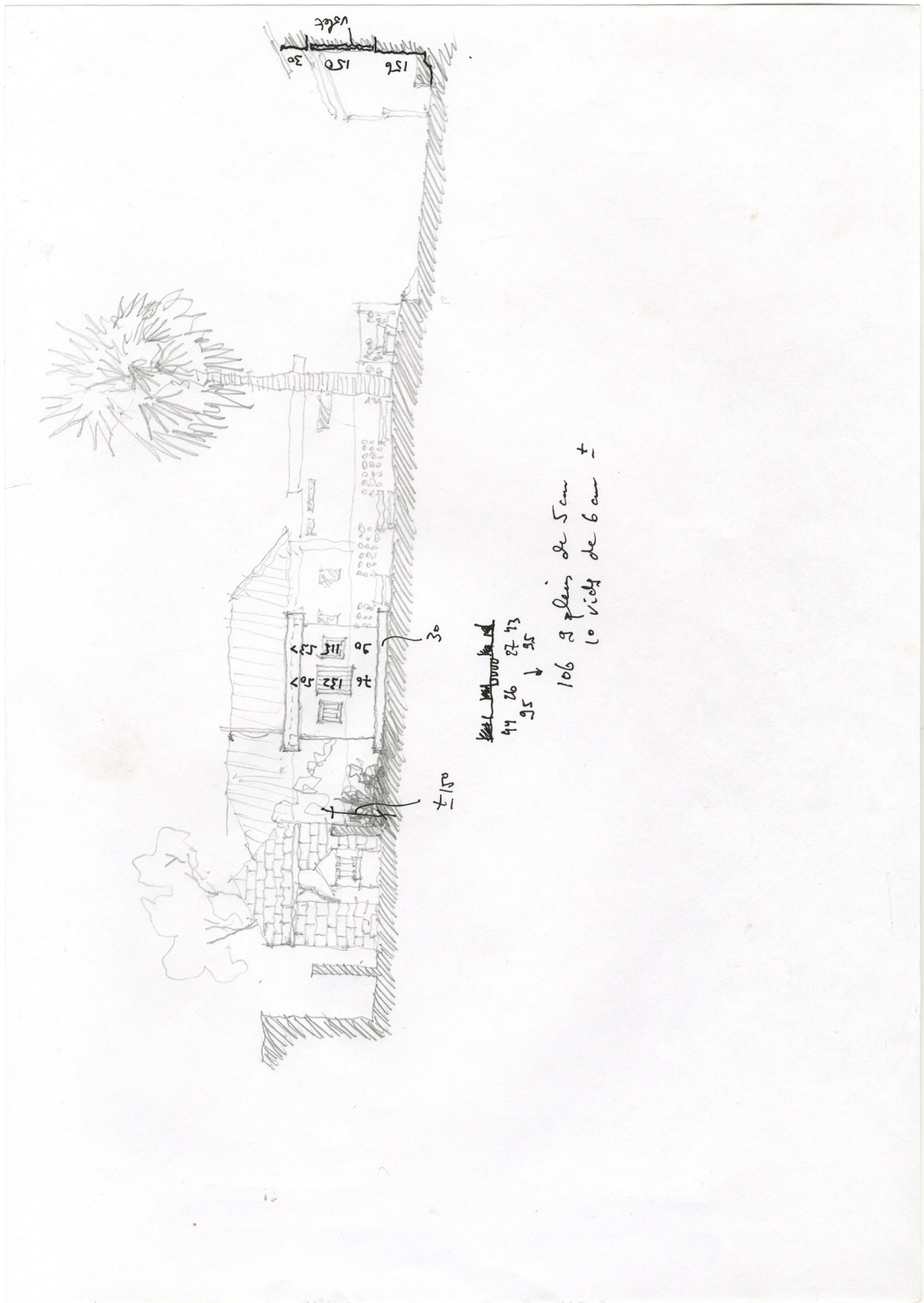


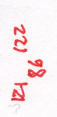
Photo 14



Photo 15

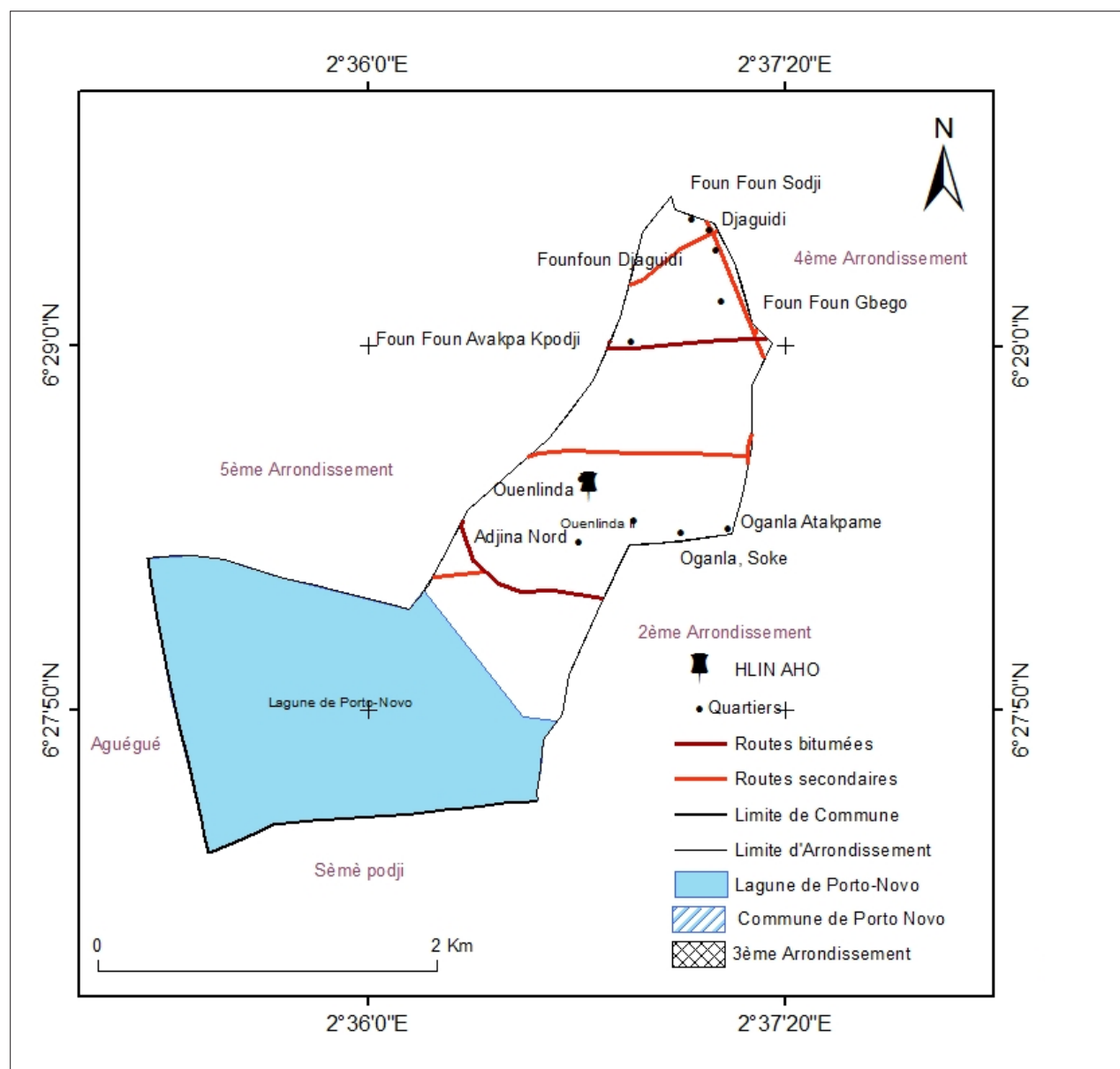


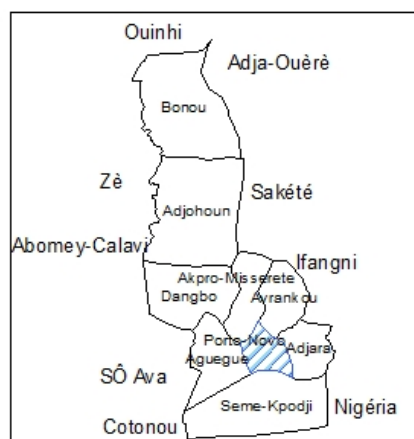




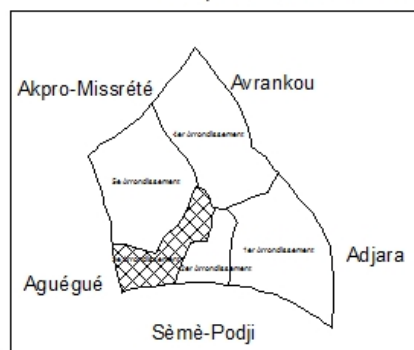








Département de l'Ouémé



Commune de Porto Novo

Source : Fond Topographique IGN, 1992

Conception : DAOUDA Lamatou, septembre 2017



[Séquence d'ouverture] — HISTOIRE PATRIMOINE CULTUREL / AMÉNAGEMENT VALORISATION / UN LIEU UNE RICHESSE CULTURELLE.



PLACE TE HLIN AHO / A Film by Donald FANOU — [Musique joyeuse : Danialou Sagbohan, « Séyi »] — « Installé dans la zone royale du quartier



de Ouenlinda, juste en face du palais royal des Ouezenou, la place Te Hlin Aho ou Radioxokpon est une installation datant de la période révolutionnaire.



Créée dans les années 1975, ce cadre luxueux à l'époque servait à informer les populations mais également, elle tenait pour lieu de place publique



pour les distractions.» — [Musique triste : GG Vickey, « Je te revois étoile »] — « Avec les avancées de la technologie faisant de la plupart des



habitants les détenteurs de leur propre poste de radio et l'avènement de la démocratie, la place Te Hlin Aho a perdu son importance et se trouve



dans un état piteux et délaissé.» — [Suite musique triste : GG Vickey, « Je te revois étoile »] — Musique joyeuse : Danialou Sagbohan, « Séyi »] —



« Laisée à son sort la place Radioxokpon de Ouenlinda pleure face au silence des autorités qui n'ont essayé de bouger le petit doigt pour la réhabi-



litation de cet espace public qui pourtant pourrait, dans un premier temps, profiter économiquement à la mairie et à la population, dans un second



temps. Pour cela, un dernier appel est lancé pour la valorisation de ce patrimoine culturel de Porto-Novo et du quartier de Ouenlinda. » — [Suite



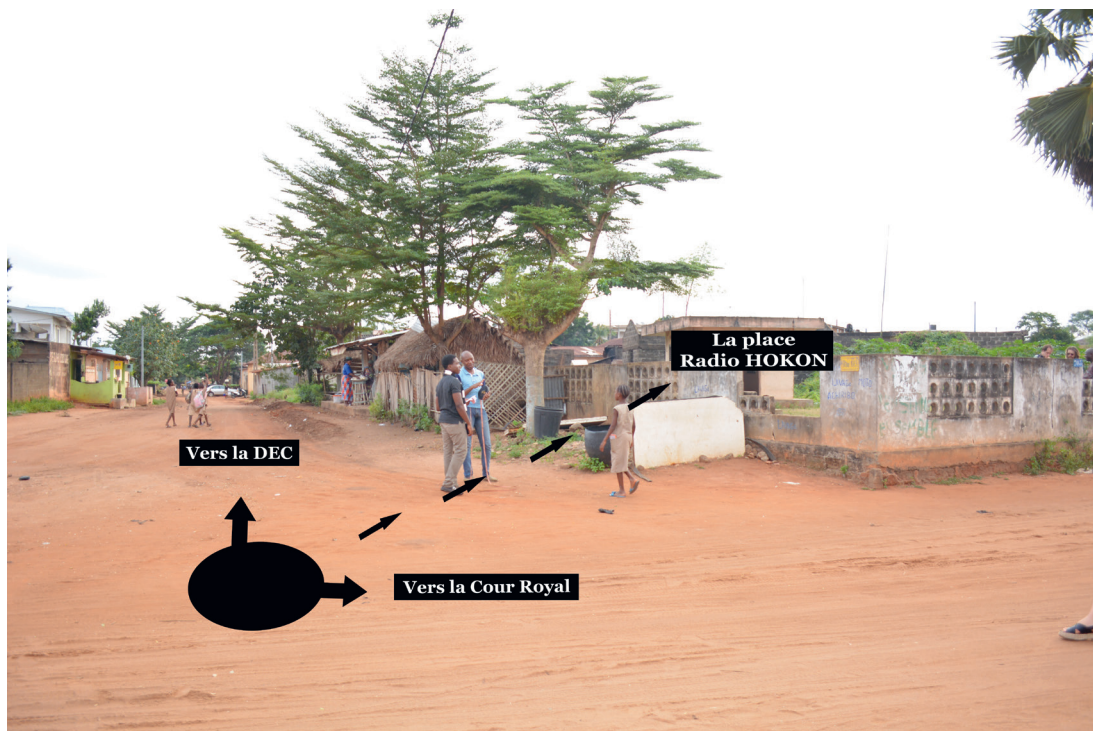
musique joyeuse : Danialou Sagbohan, « Séyi »].joyeuse : Danialou Sagbohan, « Séyi »] — « Laissée à son sort la place Radiòxòkòn de Ouenlinda



pleure face au silence des autorités qui n'ont essayé de bouger le petit doigt pour la réhabilitation de cet espace public qui pourtant pourrait, dans

Valorisons et Sécurisons nos places et Espaces Publics pour donner un Visage attrayant à nos Villes.

un premier temps, profiter économiquement à la mairie et à la population, dans un second temps. Pour cela, un dernier appel est lancé pour la valorisation de ce patrimoine culturel de Porto-Novo et du quartier de Ouenlinda.» — *[Suite musique joyeuse : Danialou Sagbohan, « Sèyi »]*.









**Cette brousse se situe toujours à l'intérieur de la place de la radio HOKON.
Elle peut être le lieu de refuge des reptiles qui assure l'insécurité des visiteurs de cette place
et les maisons qui se situent aux alentours.**



**La fameuse chambre de la radio HOKON complètement abandonnée avec toute une brousse
autour. Aucun soin, on a l'impression que les hommes n'y ont jamais mis pieds.**

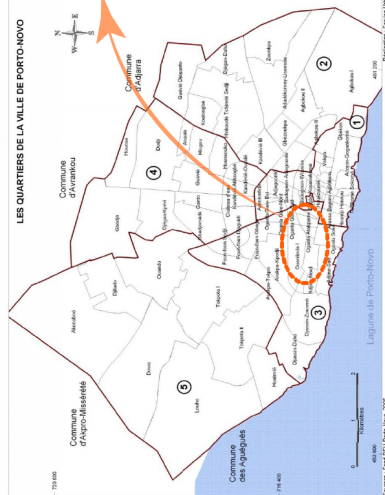
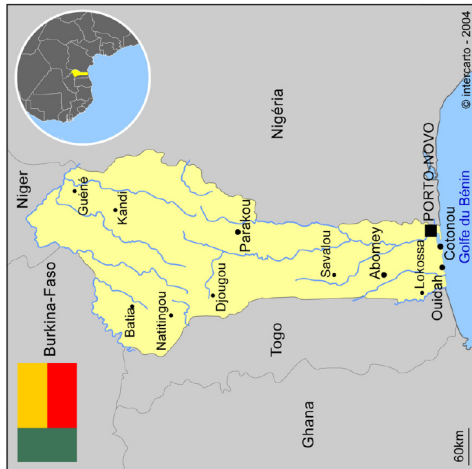


PLANCHE DE LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA PLACE TE HLIN AHO

La place de TE HLIN AHO se situe dans le quartier Quininda au centre-Ouest de la ville de Porto-Novo, capitale du Bénin. Elle appartient à l'indivision TE Hlin Aho, dont le palais se situe à environ 50 m au Nord-Ouest de la place.

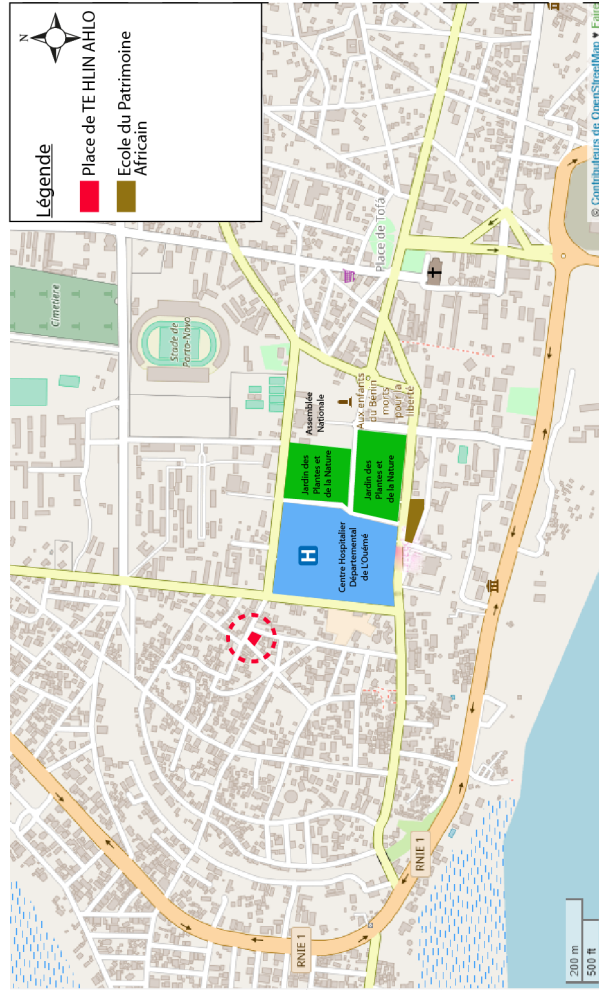


PLANCHE DU RÉSEAU DE VOIRIE DESSERVANT LE SITE

Légende

- Réseau de voirie primaire
- Réseau de voirie secondaire
- Réseau de voirie tertiaire
- Place de Te Hlin Aho



La place de Te Hlin Aho est accessible par un réseau de voirie complémentaire composé d'une typologie diverse. Ses voies de desserte sont carrossables et disposent d'une emprise suffisante (11m à 17m) facilitant la mobilité des personnes et des biens. Il est à noter, néanmoins, la présence de quelques ruelles d'emprise 5 m, marqueur d'une mutation d'un habitat traditionnel vers un habitat moderne.



Route Nationale Inter-Etat 1



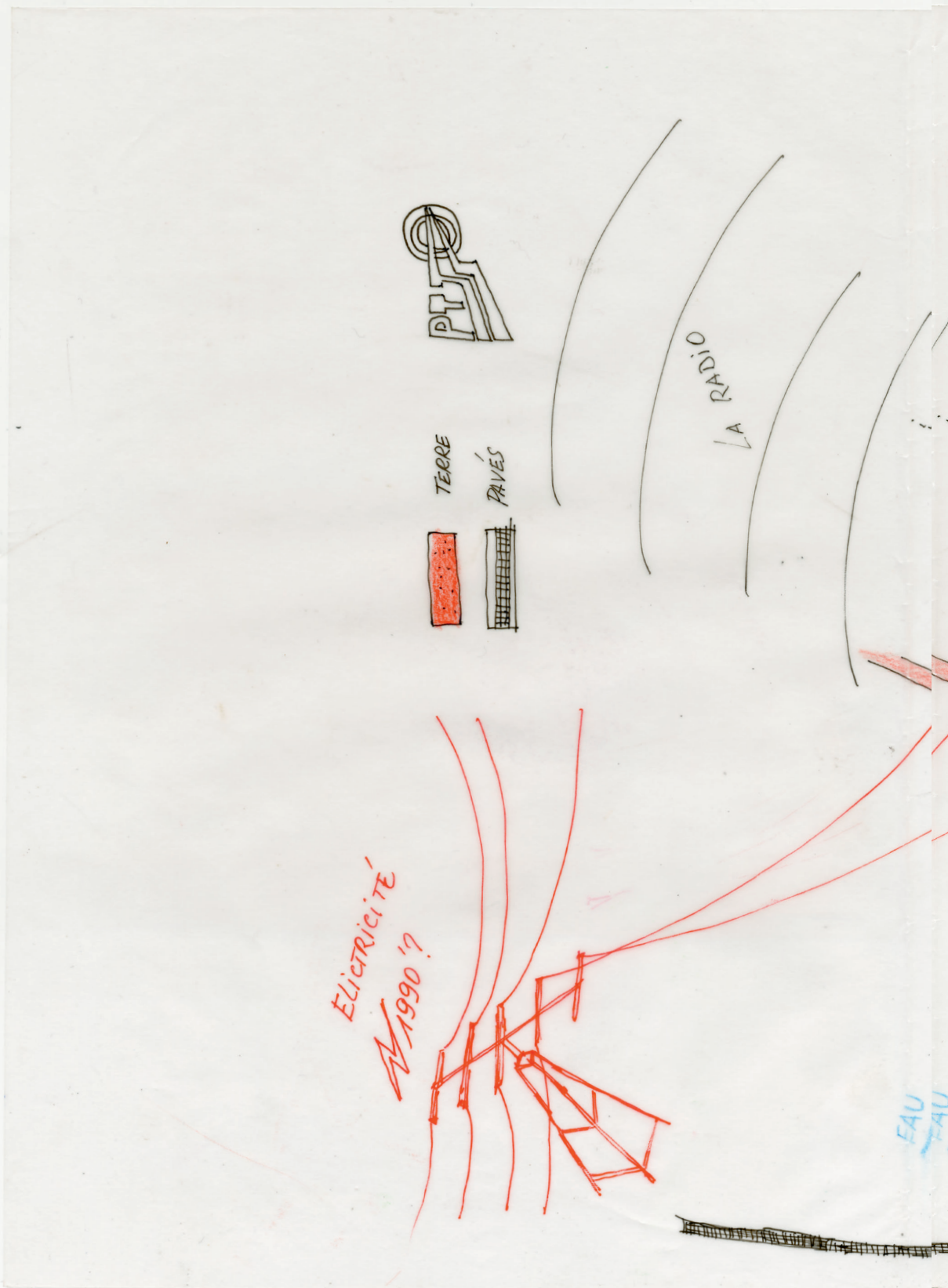
Voie tertiaire en terre (Rue 101)

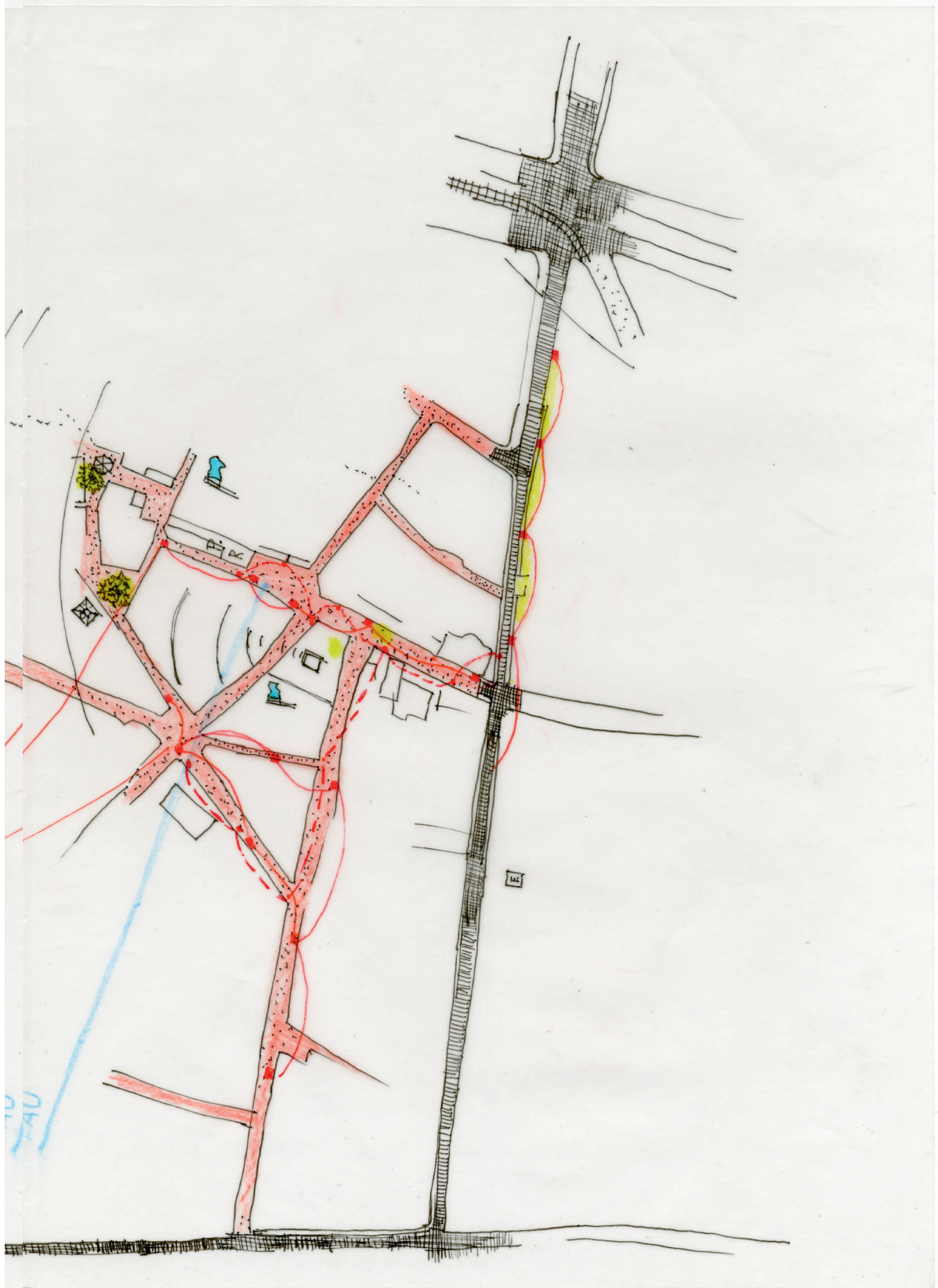


Voie secondaire pavée (Rue l'inspection)

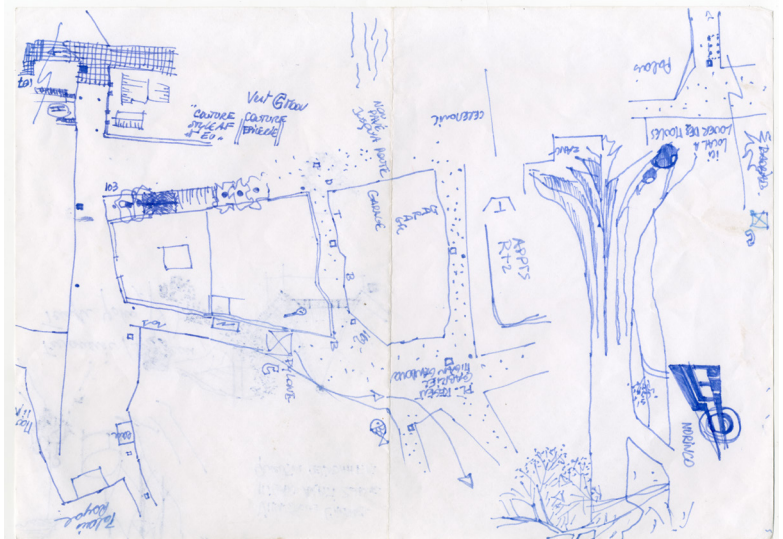
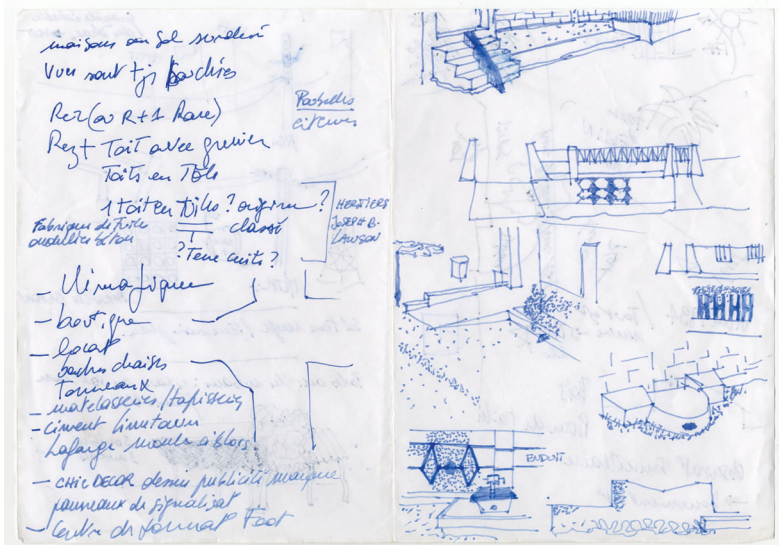
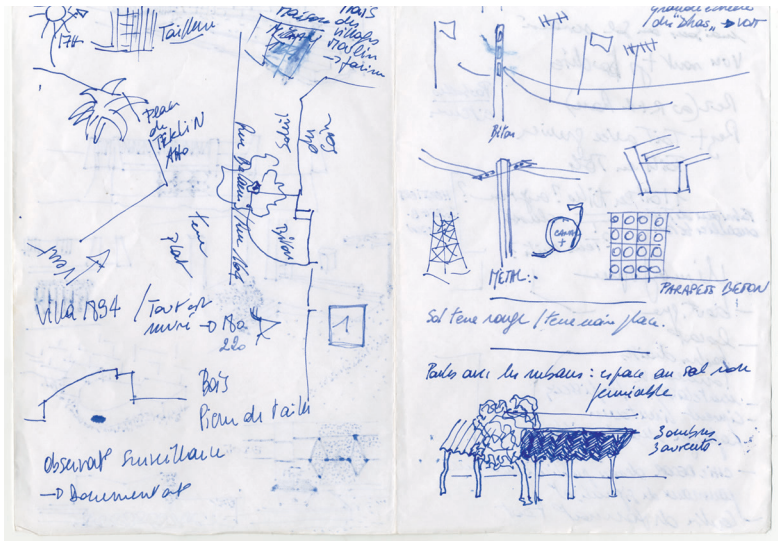


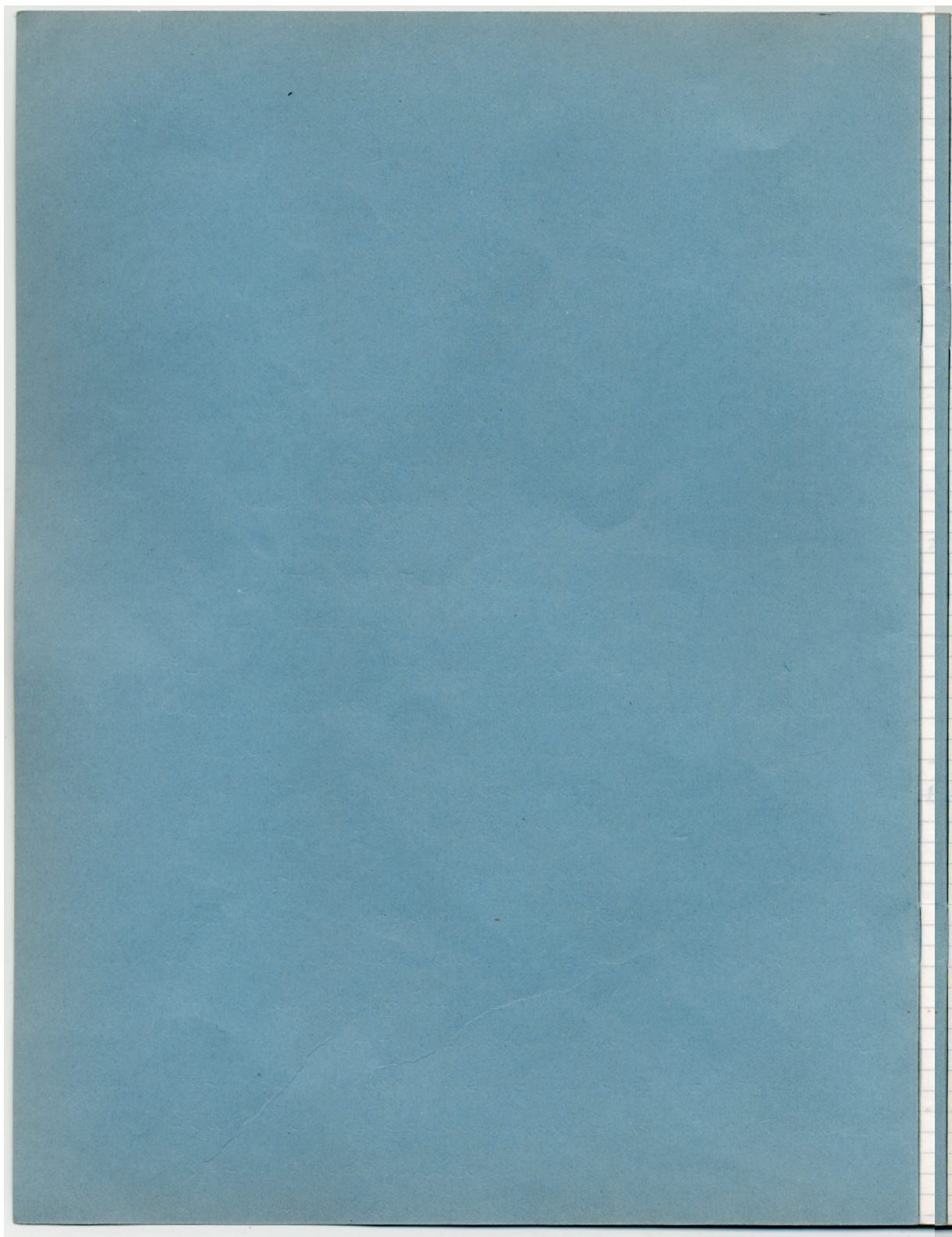
Voie secondaire bitumée











18 Sept 2017

Entretien avec Migan Tycko Adolphe

Houlinda est un quartier qui m'a vu grandir entre 1973 et 1980. ~~Après~~ sur les lieux dans la 1ère maison le responsable était absent et vers un second portail j'ouvre la porte ~~il y avait~~ ~~il y avait~~ une femme dans une chambre et je demande d'après le responsable de la maison et elle me dit que c'est son mari mais qui est décédé déjà en s'essuyant la figure et je demande quelqu'un d'autre qui pourra me donner quelques informations et elle m'orienta vers Migan Tycko Adolphe.

C: KO KO KO, bonsoir

A: bon soir, entrez

C: Je suis Constant Legonou j'ai viens d'Abomey pour un travail de recherche sur la place publique ici

A: Legonou ?

C: Oui Legonou

A: Vous connaissez le gendarme Legonou François qui habitait la maison Sanni AGATA ?

C: c'est mon père

A: Et vous étiez deux petits élèves qui restaient dans la maison ? avec une femme de teint clair au nom de Marie ?

C: Oui c'était la femme de Papa

C: Quel est votre nom ?

A: MIGAN TYCKO Adolphe

C: Vous avez quel âge ?

A: J'ai 69 ans

C: Votre Profession

A: Je suis un tailleur

C: Êtes-vous marié ?

A: Oui j'ai une femme et père de 04 enfants

C: Le Nom de votre père

A: Migan Tyeko Christophe

C: Nom de votre mère

A: Dedraro Houenou

C: Vous êtes de quelle religion

A: Je suis animiste, Je suis dans le vodun et je vais aussi à la messe, je suis descendant du roi TEKOTON, le premier roi de la lignée des Migans

Hlin c'est le fondateur, Zodzi après le décès de Zodzi il y a eu Kpoton, Menou soton, Winton, Zoungui, Dogni, Sindji, Bana-sohé, Atcheffon - Le 14^e qui est là maintenant se nome TEHOUYEYI MIGAN 14 roi des Houezenou, moi je suis né ici, en 1959 je suis allé à Adja après la mort de ma mère pour 02 ans et je suis revenu ici jusqu'aujourd'hui.

C: C'est un petit cadeau pour vous remercier

A: une bouteille de Gin c'est Gentil que Dieu vous accompagne dans votre travail
Merci, Merci, Merci

C: Je reviendrai vous voir après.

• Il est venu avec moi au dehors en face de la place publique et l'entretien se poursuit

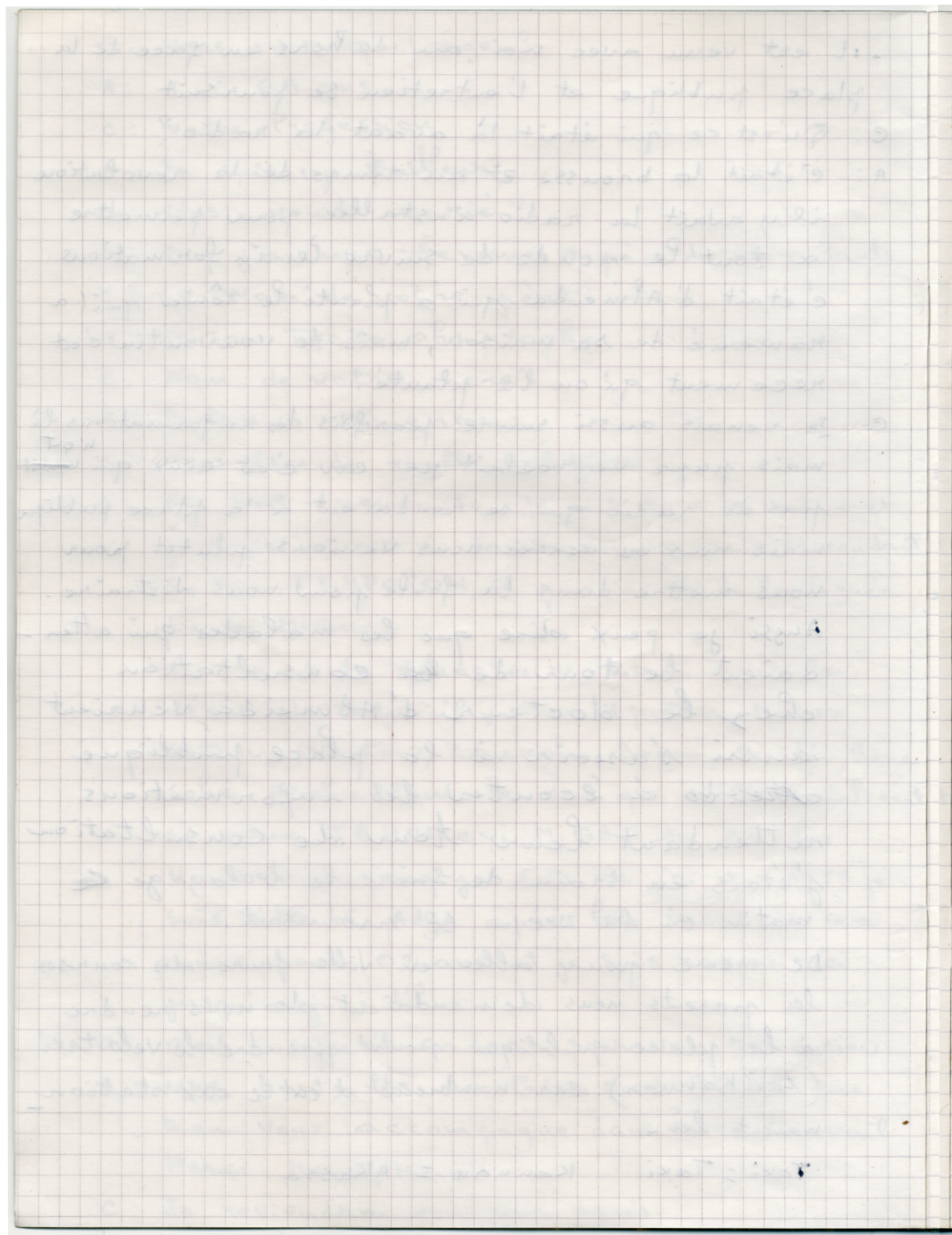
C: Qu'est ce qui était là avant la radio?

A: c'était la brousse et au temps de la révolution il y avait la radio installée pour permettre à tout le monde de suivre les informations c'était d'Almeida qui a planté le rônier qu'il a ramené de sa maison, mais le vousvoutin c'est récemment qu'on l'a planté.

C: Je venais aussi suivre parfois les informations là mais papa ne voulait pas car c'est ceux qui ^{n'ont} ~~avait~~ pas de radio qui se rendaient à la place publique mais nous ~~ou parfois~~ nous venions plutôt pour nous mettre dans la foule pour nous distraire. Aussi je peux dire que les malades qui attendaient le tour de ~~la~~ consultation chez le docteur d'Almeida venaient aussi s'asseoir à la place publique ~~attendo~~ à écouter les informations attendant leur tour de consultation j'étais en train de faire le balayage ~~le~~ matin où la scène se produisait.

De même pour aller en ville faire des courses les parents nous demandaient de nous rendre à la place publique pour prendre le velo taxi (taxiKannan) car nombreux d'entre eux stationnaient là.

Taxi = Taxi Kannan = AKassa



19 Sept 2017

(Suite)

Q : Qu'est-ce qui était là avant l'installation de la radio ?

A : Il n'y avait rien là et nous qui sommes les COJ (Comité d'organisation des Jeunes) c'est sous la révolution, nous faisons la production du haricot vert qu'on revendait.

Tout avant c'était une brousse donc comme la radio est arrivée on faisait le jardinage à côté pour faire partir les mauvaises herbes c'est en ce moment que d'Almeida Blaise le cousin du docteur qui s'occupait de la radio a planté le rônier là. Le vouvoutin est planté récemment par un frère du quartier.

Depuis la radio n'existe plus ce n'est plus entretenu donc nous voulons qu'il y a des jeux là pour que les jeunes se retrouvent à cet endroit comme autrefois.

Il y avait une dame qui est venue à cette place parce qu'elle l'intéressait et voulait faire un bar là, et comme c'est une place publique ça dépend de notre arrondissement et je l'ai conduit vers le roi, après les explications le roi lui demanda d'aller voir le chef du 3^e arrondissement, mais elle n'a pas eu l'accord de celui-ci c'est pourquoi elle n'a pas fait construire son bar.

C: Qu'est-ce que ça veut dire le nom du quartier

A: Houlanda ?

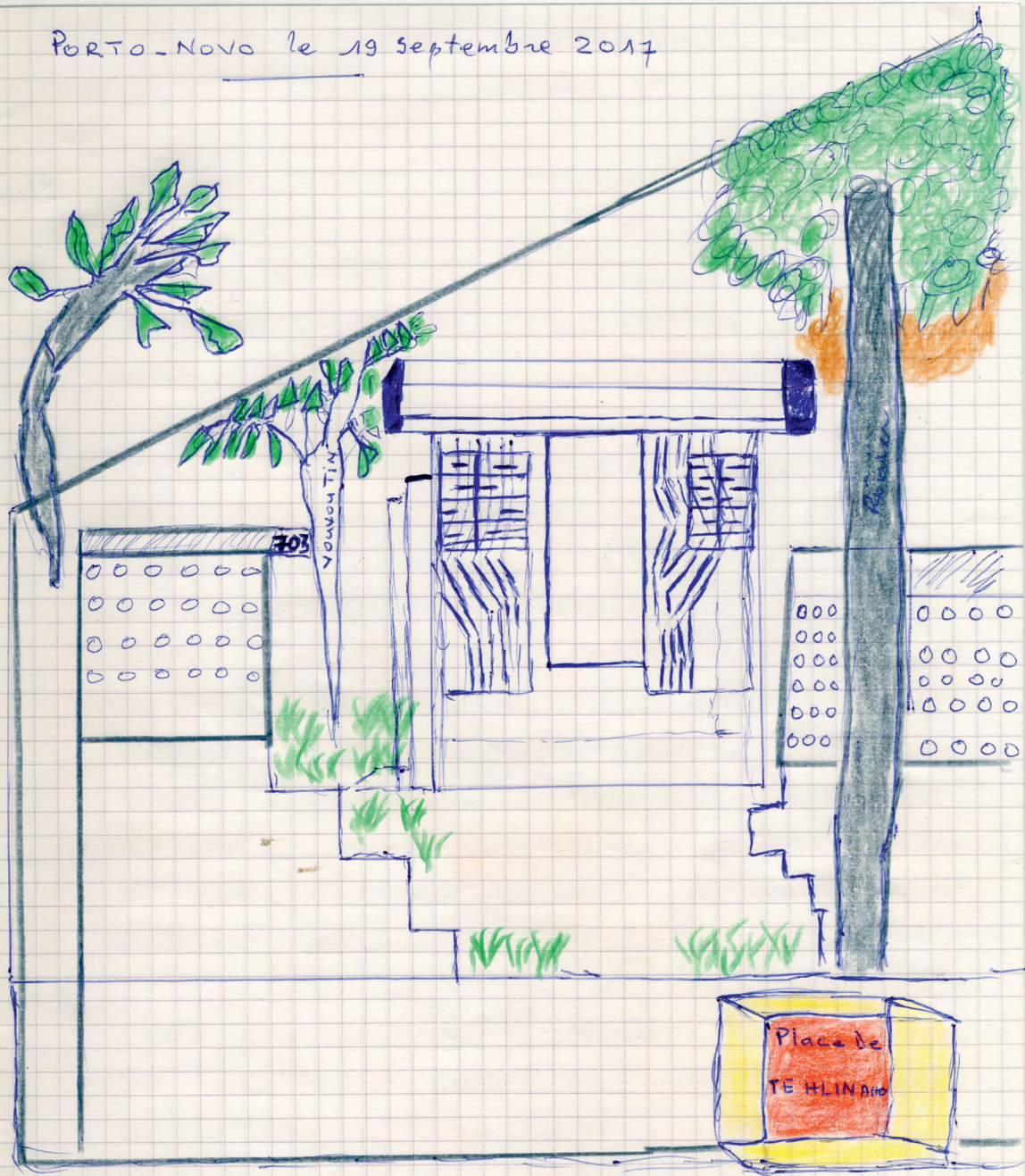
C: Oui

A: Du retour de Adja et au niveau de Allada Hlin le roi arrivé à Hinri Bossa est rentré dans un grand trou et on l'a plus revu, il avait plus de cent enfants et plusieurs femmes, le groupe a prit départ de nouveau et voulait se rendre quelque part de plus mieux. Sur le chemin ils marquaient ~~et~~ arrêt sur le parcours ~~marquait~~ ^{à ce} ^{c'est} ~~qu'il~~ nomait ^x Hinta et ils se sont rendus compte que Hlin le père Da* n'était pas avec eux ~~don~~ d'où le nom Houlanda par les français.

A Porto-Novo ici là où il y a l'Assemblée Nationale le actuellement c'était le jardin des Migan et à l'arrivée des colonisateurs ils ont prit le domaine pour installer les bureaux

* Da = moitié

PORTO-NOVO le 19 septembre 2017

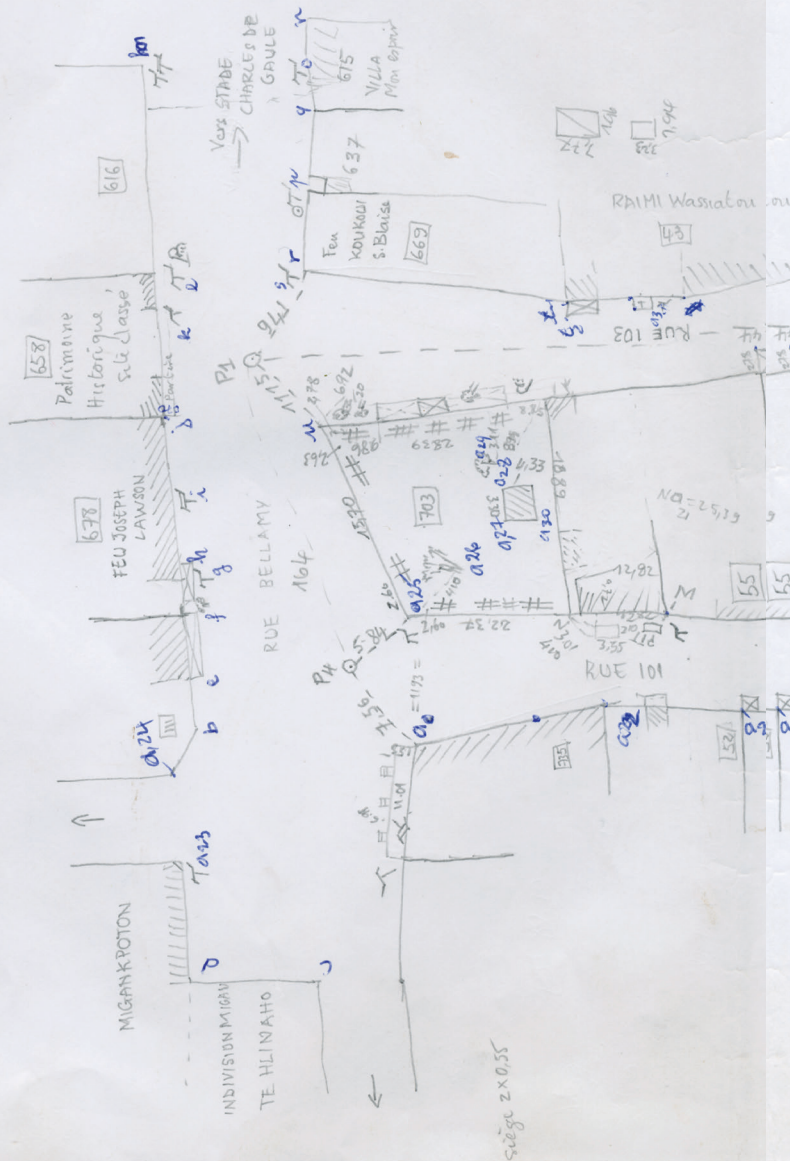


Place De la Radio à Houlin Da

Par Constant Legonou

CROQUIS DE TERRAIN

NORD



$P_1 P_2 = 76.88$
 $P_2 P_3 = 80.10$
 $P_3 P_4 = 98.45$
 $P_4 P_1 = 30.92$

$\frac{0.6}{0.9} = \frac{2}{3}$

Technicien LIAISON TABNA A.

$$\begin{array}{r} 4579660 \\ 715843 \\ \hline 649 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 4579665 \\ 715759 \\ \hline 50 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 4579678 \\ 715971 \\ \hline 15 \end{array}$$

$$50 \left\{ \begin{array}{l} P_2 \mid N 6^{\circ} 28' 31, 0'' \\ E 00^{\circ} 2' 36' 42, 1'' \end{array} \right\} \left\{ \begin{array}{l} P_1 \mid N 6^{\circ} 28' 33, 8'' \\ E 2^{\circ} 36' 42, 9'' \end{array} \right\}$$

$$49 \left\{ \begin{array}{l} P_4 \mid N 6^{\circ} 28' 33, 7'' \\ E 2^{\circ} 36' 42, 00'' \end{array} \right\}$$

$$51 \left\{ \begin{array}{l} P_3 \mid N 6^{\circ} 28' 31, 6'' \\ E 00^{\circ} 2' 36' 39, 6'' \end{array} \right\}$$

Date: 19/09/17 CARNET D'OBSERVATIONS

Opérateur: LIADI M.

Matériel: Théo

Porte miroir sous
Température Normale

Station	Point Visé	Lectures angulaires		Lectures sur mire	Vz	Observations
		CG	CD			
P ₁	P ₄	0.0000		0,3001,580 1,346 -1190	100,1790	30,95 = 31° 00
ht 1,7	d	23,1005				
	p.a	398,0000				
	c	11.9920				
	b	27,3845				
	e	25,8400				
	f	30,2515				
	g	32,923725		1080 0974 0868		
	R	35,8450		1445 1470 1360	98,6605	10,9951
	i	64,6000	98,66	1415 1470 1360		
	j	176,0910		1925 2020 1824	98,6510	18,59
	k	194,0175		2253 2420 2086	98,6655	33,38
	l	197,1415		2430 2640 2220	98,6590	41,98
	m	201,0545		1860 2250 1660	99,7950	78,99 = 79° 00
	n	210,2825		3515 3930 3090	98,6895	83,16
P ₁	j	0.0005		1658 1950 1340		
	o	35,3850			100,0600	60,95 = 61° 00
	q	36,3555		1450 1720 1780	100,0690	53,99 = 54
	r	35,1185		1500 1650 1750	100,0450	30,00
	s	47,0390		0853 0900 0805	104,14990	71,98 = 72° 45
	t	43,8505		0947 0990 0903	104,14710	8,66
	t ₁	111,0535		0370 0560 0180	101,0255	37,9901
	t ₂	114,2675		0775 0960 0582	100,9185	37,19
P ₁	P ₄	399,9895	199,9790			
	P ₃	297,4230	97,4235			
	u		195,6290	195,7200		
P ₂	P ₄	0.0000	199,9990			
	P ₃	294,1535	94,1465			
Pt = 1,65	P ₄	399,9990				
	v	291,2795				
	w	287,9480		1345 1450 1560	99,4526	41,00
	x	285,6150		1605 1780 1630	99,6510	35,00
	y	296,8450		1465 1640 1289	99,5975	35,10

Date:

(2)

CARNET D'OBSERVATIONS

Opérateur :

Matériel :

Porte mire :

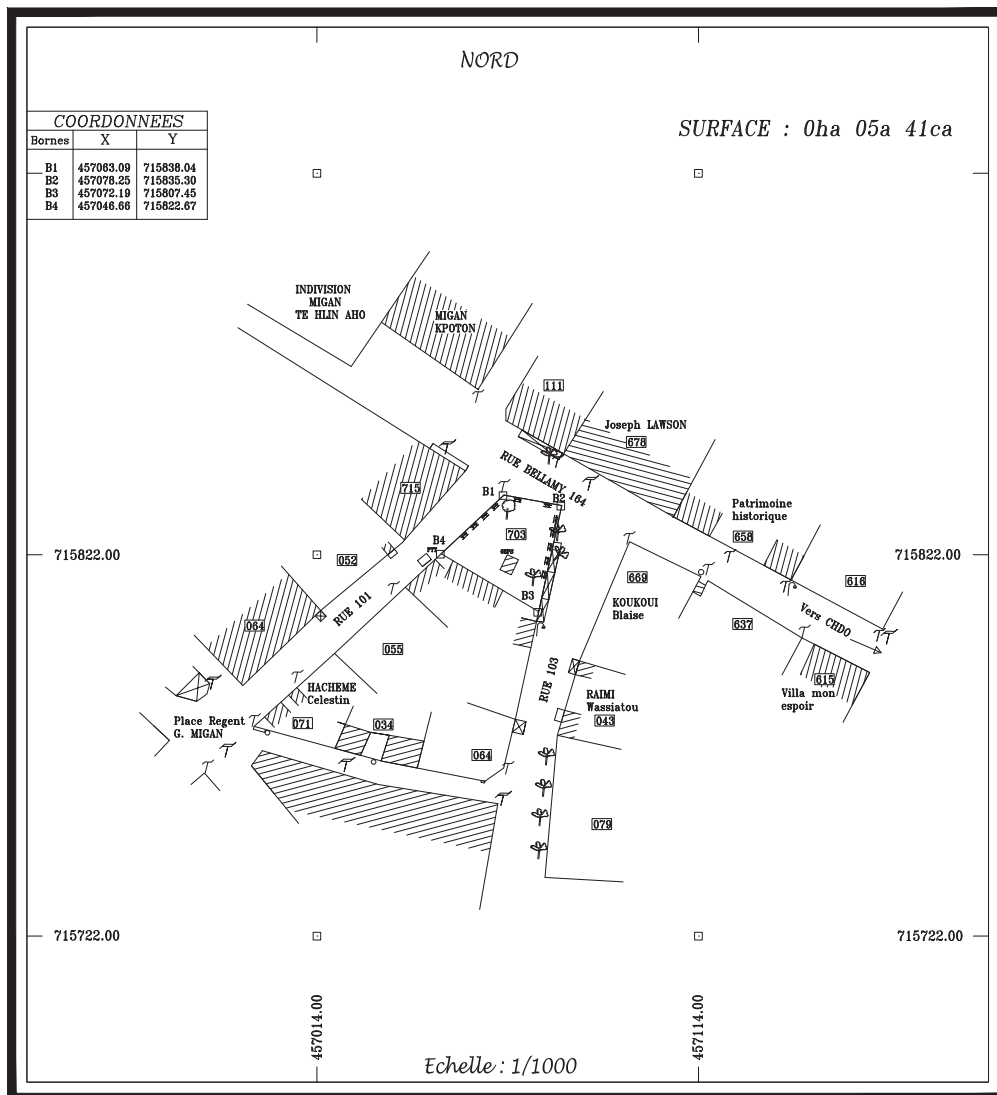
Température :

Station	Points visés	Lectures angulaires		Lectures sur mire		Vz	Observations DR
		CG	CD				
	3	313,4275		1660	1680 1600	99,6350	8,00
	a1	363,3530		1600	1635 1564	99,8025	7,10
	a2	391,9885		1516	1600 1474	99,8320	16,600
	a3	12,5705		1475	1590 1360	99,8185	22,99° ≈ 23
	a4	20,8765		0940	1040 0839	100,0205	20,10
	a5	154,6825		1515	1600 1430	98,9020	16,99
	a6	248,8310		1500	1519 1479	98,8500	3,99° ≈ 4,00
P3	P2	399,9990	199,9990				
	P4	338,8965	138,8955				
	a6	0031860					
	x	6,6790					
	y	397,8065					
	u	13,5835					
	a7	351,7375		1290	1360 1220	100,0950	14,00
	a8	52,5350		1505	1540 1470	100,9625	7,00
	a9	98,5705		1300	1360 1260	102,4040	10,50 11,00 0979 12,08
	a10	79,4870		1000	1090 0920	101,2525	15,99
1.77	a11	40,6780		0967	1080 0853	101,6610	22,68
	a12	168,0870		1200	1300 1179	102,4015	12,08
	a13	157,10435		0925	1070 0898	102,13745	17,18
	a17	230,6840		0,800	0864 0714	103,8460	12,95
	a14	249,3290		1220	1260 1177	103,9860	8,27
	a15	273,0630		1155	1200 1107	104,0455	9,06
	a16	279,7635		0903	0960 0843	104,0145	11,65
	a18	323,8770		0229	0300 0165	103,9725	13,45
	a19			1448	1500 1344	101,8675	
	✓	0,0010					
	a19	369,7160				106,9675	10,59
	a20	319,6055					
	a21	337,0090		1556 1465	1740 1372	99,7110	36,80°

(3)

						Dh
84	P3	00,000	199,9985			
	P1	269,5010	69,5085			
	a22	393,1960				
	a22	6,2300		1372 1560 1265	109,1120	29,98
	a20	4,5010				
	a	59,1610				
	C	88,8690		1750 1800 1720	99,9960	8,00
	d	107,0770				
	a23	136,4465		1685 1800 1570 1230	99,9330	23,00
	a24	159,5935		1140 1050	102,0585	17,98
ht=	b	182,1780		1245 1320 1170	102,0585	14,98
	a25	271,8990		1060 1060 0960 0881	102,0355	19,98
	a25	327,1520		0910 0960 0881	108,7145	5,79
	a28	327,4910		1785 1900 1670	98,0030	22,98
	a29	334,7945		1695 1800 1590	98,0660	20,98
	a30	341,6610		1818 1940 1692	98,0555	24,78
	a26	321,9240		1850 1800 1750	97,9830	10,00
1,78						

TITRE N°_

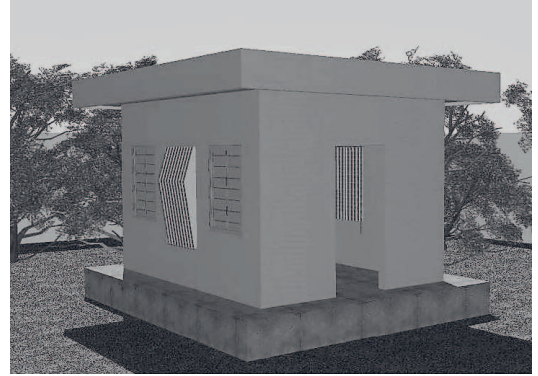
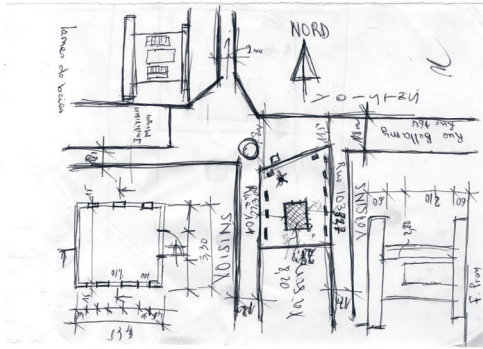
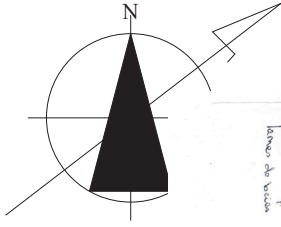


Levé et dressé le 19/09/2017

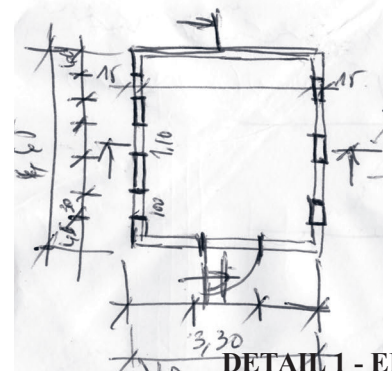
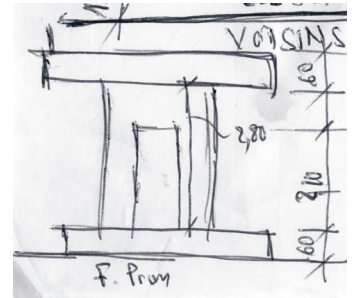
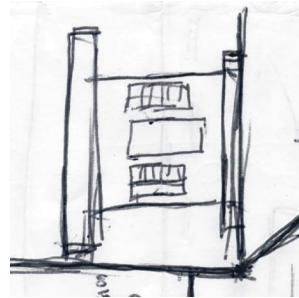
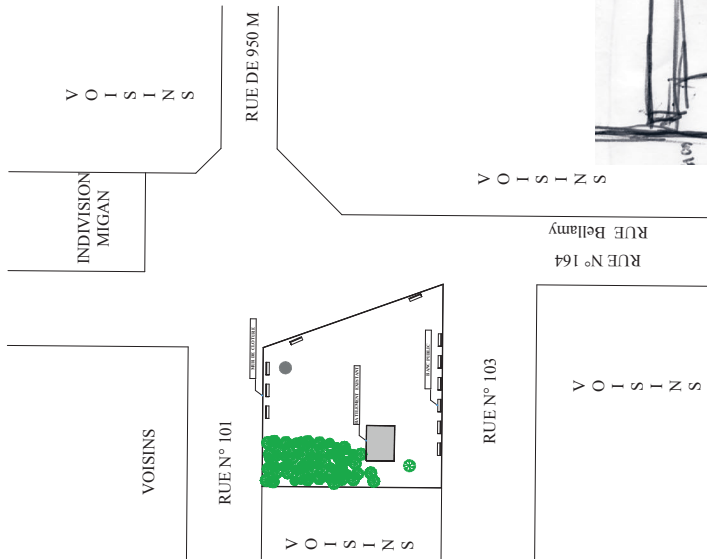
LIADI MOUSTAPHA A.

Levé de l'espace public "Place TE HLIN AHO" sis au quartier Ouenlinda, 3ème Arrondissement, Commune de PORTO-NOVO.

RELEVES ET ESQUISSES DE TERRAINS

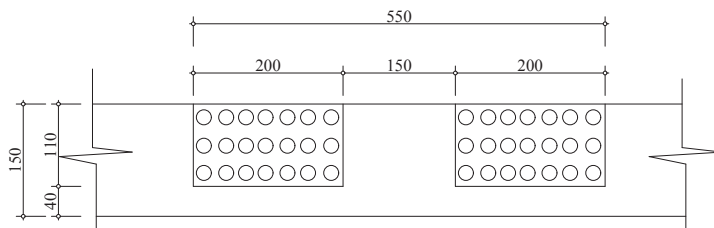


PLAN DE MASSE D'ETAT DES LIEUX

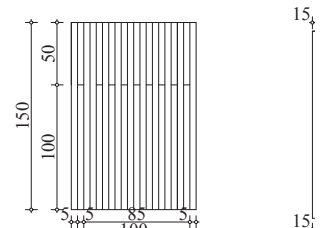


DETAIL 1 - ELI
DECORATIFS BA

DETAIL SUR MOTIFS DE CLOTURE

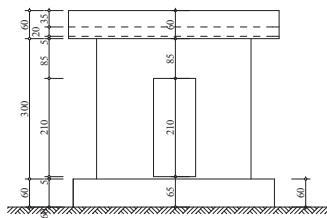


VUE DE FACE

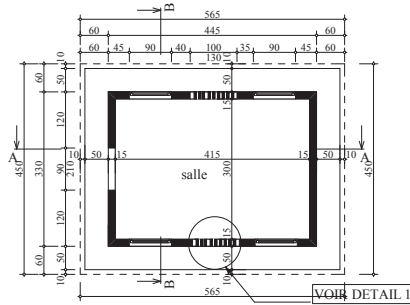


VUE DE FACE

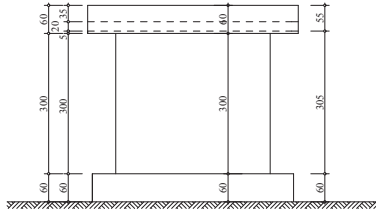
DETAILS SUR BATIMENTS EXISTANTS SUR LE SITE



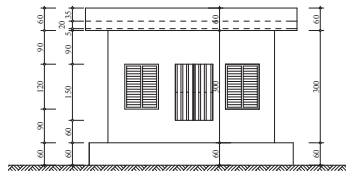
FACADE PRINCIPALE



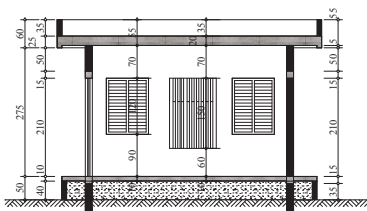
VUE EN PLAN COTE BATIMENT EXISTANT



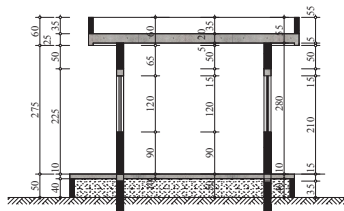
FACADE POSTERIEURE



FACADE LATERALE GAUCHE

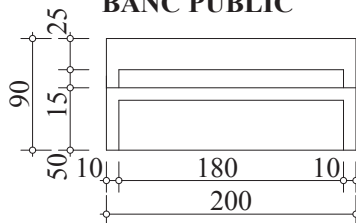


COUPE A-A

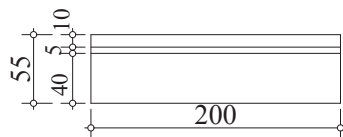


COUPE B-B

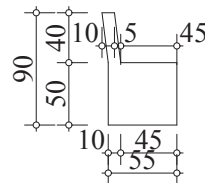
BANC PUBLIC



VUE DE FACE

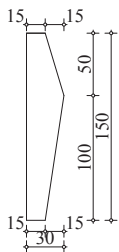


VUE DE DESSUS



VUE DE DROITE

ELEMENTS S BATIMENTS



VUE DE DROITE

Pouvions-nous le savoir ? Nous, intellectuels galonnés, comment l'aurions-nous su ? Nous avions des objectifs à atteindre, des résultats à produire. Tête baissée, nous avons foncé dans le tabou...

Tout avait pourtant bien commencé. Oui, tout présageait d'une belle et rayonnante descente sur ce site d'environ 100 m², sis à un jet de pierre du CHD/Ouémé, à Ajacè.

Lorsque, après quelques détours dans les ruelles sablonneuses de Hlouinda, nous avons franchi vers 16h30 l'entrée de « Radio Xo con », les oiseaux avaient, de leurs pépiements gais, versé de l'eau fraîche à nos pieds. Le rônier, majestueusement planté sur ses trois décennies d'âge, nous avait souri, de ce sourire café au lait, mélange de joie et de surprise, d'enthousiasme juvénile et de crainte sénile. Ses longs bras, lisses et rugueux par endroits, balayèrent l'espace devant nous, en un geste gracieux d'hôtesse préposée à l'accueil, comme si l'Arbre nous autorisait à risquer nos pas vers ce gazon d'herbes sauvages envahies par des sachets plastiques, vers cette dizaine de bancs à l'air maussade et vers ce petit hall dallé et édenté dont la peinture jaune, livrée depuis une trentaine d'années aux intempéries, perdait son identité.

Nous avons avancé, nous, la vingtaine de curieux, armés de nos certitudes architecturalement littéraires, nos convictions géographiquement anthropologiques, nos repères topographiquement artistiques, nos points de vue photographiquement muséographiques et nos souvenirs archéologiquement vidéographiques.

Nous avons avancé sans savoir que, à une quinzaine de secondes à vol d'oiseau, là, sur l'étage d'un immeuble troublé par des délires de perroquets et des nervosités rauques d'un bouledogue, des yeux en prière étaient braqués sur nous. Des yeux, des mains jointes et des paroles étranges qui coulaient de la bouche d'un homme. Le septuagénaire priait pour qu'aucun tabou ne fût levé, pour qu'aucune

langue pendante ne se risquât à lâcher des propos sacrilèges sur le site.

Mais le Ciel, capricieux depuis le matin, ne fut point ému de sa ferveur. Au moment où l'un d'entre nous, de sa truelle minuscule, grattait furieusement le sol à la recherche des vestiges de nos ancêtres les Gaulois, des litanies d'incongruités furent lâchées par on ne sait qui :

- Veille à bien te laver après avoir vadrouillé tes mains dans les entrailles de ce site !
- Oui, car tout est vraiment sale ici !
- Oui, ils sont vraiment sales, les gens d'ici !
- Regardez ces sachets plastiques –et personne pour nettoyer tout ça !
- Ah, on aurait pu viabiliser cette place !
- Pourtant, il y a plein de gens dans ce coin perdu de To Tè Hlin ! Regardez-les, sous le hangar déséquilibré en face de l'entrée : ils papotent au lieu de travailler !
- La paresse est une mère gigogne : elle enfante de nombreux vices !
- C'est peut-être un site maudit !

Un site maudit ? Ce fut la goutte de mots qui provoqua la tempête. Les pépiements des oiseaux devinrent subitement des hurlements courroucés. Un vent, venu d'on ne sait où, agita furieusement les branches de l'arbre dont la frondaison se redressa, comme une chevelure rebelle. Apeurés, deux des visiteurs qui fouinaient dans le petit hall esquissèrent la fuite. En vain : leurs pieds restaient vissés au sol. Sur les bancs, personne ne pouvait se lever. Ceux qui se tenaient debout dans la cour n'avaient aucune possibilité d'allonger leurs tibias. L'archéologue restait courbé, figé sur sa truelle, sur sa bobine de fil et ses clous. Vivants, certes, mais réduits comme en des statues de chairs, nous commençâmes à entendre une voix gutturale, jaillie du fond des âges. Était-ce la voix du rônier ?

Ou celle du Vénérable vieillard ? Était-ce plutôt les deux voix qui se conjuguèrent en un ruisseau de sons menaçants ? La Voix disait, en langue locale *gun* :

« De quel droit osez-vous dresser un réquisitoire contre mon peuple et moi ? Je vous ai permis d'entrer sur mon territoire, et maintenant vous retournez vos becs acérés contre moi ! Vous vous transformez en juges cruels sans chercher à connaître mon histoire ! ». Puis, sur un ton moins accusateur, mais tout autant péremptoire, elle lança : « Ecoutez ! Regardez ! ». Surgi de nulle part, un écran géant se dressa en face de la vingtaine de visiteurs. Chacun, dans la position où l'Arbre l'a rivé, vit alors un déferlement d'images.

*

(Retour sur les années 1970. Sur l'écran, et au milieu de slogans « révolutionnaires », des membres des instances locales du Parti de la Révolution Populaire du Bénin aident joyeusement des maçons à construire le petit ball et la clôture du site. La Voix du Rônier résonne).

Voix off: Je suis le seul à pouvoir témoigner de ce qu'a été cette place. Oui, c'est très vrai : je suis le seul survivant de cette époque fantastique. L'histoire, pour moi, commença en 1974, l'année « rouge », celle de l'adoption par le régime « révolutionnaire » du socialisme scientifique comme voie de développement et du marxisme-léninisme comme guide dans la mise en œuvre des actions publiques. L'UNESCO chauffait les États africains avec ses slogans : « Radio de développement » et « Éducation par la radio ». Séduit, le gouvernement « révolutionnaire » avait fait construire plusieurs centres d'écoute collective dont celui de To Tè Hlin.

(Sur l'écran défilent les images de deux hommes qui mettent en terre un plant de rônier. L'un des deux s'installe ensuite dans le petit ball dallé et commence à installer un amplificateur, deux entonnoirs et un poste radio).

Voix off: Ces deux-là sont mes parents. L'homme qui s'installe là-bas, dans le hall, est un électronicien. C'est grâce à lui que les émissions de la « Voix de la Révolution », la radio nationale, sont depuis Cotonou retransmises en direct ici, à Hlouinda.

(Sur l'écran, on voit les populations, nombreuses, venir s'installer sur la dizaine de bancs. D'autres personnes viennent avec leurs propres sièges s'asseoir pour écouter des émissions comme le journal parlé, les faits divers ou « Xovicléoun », les émissions grand public ou « Atchakpodji ». Soudain, l'ambiance change : c'est l'émission « Bal du samedi soir » ! Les habitants, en liesse, dansent avec frénésie pendant plusieurs minutes. Mais, brusquement, tout s'interrompt).

Voix off: En 1978, l'électronicien fut admis au concours de la gendarmerie. La station d'écoute collective continua à fonctionner cahin-caha jusqu'à la tenue de la conférence nationale souveraine des forces vives de la nation, en février 1990, qui sonna le glas du régime révolutionnaire.

(Sur l'écran, des hommes et femmes d'affaires viennent visiter le site puis se rendent à la mairie déposer des dossiers avant de repartir, déçus).

Voix off: Depuis lors, nous avons été oubliés, le centre et moi. Plusieurs de mes fils, que vous qualifiez de « paresseux », sont venus avec des corbeilles d'idées pour réhabiliter le site, le réaménager, en faire une auberge voire un hôtel afin de créer de la richesse et de l'emploi dans le quartier. Mais mes enfants, voyez-vous, sont des *business men*, pas des politiciens. Alors, leurs dossiers n'ont jamais été agréés par les autorités communales, plus soucieuses de faire de la politique que du développement. Ce sont donc ces *politichiens* qu'il faut incriminer, et non pas mes enfants.

*

Le rônier se tut.

Un vent doux se mit à souffler sur nous. Chacun de nous reprit ses sens et sa motricité. Quelles paroles proférer maintenant ? Quels gestes esquisser ? Fuir ce site ? Se dérober du regard de feu du patriarche ? Se délivrer de l'ombre pesante du rônier ? Retrousser ses manches et s'impliquer pour la viabilisation du site ? Surtout pas ça ! Ma mission, en tant qu'*intellectuel*, c'était de décrire littérairement l'espace.

Je rentrai, les entrailles gargouillant de honte.



Appréhender l'espace public : apports des outils et méthodes de description spatiale
Cas du zonage de la place de TE HLIN AHO

Dr. Ir. Padonou Elie
Enseignant-chercheur à l'Université Nationale
d'Agriculture (UNA)

0

Introduction

Le présent travail s'inscrit dans le cadre de l'application des outils et méthodes de description spatiale. Il a été conduit sur la place publique Te Hlin Aho (figure 1), un ancien site de radio dans le quartier Ouinda à Porto-Novo. L'objectif du travail vise à élaborer la carte du zonage de la place publique et à décrire les spécificités de chaque zone pour les visiteurs de la place Te Hlin Aho. La méthode utilisée a consisté à faire dans un premier temps la prospection de la place Te Hlin Aho, à délimiter la place et définir les unités d'occupation du sol, ensuite à faire un inventaire floristique au sein de chaque unité de végétation observée et enfin à recenser les infrastructures au sein du site. Les résultats obtenus ont permis d'élaborer la carte de zonage de la place publique. Cette carte permet aux visiteurs de la place d'apprécier la diversité des unités d'occupation du sol, l'importance des plantes du site, et enfin les possibilités de récréation sur le site. Nous n'avons pas réalisé la carte participative dans le cadre de ce travail car le site nous est accessible et tous les éléments sont visibles ce qui n'est pas le cas en forêts naturelles et surtout pour les forêts sacrées dont l'accès est interdit au non initié ce qui nécessite une élaboration de carte participative avant celle de zonage.

Présentation de la place Te Hlin Aho

La place Te Hlin Aho est située sur un carrefour dans le quartier Ouinda non loin de l'indivision Migan Te Hlin Aho. Elle est limitée par une voie au nord (photo 1), à l'est (photo 3) et à l'ouest (photo 4). La limite sud (photo 2) est constituée d'une maison abritant une tombe. La façade est (photo 3) de la place est parsemée d'une haie de Badamier de Madagascar (*Terminalia mantaly*) et abrite du sud vers le nord, une cafétéria (photo 5), un kiosque (photo 6) et un ancien lavage moto (photo 7). La signalisation de la place est matérialisée sur la façade nord (photo 1).

Figure 1 : Carte de situation de la place Te Hlin Aho
(Réalisation : Prince Kpadonou) > voir p. 170

Table of Contents

Introduction

Présentation de la place Te Hlin Aho

Zonage au sein de la place Te Hlin Aho

Tapis de graminées

Tapis herbacé

Tapis de liane

Tapis arbustif

Conclusion

Remerciements



Photo 1 : Limite nord de la place Te Hlin Aho



Photo 2 : Limite sud de la place Te Hlin Aho



Photo 3 : Limite est de la place Te Hlin Aho



Photo 4 : Limite ouest de la place Te Hlin Aho



Figure 2 : Zonage de la place Te Hlin Aho
(Réalisation : Elie Padonou)

Zonage au sein de la place Te Hlin Aho

Le zonage de la place publique Te Hlin Aho (figure 2) nous a permis de recenser 11 bancs (photo 8), un bâtiment (photo 9), figuier (photo), un rônier (photo), et 5 types d'état de couverture du sol (le sol nu, le tapis de graminées, le tapis herbacé, le tapis de liane et le tapis arbustif) (figure 2). Le sol nu est constitué du sentier d'accès à la place Te Hlin Aho et des zones de piétinement aux environs des bancs.



Photo 5 : Cafétéria de la place Te Hlin Aho



Photo 6 : Kiosque de la place Te Hlin Aho



Photo 7 : Lavage moto de la place Te Hlin Aho



Photo 8 : Bancs de la place Te Hlin Aho



Photo 9 : Bancs de la place Te Hlin Aho



Photo 10 : Bâtiment ayant abrité l'ancienne radio de la place Te Hlin Aho



Photo 10 : Tapis de graminées de la place Te Hlin Aho



Photo 11 : Tapis herbacé de la place Te Hlin Aho



Photo 12 : Tapis de liane de la place Te Hlin Aho



Photo 13 : Tapis arbustif de la place Te Hlin Aho

Tapis de graminées

Le tapis de graminée est composée des espèces végétales de la famille des poacées. Un total de 12 espèces végétales a été dénombré sur ce tapis. Il s'agit entre autre de *Eragrostis atrovirens*, *Chlorus pilosa*, *Cleome viscosa*, *Euphorbia hirta*, *Croton hirtus*, *Eleusine indica*, liane, *Antheophora ampullacea*, *Sida corymbosa*, *Urena lobata*, *Chromoleana odorata*, *Amaranthus spinosus*.

Tapis herbacé

Le tapi herbacé est composé de : *Acalypha ciliata*, *Euphorbia hyssopifolia*, *Mimosa invisa*,

Gomphrena celosioides, *Cassia occidentalis*, *Euphorbia hirta*, *Sida acuta*, *Mitracarpus villosus*, *Spermacoce verticillata*, *Sida corymbosa*, *Amaranthus spinosus*, *Commelina benghalensis*, *Amaranthus spinosus*, *Chlorus pilosa*.

Tapis de liane

Liane à fleurs orange, *Croton hirtus*, *Chlorus pilosa*, *Eleusine indica*, *Amaranthus spinosus*, *Solanum lycopersicum*.

Tapis arbustif

Ricinus communis, liane à fleurs orange, *Amaranthus spinosus*, *Solanum lycopersicum*.



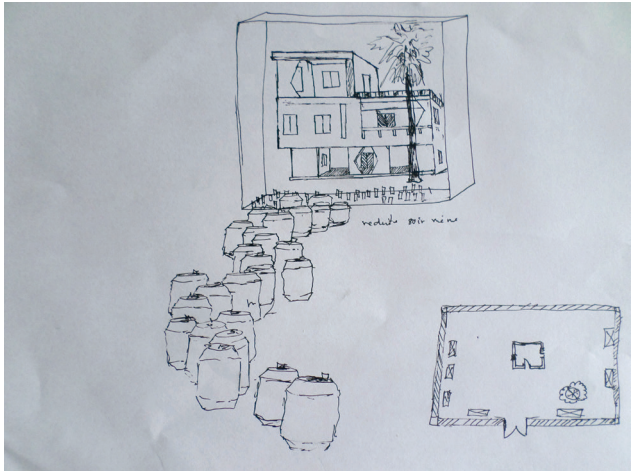
Conclusion

La place publique Te Hlin Aho est a révélé une importance considérable du point de vue récréatif et écologique en ce sens qu'elle abrite des infrastructures de repos et des tapis diversifiés en espèces végétales à usage divers. Le zonage élaboré pour cette place constitue donc un outil indispensable pour les visiteurs potentiels de cette place.

Remerciements

Nous remercions la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'Université libre de Bruxelles, le F.R.S.-FNRS Fonds national de la recherche scientifique, l'École du Patrimoine Africain et tous les participants des journées d'études.







206–207 Elon-m Tossou. Boite en contreplaqué contenant un collage à base de papiers et de matériaux ramassés sur la place *Radioxokòn*, format 80×80×8×cm, 8 photos (format jpeg), 2017.



Photo : Quentin Nicolai

Le compte-rendu comme outil de description et de problématisation du terrain
(Journées d'étude Bénin – septembre 2017)

LUNDI 17 SEPTEMBRE

Matinée : Quentin et Sara présentent le travail et chaque participant aux journées d'études présente à son tour ses outils de description de l'espace et ses productions.

Après-midi : Vers 16h, Quentin et Sara nous amènent sur le lieu mystère. Première surprise : je m'attendais à une grande place plutôt grouillante et on arrive dans un lieu « semi-ouvert » encerclé par un mur « ajouré » ou en tous cas troué sur sa partie supérieure. Au fond de cet espace se dresse un petit bâtiment percé par une ouverture de la taille d'une porte. Il est vide, deux de ses murs font pénétrer la lumière par de larges fentes. Sur le sol, des excréments d'animaux (apparemment des chèvres). À l'extérieur de ce bâtiment, il y a également des poules qui se baladent, elles ont l'air de venir d'à côté. Il y a des bancs aussi, plusieurs bancs qui longent les murs latéraux... c'était probablement un lieu de rassemblement. J'utilise le passé car en ce moment cet espace semble peu utilisé. Je regarde le sol (j'ai très mal à la tête), il y a pas mal de déchets mais aussi des herbes folles. Sous l'un des bancs, j'aperçois des petites boîtes de conserve – ça ressemble à des boîtes de nourriture pour chats mais ça m'étonnerait quand même – et des objets en plastiques. À travers les trous qui percent le mur de gauche, deux hommes sont en train de converser autour d'une boisson...on dirait qu'une petite cafétéria est accolée à l'espace en question. J'ai la migraine. Pendant que je discute avec Sara et Quentin de mon retour à Songhai un jeune homme vient près de nous. Sara me le présente, c'est un habitant du quartier. Il nous dit : « Une piste de pétanque ça serait bien ... avant on jouait à la pétanque ici ». Sara lui rétorque : « on ne va pas faire de projet », Quentin poursuit en disant qu'on fait un travail scientifique et lui explique en quelques mots l'affaire. J'ai trop mal à la tête pour enchaîner mais je me dis que c'est probablement une occasion manquée. J'aurais aimé qu'il me parle de cet « avant » mais je suis trop *out*. Son intervention pose une question essentielle : qu'est-ce qu'on fait là et pour faire quoi ?

1er automatisme : Il est important de se situer et de voir comment les autres nous situent. J'ai demandé à Sara si les gens du quartier avaient été prévenus de notre arrivée massive. Elle m'a répondu oui, les plus proches. Pourquoi il nous

parle de pétanque ? Est-ce qu'il y aurait un projet sur ce lieu ou est-ce que c'est la composition du groupe (plusieurs architectes, urbanistes) qui induit l'idée du projet. On verra demain.

MARDI 18 SEPTEMBRE

Matinée : A peine arrivée sur les lieux, j'aperçois Mustapha le topographe au travail. Il est à l'extérieur de notre espace, plus ou moins à hauteur de la cafétéria. Je me dirige alors à l'intérieur et je découvre Mardjoua l'archéologue en pleine action. Le carré de fouille a été tracé et tout est prêt pour creuser. Je prends quelques photos du travail en cours. Pas loin de lui Kem qui est architecte est assis sur l'un des bancs et fait une véritable expérience du banc puisqu'il les dessine et les mesure aussi.

2ème automatisme : Difficile de faire abstraction des participants, dès que je lève la tête, me retourne ils y en a un... nous sommes partout. Ça pourrait être intéressant d'aborder cet espace en suivant la manière dont chacun essaye de répondre à la question – pourquoi ce lieu ? – mais ça me mettrait dans une position étrange. Passons.

Je fais un petit tour exploratoire du lieu, je prend quelques clichés de la faune, d'objets non identifiés et je revois le banc sous lequel j'avais repérer les boîtes de conserves. Je demande à Kem qui me dit que ce sont des jeux pour enfants (mystère résolu). Je continue mon petit tour, autour de moi des collègues, sous mes pieds des étiquettes de Rhum « Tiger Eye » et autres bouts de sacs plastiques. Je me déplace jusqu'au bout de la parcelle et là sur ma gauche, de l'autre côté du muret qui s'est effondré un monsieur fait la sieste à côté d'un magnifique petit chien, j'aimerais prendre une photo mais je m'abstiens (je n'aimerais pas qu'on me photographie à mon insu en train de dormir). Devant moi, accolé à l'arrière du mur du fond je vois cette construction improbable qui ressemble vachement à une tombe, mais j'hésite, il faut vérifier. Sur ma droite, ce drapeau blanc. Je l'ai déjà vu quelque part... ah oui, dans le travail de Sara, je pense que cela signale la présence d'un fétiche. Je sens que je suis sur une piste, il va falloir creuser. Je poursuis mon chemin jusqu'au moment où je croise Achille. On discute un peu du travail en cours, des perceptions de chacun et je lui demande si il a une idée de ce qui se trouve derrière le mur du fond. Je me dirige vers l'endroit en question pour

lui montrer, une dame est là juste à côté de la construction, Achille l'interroge et elle confirme que c'est bien une tombe. Mon poulx s'accélère.

Question : Est-ce qu'on ne voit que ce à quoi on est déjà sensible, ou était-ce visible comme le nez au milieu du visage ?

On s'éloigne, j'explique à Achille que je travaille sur les cimetières, que cette question m'intéresse beaucoup et que j'aimerais aller parler avec ces personnes derrière le mur. Il me dit, on va essayer. Je croyais qu'on allait retourner près du mur mais non, Achille sort du lieu et s'adresse à la dame de la cafétéria. Elle passe par le morceau de mur qui s'est écroulé – celui à travers lequel je voyais l'homme qui faisait sa sieste – et rejoint le mur derrière lequel se trouve la tombe. Elle appelle la dame, lui parle... à en croire les agissements de chacun, la demande est acceptée. On fait le tour du bloc et on rejoint la dame de l'autre côté du mur. Quand on arrive devant la maison, le portail est ouvert, on rentre. À l'intérieur, ça ressemble très fort aux cours sur lesquelles travaille Quentin mais avec très peu (voire pas) de végétal. Elle va chercher trois chaises, on s'installe. Achille lui explique notre travail et mon intérêt pour cette tombe (enfin je crois, je ne sais pas ce qu'il lui dit exactement). Toujours est-il qu'on se lève et on va discuter devant la tombe. À ce moment, une homme nous rejoint et c'est à lui qu'on s'adresse. D'autres membres de la famille sont là mais un peu à l'écart.

Il nous explique que c'est la tombe de la grand-mère. Elle serait enterrée là depuis 30–35 ans. D'après lui cela ne serait pas très courant. Généralement les gens enterrent leurs morts dans les cimetières mais dans certains cas, il peut y avoir des sortes de dérogation. J'essaye de comprendre si la dérogation dépend du statut de la personne, je repense au drapeau, il dit que oui mais il fait allusion à autre chose, à l'ancienneté de la personne. C'est important pour les enfants, c'est comme un repère familial. D'autres de leurs défunts sont enterrés au cimetière de Porto-Novu. Il y en aurait deux, un ancien qui est saturé et un nouveau. Mais le cimetière c'est trop loin, la grand-mère, ils veulent l'avoir à proximité. Suite à une question d'Achille, il nous explique que lors de la fêtes des morts, les gens venant d'ailleurs se rassemblent autour du

tombeau. Mais ce n'est pas l'unique moment, la famille se regroupe régulièrement autour de la tombe, y passe des soirées, y discute. Je l'interroge sur le matériau et la disposition de la tombe. Achille me disait précédemment que le carrelage était un signe de modernité, le monsieur de son côté évoque plutôt la solidité. Quant à la disposition de la tombe il invoque des raisons plutôt fonctionnelles... il fallait éviter un trou et ne pas perdre trop de place. Achille demande si je peux prendre une photo. Il accepte. Je prends la photo. Le monsieur précise alors que si j'étais amenée à publier la photo je devais préciser le nom de la personne enterrée dans cette tombe. Elle s'appelle MIGAN-OKOU (DANSIKPEVI qui signifie née d'un fétiche DAN-serpent)

Après l'entretien, Achille me donnera quelques compléments d'information sur certains éléments de la discussion. DAN serait une divinité source de prospérité, de richesse, de fertilité. Celui ou celle qui s'adresse à elle pour une quelconque requête passe une sorte de contrat. Je te demande ça et si je l'obtiens... je ferai ceci. La réciprocité, la contre partie est importante dans le contrat sinon la personne concernée pourrait vivement le regretter.

MIGAN serait le justicier, celui qui écoute la sentence du Roi.

Il m'a aussi parlé du RÔNIER – cet arbre paratonnerre qui protège des esprits. Vraisemblablement c'est un arbre qu'on ne peut posséder dans son jardin ; éventuellement il peut se dresser devant la porte de la maison mais pas à l'intérieur de l'espace domestique.

On reparlera ensuite du drapeau blanc, du fait qu'il y en a un autre en face, il semblerait que c'est la même famille MIGAN. Tout ça m'a l'air bien complexe. Je devrais me documenter.

On évoquera aussi le fait que cet endroit aurait été, sous Kérékou la maison de la radio... lieu de propagande par excellence... Autre piste à explorer.

Après-midi : Lors d'une discussion avec Elie, le participant agronome, certaines informations de la matinée seront complétées. On aura un échange autour des végétaux présents sur le site, des espèces rares apparemment comme le Ricin. Avec les graines de cette plante, les Béninois fabriqueraient de l'encens. Est-ce un hasard si

l'on trouve cette plante sur le site ? La présence d'ordure faciliterait l'apparition de certaines plantes. On essaiera ensuite de clarifier la limite de la « concession familiale » MIGAN, celle qui abrite la tombe. Elle irait jusqu'au bout de la rue. Ça se précise mais c'est encore très obscure. (...)

Sur le chemin du retour, il me raconte que c'est principalement dans le milieu rural qu'on enterre les morts dans la maison. Je lui demande pourquoi cette grand-mère est là dans ce cas. Porto-Novo est bien une ville. Oui, mais le quartier où l'on travaille est particulier, c'est à la limite du rural. Toutes les personnes qui vivent là se connaissent, c'est un espace plutôt « communautaire »...

D'autres discussions suivront, notamment avec Constant (à intégrer dans le compte-rendu).

Explications des femmes sur radio xqkon



Amandine: Bonjour!

MIGAN Sikina: Eh! Soeur!

Amandine: Bonjour maman, nous travaillons sur l'espace ici et chaque personnes va mettre ces outils et méthodes en pratique; moi aussi je suis l'une des participante; maman l'espace encerlos qui est en face de vous; c'est quoi?

MIGAN Sikina: Elle rit et répond cette place que vous voyez; c'est la radio XQKON.. C'est un lieu qui avait abrité la radio et les gens venaient de par endroit entourage ou lointain pour venir écouter des informations de Ehuzu. Il y avait à l'époque deux **agonté** qui sont plantés juste sur la cour de la radio de gauche à droite pour embellir la place; les années ont passé et un **agonté** est tombé et il ne reste qu'un seul. Dans cette époque il avait du monde sur la place, les gens de notre maison installaient à Honto pour vendre de la bouillie, du pain, de divers d'autres chose qu'on peut acheter. Tous ces vendeurs sont tous partis parce que la radio ne fonctionne plus. La révolution est terminée ça fait un bon moment, maintenant ceux sont les moutons de mon frère qui ont pris place où ils vont manger des herbes sur la place et ceux des entoursages l'utilisent aussi pour **CYONAWWA**.



Explication des femmes sur radio XOKON (Suite)



Amandine: je vois un fil attaché sur l'entrée d'une pièce dans l'espace de radio. Il y a-t-il quelqu'un qui dort dans cette pièce.

MIGAN Sitira: Non. Personne ne dort dans cette pièce c'est XOK qui abritait les deux emplies, la radio, le compteur d'électricité qui permettait d'alimenter tous les appareils pour permettre le bon fonctionnement de la radio à l'époque. En ce qui concerne le fil qui est à l'entrée de cette pièce, c'est un fil que les gens utilisaient pour mettre quelque chose juste pour cacher l'entrée et empêcher les invités de voir à l'intérieur de la pièce parce que cette pièce gardait des nourriture et boisson lors des funérailles, bref un magasin temporaire pour les funérailles. Avant les funérailles l'intéressé vient en avance demander la permission chez Moto pour s'installer sur la place radio pour la réception. Mais dans le cas où cette personne doit mettre une bache dans la rue il doit demander la permission à la mairie.

En ce qui concerne la limite de radio XOKON, elle se termine à l'enclos du dehors. Le reste du dehors jusqu'au portail de notre roi s'appelle OVENLINDA HONTOK. Ici nous sommes à OVENLINDA 1. Alors vois Mito, sans lui nous pouvons rien faire, maman Gladice amène là visité la pièce qui abrite la radio.



Porto-Novo
Le 28/09/14



Amandine : j'étais en délégation pour la découverte d'une place sur laquelle je dois travailler; de loin je voyais deux femmes assises non loin de la place qui nous faisait face et ces deux femmes nous fixaient de regard. Tout à coup nos yeux se sont croisés et elles me faisaient signe et sans façon je m'approchais d'elles et elles me posaient des questions sur la raison de notre présence sur les lieux et c'est ainsi que je suis entré en communication avec MIGAN Sibira, une femme âgée de 67 ans habitant dans la maison en face de la place radio.



Visite de la pièce avec maman gladice



Maman gladice: Femme âgée de 51 ans yao de la collectivité 'MIGAN' m'a accompagné pour la visite de la pièce.

Maman gladice: Même les traces d'installation sont toujours restées sans disparition.

Amundine: C'est ainsi que j'ai accompagné mon guide pour voir et effectivement les traces sont restées. et je voyais aussi des gens qui s'assayaient sur les bancs publics et elle m'a aussi montré les différents endroits où les emplacements, radio ou autres assesseurs pour le fonctionnement de la radio. Le compteur qui alimentait tous ces appareils était fixé à la droite de l'entrée de la pièce. Sur le Rhé de chaussée étaient fixés les antennes de la radio.

Maman gladice: Toutes ces choses sont passées, aujourd'hui moi je prépare mon chocho ici, parce qu'on ne prépare pas cela dans la maison. Mais si cette place est aménagée aujourd'hui je ne sais pas encore où je dois préparer mon l'huile de chocho?



Occupation de l'espace et aménagement



Amandine : Bonjour, comment vous vous êtes retrouvée ici madame ?
HOVENOU Edite : Je suis installée ici il y a de cela 15 ans, je suis épouse MIGAN AGONDANOU, je suis née en 1978. Il y avait une brousse ici en plus les gens profitent de cette brousse pour verser des ordures ici. En ce moment j'étais de l'autre côté de la rue et mon cafetaria faisait face aux pneus qui fait face au palais dans l'angle de la place. Cet endroit où je me suis installée à l'époque était un endroit dangereux pour mes clients à cause des circulations. Donc je devais vite trouver un endroit et déplacer mon cafetaria. Tout d'abord au début de l'ouverture, mon mari a demandé la permission chez notre roi pour mon installation et comme je devais me déplacer les gens de la famille m'ont proposé l'autre côté de la rue où les gens versaient les ordures. Et que si je m'installais en aménageant le lieu les gens ne pouvaient plus verser des ordures parce que les gens voyaient que c'est la meilleure façon d'empêcher les gens de verser des ordures et c'est ainsi mon mari et moi nous avons accepté d'aménager et de réinstaller. J'ai planté trois arbres *Avatin* sur la place derrière moi et deux autres sur la ligne de mon cafetaria. La raison de cette plantation est d'avoir de l'abri et d'étaler mes guilandes les soirs pendant les fêtes. Les fleurs c'est pour embellir l'espace. J'ai aussi l'histoire de la rue mais je ne sais pas grande chose.



Témoignage de Minon sur radio XOKON



Amadine : Bonjour maman!

Minon : Bonjour ma fille.

Amadine : Qu'est-ce que vous savez sur la place radio.

Minon : Oui, il y avait la radio là, mais cela n'a pas duré longtemps. Au moment où la radio était là, ils faisaient des émissions sur les zones rurales et les gens venaient là pour écouter les informations et moi même je venais pour écouter les informations sur ce qui se passait dans le pays. En ce moment la radio était un lieu de distraction pour tout le monde et ils s'installaient en face de la place radio pour vendre des différents produits et même de loin on entendait le son de la radio.

Amadine : Qu'est-ce que j'ai dit au conducteur de Taxi moto si je devais venir ici

Minon : Dites seulement au conducteur de Taxi moto de vous amener à OUELINDA Radio XOKON. Aujourd'hui la place est occupée par les délinquants.

Amadine : Vous continuez de travailler?

Minon : Non, j'étais agent du ministère de l'agriculture il y a sept ans et j'ai 60 ans maintenant.



Témoignage de Mitô MİGAN sur radio XÖ KON



Amandine: je me prosterne
Mitô Mİgan: La maison t'accepte.

Amandine: Comment appelle-t-on la petite pièce qui se trouve à l'intérieur de la place radio?

Mitô Mİgan: C'est le studio de la radio, les appareils sont à l'intérieur et les antennes sont dehors. La radio reste toujours captée sur l'ORTB, la radio nationale. Je suis le gestionnaire de cette radio encore vivante. Cette place a été créée entre 1974-1975 puis arrêtée en 1991. Au début j'avais planté deux agonté gédé là mais maintenant il ne reste plus qu'un seul.

Amandine: Pourquoi vous aviez choisi cette place pour cette plante

Mitôgan: C'est pour embellir la place et je suis aller les chercher dans la maison de DALMEDA pour planter. J'ai planté ces deux roniér à l'entrée du studio parce que comme l'on dit « ye mon non zé nu dagbé do xogodo » "XÖHUKON ye non zé dō" C'est à dire on ne met pas de bonne chose à l'arrière de la maison, on le met à la devanture de la maison. En plus le roniér est un arbre protégé, surtout pendant la période coloniale, il est strictement interdit d'abattre cette plante. Nous étions des militants de la révolution EHUZU. Aujourd'hui la place est utilisée pour les CYO muwiwa; agodudu. Les gens viennent souvent me demander la permission.



Le dessus du mirador du roi



« Je suis sur mon mirador ici pour voir tout ce qui se passe »

“ Roi des HOUZENOU, MITO MIGAN ”







Photos : Quentin Nicolai

Colophon

Ce numéro « hors-série » de la revue CLARA Architecture/Recherche est publié à l'initiative de Victor Brunfaut, Quentin Nicolai et Sara Tassi (Centre de Recherche HABITER).

CLARA Architecture/Recherche,
une initiative du Centre des laboratoires associés
pour la recherche en architecture (C.L.A.R.A.)
de la Faculté d'architecture La Cambre Horta de
l'Université libre de Bruxelles

CLARA revue
Faculté d'architecture La Cambre Horta / ULB
Place E. Flagey 19
B-1050 Bruxelles
Belgique
<http://clararevue.ulb.be>
clara.archi@ulb.ac.be
+32 (0)2 639 24 24

Comité éditorial
Véronique Boone, Victor Brunfaut, Maurizio
Cohen, Philippe De Clerck, Florencia Fernandez
Cardoso, Axel Fisher, Jean-Louis Genard, Géry
Leloutre, Judith le Maire, Hubert Lionnez, Luisa
Moretto, Julie Neuwels, Jean-François Pinet,
Bertrand Terlinden, Wouter Van Acker, Yannick
Vanhaelen.

Directeur de la publication
Axel Fisher

Direction du numéro

Victor Brunfaut, Quentin Nicolai et Sara Tassi

Contributions

Victoire Adegbidi, Mardjoua Barpougouni,
Victor Brunfaut, Saskia Cousin, Lamatou
Daouda, Donald Fanou, Gaspard Geerts, Serge
Hounzinme, Prince Kpadenou, Constant
Legonou, Judith le Maire, Moustapha Liadi,
Quentin Nicolai, Kem Noudeviwa, Fernand
Nouwligbeto, Elie Padonou, Lisa Raport, Sara
Tassi, Elon-m Tossou, Graziella Vella, Amandine
Yehouetome, Achille Zohoun.

Comité scientifique

Joseph Abram (ENSA Nancy / LHAC), Pascal
Amphoux (ENSA Nantes, ENSA Grenoble /
Cresson), Jean-Louis Cohen (Institute of Fine
Arts New York University), Elodie Degavre
(Faculté d'architecture ULB), Denis Derycke
(Faculté d'architecture ULB / CLARA.
AlICe), Isabelle Doucet (Manchester School
of architecture, University of Manchester),
Bernard Kormoss (Faculté d'architecture
ULg), Christophe Loir (Faculté de philosophie
et lettres ULB), Irene A. Lund (Faculté
d'architecture ULB / Archives), Valérie Mahaut
(École d'architecture Université de Montréal),
Luca Pattaroni (EPFL / LASUR), Chris Younès
(ENSA Paris-La Villette / GERPHAU)

Conception graphique

Ellen Van Huffel et Inge Gobert

Papiers

Fedrigoni Materica Clay 250gr/m²

Fedrigoni ArcoPrint EW 100gr/m²

Typographie

Binnenland Korpus et Korpus Grotesk

Diffusion

Adybooks – www.adybooks.com

Cairn – www.cairn.info

Impression

250 exemplaires chez Zquadra, Courtrai

Mentions

ISSN : 2295-3671 (eISSN: 2593-5747)

GTIN 13 (EAN) : 977-2295-367-02-1

© 2019, Éditions de la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'Université libre de Bruxelles
Tous droits réservés

Les éditeurs se sont efforcés de régler les droits relatifs aux illustrations conformément aux prescriptions légales. Les ayants droit que, malgré nos recherches, nous n'aurions pu retrouver sont priés de se faire connaître aux éditeurs.

Les textes publiés dans *CLARA Architecture/Recherche* n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier tous les intervenants aux colloques et journées d'études, ainsi que toutes celles et ceux qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, au Bénin comme à Bruxelles, aux réflexions dont la présente publication ne constitue qu'un pâle reflet.

Les éditeurs remercient tout particulièrement l'École du Patrimoine Africain à Porto-Novo ainsi que Judith le Maire, Cécile Stas, Anne-Laure Iger et Lisa Raport à Bruxelles, pour leur aide et leur soutien dans l'organisation des deux événements et l'édition du présent numéro.

Les journées d'études et cette publication n'auraient pu être possible sans la collaboration de la collectivité Migan Te Hlin Aho, ainsi que de la municipalité de Porto-Novo et de la Direction du Patrimoine Culturel du Ministère du Tourisme et de la Culture du Bénin.

Ce numéro hors-série de la revue a reçu le soutien financier : du F.R.S.-FNRS (Projet de Recherche « Espaces publics de la ville africaine entre usage et projet : le cas des villes d'origine précoloniale du Sud Bénin », PDR référence T.1097.14, 2014 – 2018) ; de la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'ULB.

Les auteurs et éditeurs les en remercient.



clara



L'intégralité des contenus de ce numéro est disponible en accès libre sur le site officiel de la revue (<https://clararevue.ulb.be>) et Cairn.info (<https://www.cairn.info>) dès 12 mois après publication et distribution en librairie.